

La bataille des stock-options

■ Laurent Fabius cherche un compromis avec le PS

■ Le ministre de l'économie propose le statu quo fiscal en contrepartie d'une plus grande transparence

■ Le gouvernement veut fixer de nouvelles règles pour le marché boursier

Lire pages 6 et 7

Les petits ratés du Pacs

■ LE PACTE civil de solidarité est un relatif succès : de mi-novembre 1999 à fin mars, près de 14 000 pacs ont été signés, ce qui donne un rythme annuel d'environ 40 000 pactes. Les professionnels craignent cependant qu'il y ait des ratés dans les années à venir. Beaucoup de pacés ignorent la portée juridique de leur engagement. Ils croient pouvoir intégrer des dispositions testamentaires, ce qui est impossible. Ils ne savent pas toujours qu'ils seront soumis au régime contraignant de l'indivision. « Il y a un véritable marché qui s'ouvre aux juristes pour expliquer le texte », souligne Daniel Borrillo, professeur de droit à l'université Paris-X.

Lire page 10

Un Iranien incorrect



AKBAR GANJI

JOURNALISTE d'investigation et chroniqueur du quotidien *Sohb-e-Emrouz*, Akbar Ganji est un de ces « empêcheurs de tourner en rond » que les conservateurs détestent. Il fait partie des hommes de presse récemment incarcérés pour pensée politiquement non correcte.

Lire page 2

Renault construit un empire

- Après avoir conquis Nissan et Samsung, Renault échange ses poids lourds contre 20 % de Volvo
- Le nouveau groupe devient le numéro deux mondial du camion
- Il détient un quart des marchés européens et américains
- L'opération confirme la stratégie d'expansion du constructeur français

LE FRANÇAIS Renault et le suédois Volvo ont annoncé, mardi 25 avril, le regroupement de leurs activités poids lourds. Cette opération permettra de constituer le deuxième groupe mondial du secteur, derrière l'allemand Mercedes

(DaimlerChrysler). Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 14,5 milliards d'euros (95 milliards de francs) et une production de 165 000 véhicules (de plus de 5 tonnes), le nouvel ensemble détiendrait 25 % des marchés eu-

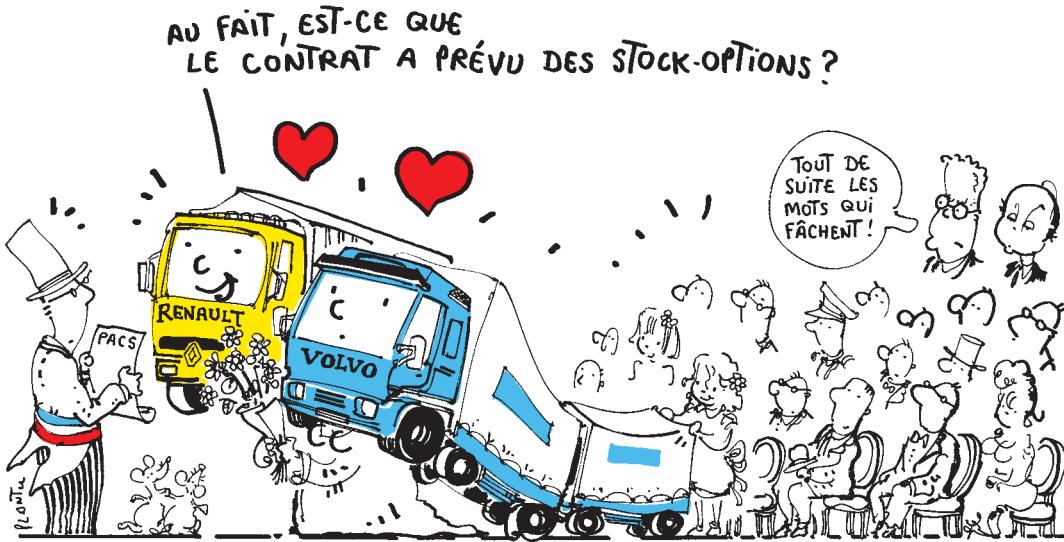
ropéen et américain. Le projet doit recevoir l'agrément des autorités de la concurrence européenne et américaine.

Renault apportera à Volvo 100 % de Renault Véhicules Industriels (RVI) et Mack, sa filiale

américaine, en échange de 15 % du capital du suédois. Il achètera par ailleurs sur le marché 5 % de titres supplémentaires. Avec 20 % du capital de Volvo, le groupe français sera son premier actionnaire. Renault devrait réaliser une plus-value supérieure à 1 milliard d'euros. Volvo et Renault Véhicules Industriels conserveront leurs marques, leurs sites de production et leur organisation commerciale. Le groupe français déclare que le rapprochement n'aura pas d'impact sur l'emploi.

Renault choisit de se désengager du secteur des camions pour se concentrer sur l'activité automobile, où il mène depuis plus d'un an une stratégie offensive : reprise du sud-coréen Samsung Motors, entrée dans le capital du japonais Nissan, rachat du roumain Dacia, implantations au Brésil et au Mexique... Dix ans après une première tentative manquée de mariage, l'alliance Volvo et Renault prend un goût de revanche.

Lire page 20



M. Martin, agriculteur anglais raciste et meurtrier, est devenu un héros

LONDRES
de notre correspondant

Une décision de justice condamnée par 70 % de l'opinion britannique, c'est extrêmement rare. Mais lorsque le grand public, ausculté par les sondages, se retrouve à 75 % « en sympathie » avec un quinquagénaire condamné à perpétuité pour le meurtre d'un jeune voyou de seize ans, cela devient troublant. Depuis une semaine, depuis que Tony Martin, agriculteur excentrique et violent de cinquante-cinq ans, a été condamné à la détention à vie pour avoir abattu d'une balle dans le dos le jeune Fred Barras, qui tentait de le cambrioler, tous les journaux, les radios et les chaînes de télévision britanniques ne parlent plus que de ce sujet. Tabloid favori de la droite populiste, le *Daily Mail* et son édition dominicale, dont est tiré le sondage ci-dessus, appellent cela « une trahison de justice ». Les autres tabloïds sont du même avis. Parmi les journaux « sérieux », seuls le *Guardian* et l'*Independent* font exception.

Petit fermier de Norfolk, dans l'est de l'Angleterre, Tony Martin est connu de ses voisins comme un solitaire violent et raciste, entouré

de trois gros chiens d'attaque rottweilers. Au café du coin, on l'a souvent entendu proclamer que les gitans qui campent non loin de chez lui et qu'il emploie parfois pour ramasser sa récolte de pommes devraient être rafles, réunis dans un camp et abattus. Cambriolé à au moins trois reprises ces dix dernières années, Tony Martin a piégé sa maison et, bien que la police lui ait retiré son permis de détention d'arme pour avoir tiré en direction d'un ancien ami, il dort avec un fusil à pompe à portée de la main, sous le lit.

Un soir d'août dernier, lorsque Fred Barras et deux complices plus âgés pénètrent dans la propriété, Tony Martin est prêt. Les cambrioleurs cassent une vitre et entrent. L'agriculteur les entend, descend au rez-de-chaussée et tire trois balles. Fred Barras, petit voyou à peine alphabétisé et habitué des commissariats de police, s'enfuit. Il est touché dans le dos. L'un de ses complices, condamné à de nombreuses reprises pour divers vols, est atteint à la cuisse.

Jugeant que Tony Martin n'a pas usé, conformément à la loi, d'une « force raisonnable » pour maîtriser ses agresseurs et protéger ses

biens, dix jurés sur douze le condamnent à perpétuité.

Le *Sun*, premier journal du pays avec 3,6 millions d'exemplaires vendus quotidiennement, organise une sorte de référendum pour ses lecteurs.

Résultat : 183 000 personnes condamnent le tribunal, 6 000 seulement le soutiennent. Bientôt, les politiques s'en mêlent. Ann Widdecombe, la passionaria conservatrice de la loi et l'ordre, prend le gouvernement de Tony Blair à partie. Quatre autres députés de son parti, élus de la région de Norfolk, somment le pouvoir d'augmenter rapidement les effectifs de police dans les régions rurales. Tony Blair s'apprête à annoncer une rallonge budgétaire pour ce faire. Le chef de la police de Norfolk exige du législateur qu'il définisse mieux et au plus vite ce qu'est aujourd'hui la légitime défense en Angleterre.

« Attention ! s'alarmait dimanche *The Guardian* et *The Sunday Times*, quand un homme comme Tony Martin devient un héros de l'Angleterre moyenne, il y a danger. »

Patrice Claude



Julia sourit et gagne

« Quand elle sourit, ses films gagnent de l'argent », explique un distributeur à propos de l'actrice américaine Julia Roberts (photo). Elle est l'héroïne d'*Erin Brockovich*, seule contre tous, le film de Steven Soderbergh. Également sur les écrans cette semaine, *Doulaye*, une saison des pluies, ou l'Afrique filmée par Henri-François Imbert, *Une affaire de goût* de Bernard Rapp, *Six-pack* de Frédéric Diefenthal. p. 30 à 32



La Transat fait escale

Après 1 105 milles de course, les 32 concurrents encore en lice de la Transat Lorient - Saint-Barthélemy se préparent, mardi 25 avril, à faire une escale de 84 heures à Madère, après avoir affronté les grains violents du golfe de Gascogne. En tête de l'épreuve (photo), l'équipage Beyou-Bidégorry sur Volkswagen-Castrol. p. 26



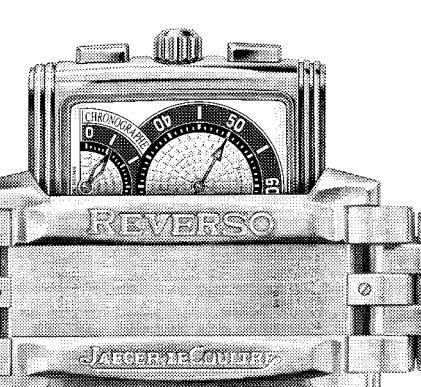
Points chauds et guerre froide

2. Hautes tensions dans l'Himalaya

La route serpente sur 52 kilomètres au flanc sud de l'Himalaya, entre la capitale du Sikkim indien et la frontière du Tibet chinois (photo). Elle pourrait être un objectif d'affrontements entre deux puissances nucléaires, les deux pays les plus peuplés du monde. p. 16

International	2	Tableau de bord	23
France	6	Aujourd'hui	26
Société	10	Météorologie, jeux	29
Régions	13	Culture	30
Carnet	14	Guide culturel	32
Horizons	16	Kiosque	33
Entreprises	20	Abonnements	33
Emploi/annonces	21	Immobilier/annonces	34
Communication	22	Radio-Télévision	35

Reverso Gran'Sport



JAEGER-LECOULTRE

DUBAIL

21, Place Vendôme
Paris 1^{er}
Tél. 01 42 61 11 17

66, rue François 1^{er}
Paris 8^e
Tél. 01 53 57 42 00

Aura le plaisir de vous remettre gracieusement le Livre de la Manufacture Jaeger-LeCoultre.

La longue gestation de la II^e République italienne

LA CHUTE du gouvernement de centre-gauche de Massimo D'Alema n'est pas seulement la cinquante-septième crise ministérielle depuis la fondation de la République italienne au lendemain de la seconde guerre mondiale ; il représente un sérieux revers pour tous ceux qui, depuis quelques années, espéraient l'avènement d'une II^e République, débarrassée des défauts de la I^e.

L'instabilité gouvernementale est sans doute le trait le plus spectaculaire. Elle est due à la multiplication, au Parlement, de petits partis ne comptant que quelques députés, qui font et défendent les majorités au gré de leurs intérêts ou de leurs humeurs. Ce foisonnement est lui-même le résultat d'une loi électorale qui, malgré quelques amendements au cours des dernières années, fait encore la part trop belle au système proportionnel. Un des enjeux du bras de fer qui a opposé le centre-gauche à l'opposition à l'occasion de la démission de Massimo D'Alema est précisément la tenue, le 21 mai, d'un référendum destiné à instituer un véritable système majoritaire.

L'existence de ces petits partis

charnières à une autre conséquence. Elle a favorisé la pratique d'un sport parlementaire typiquement italien, appelé *trasformismo* (littéralement : « transformisme »), consistant pour des députés à passer d'un camp à l'autre, parfois plusieurs fois dans les deux sens au cours d'une même législature. L'actuelle aurait, paraît-il, enregistré des records, avec pas moins de deux cents franchissements de la ligne entre majorité et opposition.

La victoire du centre-gauche aux élections législatives de 1996, rassemblé derrière Romano Prodi sous la bannière de l'Olivier, avait suscité bien des espoirs. Après l'échec de Silvio Berlusconi, lui-même victime du lâchage d'un de ses alliés, la Ligue du Nord, le gouvernement Prodi était appelé à durer toute la législature. Une première en Italie ! Il devait jeter les fondements de cette II^e République tant attendue après le naufrage moral de la I^e dans l'opération « *Mani pulite* » et les scandales sociaux - démocrates-chrétiens.

Daniel Vernet

Lire la suite page 17

TÉHÉRAN Déterminée à museler la presse réformatrice, principal vecteur des demandes de changement dans le pays, la faction conservatrice du pouvoir iranien a décidé de sus-

pendre la parution de quatorze publications, avant de les ramener à treize. Le pouvoir judiciaire a en effet étendu, lundi 24 avril, à deux quotidiens, *Sohb-e-Emrouz* et *Akhbar Ek-*

tesad, une mesure imposée la veille à douze autres organes de presse (quotidiens et hebdomadaires). Il s'est ensuite rétracté pour *Sohb-e-Emrouz*.

● LA RÉPRESSION s'étend également

aux journalistes dont six sont actuellement en prison, rappelle l'organisation Reporters sans frontières.

● AKBAR GANJI, journaliste d'investigation, est la figure de proue de ces

reporters qui sont dans le collimateur de la faction dure du régime, battue au premier tour des élections législatives. La date du deuxième tour n'a toujours pas été fixée.

Coup de force des conservateurs iraniens contre la presse réformatrice

L'offensive s'inscrit dans un contexte politique très tendu. La faction dure du pouvoir conteste la victoire des partisans du changement, au premier tour des élections législatives de février, et s'attaque aux médias et aux journalistes

VINGT-QUATRE HEURES après avoir suspendu, jusqu'à nouvel ordre, la parution de quatorze organes de presse – dont huit quotidiens – de la mouvance réformatrice (*Le Monde* du 25 avril), le pouvoir judiciaire iranien a étendu cette mesure, lundi 24 avril, à deux autres quotidiens, *Sohb-e-Emrouz* et *Akhbar Ektessad*, a annoncé l'agence officielle Irna. Quelques heures plus tard, Irna a toutefois indiqué que la suspension de *Sohb-e-Emrouz* a été levée, parce que le procès des agresseurs du directeur de ce quotidien, Saïd Hajarian – victime, le 12 mars, d'un attentat qui l'a plongé dans le coma – devait s'ouvrir mardi devant le tribunal révolutionnaire de Téhéran.

Dans un communiqué, la justice avait affirmé, lundi matin, que la décision de fermer ces journaux a été prise pour « dissiper les inquiétudes du peuple, du Guide de la République islamique et du clergé. Malheureusement, indiquait le texte, des éléments infiltrés de l'ennemi ont pénétré dans les journaux où ils ont formé des bases (...) et portent atteinte aux valeurs de la révolution islamique et à la sécurité nationale ».



Tout le camp conservateur a fait bloc lundi. Le secrétaire du Conseil de discernement, instance d'arbitrage du régime, Mohsen Rezaie, a imputé la faute aux journaux concernés qui ont « délibérément ignoré les mises en garde » et ont « continué à ne pas respecter les valeurs islamiques ». Sur la même

longueur d'ondes, le président de cette instance, l'ancien président Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, a accusé la presse réformatrice de « chercher à séparer la nouvelle génération du système islamique ».

Les directeurs et responsables des journaux concernés, qui, depuis des mois, prêchent la démo-

cratie et condamnent la violence, se sont empressés d'appeler au calme et d'affirmer qu'ils feraient valoir leurs droits par les voies légales. Ce qui signifie, a déclaré au *Monde* l'un d'eux, Ezzatollah Sahabi, directeur responsable de l'hebdomadaire *Iran Farda*, que l'affaire sera portée devant la justice. M. Sahabi, qui est à Paris où il avait l'intention de rester quelques jours, a décidé, après le tour de vis imposé à la presse, de rentrer dans son pays dès la fin de la semaine.

UNE LOGIQUE DE CONFLIT

« Chacun en Iran sait que la faction dure du régime a intérêt à susciter des tensions, des crises et des conflits » et la mesure de suspension s'inscrit dans cette logique, dit encore M. Sahabi, membre du Mouvement pour la libération de l'Iran de l'ancien premier ministre, Mehdi Bazargan. D'après lui, l'objectif des conservateurs aujourd'hui est de saboter par tous les moyens l'arrivée des réformateurs au Parlement. D'où le report à une date indéterminée de la confirmation officielle des résultats du premier tour et l'ajournement consécutif du second tour, à une date elle aussi inconnue.

Dans une lettre adressée au chef du pouvoir judiciaire iranien, Robert Ménard, secrétaire général de l'organisation Reporters sans frontières (RSF) a exprimé son indignation concernant la suspension des publications, ainsi que l'incarcération de

l'obtention d'une licence de publication (autorisation des ministères des renseignements, de la justice et de la police), de même qu'à l'emploi au sein d'une publication. Entre autres mesures de muselage, tout journal suspendu ne peut plus, par ailleurs,

Manifestations anti-réformatrices

Plusieurs centaines d'étudiants en théologie ont manifesté, lundi 24 avril à Téhéran et en province, contre les réformateurs, et notamment contre la présence de proches du président Mohammad Khatami à un colloque jugé « anti-islamique » à Berlin, a affirmé la radio officielle. De nombreuses écoles ont été fermées et les cours ont été suspendus, en signe de protestation contre les réformateurs et de soutien au guide de la république, l'ayatollah Ali Khamenei, qui a récemment accusé la presse réformatrice d'être « une base de l'ennemi ». Les écoles coraniques de Qom (Centre), de Machhad (Nord-Est), d'Ispahan (Centre), de Tabriz (Nord-Ouest), de Chiraz (Sud), de Sanandaj (Ouest), de Zahedan (Sud-Est) et de Téhéran ont été fermées, selon la radio et la télévision. Lors d'un rassemblement à l'école Marvi, principal centre théologique de Téhéran, l'ayatollah Morteza Moghtadai, procureur général, a confirmé que la justice révolutionnaire s'est saisie de l'affaire de Berlin.

journalistes et demande que ces mesures soient rapportées. Dans un communiqué, RSF s'indigne par ailleurs des dispositions de la nouvelle loi sur la presse, qui impose notamment des conditions draconiennes à

M. Na

La faction dure garde la mainmise sur les institutions clés du régime

RAREMENT description aussi cursive aura été aussi pertinente : la liberté de presse en Iran est « aussi fragile qu'un verre de cristal », écrivait en octobre 1999, l'organisation

ANALYSE

Le musèlement de la presse a commencé dès l'arrivée au pouvoir des réformateurs

continuent de détenir une énorme capacité de nuisance institutionnelle, elle n'en traduit pas moins leur peur panique face à ce quatrième pouvoir que la presse nationale était en voie de devenir grâce à sa pugnacité et à sa détermination.

A l'origine de ce succès était le verbe d'un candidat à la présidentielle en République islamique, le réformateur Mohamad Khatami, plébiscité par les Iraniens pour s'être fait le porte-parole de leur droit à la vérité et à la transparence, à la différence et à un minimum de libertés, dans le respect de tous et « des sensibilités de la nation ». Mais les journaux doivent aussi leur montée en puissance au fait qu'ils ont été créés ou ont été confiés à des quadragnaires ou à des quinquagénaires, qui ont accompagné les dix premières années de la révolution et y furent des membres actifs – dans le renseignement, l'information, le corps des Gardiens de la révolution et parfois à la tête de ministères (c'est notamment le cas de l'ancien ministre de l'intérieur Abdollah Nouri).

Ces anciens ont ensuite choisi – mais le plus souvent ils ont été forcés par les luttes factionnelles – de faire leur propre chemin, et ils sont revenus de tout ou presque. Ils n'en ont pas pour autant oublié les arcanes et modes de fonctionne-

ment de la République islamique et savent, à l'occasion, porter le fer directement dans la plaie. Qui plus est, ils n'ont pas froid aux yeux et si certains sont sans doute animés par un esprit de revanche, pour avoir été écartés du pouvoir au début des années 90 par les conservateurs, ils ne s'en acquittent pas moins tous de leur nouvelle mission – la réforme – avec la même conviction et la même ardeur que lors de leur « période » révolutionnaire. Et ils le font avec plus de suivi et d'acharnement que le président, forcé quant à lui de tenir compte des équilibres entre les vues différentes, sinon divergentes, au sein de l'appareil du pouvoir. Sont-ils allés trop loin à son goût et ont-ils transgressé ces « sensibilités de la nation » qu'il les avait invités à respecter ? Pour l'heure, en tout cas, il se borne à prêcher le retour au « calme ».

« ENNEMIS INTÉRIEURS »
Leurs journaux font office de quasi partis politiques qui reflètent, dans une certaine mesure, les vues des Iraniens, en même temps qu'ils les informent et les orientent. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si certains d'entre eux s'étaient portés candidats aux dernières législatives, mais ont été recalés par le Conseil des gardiens, l'organe qui supervise

et agrée les candidatures. Il est tout aussi significatif que nombre d'entre eux furent directeurs ou membres actifs de la campagne électorale de candidats réformateurs.

Pour avoir plaidé pour la séparation des sphères politique et religieuse et prôné l'ouverture, ils sont globalement tenus coupables de délapider l'héritage du père de la république, l'ayatollah Rouhollah Khomeiny, et de faire fi des principes de base de l'islam. Ce qu'ils contestent avec véhémence. Certains sont également tenus pour coupables d'encourager la sédition pour avoir, plus ou moins allusivement, accusé certains conservateurs d'être les instigateurs d'actes de violences et de crimes.

Leurs adversaires les désignent comme des « ennemis intérieurs » et en veulent pour preuve l'accueil favorable réservé à leur projet en Occident, singulièrement aux Etats-Unis. Il y a là de quoi jeter les Occidentaux dans un abîme de perplexité, puisqu'en croyant bien

faire pour aider le président Khatami et ses amis et les encourager à aller de l'avant, ils aboutissent au résultat exactement contraire et compliquent la situation.

Les conservateurs, qui défendent bec et ongles leurs intérêts acquis et leurs parcelles de pouvoir, ont les moyens institutionnels de leur combat. Ils continuent de contrôler les institutions clés du régime. Le Guide, l'ayatollah Ali Khamenei, autorité suprême politique, militaire et paramilitaire, ainsi que judiciaire est l'un des leurs. Le Conseil des experts qui choisit le Guide, le Conseil des Gardiens, qui veille à la conformité des lois avec les principes de l'islam et contrôle d'amont en aval tous les processus électoraux, le Conseil de discernement des intérêts de la République, le pouvoir judiciaire, sont tous, à ce jour, sous leur contrôle.

A l'égard de la presse, ils n'ont pas hésité un seul instant à recourir à toute sorte de tribunaux : tribunal de la presse, mais aussi tribunaux révolutionnaires ou religieux, pour

suspendre ou fermer des publications, interdire des procès aux journalistes, les envoyer en prison ou leur interdire d'exercer leur profession pour des périodes données. La valse des interdictions et autres anathèmes fut telle qu'en avril 1998, le vice-ministre de la culture et de l'orientation islamique, Ahmad Borghani – qui devrait siéger au futur Parlement en tant que député de Téhéran si les résultats du premier tour finissent par être confirmés par le Conseil des Gardiens – avait présenté sa démission.

Aujourd'hui, c'est le ministre lui-même, Attaollah Mohajerani, qui a tenu bon jusqu'à maintenant, qui refuse d'être le fossoyeur de ces mêmes journaux et supports culturels dont il a été jusqu'à maintenant le protecteur. Il n'exclut pas de démissionner à son tour. Les premiers à se frotter les mains seront alors les conservateurs, qui l'ont en gripe et qui lui cherchent noise depuis longtemps.

Mouna Naïm

Le combat d'Akbar Ganji contre les hommes de l'ombre...

AKBAR GANJI est l'un des hommes les plus célèbres en Iran aujourd'hui. Non qu'il soit ministre ou député, ou qu'il doive son renom à quelque haute fonction religieuse. Akbar Ganji est un journaliste d'investigation et un éditorialiste très audacieux, dont les lecteurs, les

téhéranais

de Téhéran ». L'un de ses plus proches amis, Saïd Hajarian, a d'ailleurs été, en mars, la cible d'un attentat qui l'a plongé dans un coma dont il n'est toujours pas sorti.

RÉVOLUTIONNAIRE

« Un gouvernant qui sent que le fondement de sa légitimité est menacé recourt à une interprétation erronée de l'idéologie pour éliminer les réformateurs, qu'il traite de mécréants. Et cette élimination passe généralement par le meurtre ou l'arrestation », expliquait-il quelques semaines plus tard dans un entretien publié par le quotidien saoudien *El Chark El Aousat*. « Les périodes au cours desquelles la faction au pouvoir sent son autorité menacée par une élite intellectuelle, une catégorie de réformateurs au sein de la hiérarchie religieuse, de la société et du champ d'action politique et intellectuel... ces périodes-là sont propices aux "meurtres thérapeutiques" », disait-il encore. Pour ajouter aussitôt que « les temps où la répression, l'intimidation, le terrorisme exercés sous le prétexte de maintenir l'ordre est désormais révolu ».

Révolutionnaire de la première heure, M. Ganji est un ancien du corps des Gardiens de la révolution, auquel il avait adhéré lors de la guerre qui a opposé son pays à l'Irak de 1980 à 1988. Après la fin du conflit, il avait été détaché auprès de la mission culturelle de l'ambassade d'Iran en Turquie avant de regagner son pays et d'y fonder une revue, *Rahno*, fermée en 1998. Il y avait déjà soulevé des questions taboues en République islamique, telle celle des limites du pouvoir du velayat-e-faqih, ou pouvoir suprême du Guide. C'est pour avoir publié dans cette revue un article remarquablement argumenté sur la séparation des pouvoirs politiques et religieux que le penseur Mohsen Kadivar, beau-frère du ministre de la culture Attaollah Mohajerani, a été traduit en justice et condamné à la prison en février 1998.

M. Na

AYEZ L'ŒIL POUR RECONNAÎTRE UN GRAND PASTIS.

PASTIS
HENRI BARDOUIN
Le Grand Cru
du Pastis

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE. A CONSOMMER AVEC MODERATION.

Les adeptes de Fa Lun Gong harcèlent les autorités chinoises

Des dizaines d'arrestations ont eu lieu place Tiananmen, à Pékin, le 25 avril, un an, jour pour jour, après le déploiement de 10 000 adeptes de Fa Lun Gong, mouvement mystique qualifié de « secte malfaisante » par le pouvoir

De nouvelles arrestations de membres de la secte Fa Lun Gong ont eu lieu, mardi 25 avril, place Tiananmen, à Pékin. Bravant l'interdit frappant le mouvement, des manifestants ont tenté de se livrer à leur gymnastique

mystique en ce jour anniversaire de la démonstration de force à laquelle le groupe s'était livré voici un an contre le régime. Mêlant références bouddhistes et taoïstes dans un syncrétisme dont les religions populaires

chinoises ont toujours été friandes, Fa Lun Gong lançait ainsi au pouvoir un défi sans précédent depuis le « printemps de Pékin » de 1989. Le régime en a été d'autant plus ébranlé que l'organisation, clandestine et

fortement structurée, avait pénétré les hautes sphères du parti, de l'armée et de l'administration. Cette vague de répression s'est souvent accompagnée de violences, notamment dans le huis-clos des commissariats.

PÉKIN
de notre correspondant

Le policier en civil court à grandes enjambées. Arrivé à la hauteur d'une femme quadragénaire, il lui arrache brutalement la banderole qu'elle tentait de dérouler à proximité du mausolée de Mao Zedong. L'incident a duré quelques secondes à peine. La dame est jetée sans ménagement dans un fourgon, qui a foncé à vive allure vers le lieu de la scène. Il est 8 heures du matin, mardi 25 avril, sur une place Tiananmen voilée d'une mauvaise purée de pois.

Il règne une lourde atmosphère sur l'esplanade. Des dizaines d'agents en civil arpentent le pavé, crispés, le talkie-walky crachotant sous la veste, guettant le profil louche parmi les centaines de touristes chinois qui déambulent. Les fourgons zigzaguent au ralenti dans une ronde nerveuse, comme prêts à foncer sur leur proie. Tout va très vite en général. Le nouvel incident, survenu au pied du mât au

sommet duquel claque le drapeau de la République populaire de Chine, a duré dix secondes.

Un homme aux vêtements froissés s'assied tranquillement. Il plie ses jambes et se fige dans la position méditative du lotus. Geste sacrilège : des policiers se jettent sur lui. L'homme se laisse emmener, un petit sourire aux lèvres, comme fier de sa bravade sacrificielle. En l'espace d'un heure, on assistera à huit interpellations de ce type. Sur l'ensemble de la matinée, des dizaines d'arrestations seront signalées. Le harcèlement protestataire est signé Fa Lun Gong, ce mouvement mystique – qualifié de « secte malfaisante » par le pouvoir – décreté hors la loi depuis l'été 1999.

Le 25 avril était une date anniversaire. Il y a un an, dix mille adhérents de Fa Lun Gong se déployaient en un long serpentin humain – pacifique et silencieux – autour de Zhongnanhai, le siège sacré-saint du régime communiste. Mêlant références bouddhistes et

taoïstes dans un syncrétisme dont les religions populaires chinoises ont toujours été friandes, Fa Lun Gong lançait ainsi au pouvoir un défi sans précédent depuis le « printemps de Pékin » de 1989. Le régime en a été d'autant plus ébranlé qu'il a découvert avec effarement que l'organisation, clandestine et fortement structurée, avait pénétré les hautes sphères du parti, de l'armée et de l'administration.

« SUPERSTITIONS »

Trois mois plus tard, il déclenche une « chasse aux sorcières » sur fond de déchaînement de propagande contre les « superstitions », qui s'est soldée par trente-cinq mille interpellations. Beaucoup de ces adeptes ont ensuite été relâchés mais environ cinq mille – selon Fa Lun Gong – ont été envoyés en camp de rééducation sans jugement. Les autorités reconnaissent avoir prononcé des condamnations pénales contre 84 d'entre eux. La plus lourde peine – dix-huit ans de

prison – a frappé Li Chang, ancien directeur des services informatiques de la police de Pékin et qui est considéré comme un des organisateurs de la manifestation du 25 avril 1999. Cette vague de répression s'est souvent accompagnée de violences, notamment dans le huis-clos des commissariats. Selon le Centre pour les droits de l'homme et la démocratie, basé à Hongkong, quinze adeptes de Fa Lun Gong ont péri aux mains de la police.

Les événements de ces derniers jours montrent que Fa Lun Gong, s'il n'est plus capable d'organiser des attroupements massifs, peut encore activer ses réseaux clandestins et imposer un tracas permanent à l'appareil de sécurité du régime. Une récente dépêche de l'agence officielle Chine nouvelle reconnaît ainsi que les adeptes de Fa Lun Gong ont causé depuis neuf mois des incidents sur la place Tiananmen « presque tous les jours ». « Fa Lun Gong n'a pas reconnu sa défaite », déclare un officiel cité par la

dépêche. *La lutte contre lui est longue et compliquée.* »

Dans un entretien au *Monde*, Xu Wencai, le secrétaire du Parti communiste de la ville de Shenyang – chef-lieu de la province du Liaoning, dans le Nord-Est – reconnaît que neuf mois de campagne anti-Fa Lun Gong n'ont permis pas d'éradiquer le « culte hérétique ». « C'est une affaire très compliquée », dit-il. A Shenyang, il y avait environ cinquante mille adhérents de Fa Lun Gong. La plupart ont maintenant quitté le mouvement, mais il reste encore quelques centaines qui demeurent actifs, notamment des personnes âgées et des paysans. Quand il sont arrêtés, ils font leur autocritique, mais, de retour chez eux, ils continuent de pratiquer l'enseignement de Fa Lun Gong. Et il y a aussi des gens qui prennent la succession, des gens que nous ne connaissons pas. » C'est sûr, l'affaire est « compliquée ».

Frédéric Bobin

Le chef de la diplomatie syrienne rencontre Jacques Chirac

LE MINISTRE SYRIEN des affaires étrangères, Farouk Al-Chareh, était attendu mardi 25 avril à Paris, où il devait rencontrer le président Jacques Chirac. M. Al-Chareh est porteur d'un message du président Hafez Al-Assad. M. Chirac, qui s'est entretenu, lundi matin, avec le premier ministre israélien, Ehoud Barak, devrait également rencontrer, mercredi, le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

Après le blocage des pourparlers israélo-syriens, l'annonce d'un retrait unilatéral des troupes israéliennes de la zone qu'elles occupent au sud du Liban a plongé la diplomatie syrienne dans la perplexité en la privant d'un éventuel moyen d'échange pour recouvrir sa souveraineté sur le plateau du Golan conquisé par Israël en 1967. Le retrait israélien du Liban sud doit intervenir au plus tard le 7 juillet, selon les autorités israéliennes qui s'efforcent de trouver avec les Nations unies une solution permettant d'assurer par la suite la sécurité de la frontière entre Israël et le Liban.

Les relations franco-syriennes ont été perturbées, en février, par des déclarations du premier ministre, Lionel Jospin, imputant à Damas la responsabilité du blocage des discussions israélo-syriennes, puis, récemment, par des déclarations du ministre français de la défense, Alain Richard.

« RÉFLEXION À HAUTE VOIX »

Le 18 avril, M. Richard avait estimé que la Syrie, qui stationne quelque 35 000 soldats au Liban, où elle exerce une influence sans partage, ne voulait pas d'un accord avec Israël qui remetttrait en cause « sa domination sur le Liban ». En visite dimanche en Jordanie, Hubert Védrine s'était efforcé d'atténuer les propos de son collègue en estimant qu'il s'agissait de sa part d'une « réflexion à haute voix dans laquelle il disait qu'il redoutait que le mode de raisonnement [de la Syrie] ne conduise pas forcément à la paix que nous souhaitons ».

Cette tentative d'explication a aussitôt été jugée satisfaisante par M. Al-Chareh qui a indiqué que sa visite en France se situe dans « le cadre de la concertation continue entre la Syrie et la France sur les développements dans la région, à la lumière du refus des Israéliens d'adhérer à une paix juste et globale ».

« C'est là un point essentiel que doivent connaître non seulement le président, le gouvernement et le peuple français, mais également le monde entier, à savoir que la Syrie et le Liban veulent la paix avec l'application des résolutions 242, 338 et 425 de l'ONU et un échange de la terre contre la paix ». La Syrie exige un retrait israélien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 du Golan syrien conquisé en 1967, alors qu'Israël veut garder une bande territoriale sur la rive nord-est du lac de Tibériade, afin de disposer seul de ses ressources en eau. – (AFP, Reuters.)

(Lire notre éditorial page 17.)

Des islamistes philippins revendentiquent la prise d'otages en Malaisie

DES ISLAMISTES séparatistes philippins, le groupe Abu Sayyaf, ont revendiqué, mardi 25 avril, l'enlèvement de vingt personnes, dont sept touristes européens, sur une île de Malaisie. Le même groupe détient déjà 27 otages depuis le 20 mars dans une île du sud de l'archipel philippin, Basilan, cible d'une offensive des forces de Manille depuis le week-end dernier. Ce groupe extrémiste exige que Washington libère trois militants islamistes emprisonnés aux Etats-Unis, dont le Pakistanais Ramzi Youssef, condamné à la détention à perpétuité pour l'attentat contre le World Trade Center à New York en février 1993 (six morts et un millier de blessés). Cette prise d'otages se déroule entre les rives de Bornéo et l'extrême sud des Philippines où, depuis des dizaines d'années, se manifeste un irrévérendisme musulman armé que le gouvernement de Manille n'est jamais parvenu à éteindre.

« C'est notre groupe qui a enlevé ces étrangers », a déclaré le porte-parole du mouve-

ment Abu Sayyaf, Abu Ahmad, à une radio de la ville de Zamboanga, dans le sud des Philippines, en évoquant la prise d'otages qui a eu lieu en fin de journée, dimanche 23 avril, dans l'îlot de Sipadan, un site touristique situé au large de Bornéo au partage des eaux territoriales de la Malaisie orientale (Etat de Sabah) et de l'Indonésie.

1500 COMBATTANTS

Les personnes enlevées sont un couple de Français, trois Allemands, deux Sud-Africains, une Libanaise, deux Finlandais, deux Philippins et huit Malaisiens. Un couple d'Américains a pu s'échapper au cours de la prise d'otages, pour ensuite être rapatrié sur Kuala Lumpur avec les autres touristes du centre balnéaire, tandis que les terroristes emmenaient leurs otages à bord d'une embarcation pour une destination inconnue.

Le porte-parole a mis en garde le gouvernement de Manille contre d'autres actions s'il ne se pliait pas aux exigences du groupe :

« D'autres surprises attendent le gouvernement s'il ne nous écoute pas et s'il nous ignore », a dit le porte-parole sur DXRZ Radio à Zamboanga. A Washington, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, a souligné, lundi, que « les Etats-Unis ne céderont pas devant les menaces des terroristes », alors que les autorités américaines cherchaient encore à confirmer l'authenticité de la revendication du groupe islamiste.

Selon des responsables de l'armée philippine, le groupe Abu Sayyaf compte quelque 1 500 combattants, la plupart des jeunes, dont certains seraient entraînés à l'étranger. Le groupe, qui opère essentiellement à Basilan et dans les îles avoisinantes, est le plus petit des deux groupes rebelles qui luttent pour l'établissement d'un Etat islamique indépendant dans le sud des Philippines. Les forces armées de Manille ont lancé une offensive terrestre et aérienne contre les bases d'Abu Sayyaf dans l'île de Basilan, où il détient ses 27 otages après que les extrémistes eurent déclaré avoir

décapité deux de leurs prisonniers la semaine dernière. Au moins dix rebelles musulmans ont été tués lors des combats, ont déclaré, lundi, les militaires philippins. L'armée a affirmé de son côté avoir perdu trois hommes au cours de ces affrontements qui ont débuté samedi et qui se poursuivaient encore lundi. Les autorités philippines, qui ont promis d'en finir avec cette prise d'otages, se sont donné jusqu'à mercredi pour les libérer.

Les autorités malaises ont assuré de leur côté avoir localisé l'endroit où le commando armé détient les 20 personnes prises en otage dans l'îlot de Sipadan. « Nous connaissons le lieu exact », a déclaré lundi le ministre de la défense Najib Tun Razak, sans préciser quel était cet endroit. M. Najib a déclaré que le ministère de la défense avait déplacé un patrouilleur et un navire de surveillance maritime vers le lieu de détention des otages. La police malaisienne a indiqué être en contact étroit avec ses homologues philippine et indonésienne. – (AFP.)

Zimbabwe : l'opposition soupçonne le pouvoir de vouloir reporter les élections

LA DATE des élections législatives au Zimbabwe (prévues initialement dans le courant du mois de mai) devait être annoncée, mardi 25 avril, mais l'opposition soupçonne le président Robert Mugabe de vouloir utiliser les tensions actuelles pour tenter de les repousser. Le pays affronte depuis deux mois une crise sans précédent avec l'occupation par des squatters noirs, soutenus par M. Mugabe, de quelque 1 000 exploitations agricoles, propriétés de fermiers blancs.

Ce mouvement de revendication, conduit par d'anciens combattants de la guerre de libération qui a abouti à l'indépendance du Zimbabwe en 1980, a

commencé quelques jours après le rejet en février par référendum des propositions de M. Mugabe sur la réforme agraire. Depuis, la tension a monté entre les fermiers blancs et les occupants de leurs exploitations provoquant la mort d'au moins huit personnes, dont deux fermiers blancs et deux membres du principal parti d'opposition, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC).

PRESSION INTERNATIONALE

Le gouvernement zimbabwéen, soumis à la pression internationale, a mis en cause la presse, notamment les médias étrangers, la soupçonnant même d'être mêlée à

un attentat commis, samedi soir, dans le centre d'Harare. Dimanche, pour la première fois, des assaillants ont mis le feu à la récolte de tabac d'une ferme à l'est d'Harare, s'attaquant ainsi symboliquement à la principale ressource en devises du pays. Pour l'opposition, cette escalade de la violence est une manœuvre du président Mugabe destinée à instaurer l'état d'urgence et, en rendant impossible la tenue du scrutin, éviter le verdict des urnes qui pourrait être défavorable à son parti la ZANU-PF.

Selon la Constitution, les élections législatives doivent avoir lieu dans les quatre mois qui suivent la dissolution du Parlement, pronon-

cée à l'issue de la législature, le 11 avril. Le président Mugabe, qui a déclaré à plusieurs reprises son intention de les organiser « dès que possible », les avait annoncées pour le mois de mai. Cinq semaines de délai sont prévues par la Constitution : deux semaines sont nécessaires à l'enregistrement des candidats et trois autres sont réservées à la campagne électorale officielle.

À moins d'une « annonce surprise » mardi, ce calendrier légal ne pourra pas être tenu pour des élections en mai. D'autant plus que la commission chargée de réviser le découpage électoral n'a pas achevé ses travaux et ne compte par le faire avant la fin

juin en dépit des critiques du président Mugabe qui a estimé ce délai inacceptable.

Un éventuel report des élections ne ferait que repousser la nécessaire solution politique aux maux du Zimbabwe, considéré jadis comme un modèle de stabilité en Afrique australe, mais dont la crise actuelle inquiète ses voisins. Enfin, l'Australie a fait savoir, lundi, qu'elle procéderait à des préparatifs en vue d'accueillir sur son territoire des fermiers blancs, à titre temporaire ou même définitif si les personnes concernées remplissent les critères requis pour l'immigration. – (AFP, Reuters.)

(Lire notre éditorial page 17.)

BREITLING
1884



DUBAIL

66, rue François 1er - 75008 Paris
Tél.: 01 53 57 42 00

LEON

222 rue de Rivoli - 75001 Paris
Tél.: 01 42 60 73 29

BREITLING FRANCE · TÉL. 01 56 43 67 00
www.breitling.com

INSTRUMENTS POUR PROFESSIONNELS

Serbes et Albanais cohabitent de plus en plus difficilement dans le sud de la Serbie

« Ici on s'entend bien ; le problème, c'est la politique »

Dans le sud-ouest de la Serbie, où résident environ cent mille Albanais, les relations entre les deux communautés se sont détériorées en raison de l'autoritarisme du régime de Belgrade et de l'arrivée d'unités militaires serbes à leur départ du Kosovo. Ce que résume l'un des habitants d'une de ces bourgades en expliquant : « Ici on s'entend bien ; le problème, c'est la politique. »

PRESEVO

de notre envoyé spécial

« Pendant les bombardements de l'année dernière, on regardait passer les avions de l'OTAN ensemble. » As

REPORTAGE

« Pour le moment, le village est calme ; mais qui sait comment ça va tourner ? »

sis autour d'un café turc à l'ombre d'un pommier en fleur, Djoko et Zeciria en rigolent. Ces deux quinquagénaires sont des amis d'enfance : l'un est serbe, l'autre albanais. Le minaret pointe au-dessus du haut mur d'enceinte de la ferme de Djoko, où un cochon fouille la terre. « Ici on s'entend bien ; le problème, c'est la politique », rumine Zeciria.

Dans le village de Zince, au sud de la Serbie, au pied des montagnes qui forment la frontière administrative entre la Serbie et le Kosovo, on fait mine de ne rien comprendre au jeu des politiciens. Pourtant, dans les hauteurs toutes proches, quelques groupes d'Albanais en armes défient un pouvoir serbe peu porté sur le droit des minorités. Treize personnes ont été tuées par balles, dont un policier, depuis le retrait du Kosovo des forces serbes, le 12 juin 1999. Une partie d'entre elles est maintenant stationnée sur l'axe Medvedja-Presevo-Bujanovac, dans le sud-ouest de la Serbie, où résident environ cent mille Albanais. « Pour le moment, le village est calme ; mais qui sait comment ça va tourner ? dit Zeciria. Les Albanais en ont assez d'être l'objet de discriminations. »

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, Zince, coincé entre la voie de chemin de fer et la route nationale qui relient Belgrade à Skopje (Macédoine), comptait encore 40 % de Serbes contre 60 % d'Albanais. La famille de Djoko, ancien chauffeur routier, est maintenant l'une des dernières de ce village de 3 000 âmes. « Les jeunes serbes sont partis plus au nord pour des raisons économiques. La région est pauvre », explique le père de Zeciria, solide septuagénaire.

DROITS BAFOUÉS

Sur le mur du salon trône la photo d'un de ses petits-fils, installé en Suisse depuis deux ans. « Il ne veut pas revenir de peur de se faire confisquer son passeport », soutient Zeciria, professeur de langue à Presevo, qui survit grâce à l'argent envoyé de Suisse et à ses dix hectares de terre. Son fils cadet termine des études d'éducation physique à l'université de Pristina, où vont les jeunes Albanais de la région. Son diplôme ne vaudra rien en Serbie et pas grand-chose au Kosovo, mais, depuis plusieurs années déjà, plus aucun Albanais ne veut aller étudier à Vranje, ville distante d'une vingtaine de kilomètres seu-

son de l'autoritarisme du régime de Belgrade et de l'arrivée d'unités militaires serbes à leur départ du Kosovo. Ce que résume l'un des habitants d'une de ces bourgades en expliquant : « Ici on s'entend bien ; le problème, c'est la politique. »

eux, selon M. Halimi, sont partis se réfugier au Kosovo. Pendant les bombardements, 25 000 Albanais de cette région avaient rejoint la Macédoine. Tous ou presque étaient revenus. « Il faudrait maintenant que la communauté internationale déploie des observateurs dans la zone déminée et que, dans le reste de la région, la présence policière soit ramenée à son niveau d'avant les affrontements », demande M. Halimi.

L'arrivée d'unités installées précédemment au Kosovo ajoute un élément de violence à un problème politique et ethnique qui ne date pas d'hier. En mars 1992, les Albanais de la région demandaient ainsi par référendum de bénéficier d'une autonomie territoriale, politique, économique et culturelle au sein de la Serbie. Ils avaient aussi répondu positivement à une deuxième question envisageant le rattachement au Kosovo en cas d'indépendance de la province.

DISCOURS MODÉRÉ

« Les temps ont changé », étudie M. Halimi avec un soupçon d'embarras. Son discours se veut rassurant, modéré, prône une « révolution » des frontières, « comme entre l'Autriche et l'Allemagne, non leur révision ». Mais pour le régime serbe il n'y a pas d'ambiguïté, et le référendum est bien la preuve de l'irrédentisme albanais que confirme, selon eux, l'apparition sur la scène, en décembre 1999, de l'UCPMB.

« La population ne soutient pas un recours à la violence qui augmenterait la répression », défend pourtant Shaip Kamberi, président du Comité des droits de l'homme de la région, créé en même temps que ceux mis en place au Kosovo par la Ligue démocratique d'Ibrahim Rugova. « Les responsables albanais locaux ont toujours eu une approche légaliste mais ils se sont heurtés au mur du régime de Milosevic », affirme un journaliste serbe. « Ici au Kosovo, certains commencent donc à penser que rien n'avancera tant qu'il sera en place », ajoute-t-il. Et les Albanais n'accordent guère plus que le bénéfice du doute à une opposition serbe qui flirte encore avec le nationalisme. « Le réalisme m'impose de voir mon avenir en Serbie mais, si vous me demandez quel est mon désir, c'est celui de vivre avec tous mes frères albanais », conclut M. Halimi.

Christophe Châtelot



lement mais habitée de Serbes, de Macédoniens et de Tsiganes. « Dans les villages où les deux communautés cohabitent, les gens se connaissent. On ne se marie pas mais les relations sont bonnes. C'est plus tendu dans les villes mixtes et à Vranje, on ne se sent pas en sécurité », selon Zeciria.

Car c'est dans les villes que l'autoritarisme de Belgrade se fait le plus durement sentir depuis dix ans. « La situation s'est dégradée après l'arrivée au pouvoir de Milosevic », explique Riza Halimi, maire de Presevo et président du Parti de l'action démocratique. Progressi-

Moins de 1 000 détenus kosovars, selon Belgrade

Tandis que les Albanais du Kosovo réclament des informations sur plusieurs milliers d'entre eux, disparus depuis le printemps dernier, le ministre serbe de la justice, Dragoljub Jankovic, a déclaré samedi 22 avril que seuls 979 Albanais du Kosovo sont encore emprisonnés en Serbie. Ces détenus avaient été recensés par le Comité international de la Croix rouge (CICR) et n'étaient pas tenus pour disparus.

« Au 21 avril, il y avait encore dans les prisons (serbes) 979 personnes emmenées au Kosovo », a déclaré le ministre à des journalistes de médias serbes et étrangers auxquels il faisait visiter deux prisons, situées à Pozarevac, dans l'est de la Serbie. Au total, « 2 050 personnes du Kosovo ont été transférées [en juin 1999] en Serbie, dont 1 071 ont été relaxées » entre-temps, a dit le ministre. Sur les 979 Albanais encore emprisonnés, 454 ont déjà été jugés et purgés des peines, tandis que 525 sont en détention préventive, selon le ministre. La majorité des Albanais traduits en justice à ce jour ont été condamnés pour appartenance à l'Armée de libération du Kosovo (UCK).

vement, les Albanais ont été chassés des emplois publics ou maintenus à des postes subalternes alors qu'ils constituent 61 % de la population. Le découpage électoral de Bujanovac a été tellement trituré que le vote d'un Serbe vaut celui de dix Albanais. Depuis novembre, leurs onze conseillers municipaux boycottent cette instance devant le refus des autorités de revoir la carte électorale.

Sous un régime qui supporte très mal la contradiction, harcèle la presse indépendante, se partage le pouvoir économique, les Albanais sont encore un peu moins égaux que les autres citoyens serbes. « Nos droits sont bafoués », affirme M. Halimi, sous un portrait du leader kosovar modéré Ibrahim Rugova. Ce qui était déjà vrai avant l'ex-

zaine de personnes ont été tuées depuis leur arrivée. C'était irresponsable de les installer ici », reconnaît un journaliste serbe. Les Albanais ne voient pas d'un bon œil ces malabars, en treillis camouflé bleu marine, patrouiller à pied ou en blindé dans la ville ou sur la frontière.

En janvier et février, au pic de la tension, 400 policiers des forces spéciales sont arrivés en renfort. Dans la zone déminée imposée en juin 1999 par la communauté internationale, et qui sur une largeur de cinq kilomètres sépare le Kosovo du reste de la Serbie, la peur de l'activité de l'Armée de libération de Presevo, Medvedja et Bujanovac (UCPMB) et des raids de la police a ainsi vidé plusieurs villages de ses habitants. 12 000 d'entre

Le sort des enfants abandonnés en Roumanie

Dix ans après la chute de Ceausescu, la réforme du système de leur prise en charge commence à voir le jour

BUCAREST

de notre correspondant

Un dernier coup de pinceau et le visage de la Vierge surgit du miroir de verre. Presque un autoportrait. Veronica y jette un dernier coup d'œil et va dans le jardin ramasser quelques pommes de terre. L'heure du dîner approche. Il fait beau, c'est comme un début d'été à Valea Plopului (la vallée du Peuplier), village situé au cœur des Carpates, en Roumanie. « Ça va, ça va, murmure-t-elle. J'ai appris à tout faire. » Car un enfant abandonné doit savoir tout faire. Question de survie. Veronica a vingt-quatre ans, occupe cette maison depuis quatre ans et a la charge de deux petites filles. Une véritable famille, contente d'avoir son toit. Il y a une quinzaine de maisons à Valea Plopului, pour moitié achetées, pour moitié louées, qui hébergent 170 enfants abandonnés et mères en détresse. L'initiative en revient au prêtre Nicolae Tanase. « Pendant des années, ils ont des gestes-réflexes pour parer les coups, se souvient-il. D'autres avaient l'habitude de cacher de la nourriture dans leurs poches, même s'il y en avait assez pour tout le monde. »

Nicolae Tanase voit grand. Son projet immobilier prévoit également une école, un dispensaire et deux ateliers de menuiserie destinés à apprendre un métier à ces enfants qu'il a récupérés dans les gares de Bucarest où ils errent par centaines. Les « enfants de la rue », qui passent régulièrement sur les chaînes de télévision occidentales, au point de symboliser l'identité de la Roumanie de l'après-Ceausescu, apprennent ici la vie, tout simplement. Dur métier. « Pendant dix-huit ans, ils sont élevés comme du bétail dans les orphelinats ; puis on les lâche dans la nature, lance, la colère aux lèvres, Nicolae Tanase. Il me faut encore dix-huit ans pour les rendre normaux. Si chacun des 11 000 prêtres orthodoxes faisait la même chose, le sort des enfants abandonnés serait définitivement réglé. » Le message est sans équivoque : quand on veut, on peut, dans ce pays où 87 % des 23 millions d'habitants revendiquent leur appartenance à l'Église orthodoxe.

Le sort des enfants abandonnés a souvent été synonyme d'ambiguïté, en Roumanie. A commencer par leur nombre : 120 000 cette année, selon les autorités ; 147 000 l'année dernière, selon la même source ; 180 000 d'après la baronne Nicholson of Winterbourne, rapporteur

au Parlement européen. Quant à la réforme du système qui les prend en charge, un grand dessein commence à voir le jour dix ans après la chute de la dictature communiste.

Sous la pression de la Commission européenne, les autorités roumaines ont créé l'Agence nationale pour la protection de l'enfant (ANPC), qui – une première en Roumanie – est mandatée pour concevoir et surveiller la réforme du système. Un progrès, par rapport à la situation précédente, où quatre ministères géraient le sort des enfants, selon le principe du « chacun pour soi ». Une obligation, aussi, puisque l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, dont les négociations ont démarré en février dernier, est conditionnée au règlement du problème de ces enfants.

« A terme, la Roumanie pourra définir un modèle pour les pays de la région »

« A part la crise économique qui poussait à l'abandon, nous avons un problème de mentalité en Roumanie, explique Teodora Berti, vice-présidente de l'ANPC. Les jeunes mères subissent deux types de pressions : d'une part, l'Église s'oppose à l'avortement ; d'autre part, les parents les incitent à abandonner l'enfant dans les institutions de l'Etat, comme on en avait l'habitude à l'époque de Ceausescu. » Un cercle vicieux onéreux, puisqu'un enfant abandonné coûte à l'Etat, tous les mois, l'équivalent de plus d'un salaire moyen. De quoi assurer la réinsertion de l'enfant dans une famille et fermer les institutions publiques contestées par la communauté internationale. « On y arrivera, assure Fokion Fotiadis, chef de la délégation de la Commission européenne à Bucarest. La Roumanie n'est pas le seul pays ex-communiste qui se trouve confronté à ce problème. En revanche, c'est celui dont on parle le plus, parce qu'il essaie de trouver des solutions. A terme, la Roumanie pourra définir un modèle pour les pays de la région. » Un défi à relever.

Mirel Bran

ZEC

Enfin une bonne excuse pour regarder sous le capot d'une BMW

Nouveaux moteurs diesel
520 d - 525 d
530 d

Photo non contractuelle.

44, avenue Edouard Vaillant 92 BOULOGNE
PORTE DE SAINT-CLOUD - 01 46 09 91 63

iris

Institut de Relations Internationales et Stratégiques

Morale et relations internationales

> 16 et 17 mai 2000

Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université
75007 PARIS

Le Monde



Observateur



Entrée libre

Inscription obligatoire

Informations :
Tél. 01 53 27 60 61
Fax 01 53 27 60 70
www.iris-france.org

> Exposition de Brice Fleutiaux

Photographe français détenu en otage en Tchétchénie



Thèmes : Les relations internationales peuvent-elles être morales ? - Le droit international peut-il régir le monde ? - Moralisation du commerce international - Moralisation des finances internationales - Attractivité territoriale, respect des normes sociales et développement des économies.

Avec Ronny Abraham, Mody Ashoka, Jean-René Bachelet, Philippe Barbet, Pascal Boniface, Laurent Boussie, Rony Brauman, Jean-Claude Casanova, Luigi Condorelli, Marc Crépin, Joël Decaillet, Jean-Pierre Delalande, Henri Emmanuel, Michaël Hadjimichaïl, François Fillon, Alain Frachon, Raymond Forni, Dieter Frisch, Pierre Hassner, Laurent Joffrin, Pierre Lellouche, Alain Lipietz, François Longé, Henri Martre, Jean-Pierre Maulny, Francis Maupain, Bernard Miyet, Philippe Morillon, Urbain Olanguena Awono, Florence Parly, Alain Richard, George Robertson, Herwig Schiogl, Jasit Singh, Hiromi Suzumura, Hubert Védrine, Serge Weinberg, Francis Wurtz.

Troubles interreligieux en Arabie saoudite

RYAD. L'Arabie saoudite a annoncé, lundi 24 avril, la mort d'un membre des forces de l'ordre lors de troubles impliquant des Ismaélites, mais s'est défendue de persécuter les minorités religieuses. Selon le ministère de l'intérieur, les troubles qui ont également fait quatre blessés dans les rangs des forces de l'ordre ont éclaté après l'arrestation d'un « étranger qui pratiquait la magie noire » à Najran, ville du sud-ouest du pays, proche de la frontière avec le Yémen. Ses camarades ont manifesté devant la résidence du gouverneur de la province pour réclamer sa libération. Ils ont « ouvert le feu en direction de la résidence et incendié plusieurs voitures », selon le ministère.

Des témoins ont indiqué que des centaines de manifestants de la communauté ismaélite, une branche minoritaire de l'islam, sont descendus dans les rues de Najran après la fermeture d'une de leurs mosquées par la police religieuse, précisant que la manifestation a pris fin après que le gouverneur eut reçu une délégation de la communauté. – (AFP)

Début du débat d'investiture de M. Aznar au Congrès espagnol

MADRID. Le débat d'investiture, pour reconduire José María Aznar à la tête de l'exécutif espagnol devait commencer mardi 25 avril au Congrès des députés. Le débat est prévu pour durer deux jours, mais devrait être sans surprise : le Parti Populaire de centre-droit de M. Aznar a gagné les élections législatives du 12 mars avec une majorité absolue et M. Aznar est assuré d'un vote en sa faveur. Dans son discours, il devait mettre l'accent sur ses priorités : le plein emploi (le taux de chômage est encore de 15 % environ), la paix sociale et la fin du terrorisme au Pays basque où, depuis la rupture de la trêve de l'ETA, en décembre, les attentats ont fait trois morts. A la fin du vote d'investiture, le nouveau président du gouvernement prêtera serment devant le Roi et rendra publique la liste de ses ministres. – (Corresp.)

Des informations militaires secrètes disparaissent aux Etats-Unis

WASHINGTON. La secrétaire d'Etat Madeleine Albright a retiré, lundi 24 avril, à un service du département d'Etat ses attributions en matière de sécurité et muté deux agents, suite à la découverte la semaine dernière qu'un ordinateur contenant des informations militaires ultrasecrètes avait disparu. « Comme d'autres défaillances en matière de sécurité, celle-ci est inexcusable et intolérable », a déclaré Mme Albright à la presse, après la disparition il y a trois mois de cet ordinateur portable. Le Washington Post avait rapporté samedi que l'ordinateur contenait des informations sur la prolifération des missiles et des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Toutes les responsabilités en matière de sécurité au sein du département d'Etat ont été transférées du Bureau du renseignement et de la recherche à celui de la Sécurité diplomatique, a précisé le chef de la diplomatie américaine. – (AFP)

DÉPÈCHES
■ ARABIE SAOUDITE : le ministre de l'intérieur, Nayef Ben Abdel Aziz, a estimé, lundi 24 avril, que les monarchies du Conseil de coopération du Golfe (CCG) étaient libres de rouvrir leurs missions diplomatiques en Irak. « La volonté de certains pays du Conseil de coopération du Golfe de rouvrir leur ambassade à Bagdad relève de la politique de chacun des Etats concernés », a déclaré le prince Nayef à des journalistes à Ryad. Il était interrogé sur la position du royaume saoudien, chef de file des pays du CCG (qui comprend également les Emirats arabes unis, le Koweït, le Qatar, Bahreïn et Oman) à la suite de la réouverture à Bagdad de l'ambassade émiratie, alors que l'Irak est accusé de ne s'être pas totalement conformé aux résolutions de l'ONU. – (AFP)

■ BOLIVIE : le gouvernement a présenté sa démission en bloc, lundi 24 avril, provoquant la plus grave crise politique depuis l'accession du président Hugo Banzer au pouvoir il y a trente-et-un mois, a déclaré le ministre des affaires étrangères Javier Murillo. – (AFP)

■ MAURITANIE : la Sûreté mauritanienne a interpellé, lundi 24 avril l'opposant Ahmed Ould Daddah, secrétaire général de l'Union des forces démocratiques (UFD), deux jours avant un rassemblement public, interdit par le ministère de l'intérieur. L'opposant avait l'intention, selon son avocat, de réclamer une enquête sur l'accumulation des richesses dans l'entourage du président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. – (Reuters)

■ ROYAUME-UNI : les troupes britanniques se sont retrouvées presque à court de munitions et de médicaments au cours du conflit du Kosovo, au printemps 1999, selon un rapport gouvernemental de 96 pages dont la BBC a fait état lundi 24 avril. Un précédent rapport avait relaté la difficulté de plusieurs des formations britanniques à communiquer entre elles. – (AFP)

■ RUSSIE : l'Ingouchie, une république voisine de la Tchétchénie dans la fédération de Russie, accueille encore 213 000 à 214 000 réfugiés tchétchènes, a affirmé, lundi 24 avril, le président ingouche Rouslan Aouchev sur la chaîne russe indépendante NTV. « Ce chiffre est stable depuis au moins trois à quatre mois et montre clairement que les gens ne rentrent pas chez eux », a-t-il précisé. Le président Aouchev a par ailleurs évalué à 15 000 à 17 000 hommes le nombre de combattants tchétchènes auxquels les Russes doivent faire face. Ce chiffre est nettement plus élevé que les estimations de l'armée russe qui évaluent le nombre de rebelles à environ 4 000. – (AFP)

■ UKRAINE : un missile russe sans charge explosive a touché, lundi 24 avril, un bateau de croisière ukrainien, blessant grièvement un de ses hommes d'équipage, lors d'exercices militaires en mer Noire, a indiqué le ministre ukrainien de la défense, Alexandre Kouzmouk. La semaine dernière, un missile sol-sol ukrainien ayant dévié de sa trajectoire a fait trois morts et cinq blessés en touchant un immeuble qui s'est effondré. Enfin vendredi, au Kazakhstan cette fois, un missile russe a quitté son axe balistique pour s'écraser à deux kilomètres d'un village, sans faire de victimes. – (AFP)

La Turquie en retard en matière de santé et d'éducation, selon l'Unicef

SELON UN RÉCENT RAPPORT du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), la Turquie souffre de retards persistants et de profondes disparités régionales en matière de santé et d'éducation. Ainsi 14 % de la population turque (62 millions d'habitants) vit en-dessous du seuil de pauvreté, que l'Organisme national de planification définit comme « la possibilité de se procurer au moins 70 % de la ration alimentaire journalière de 3 500 calories ».

Les régions les plus touchées sont celles du Kurdistan : Erzurum, Diyarbakir, Sanliurfa. En outre près de 1,6 million d'enfants de moins de cinq ans ne sont pas recensés, ce qui les prive entre autres d'accès à la scolarité et à une protection sociale. D'où une proportion de 31 % de filles et 21,2 % de garçons entre sept et treize ans qui ne sont pas scolarisés, alors que l'enseignement primaire est obligatoire. – (AFP)

Le Congrès colombien examine le projet de référendum contre la corruption

La guérilla envisage de se lancer dans la bataille politique

Le Congrès colombien doit commencer, mardi 25 avril, à examiner le projet de loi autorisant le référendum contre la corruption proposé par le

président Andrés Pastrana. Lundi, le chef d'Etat a annoncé qu'il était prêt à concéder à la guérilla une deuxième zone démilitarisée. Celle-ci serait

accordée à l'Armée de libération nationale (ELN), en échange de l'ouverture de pourparlers de paix, selon un accord avec ce mouvement.

BOGOTA

de notre correspondante

La classe politique colombienne est dans tous ses états depuis que le président de la République, le conservateur Andrés Pastrana, a lancé l'idée d'un référendum pour en finir avec la corruption. On le serait à moins : la dissolution de l'actuel Congrès et la réforme de la Constitution sont au menu des dix-sept questions que le chef de l'Etat entend poser aux électeurs le 16 juillet.

A en croire les sondages, le projet est vu d'un bon œil par les électeurs. Le scandale des contrats révélé par la presse, en mars, a achevé de braquer contre le Congrès une opinion publique lasse de la vénalité de ses hommes politiques. Les responsables de la Chambre des députés, il est vrai, n'y sont pas allés de main morte. Entre le 28 et le 31 décembre 1999, ils ont dépensé quelque 6 milliards de pesos (3 millions d'euros) en équipements et travaux d'entretien. Aucun des contrats signés ne dépassait les 100 millions de pesos, afin de contourner l'obligation d'appel d'offres. Le sur-

coût ou l'inutilité des dépenses engagées ne laissent guère de doute sur les pots de vin versés. Le marquage au sol des places de parking a ainsi coûté au contribuable colombien 87 millions de pesos (45 000 euros). Les repas et amuse-gueule des députés ont été facturés deux fois...

LE CONGRÈS DANS L'IMPAASSE

Le Congrès devait commencer à examiner le projet de référendum ce mardi 25 avril. Outre la dissolution de l'actuelle assemblée, le projet propose de ramener de 265 à 173 le nombre des sénateurs et députés, de supprimer les assemblées départementales et de réduire les conseils municipaux. Il élargit les cas de destitution des élus et condamne les corrompus à la « mort politique » : toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation pour « délit contre le trésor public » ou pour enrichissement sans cause serait indéfiniment inélégible et interdite de passer contrat avec l'Etat.

« Pastrana a réussi l'exploit de diviser sa coalition parlementaire

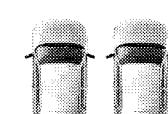
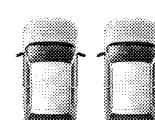
et de réconcilier les libéraux », ironisait l'un d'eux au lendemain de l'annonce du référendum, le 4 avril. « Son plébiscite pourrait lui coûter cher », ajouta un autre. Avec le recul, le coup de poker prend cependant des allures de coup de maître. Pris de court par l'initiative présidentielle, les congressistes se trouvent aujourd'hui dans une impasse. S'ils approuvent la loi sur le référendum, ils donnent raison au président en votant leur propre condamnation. S'ils s'y refusent, celui-ci se fera un plaisir d'en appeler à l'initiative populaire.

En réunissant plus de 2 millions de signatures en faveur du référendum, le chef de l'Etat peut en effet passer outre l'opposition du Congrès et organiser le scrutin. Popularité à la hausse, Andrés Pastrana fait la sourde oreille aux accusations d'opportunisme. Pour ses détracteurs, le référendum cherche à faire oublier les difficultés économiques, le chômage et les aléas du processus de paix avec la guérilla.

Or, rebond inattendu, le référendum semble également

faire avancer le difficile dialogue engagé avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). A l'annonce du projet présidentiel, certains se sont étonnés que le chef de l'Etat soumette au scrutin populaire une réforme politique inscrite dans l'agenda des négociations avec la guérilla. D'autres se sont félicités de voir le processus de paix passer à un second plan. « Il est bon de montrer que le système politique est susceptible de se réformer lui-même sans la pression des armes », explique le sénateur indépendant Rafael Orduz. Après s'être déclaré disposé à négocier un cessez-le-feu, la guérilla a annoncé, le 19 avril, le prochain lancement de son mouvement politique. Les FARC cherchent-elles à récupérer la vedette que le référendum leur a ravi ? Ou celui-ci les obligent-elles à jouer plus rapidement que prévu la carte de leur insertion dans la vie politique ? Si tel était le cas, Andrés Pastrana serait gagnant sur tous les plans.

Marie Delcas



99 F* PAR JOUR

C'est le prix d'une voiture louée chez ADA dans un aéroport ou dans l'une de nos 430 agences de location en France, et vous ne paierez que les kilomètres parcourus. ADA propose aussi des forfaits personnalisés spécialement conçus pour répondre à vos attentes. Pour louer une Fiat Punto, une Opel Corsa ou un autre modèle,appelez le 08.36.68.40.02**.



Libre à vous de dépenser plus.

*A partir de 99 francs TTC par jour, plus 1,45 franc TTC du kilomètre. Offre soumise aux conditions générales de location ADA en vigueur. **2,23 F/min - 0,34 €/min.

FISCALITÉ Le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, sera en première ligne durant toute la semaine : il défend, à l'Assemblée nationale, à partir du mardi 25 avril, le

projet de loi sur les nouvelles régulations économiques, il présente, mercredi en conseil des ministres, le « collectif budgétaire » et il prépare les « lettres de cadrage » pour le budget

2001. ● LE DÉBAT sur les stock-options continue à perturber la gauche. M. Fabius, qui souhaite un allègement de la fiscalité sur ces actions, a multiplié les concertations pour ten-

ter de parvenir rapidement à un compromis. ● HENRI EMMANUELLI, président de la commission des finances, a plusieurs fois plaidé pour un alourdissement de la taxation. Le

gouvernement ignore s'il acceptera de transiger. ● LE GOUVERNEMENT souhaite encadrer les règles du marché en matière boursière et dans la grande distribution.

Laurent Fabius à la recherche d'un compromis sur les stock-options

L'Assemblée nationale commence, mardi 25 avril, le débat sur les nouvelles régulations économiques. L'examen de ce texte fait rebondir la controverse sur la fiscalité applicable à ces actions, que plusieurs dirigeants socialistes veulent alourdir

AVEC LE NOMBRE incalculable de rendez-vous qu'il a dans son agenda des prochains jours, Laurent Fabius se serait sûrement passé d'avoir, de surcroît, à ouvrir, en urgence, le très difficile dossier des stock-options, qui a suscité de si fortes tensions entre le gouvernement et sa majorité depuis près de quinze mois.

Entre la réunion des membres du gouvernement, ce mardi 25 avril en fin de matinée, pour préparer le débat d'orientation budgétaire, prévu pour le 18 mai, et l'envoi des traditionnelles « lettres de cadrage » pour la loi de finances de 2001, puis l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale, dans l'après-midi, autour du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques, sans parler du séminaire de travail entre les ministres socialistes et le PS qui a lieu quelques heures plus tard et enfin, le lendemain, la présentation devant le conseil des ministres du « collectif » budgétaire de printemps, le ministre des finances savait par avance que la semaine qui commence aurait, pour lui, valeur de test.

Mais voilà ! A ne pas brusquer les échéances, M. Fabius aurait pris le risque que l'interminable

controverse autour des stock-options ne cesse de faire des vagues tout au long des prochaines semaines, qu'elle vienne perturber le débat sur les nouvelles régulations économiques – certains élus socialistes étant décidés à renforcer, à cette occasion, la transparence de ces produits –, puis qu'elle vienne polluer l'examen, à la mi-mai, par l'Assemblée du « collectif », les mêmes parlementaires étant décidés à relever la taxation de ces stock-options.

UNE PROMESSE À HONORER

Le ministre des finances a donc compris le danger : pour que ce dossier hautement sensible ne brouille pas ce qui apparaît comme sa véritable rentrée, il a décidé, toute affaire cessante, de chercher un compromis avec les élus socialistes. Mais quel compromis ? C'est là évidemment que tout se complique, car les positions en présence sont difficiles à concilier. De nombreux parlementaires, dont le président de la commission des finances, Henri Emmanuelli, et son prédecesseur, Augustin Bonrepaux, font valoir que Dominique Strauss-Kahn avait pris l'engagement d'aligner, dans certains cas, la fiscalité des

plus-values des stock-options (40 % actuellement) sur celle des revenus (dont le taux maximum est de 54 %). Ils entendent donc exiger que cette promesse soit honorée pour les plus-values supérieures à 500 000 francs.

Initialement, les élus socialistes envisageaient de procéder en deux temps. D'abord, lors de l'examen par la commission des finances du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques, ils entendent renforcer le volet transparence prévu par le gouvernement : ils ont ainsi imposé une obligation de publicité des stock-options aux dix plus hauts salaires et aux mandataires sociaux. En outre, ils ont choisi de supprimer le système de la décode, qui permet au bénéficiaire de stock-options d'acquérir ses actions jusqu'à un prix de 20 % inférieur à celui du marché.

Et puis, ce projet de loi ne pouvant accueillir de mesures fiscales, ces mêmes socialistes avaient prévu d'insérer le durcissement de la taxation dans un autre texte, par exemple le « collectif », lors de son examen en mai. Dans le *Nouvel Économiste* (daté 21 avril-4 mai), M. Emmanuelli se montre ainsi très ferme : « Je

déposerai un amendement dans le courant du mois de mai pour alourdir la fiscalité sur les stock-options (...) Au nom du libéralisme, de l'efficacité et de la concurrence, on prône la flexibilité pour les salariés, en stigmatisant leur immobilisme et leur attachement à la sécurité, mais dans le même temps on fabrique de véritables bunkers pour les dirigeants. »

Pour éviter d'être pris à contre-pied, M. Fabius, qui joue une bonne partie de son image et de son autorité sur ce dossier, a cherché une parade. Il a dessiné des scénarios multiples, lui permettant d'assurer aux milieux économiques et financiers, favorables au développement des stock-options, qu'il comprend leurs attentes, sans pour autant heurter les convictions du groupe socialiste. Tout au long de la semaine passée, certains élus – y compris M. Emmanuelli qui était en voyage à l'étranger – ont reçu des appels téléphoniques du ministère des finances pour savoir si certaines variantes pourraient avoir leur agrément.

Un premier scénario de compromis a ainsi été élaboré au terme duquel le gouvernement accepterait les amendements du

groupe socialiste, accentuant la transparence des stock-options et la suppression de la décode ; mais, en contrepartie, les députés devraient se résigner au statu quo fiscal, avec une taxation inchangée à 40 %. Autre exemple de scénario : la taxation pourrait être allégée pour les petites plus-values, mais alourdie pour les plus grosses.

Les ! Au cours du long weekend pascal, le ministre des finances n'avait toujours pas reçu l'assurance de M. Emmanuelli qu'il pourrait accepter l'un de ces schémas. Convé discrettement, dimanche soir, par M. Fabius et par Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget, à un dîner à Bercy, avec Didier Migaud, rapporteur général du budget, et M. Bonrepaux, le président de la commission des finances a même fait faux bond à ses hôtes.

DISCRÈTE CONCERTATION

Les tractations en coulisses vont donc se poursuivre pour tenir d'amener le groupe socialiste à la raison. Les stock-options devraient ainsi être de nouveau à l'ordre du jour, mardi matin, du traditionnel petit-déjeuner à Matignon, en présence des principaux protagonistes de cette affaire, dont Lionel Jospin, M. Fabius et M. Emmanuelli. Puis, en tout début d'après-midi, une réunion discrète devait avoir lieu entre M. Fabius, M. Emmanuelli et M. Migaud, élargie à Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, pour poursuivre la concertation. Et, enfin, mercredi matin, le ministre des finances doit aller devant le groupe socialiste de l'Assemblée pour tenter d'arracher la décision.

Y parviendra-t-il ? Visiblement, le premier ministre et le premier secrétaire du PS voient d'un bon œil les essais de conciliation du patron de Bercy. Mais nul ne sait encore, en ce début de semaine, comment réagirait le groupe socialiste et notamment le président de la commission des finances. Habituel des coups de gueule, mais sachant aussi mettre de l'eau dans son vin, celui-ci veut-il vraiment déclencher des hostilités contre M. Fabius, avec lequel il entretient d'excellentes relations ? Certains, au PS, posent la question plus méchamment : « M. Emmanuelli aboie. Mais, mord-il ? »

Laurent Mauduit

Des plus-values en forte hausse en 1999

Que représentent les stock-options en France ? Combien de personnes en détiennent ? Et pour quel montant ? A ces questions, il n'est aujourd'hui pas possible de répondre, car il n'existe pas de statistiques publiques sur le sujet. Le magazine *L'Expansion* se livre régulièrement à une enquête, en épousant tous les rapports financiers des grandes sociétés cotées et en interrogeant les entreprises qui ne publient pas d'informations sur leurs stock-options, pour tenter de remédier à cette lacune.

Dans son numéro daté 3-16 février, le journal chiffre les plus-values potentielles des cadres de haut niveau des sociétés du CAC 40 à 72 milliards de francs au 30 décembre 1999, contre 45,4 milliards de francs au 30 juin 1999. Les détenteurs de stock-options ont largement profité de la hausse de la Bourse. *L'Expansion* indique que cette somme représente un pactole moyen de 2,6 millions de francs (contre 1 million six mois auparavant) pour chacun des 28 000 cadres dirigeants des sociétés qui en possèdent.

LA NOUVELLE ÉCONOMIE trouble la gauche et brouille ses références. Lionel Jospin en fait l'expérience depuis quinze mois : si l'argent fou des traders en Bourse ou les fortunes des grandes familles ne font pas partie de ses préoccupations, il sait qu'il ne peut balayer d'un même revers de main les start-up en pleine explosion, la netéconomie qui bouscule les entreprises et les nouveaux développements de l'actionnariat salarié. Mais il doit avancer très prudemment pour ne pas fâcher sa majorité sur des sujets aussi symboliques que les stock-options, la tranche supérieure du barème de l'impôt sur le revenu et l'impôt de solidarité sur la fortune. Le débat controversé sur les stock-options témoigne de la difficulté du gouvernement et de la gauche à trancher.

Dominique Strauss-Kahn, quand il était ministre des finances, avait décidé d'avancer en faisant une distinction claire entre les sociétés de croissance et les entreprises plus traditionnelles. A l'automne 1997, il crée les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSCPE) : il s'agit de stock-options à fiscalité allégée – les plus-values sont taxées à 26 %, au lieu de 40 % – pour les entreprises de moins de sept ans, non cotées

et évoluant dans des secteurs innovants, à l'exclusion des activités bancaires, financières, d'assurances, de gestion ou de location d'immeuble. Ces entreprises doivent par ailleurs être détenues à au moins 75 % par des personnes physiques. Un an plus tard, les BSCPE sont étendus aux entreprises de moins de quinze ans cotées sur les marchés réservés aux PME dynamiques, à condition qu'elles soient détenues, pour au moins à 25 %, par des personnes physiques.

Petit à petit, la différence entre les stock-options et leurs clones pour jeunes entreprises devient de plus en plus ténue. Dans le cadre de la loi Allége sur l'innovation, examinée au Parlement en janvier 1999, M. Strauss-Kahn parvient encore à élargir le champ des BSCPE aux sociétés de moins de quinze ans cotées sur les marchés réservés aux PME dynamiques, à condition qu'elles soient détenues, pour au moins à 25 %, par des personnes physiques. « DSK » tente alors d'aller plus loin en intégrant des mesures d'allégement de fiscalité et de transparence accrue pour l'ensemble des stock-options. Lionel Jospin l'arrête dans son élan. Dès lors, le ministre devient suspect aux yeux des députés socialistes de vouloir, l'air de rien, les amener à voter un allègement de la fiscalité des stock-options.

La démission de Philippe Jaffré, parti d'Elf

et plusieurs dizaines de millions de francs de stock-options, les choque profondément. D'autant que, quelques semaines auparavant, Michelin, malgré des bénéfices en hausse, annonce 7 000 licenciements. La réponse de Lionel Jospin, le 13 septembre, sur France 2, les trouble : « Il ne faut pas attendre tout de l'Etat. »

RÉFLEXION PLUS LARGE

Dès lors, la stratégie des petits pas de M. Strauss-Kahn ne fonctionne plus. A l'occasion de la discussion sur la loi de finances pour 2000, les députés de la majorité obtiennent le retrait des articles du texte qui prévoient de pérenniser les BSCPE, dont l'existence n'est assurée que jusqu'à la fin 2001, et de les étendre à toutes les sociétés de service. Augustin Bonrepaux, alors président de la commission des finances, accepte de retirer son amendement qui portait de 40 % à 50 % la taxation des plus-values liées aux stock-options, dès lors que celles-ci dépassaient 500 000 francs. Mais il obtient du ministre des finances l'engagement que la fiscalité des stock-options puisse être, dans certains cas, alignée sur le taux supérieur de l'impôt sur le revenu.

Pour dissiper le malaise, « DSK » propose de reprendre l'ensemble de ces sujets en s'inscrivant dans une réflexion beaucoup plus large sur la manière dont l'Etat doit réguler le capitalisme. « Keynes a fait d'avantage Rosa Luxemburg pour la classe ouvrière », lance-t-il dans l'Hémicycle, le 22 octobre, avant de poursuivre : « Il faut réformer l'épargne salariale et permettre aux salariés de récupérer une partie des produits de l'entreprise, c'est-à-dire modifier après coup le partage salaires-profits. L'épargne salariale est donc au cœur de notre projet. » Rendez-vous est donc pris, au printemps 2000, pour un grand débat sur les nouvelles régulations économiques.

Depuis, Lionel Jospin a revu ce projet à la baisse : l'épargne salariale n'y figure plus, en dépit des propositions prudentes formulées en janvier par le rapport commandé à Jean-Pierre Balligand et Jean-Baptiste de Foucauld. Des voix, dont celle du premier secrétaire du PS, François Hollande, se sont élevées pour mettre en garde le gouvernement. Et témoigner à nouveau de la gêne de la gauche face à cette mutation.

Virginie Malingre

Actionnariat salarié : quinze mois d'hésitations à gauche

et évoluant dans des secteurs innovants, à l'exclusion des activités bancaires, financières, d'assurances, de gestion ou de location d'immeuble. Ces entreprises doivent par ailleurs être détenues à au moins 75 % par des personnes physiques. Un an plus tard, les BSCPE sont étendus aux entreprises de moins de quinze ans cotées sur les marchés réservés aux PME dynamiques, à condition qu'elles soient détenues, pour au moins à 25 %, par des personnes physiques.

Petit à petit, la différence entre les stock-options et leurs clones pour jeunes entreprises devient de plus en plus ténue. Dans le cadre de la loi Allége sur l'innovation, examinée au Parlement en janvier 1999, M. Strauss-Kahn parvient encore à élargir le champ des BSCPE aux sociétés de moins de quinze ans cotées sur les marchés réservés aux PME dynamiques, à condition qu'elles soient détenues, pour au moins à 25 %, par des personnes physiques. « DSK » tente alors d'aller plus loin en intégrant des mesures d'allégement de fiscalité et de transparence accrue pour l'ensemble des stock-options. Lionel Jospin l'arrête dans son élan. Dès lors, le ministre devient suspect aux yeux des députés socialistes de vouloir, l'air de rien, les amener à voter un allègement de la fiscalité des stock-options.

La démission de Philippe Jaffré, parti d'Elf

national du 25 mars, qui avait précédé le remaniement, M. Hollande avait invité les socialistes à être « les militants de la réforme » et à « fournir » des propositions pour la fin de la législature : « Deux ans encore à travailler, à agir, à changer, à réformer et aussi, pour au-delà de 2002, fournir une perspective, une vision, un projet. »

En participant, le 23 janvier, à un rassemblement national des secrétaires de sections, M. Jospin était, lui aussi, revenu sur sa relation avec le PS, « un parti vivant mais mûr ». Il s'était laissé aller à légèrement théoriser cette relation, en parlant à la fois d'un parti qui « a besoin de se conduire librement » – « c'est ce qu'il fait et bien » – et « qui a su définir avec le gouvernement une relation claire et confiante ». « La question du rôle du Parti socialiste par rapport au gouvernement, avait conclu le premier ministre, a quasiment disparu du débat politique : nous avons su établir entre nous le lien qui convient. »

Pour le PS, un des enjeux du séminaire du 25 avril est justement de ne pas banaliser sa relation avec le gouvernement et de démontrer qu'il garde la capacité de peser sur le débat.

Michel Noblecourt

Le PS veut peser sur les choix du gouvernement

naire avec le gouvernement. Le 25 avril 1998, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), c'est sur le thème de l'Europe que le bureau national du PS s'était réuni avec les ministres socialistes, M. Jospin s'étant employé à vaincre les réticences de ceux qui au PS, comme Jack Lang et les représentants de la Gauche socialiste, hésitaient à ratifier le traité d'Amsterdam négocié juste après la victoire des socialistes. Le 6 février 1999, deux ministres non socialistes, Jean-Pierre Chevènement et Dominique Voynet, s'étaient joints au séminaire consacré au thème « démocratie et territoires », préfigurant la convention nationale que le PS va tenir, les 17 et 18 juin, sur le thème « territoires et citoyens ». DES RELATIONS CODIFIÉES

Au terme de près de trois ans d'exercice du pouvoir, le PS, qui se présente lui-même comme « le pôle de stabilité » de la gauche « plurielle », a réussi à codifier ses relations avec le gouvernement. Chaque mardi, lors de la réunion du bureau national du PS, plusieurs ministres participent aux délibérations, les plus assidus étant Jean Glavany, Alain Richard, Claude Bartolone et, depuis sa récente nomination, Jean-Luc Mélenchon. Lors du conseil

national du 25 mars, qui avait précédé le remaniement, M. Hollande avait invité les socialistes à être « les militants de la réforme » et à « fournir » des propositions pour la fin de la législature : « Deux ans encore à travailler, à agir, à changer, à réformer et aussi, pour au-delà de 2002, fournir une perspective, une vision, un projet. »

En participant, le 23 janvier, à un rassemblement national des secrétaires de sections, M. Jospin était, lui aussi, revenu sur sa relation avec le PS, « un parti vivant mais mûr ». Il s'était laissé aller à légèrement théoriser cette relation, en parlant à la fois d'un parti qui « a besoin de se conduire librement » – « c'est ce qu'il fait et bien » – et « qui a su définir avec le gouvernement une relation claire et confiante ». « La question du rôle du Parti socialiste par rapport au gouvernement, avait conclu le premier ministre, a quasiment disparu du débat politique : nous avons su établir entre nous le lien qui convient. »

Pour le PS, un des enjeux du séminaire du 25 avril est justement de ne pas banaliser sa relation avec le gouvernement et de démontrer qu'il garde la capacité de peser sur le débat.

Michel Noblecourt

IS

PENSONS AUX FRANÇAIS QUI DÉTIENNENT DES STOCK-OPTIONS, SANS OUBLIER CEUX QUI SAVENT QU'ILS N'EN N'ONT PAS.



Nouvelles régulations : un projet fourre-tout

L'EFFET MICHELIN dégonflé et la guerre BNP-Société générale finie, le projet de loi sur les nouvelles régulations économiques - décidé en septembre après l'annonce de suppressions d'emplois par la firme clermontoise et la fin des turbulences dans le monde bancaire - sera moins ambitieux que certains ne l'espéraient, au Parti communiste, au Mouvement des citoyens (MDC) et chez les Verts. Le texte, examiné à partir du mardi 25 avril par les députés, comporte néanmoins des mesures qui, pour le gouvernement, corrigent certains excès de l'économie de marché. La commission des finances de l'Assemblée nationale, sous l'impulsion de son président, Henri Emmanuelli (PS, Landes), et du rapporteur du texte, Eric Besson (PS, Drôme), a quelque peu durci le projet du gouvernement, notamment sur les stock-options (Lire page 6).

● **OPA-OPE** : le projet de loi veut renforcer la transparence. Une entreprise lancant une offre publique d'achat (OPA) ou une offre publique d'échange (OPE) devra informer le comité d'entreprise de la société cible. Celui-ci pourra demander à entendre le chef d'entreprise de la société ayant émis l'offre. En cas de refus, les assaillants ne pourront pas exercer les droits de vote attachés aux titres qu'ils auront acquis. Les députés ont ajouté, en commission, une obligation supplémentaire : dans la note qu'elle adresse à la Commission des opérations de Bourse, l'entreprise qui lance l'OPA devra indiquer ses orientations en matière d'emploi.

● **BLANCHIMENT DE L'ARGENT SALE** : renforcer la lutte. Toute opération effectuée par les institutions financières avec les paradis fiscaux jugés non coopératifs dans ce domaine devront faire l'objet d'une déclaration à Tracfin, le service de renseignement chargé de lutter contre le blanchiment. De nouvelles professions auront désormais obligation de déclarer qu'elles ont des soupçons, comme les marchands de biens de grande valeur ou les opérateurs de casino. Mais experts-comptables et avocats n'y seront pas soumis. Un amendement permet d'incriminer plus facilement les suspects : toute personne incapable de justifier de l'origine de son train de vie alors qu'elle fréquente des individus se livrant à des activités de blanchiment encourt cinq ans d'emprisonnement et 500 000 francs d'amende.

● **RÉGULATION DE L'ENTREPRISE** : assurer un meilleur équilibre des pouvoirs. L'effectif maximum des conseils d'administration passera de vingt-quatre à dix-huit membres. Si la commission des finances est suivie, le nombre maximal de mandats d'administrateur pour une seule personne serait ramené de huit à cinq. Par ailleurs, un président de conseil d'administration ne pourra avoir plus de quatre mandats d'administrateur ou de membre d'un conseil de surveillance. Les fonctions de président et de directeur général seront mieux différenciées, même si le cumul n'est pas interdit. Le droit des actionnaires minoritaires (notamment en matière d'information) est renforcé, et ils pourront voter par Internet.

● **RÉGULATION DE LA CONCURRENCE** : lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et moraliser les pratiques commerciales. Toute opération de concentration au sein d'un secteur d'activité devra être notifiée au Conseil de la concurrence. La notification est suspensive. Le texte définit mieux l'« abus de dépendance économique » dont le nom

breux producteurs sont victimes, et il renforce les sanctions (amendes portées de 5 à 10 % du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise hors-taxes). Pour limiter la toute-puissance des hypermarchés, le gouvernement va créer une commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles entre fournisseurs et distributeurs. Les victimes, mais aussi le ministère de l'économie, pourront saisir le juge pour obtenir réparation. Un amendement double la durée du préavis en cas de déréférencement d'une marque distributrice. En cas de rupture des relations commerciales, le préavis du distributeur devra être écrit. Les ministres de l'économie et de l'agriculture pourront fixer un prix minimum d'achat pour certains produits (fruits et légumes frais...). Un amendement limite la pratique des prix cassés de l'essence par les

M. Madelin dénonce des « tracas administratifs supplémentaires

Alain Madelin, qui devait défendre, mardi 25 avril, à l'Assemblée nationale, une motion de procédure tendant à montrer que le projet de loi sur les nouvelles régulations économiques n'a pas lieu d'être examiné, juge que ce texte ne fait « que prolonger la réglementation étatique, sans inventer de nouveaux mécanismes de régulation ». « Le principe des nouvelles régulations, c'est qu'elles échappent à la politique, même si c'est les politiques qui les mettent en place », analyse le président de DL.

M. Madelin estime que « M. Jospin contemple, sans imagination, un monde qui ne l'inspire guère ». Regrettant que « l'Etat exerce un véritable monopole sur le droit », il souhaite que la loi s'efface devant la contrainte. Toutes les mesures du projet ne sont pas mauvaises, assure-t-il, mais elles vont entraîner des « tracas administratifs supplémentaires ». Il ajoute que Laurent Fabius va devoir affronter « tout ce que la gauche compte de politiquement correct ».

grandes surfaces. L'étiquetage des produits sera mieux réglementé.

Avec ce projet fourre-tout, on est loin du compte, estiment plusieurs partis de la majorité plurielle. Le PCF renâcle face à un texte qui, selon lui, ne fait que renforcer les lois du marché. Les Verts jugent que le texte « n'est pas à la hauteur des ambitions affichées ». Les amendements du parti écologiste visent notamment à « donner aux salariés le pouvoir de suspendre ou de bloquer une OPA ou une OPE », et à assurer « la représentation des usagers au sein des conseils d'administration et de surveillance des sociétés ou des entreprises assurant une mission de service public ». Julien Dray (PS, Essonne) veut en profiter pour donner aux inspecteurs du travail le pouvoir de suspendre un licenciement individuel. Le MDC souhaite aussi « muscler » cette loi, en interdisant tout licenciement aux entreprises réalisant des bénéfices importants et en redonnant au ministre des finances le pouvoir de contrôle du système bancaire, aujourd'hui entre les mains du gouverneur de la Banque de France.

Jean-Michel Bezat

Le député PS agressé dans la Somme dénonce les « responsables institutionnels de la chasse »

Une information judiciaire va être ouverte sur les incidents d'Ault

La violence des chasseurs de gibier d'eau picards a suscité des réactions très contrastées dans le monde cynégétique. Si Jean Saint-Josse, le pré-

sident du mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) préfère « pour l'instant » garder le silence, Paul-Henri Hansen-Catta, président de la Fé-

dération des chasseurs de l'Aisne, estime que cet incident est « scandaleux, écœurant, minable » et ne bénéficie d'« aucune excuse ».

LE PROCUREUR de la République d'Abbeville (Somme) devait ouvrir une information judiciaire, mardi 25 avril, sur les incidents graves qui se sont déroulés trois jours plus tôt à Ault, une petite ville de la côte picarde où le député socialiste Vincent Peillon a été violemment pris à partie, samedi 22 avril, par quelques dizaines de chasseurs (Le Monde du 25 avril). Bombardé d'œufs et de galets, le député, qui avait dû être évacué par un hélicoptère de la gendarmerie, attend une réponse « rapide et forte » de la justice.

A l'instar du premier ministre, qui a condamné lundi « les agressions violentes et inacceptables de la part d'une toute petite minorité » de chasseurs, M. Peillon se refuse à tout amalgame entre « une cinquantaine d'abrutis manipulés » et les « 95 % de chasseurs de la Baie de Somme qui sont indignés de ce qui s'est passé et demandent que la justice sanctionne les coupables ». Selon M. Peillon, dont l'agression a été condamnée aussi bien par le Parti socialiste, les Verts et le PCF que par certains soutiens habituels

des chasseurs - comme le député communiste de la Somme, Maxime Gremetz -, la justice ne doit pas s'en prendre aux « lampions » mais aux « responsables institutionnels de la chasse et aux grands propriétaires terriens » : ce sont eux que M. Peillon accuse de « désinformer de pauvres hères en leur faisant croire que c'est leur mode de vie qui est attaqué ».

Ce sont eux, poursuit M. Peillon en désignant explicitement les responsables de l'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau (ANCGE), qui « défendent des enjeux de pouvoir et des enjeux financiers » menacés par le projet de loi sur la chasse, qui prévoit une réduction des périodes de chasse. A en croire le député socialiste, l'application de ce texte aurait pour conséquence d'« amputer d'un quart le chiffre d'affaires réalisé par la location à très haut prix des milliers de huttes de chasse » que compte le département.

A l'exception notable de Jean Saint-Josse, le président du mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) qui préfère

« pour l'instant » garder le silence, la violence des chasseurs de gibier d'eau picards a suscité des réactions très contrastées au sein même du monde cynégétique. « Le monde de la chasse doit condamner ce type de pratiques », estime Paul-Henri Hansen-Catta, président de la Fédération des chasseurs de l'Aisne, directeur de la revue cynégétique *Le Saint-Hubert* et candidat déclaré à la présidence de la future Fédération nationale des chasseurs, pour qui cet acte « scandaleux, écœurant, minable » ne bénéficie d'« aucune excuse ». Plus modéré, l'actuel président de l'Union des fédérations de chasseurs, Pierre Daillant, condamne un acte « idiot qui ne sert à rien et ne donne pas une bonne image de la chasse ».

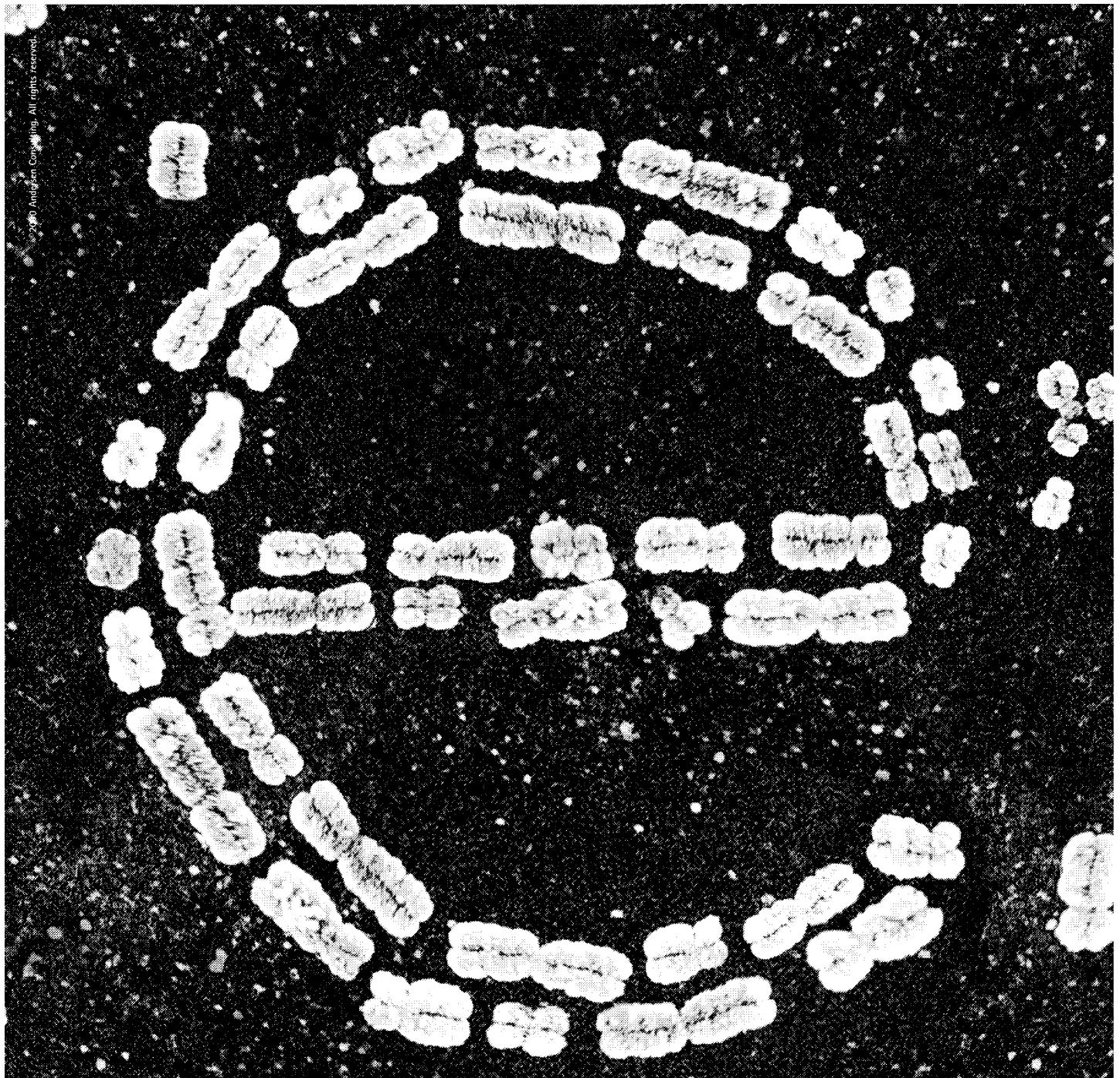
DÉBORDÉ PAR LA BASE

Dans la Somme, en revanche, où le mouvement CPNT a récolté 27 % des voix aux élections européennes de juin 1999, les responsables locaux de CPNT et de l'ANCGE, très embarrassés, refusent de condamner une « explo-

sion » qu'ils disent « comprendre » car largement soutenue par tous les chasseurs du département : « CPNT ne participe pas à cette action », a toutefois tenu à préciser Jean Pilniak, numéro un de CPNT dans le département. « Ce qui arrive est la faute des politiques qui ont trahi leurs électeurs en votant à Paris ce qu'ils disaient refuser dans la Somme », ajoute-t-il.

Tout comme Jean-Louis Souplet, président de la fédération picarde des chasseurs de gibier d'eau et secrétaire national de l'ANCGE, M. Pilniak se dit « débordé par la base » et lui-même victime d'insultes et de menaces de la part d'éléments incontrôlés. Le 15 janvier, à Abbeville, les responsables nationaux de CPNT et de l'ANCGE n'avaient pourtant pas craint, à l'époque, les débordements de « la base » quand ils menaçaient de « mort politique » tous les députés qui soutiendraient le projet de loi sur la chasse, que les chasseurs étaient ce jour-là près de 10 000 à être venus combattre.

Alexandre Garcia



L'ADN de votre entreprise est-il codé pour la nouvelle économie ?

Pas besoin de microscope pour observer les changements qui bouleversent notre économie.

Règles et structures traditionnelles sont dépassées ou sont amenées à évoluer. Pour se développer et réussir, les entreprises n'ont pas le choix : elles doivent intégrer cette nouvelle réalité économique jusque dans leur structure génétique.

Pas d'approche superficielle ni de

solutions partielles. Andersen Consulting vous aide à adapter rapidement et simultanément toutes les composantes essentielles de votre entreprise :

stratégie, technologie, organisation et ressources humaines.

Parce qu'à l'avenir les entreprises qui réussiront seront celles qui n'auront pas seulement intégré le commerce électronique dans leur stratégie mais

aussi dans leurs gènes.

Découvrez combien notre expérience du commerce électronique peut aider votre entreprise en visitant notre site www.ac.com

AC Andersen Consulting

Plusieurs milliers de personnes ont réclamé la reconnaissance du génocide des Arméniens

Les manifestations organisées à Paris et à Lyon ont pris une ampleur inhabituelle

L'anniversaire des massacres de 1915, en Turquie, à l'encontre des Arméniens a été marqué par une manifestation d'une ampleur inhabituelle, lundi

24 avril, à Paris. Les Français arméniens reprochent au pouvoir politique d'enterrer une proposition de loi, votée à l'unanimité par l'Assem-

blée nationale en 1998 et dont l'objet est la reconnaissance par la France du fait que les Arméniens avaient alors été victimes d'un génocide.

LA QUATRE-VINGT CINQUIÈME commémoration de l'arrestation à Istanbul, le 24 avril 1915, des notables arméniens – qui devait donner le signal de ce que le Sénat, le gouvernement et l'Elysée se refusent encore à désigner comme un génocide – a été l'occasion d'une mobilisation exceptionnelle pour cette communauté. Combien étaient-ils à manifester, à Paris, à l'appel du Comité du 24 avril, présidé par Alexis Govcian et qui regroupe les associations arméniennes en lutte pour la reconnaissance du génocide ? Quinze mille selon les organisateurs, plus de six mille d'après la police ; en tout cas assez pour remplir, lundi 24 avril, le boulevard Saint-Michel, dans le 6^e arrondissement, des grilles du jardin du Luxembourg jusqu'au carrefour de Port-Royal. Ce défilé – auquel s'ajoute un millier de manifestants, le même jour, à Lyon – a réuni, en tout cas, bien plus de monde que les commémorations habituelles et davantage, même, que celui des Champs-Elysées qui, le 24 avril 1965, avait marqué le début d'un réveil « identitaire » chez les Arméniens de France.

Nul doute que les raisons du succès tiennent à un contexte dans lequel les revendications des Français arméniens ont été particulièrement malmenées. Il y a eu, d'abord, « l'affaire Veinstein », du nom de cet historien, spécialiste de la Turquie ottomane, réservé quant à la qualification de « génocide » des massacres de 1915 et qui a été élu au Collège de France à la fureur des associations arméniennes. Il y a eu, ensuite, le refus du gouvernement et de la majorité sénatoriale, le 21 mars, d'inscrire à l'ordre du jour de la seconde assemblée du Parlement la proposition de loi sur la reconnaissance du génocide, votée pourtant à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 29 mai 1998.

« QUATRIÈME GÉNÉRATION »

Les manifestants de lundi, plutôt jeunes, se présentent comme la « quatrième génération » des Arméniens de France, dont les divisions politiques ont parfois freiné l'unité d'action. Ainsi, les communistes ont-ils longtemps refusé de défilé sous la bannière rouge, bleue, or qui fut celle de l'éphémère république « bourgeoise »

de 1918-1920 et qui est devenue le drapeau de l'actuelle Arménie. Les socialistes arméniens du Dachnag avaient, pour leur part, adopté cet emblème. Ces querelles appartiennent désormais au passé. Aux partis politiques semble se substituer, via le Comité du 24 avril, un type de représentation analogue au Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

La question du génocide est, dans le cadre de cette évolution, un enjeu symbolique déterminant pour la communauté arménienne française, la plus importante d'Europe occidentale, dont les effectifs sont estimés entre 350 000 et 450 000 personnes. Certains militants regrettent que la mémoire de la catastrophe demeure infiniment plus puissante pour les Arméniens de France que la renaissance d'une Arménie indépendante sur les décombres de l'ex-URSS, au début des années 90, ou, plus tard, le conflit entre cet Etat et l'Azerbaïdjan au sujet du Haut-Karabagh.

Quelques élus s'étaient joints au cortège. André Santini, député (UDF) des Hauts-de-Seine, a plaidé pour que les parlementaires français refusent de « voter l'entrée »

de la Turquie en Europe tant qu'elle n'aura pas reconnu le génocide », tandis qu'Eric Raoult (RPR), ancien ministre de la ville, expliquait qu'il place « la mémoire et l'honneur avant la politique et l'Europe ». A gauche, le PCF était représenté, notamment, par Hélène Luc, présidente du groupe communiste du Sénat, où elle avait tenté avec insistance d'obtenir l'inscription de la proposition de loi sur le génocide. Dans un cortège où Lionel Jospin, Hubert Vedrine et Pierre Moscovici étaient bruyamment mis en cause, quelques socialistes étaient néanmoins présents, comme Jacques Bravo, vice-président du groupe socialiste du Conseil de Paris, ou Serge Lagache, sénateur du Val-de-Marne.

François Rochebloine, député (UDF) de la Loire, a été très applaudie lorsqu'il a stigmatisé le Sénat, lui reprochant de s'être « affirmé comme une instance coupée du monde », alors que les reconnaissances officielles du caractère génocidaire des massacres de 1915 se multiplient.

Nicolas Weill

entre 8 000 et 10 000 francs net par mois, hors primes de garde.

Les syndicats revendentiquent aussi l'instauration d'un « repos de sécurité » qui éviterait aux 14 500 internes (spécialistes ou généralistes) d'enchaîner une garde de nuit entre deux journées complètes de travail. « C'est une atteinte grave au droit du travail qui fait encourir aux patients des risques inacceptables », affirme le SNJMG. Les internes, qui achèvent leur formation en exerçant dans les hôpitaux, sont en théorie soumis à cinq gardes par mois et onze demi-journées de service, dont deux réservées à la formation.

SURCHARGE DE TRAVAIL

Dans l'entourage de Mme Gillot, on reconnaît que la baisse du nombre d'internes de spécialité – 20 % en cinq ans – pose des problèmes de surcharge de travail. « Il faut réorganiser les services », note un conseiller, qui évoque une révision des modalités d'affectation des internes. Le ministère compte également rassurer les « résidents » sur la réforme des études médicales contenue dans le projet de loi de modernisation sociale qui doit être présenté en conseil des ministres à la fin du mois de mai. En revanche, il semble que le gouvernement soit peu disposé à une ouverture sur la revalorisation des salaires.

Les étudiants, auxquels pourraient se joindre les chefs de clinique – anciens internes qui ont achevé leur thèse – ne sont pas les seuls à réclamer un « repos de sécurité ». Le Syndicat national des médecins anesthésistes-réanimateurs des hôpitaux non universitaires (Snmarhnu) appelle ses adhérents à cesser, du 15 au

19 mai, les activités de soins et de consultations les lendemains de garde.

Isabelle Mandraud

Les internes menacent d'étendre leur grève

Le gouvernement admet la nécessité de réorganiser les services dans les hôpitaux mais refuse des hausses de salaires

UNE SEMAINE après le début du conflit et malgré le week-end pascal, les internes paraissent déterminés à poursuivre leur grève,

commencée le 17 avril, pour réclamer une revalorisation de leur rémunération et la garantie d'un repos de sécurité après les gardes de nuit. Lundi 24 avril, 22 centres hospitaliers universitaires (CHU) sur 26 ont été touchés à des degrés divers. Mardi, les représentants des internes doivent être reçus au ministère de la solidarité pour une deuxième séance de discussions avec les conseillers de Martine Aubry et Dominique Gillot, la secrétaire d'Etat à la santé. Ils menacent, s'ils n'obtiennent pas satisfaction, de durcir le mouvement en déclenchant une « grève totale », qui affecterait alors toute l'activité des internes, et non plus seulement les gardes.

Selon l'Intersyndicat national des internes des hôpitaux (Isnih), à l'origine de la grève avec le Syndicat des jeunes médecins généralistes (SNJMG) et l'Intersyndicale nationale autonome des résidents (Isnar, internes en médecine générale), le taux de grévistes a atteint 70 % à Paris et 80 à 90 % en province. Ces chiffres n'ont pas été confirmés par la direction des hôpitaux, qui se contente de faire état d'une situation « très variable » d'une région à l'autre. Ainsi, si les hôpitaux de Brest ou Toulouse connaissent des taux de participation proches de 100 %, d'autres établissements, à Besançon notamment, sont relativement épargnés.

Les internes estiment avoir été les « oubliés » des accords survenus début mars entre les syndicats de praticiens, des personnels hospitaliers et le gouvernement. Fait rarissime, ils réclament non plus une revalorisation classique des gardes, mais une augmentation de 16 % de leur rémunération, comprise actuellement

Paris : première commission d'investiture du RPR le 10 mai

LA PRÉSIDENTE du RPR, Michèle Alliot-Marie, a fixé au 10 mai la date de la première réunion de la commission d'investiture du RPR, qui devra lui proposer un nom parmi ceux des quatre candidats à la candidature RPR pour la mairie de Paris, Edouard Balladur, Philippe Séguin, Jean Tiberi et Françoise de Panafieu. Cette commission devrait se réunir plusieurs fois avant la tenue d'un comité politique consacré à la situation parisienne, fin mai.

Dans la foulée, Mme Alliot-Marie, qui n'entend pas, précise-t-on au RPR, « bousculer le calendrier qu'elle s'est fixé », rendra public le nom du candidat choisi. Il est également prévu qu'elle rencontre les quatre candidats d'ici la fin mai. Enfin, les militants ont jusqu'à mercredi, minuit, pour renvoyer le questionnaire qui leur a été adressé. Le RPR a confié à l'une de ses « filiales », spécialisée dans les enquêtes d'opinion et les sondages, Mobilisation directe, le soin de recueillir, dépouiller et exploiter ce questionnaire. La synthèse des résultats sera communiquée à la présidente, à la commission d'investiture ainsi qu'aux quatre candidats.

La « banque de la Sécu » affiche une bonne rentrée des cotisations

LES ENCAISSEMENTS de cotisations sociales par l'ACOSS, la « banque de la Sécu », ont fortement augmenté en 1999, selon la note mensuelle de l'ACOSS. L'enveloppe totale s'élève à 1 521 milliards de francs en 1999 (dont 1 128 milliards de francs par le biais des URSSAF), soit une hausse globale de 5,9 % et une augmentation de 4,3 % des encassemens par les URSSAF « due essentiellement » au secteur privé. Le taux de restes à recouvrer par rapport aux cotisations liquidées est le plus bas enregistré depuis 25 ans : il représentait 1,1 % des cotisations fin décembre 1999, soit 12,2 milliards de francs. Cette réduction s'explique, selon l'ACOSS, par un nombre plus réduit de faillites d'entreprises et par des « efforts continus » des organismes de recouvrement.

DÉPÉCHES

■ **PARIS** : le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, ironise sur « la situation ubuesque créée par le RPR à la mairie de Paris », en affirmant que c'est Jacques Chirac qui « choisira le candidat pour éviter – sans doute – qu'il ne le menace à l'occasion d'un autre scrutin ». Dans un entretien publié mardi 25 avril dans *France Soir*, M. Hollande oppose la méthode du RPR à celle, « démocratique », du PS, où, a-t-il fait valoir, « nos candidats ont été choisis par nos adhérents ».

■ **MUTUELLES** : les mutuelles ont présenté une « solvabilité globale satisfaisante » leur permettant de « remplir leurs engagements », estime la commission de contrôle des mutuelles et institutions de prévoyance dans le rapport 1996-1998, qu'elle vient de publier. La commission préconise de revoir le statut des élus mutualistes. Elle juge que le principe traditionnel du bénévolat « ne paraît plus adapté à la situation actuelle ».

U.S. AIRWAYS

DROITS Près de six mois après son entrée en vigueur, le Pacte civil de solidarité (Pacs) est un relatif succès : près de 14 000 Pacs ont été signés de fin novembre à mars 2000,

ce qui donne un rythme annuel d'environ 40 000. ● **LES PROFESSIONNELS** craignent cependant que le texte de loi suscite beaucoup de contentieux dans les années à venir

en raison du manque d'information des nouveaux pacsés sur la portée juridique de leur engagement. Beaucoup croient ainsi que le Pacs dispense d'un testament, ce qui est

faux, et ignorent qu'ils se trouvent, sauf dispositions contraires, soumis au régime contraignant de l'indivision. ● **POUR OBTENIR UN TITRE DE SÉJOUR**, les pacsés étrangers

doivent justifier de trois ans de vie commune en France. Hitoshi, qui a longtemps vécu en Belgique avec Philippe, ne peut ainsi être régularisé malgré la signature d'un Pacs.

Le Pacs risque de susciter un lourd contentieux

En quatre mois et demi, près de 14 000 pactes civils de solidarité ont été enregistrés. Beaucoup de pacsés ignorent cependant qu'ils ne sont pas automatiquement héritiers l'un de l'autre et qu'ils se trouvent soumis, sauf dispositions contraires, au régime contraignant de l'indivision

LE SUCCÈS du pacs est-il une bombe à retardement ? 13 972 pactes civils de solidarité ont été enregistrés, dans toute la France, entre l'entrée en vigueur de la loi, à la mi-novembre 1999, et la fin mars 2000. Ce qui, si le rythme des enregistrements ne faiblit pas, devrait mener à un chiffre annuel d'environ 40 000 pacs. Un dixième des couples de concubins qui se constituent chaque année – on en compte 450 000 selon l'Institut national d'études démographiques – se laisseraient ainsi séduire par cette nouvelle forme d'union.

Les associations d'« usagers du pacs », réunies au sein de l'Observatoire du pacs (Act-up Paris, AC !, Aides, Association des parents gays et lesbiens, Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour – Ardhis, Centre gai et lesbien, Prochoix), qui, toutes, ont lutté pour cette reconnaissance du couple homosexuel, n'osent pourtant se réjouir. Dans un rapport qui sera bientôt rendu public, l'Observatoire fait état des insuffi-

sances de la loi et des nombreux contentieux qu'elle risque de générer. « Le texte est mauvais du point de vue juridique, souligne Daniel Borrillo, professeur de droit à l'université Paris X. Il y a un véritable marché qui s'ouvre aux juristes pour l'expliquer ! »

MANQUE D'INFORMATION

Au premier rang des problèmes mis en évidence par l'Observatoire figure le manque d'information des postulants au pacs. Un dimanche sur deux, les réunions du Centre gai et lesbien (CGL) sur le sujet font salle comble. « Cela fait six mois qu'on fait service public, qu'on répond à une demande incroyable. On va éditer à nos frais une plaquette. Où sont les gros moyens d'information promis par le ministère de la Justice ? », interroge Caroline Fourest, ancienne présidente du CGL. Une « cellule nationale d'information sur le pacs » (01-40-01-11-25) a été mise en place pour six à huit mois par le ministère de la justice, mais son existence est pour le moins confidentielle.

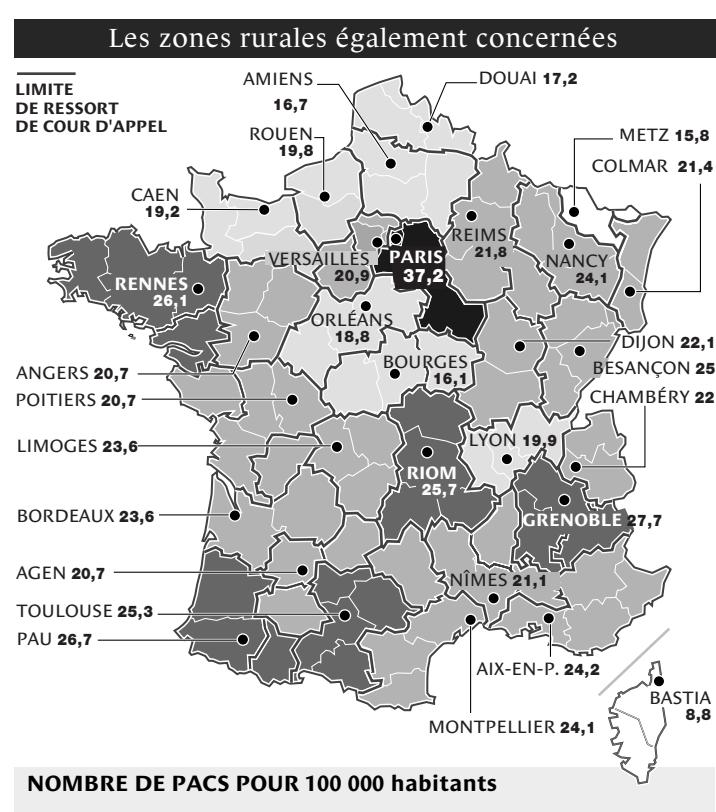
Quant aux greffiers, censés in-

former les futurs pacsés sur les incidences juridiques de ce contrat, ils ont parfois bien du mal à en trouver le temps, reconnaît le syndicat des greffiers de France. Les idées fausses circulent donc, parfois même chez ceux qui ont déjà enregistré leur pacte, puisque le passage chez le notaire ne concerne qu'une petite minorité de partenaires. Le pacs dispense d'un testament et conduit à une transmission automatique des biens entre partenaires, croit-on souvent dur comme fer. Ce qui est totalement faux, mais fut conforté par une bête du ministère de la justice. Dans la première plaquette d'information sur le pacs distribuée dans les tribunaux, aujourd'hui remplacée, était en effet prévue la possibilité d'introduire des dispositions testamentaires dans un pacs.

PRÉSOMPTION D'INDIVISION

Or le testament est un acte strictement individuel écrit et signé de la main propre du testateur. S'il n'est pas rédigé en bonne et due forme, le partenaire n'hérite donc de rien. Bernard Reynis, notaire, « craint que de nombreux pacsés prévoient dans leur pacte des dispositions testamentaires et, surtout, oublient que le pacs ne remet absolument pas en cause le droit ordinaire des successions, qui fait des enfants et des parents les héritiers réservataires, le partenaire ne pouvant se voir léguer par testament que la quotité disponible ». Déjà, poursuit M. Reynis, un contentieux est apparu entre un pacsé auquel son partenaire, aujourd'hui décédé, avait légué des biens via le contrat de pacs, et la famille du défunt.

Pour éviter ce genre de surprises, un passage chez le notaire n'est pas inutile... mais la loi est dissuasive puisqu'elle impose aux pacsés de remettre deux originaux du contrat au moment de son enregistrement au tribunal d'instance. Or le notaire ne délivre qu'un seul acte authentique ! Autre problème concret au moment de l'enregistrement : la présence obligatoire des deux signataires. « Le pacs était censé répondre notamment aux be-



NOMBRE DE PACS POUR 100 000 habitants



Source : Ministère de la justice

soins des malades du sida, rappelle Act-up. Comment font-ils pour pacsé quand l'un est au lit ou à l'hôpital ? » Le ministère de la justice semble vouloir trouver une solution en rénovant la circulaire du 10 novembre 1999.

Le régime des biens choisi pour les pacsés par le législateur, l'indivision, « va provoquer de farouches contentieux, tous les juristes en conviennent », affirme Agnès Tricoire, avocate d'Act-up. Pour échapper à ce régime contraignant, les partenaires doivent clairement écarter la présomption d'indivision dans le contrat de pacs en ce qui concerne les meubles meublants (table, chaises, TV, ordinateur...) acquis après la signature du pacs, et lors de chaque acte d'achat ou de souscription pour les meubles non meublants (logement, voiture, actions...). Tout le

reste est présumé indivis, c'est-à-dire qu'il appartient pour moitié à l'un, pour moitié à l'autre, même si un seul des deux a financé le bien dans sa totalité.

« Pour un achat d'appartement, le notaire aura le réflexe de poser une question sur un pacs éventuel. Mais est-ce qu'un pacsé pensera à spécifier qu'il achète pour lui seul lorsqu'il acquerra des stock-options ou une voiture ? », s'inquiète M. Reynis, qui prévoit bien des litiges entre pacsé survivant et famille du décédé, et surtout entre pacsés après rupture : en cas de séparation, celui qui a payé le bien indivis (ou ses héritiers en cas de décès) n'ont-ils pas droit au remboursement d'une moitié du bien par l'autre partenaire ? Or ce dernier peut ne pas même avoir été tenu informé de l'achat. Et Bernard Reynis de conclure : « Le lé-

Le Pacs, mode d'emploi

● **Qui peut signer un Pacs** ? Le pacte civil de solidarité est un contrat, conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

● **Lieu d'enregistrement**. La déclaration conjointe doit être faite au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence commune.

● **Imposition**. Les revenus de l'année du troisième anniversaire du Pacs font l'objet d'une imposition commune.

● **Successions, donations**. Les personnes pacsées bénéficient sans délai d'un abattement de 375 000 francs sur les successions. Au-delà, les droits de mutations sont de 40 % pour les premiers 100 000 francs et de 50 % pour le surplus. Les donations sont

soumises au même régime mais après un délai de deux ans.

● **Logement**. En cas de décès ou d'abandon de domicile, le partenaire bénéficiaire du droit de reprise du bail sans délai.

● **Travail**. L'entreprise doit tenir compte des possibilités du partenaire d'un Pacs pour l'attribution des vacances et accorder des jours de congé en cas d'événement grave touchant le partenaire.

● **Protection sociale**. Une personne pacsée n'ayant pas la qualité d'assuré social peut profiter de la Sécurité sociale de son partenaire.

● **Devoirs**. Les partenaires s'apportent une « aide mutuelle et matérielle ». Ils sont tenus solidialement à l'égard des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante et les dépenses relatives au logement commun.

« La fête avec tout le monde, on la fera le jour où Hitoshi aura des papiers »

L'AVENIR que Philippe et Hitoshi voudraient se construire est « bridé par une portion de circulaire ». Par les trois mots de la circulaire du ministère de l'intérieur du 10 décembre 1999, qui veut que le Pacs influe sur l'obtention d'un titre de séjour par le partenaire étranger d'un Français après trois années de concubinage du couple « dans notre pays ».

Philippe, 39 ans, lieutenant de l'armée française, et Hitoshi, 36 ans, un Coréen dont la famille est installée au Japon depuis des générations, vivent ensemble depuis presque cinq ans. « On a formé notre couple en septembre 1995. »

Epaisse moustache, fines lunettes, air grave, Philippe n'est pas du genre à s'autoriser la moindre envolée lyrique. Un épais classeur gris administration supplée parfois

sa mémoire : c'est alors qu'il habitait Lille, en 1994, qu'il a connu Hitoshi, venu en Europe en 1986 comme maître de karaté, puis employé au service des clients japonais d'un agent immobilier bruxellois.

Philippe tente infructueusement d'obtenir une mutation à l'OTAN, puis loue un appartement à Bruxelles, où il rejoint Hitoshi chaque week-end, jusqu'à ce qu'en mai 1999, le couple s'installe à Paris.

RESTER DANS L'ILLÉGALITÉ

« On a espéré beaucoup du Pacs. On pensait qu'il apporterait une reconnaissance du partenaire étranger. Nous avons été très déçus », disent aujourd'hui ceux qui furent parmi les tout premiers pacsés du 9^e arrondissement parisien, le 2 décembre 1999. « On avait un joli costume. On s'est retrouvés un peu bêtes,

Lui qui parle français, anglais, japonais et coréen avoue de plus en plus mal supporter cette dépendance financière, ce « déséquilibre » dans le couple. Alors, rendez-vous a été pris le 28 avril à la préfecture de police de Paris pour déposer un dossier de demande de titre de séjour, avec toutes les preuves de leurs cinq années de vie commune. « Tant pis si on n'entre pas dans la

catégorie prévue. On compte sur la bienveillance de l'administration. Parce qu'on est un vrai couple. »

Un vrai couple, c'est aussi ce que forme Patrick A., comptable à Epernay, et Louis R., étudiant malgache. C'est en juillet 1993 qu'ils se sont rencontrés au jardin des Tuilleries. Louis, alors étudiant à Lyon, doté d'une carte de séjour, loge chez son frère depuis un an. Lyon-Epernay, la distance paraît trop grande : Louis vient donc s'installer dans l'appartement marnais. Après

Un « élément d'appréciation » pour les cartes de séjour

Le Pacs est un élément d'appréciation des liens personnels établis en France par le partenaire étranger souhaitant obtenir un titre de séjour, selon la circulaire du 10 décembre 1999 du ministère de l'intérieur. L'étranger signataire d'un Pacs avec un Français ou un ressortissant de l'Union européenne doit justifier de trois années de vie commune en France. Des pacsés ne pouvant fournir la preuve de ces trois années de concubinage se sont déjà vu refuser une carte de séjour par la préfecture de police de Paris. Lorsque deux étrangers veulent pacsé, dont l'un est en situation régulière mais non ressortissant d'un Etat de l'Union européenne, c'est d'une vie commune d'au moins cinq années qu'ils doivent apporter la preuve.

Sept années de vie commune, les deux homosexuels décident de se « pacsé ». « C'était naturel. Notre liaison est totalement assumée. J'ai emmené plusieurs fois Louis chez mes parents dans les Vosges et les siens sont venus cet été », raconte Patrick.

Les ennuis commencent début avril. Louis, inscrit à la faculté de droit de Reims, s'ennuie quelque peu sur les bancs des jeunes juristes. Trop peu assidu aux cours, il se voit refuser son renouvellement de carte de séjour étudiant le 3 avril. Le jeune Malgache saisit l'occasion pour demander son changement de statut. Il souhaite travailler et jusqu'à présent ne pouvait le faire, la carte de séjour étudiant limitant le droit au travail à un temps partiel. Il dépose donc une demande de carte de séjour « vie privée et familiale » en vertu de la loi Chevènement sur l'immigration, qui accorde un titre de séjour à toute personne ayant des liens affectifs en France. Le lendemain, il reçoit un arrêté de renvoi à la frontière. « On a eu des maux de ventre tous les deux », relate pudiquement Patrick.

Le comptable s'est alors démené pour rassembler des lettres de témoignages attestant leur vie en couple depuis sept ans, regrouper les factures, comme autant de pièces à conviction. Le réseau homosexuel d'Epernay est mobilisé pour « faire pression », et contact est pris avec une association de soutien aux étrangers. Une lettre est envoyée au député RPR Bruno Bourg-Broc, qui intervient auprès du préfet. « C'est probablement le premier cas de régularisation par le Pacs que la préfecture de Châlons-en-Champagne va devoir gérer, alors on essaye de mettre toutes les chances de notre côté », se rassure le Marnais. « J'espère qu'on ne va pas nous embêter et qu'ils vont reconnaître notre Pacs », renchérit Louis, qui craint de devoir commencer la longue chaîne des recours. Vendredi 21 avril, il recevait une lettre de la préfecture l'assurant que son cas serait réexaminé à la lumière « des éléments nouveaux de [sa] situation ».

Pascale Krémer et Sylvia Zappi

Ventes par adjudication
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Vente s/ Publications Judiciaires au Palais de Justice de VERSAILLES
Mercredi 10 Mai 2000 à 9h - En un seul lot
à PARIS 8ème - 5 et 7, rue de Washington
UN APPARTEMENT à usage professionnel
Une Chambre, un garage et une cave
Situés dans un ensemble immobilier cadastré à la section AU, n° 11 pour une contenance de 11 ares et 81 centiares

MISE A PRIX : 2.500.000 F

S'adr. SCP BILLON - BUSSY-RENAULD et Associés à VERSAILLES, 33, avenue des Etats-Unis - Tél : 01.39.02.60 de 14h à 18h
Pour visiter : Etude de Mes LESAGE et PETEY, Huissiers à PARIS
Tél : 01.45.63.71.63

La COMMUNE de MEGEVE (Haute-Savoie) LANCE

un APPEL de CANDIDATURES

pour l'EXPLOITATION de la CONCESSION du

CASINO municipal

Le dossier de consultation, comprenant le cahier des charges de cette concession de service public ainsi que les modalités pratiques de la consultation, est à retirer AVANT LE 5 MAI 2000 à 18 heures auprès de :

Monsieur le Maire - Commission d'appel d'offres

du Casino - Hôtel de Ville, B.P. 23 - 74120 MEGEVE

L'IRM aide à diagnostiquer la nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob

Cette affection apparue en 1996 est liée à l'agent de la maladie de la « vache folle »

Une étude britannique publiée dans *The Lancet* du 22 avril montre que l'imagerie par résonance magnétique (IRM) aide à diagnostiquer la nou-

velle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Apparue en 1996, cette variante liée à l'agent de la maladie de la « vache folle » (ESB) était jus-

qu'alors difficile à identifier, car les malades atteints de cette démence mortelle ne présentent pas de signes cliniques particuliers.

L'IMAGERIE par résonance magnétique (IRM) est un bon examen pour confirmer le diagnostic de la nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, liée à la maladie de la « vache folle » (encéphalopathie spongiforme bovine ou ESB). Une étude britannique, coordonnée par l'unité nationale de surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, basée à Edimbourg (Ecosse) et publiée dans *The Lancet* du 22 avril, a mis en évidence des anomalies cérébrales par l'IRM chez 78 % des patients atteints de cette nouvelle maladie, alors qu'il n'y en avait pas chez les 57 sujets exempts de cette maladie et servant de contrôle.

La maladie de Creutzfeldt-Jakob est une maladie dégénérative du système nerveux entraînant une démence toujours mortelle et heureusement rare. Elle existe sous quatre formes : sporadique (la plus fréquente, celle qui est considérée comme classique), iatrogène (contamination par l'hormone de croissance extractive ou par des instruments chirurgicaux), familiale, et la forme variante liée à la

maladie de la « vache folle », qui atteint des sujets jeunes. Des critères permettant d'affirmer le diagnostic avaient été mis au point pour les trois premières formes, mais la quatrième ne présente pas de traits cliniques spécifiques.

ANOMALIES DU PULVINAR

Jusqu'ici, le diagnostic de la nouvelle forme de Creutzfeldt-Jakob ne pouvait être fait qu'à partir d'un examen du tissu cérébral, qui permettait de retrouver des lésions caractéristiques, mais il est difficile à mettre en œuvre, car il nécessite un prélèvement chirurgical chez le sujet vivant ou une autopsie. Le prélèvement sur les amygdales est très fiable, mais il présente les inconvénients des actes chirurgicaux pratiqués sous anesthésie et risque de contaminer du matériel. En raison de la lourdeur de ces techniques et de l'absence de bénéfice pour le malade puisqu'il n'existe aucun traitement, ces prélèvements sont rarement réalisés.

Il est courant de pratiquer une IRM chez les malades jeunes présentant une démence. C'est ainsi

que des anomalies d'une structure cérébrale appelée le pulvinar ont été signalées chez plusieurs patients atteints de la variante de Creutzfeldt-Jakob. L'équipe de Martin Zeidler, qui associe des neuroradiologues expérimentés, a donc soigneusement examiné les images par résonance magnétique du cerveau de 36 personnes atteintes de la nouvelle maladie Creutzfeldt-Jakob âgées, en moyenne, de trente ans. Elle les a ensuite comparées à celles de 57 personnes ayant fait l'objet d'un autre diagnostic (âge moyen, 52 ans) : 36 d'entre elles étaient atteintes d'une forme sporadique de maladie de Creutzfeldt-Jakob, et 14 dont on avait pensé à tort, dans un premier temps, qu'elles étaient atteintes de la nouvelle variante. Deux observateurs ont visionné les clichés sans connaître le diagnostic porté, puis les deux avis ont été confrontés jusqu'à un consensus entre les examinateurs.

Interrogé par *Le Monde*, Martin Zeidler précise que « les lésions correspondent à un phénomène de gliose (fibrose du tissu nerveux),

qui atteignent d'autres cibles dans les autres formes de Creutzfeldt-Jakob ». Les mêmes anomalies du pulvinar existant dans d'autres maladies, l'examen IRM n'a donc pas une spécificité à 100 % pour la nouvelle maladie de Creutzfeldt-Jakob, mais « cette variante étant la cause la plus fréquente de démence chez le sujet jeune, l'IRM peut dans ce contexte détecter des sujets atteints de leur vivant avec un examen non invasif », affirme Martin Zeidler. « Cet examen constitue une bonne aide au diagnostic, commente le docteur Dominique Dromont, spécialiste français des encéphalopathies spongiformes, surtout dans les familles où existe une hostilité à l'autopsie. » En l'état actuel, le nombre limité de personnes atteintes de la nouvelle version de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (56 au Royaume-Uni, 2 en France et 1 en Irlande, et une douzaine de cas douteux) ne permet pas de valider cette technique sur une population plus importante.

Paul Benkimoun

férent (abonnement de fidélisation du patient chez un médecin généraliste), la couverture médicale universelle (CMU), dont pourraient bénéficier six millions de personnes, ou la carte Paris-Santé. La question est donc posée : le tiers-payant déresponsabilise-t-il les patients en générant une hausse des dépenses de santé, ou permet-il de ne pas renoncer aux soins ?

L'étude du Credes, financée par la Fédération nationale de la Mutualité française, opte pour la seconde réponse. En 1995, le régime général de la Sécurité sociale a remboursé 59,9 milliards de francs de médicament et, la même année, six ordonnances sur dix étaient réglées en tiers-payant. Selon le fichier sur la consommation pharmaceutique des assurés sociaux, dont disposaient les auteurs de l'étude, cette même année, 75 % du montant total des remboursements de médicaments (environ 44 milliards de francs) sont pris en charge en tiers-payant. Plus d'un tiers des Français (37 %) n'ont jamais recours et un tiers (34 %) utilisent systématiquement ce système ; le reste s'en sert à l'occasion.

Selon Paul Dourgnon et Michel Grignon, « le résultat principal » de leur travail est que « la structure des dépenses est liée au taux de recours au tiers-payant : un assuré d'autant plus de chances de recourir au tiers-payant dans l'année qu'il doit faire face à une forte proportion d'ordonnances coûteuses ». Restait à savoir si cette relation traduit une « aubaine » (l'assuré bénéficiant du tiers-payant occasionne des ordonnances plus coûteuses) ou un ratage (le patient aurait refusé la dépense en l'absence de tiers-payant). En travaillant sur un modèle économique, les deux chercheurs sont parvenus à la conclusion que « l'utilisation du tiers-payant ne semble pas "pousser à la consommation" chez les plus aisés, mais que la dépense supplémentaire qu'il génère amène les plus pauvres à la consommation moyenne » des ménages non concernés par la contrainte de liquidité. Selon cette étude, il s'agit donc d'un mode de paiement socialement équitable ».

PATIENTS NON DÉRESPONSABILISÉS

Jusque dans les années 90, en France, la pratique du tiers-payant existait uniquement à titre dérogatoire pour les hospitalisations en secteur public et les accidents du travail. S'y sont ajoutées les consultations externes à l'hôpital et dans les centres de soins mutualistes. Depuis 1982, les officines pharmaceutiques sont, elles aussi, autorisées à pratiquer le tiers-payant, ce qui constitue un moyen de fidéliser sa clientèle, notamment depuis la transmission informatique des données à la Sécurité sociale. Le tiers-payant figure en outre dans de nombreux dispositifs récents : le système de médecin ré-

P. Be.

Le MRAP juge « urgent de sanctionner » les bavures policières

LE MOUVEMENT CONTRE LE RACISME et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a dénoncé, lundi 24 avril, dans un communiqué, « le développement des bavures policières », estimant qu'il était « urgent de sanctionner ces agissements inacceptables qui déshonorent l'Etat de droit et la police ». L'association cite plusieurs dérapages policiers intervenus récemment, notamment « les violences dont a été victime fin mars Hayat, une jeune femme de Ris-Orangis (Essonne), et le drame de Lille-Sud, le 16 avril, où le jeune Riad est tombé sous une balle policière tirée dans la nuque ». Le MRAP a également évoqué le procès, qui doit se tenir mardi à Lille, de cinq policiers jugés pour non-assistance à personne en danger et pour homicide involontaire à la suite du décès d'un jeune boxeur zairois dans un commissariat de Tourcoing (Nord) en 1998. « Devant ces faits graves, révélateurs d'une exception française qu'est le développement des bavures policières, le MRAP attend, dans le traitement de ces affaires par la justice, fermeté et détermination », a indiqué le secrétaire général du mouvement, Mouloud Aounit.

DÉPÉCHES

■ **SANTÉ** : un nouveau cas de méningite a été détecté à Marseille chez un enfant de dix ans, dont le père était rentré, le 6 avril, d'un pèlerinage à La Mecque (Arabie saoudite). L'enfant, souffrant de fièvre et de maux de tête, a été hospitalisé jeudi 20 avril, alors qu'il se trouvait encore en vacances scolaires. Depuis le 28 mars, c'est le quinzième cas de méningite détecté parmi les pèlerins de retour de La Mecque ou dans leur entourage. Quatre personnes sont déjà décédées.

■ **CITOYENNETÉ** : sept maires ont lancé, mardi 25 avril, un appel pour la présence d'étrangers non communautaires sur les listes des partis de la gauche « plurielle » aux élections municipales de mars 2001. Se référant à l'action de maires qui, dans les années 30, avaient conduit des listes comportant des femmes alors inéligibles, les élus PC, PS et Verts veulent « témoigner de la nécessité de faire un pas de plus vers un suffrage vraiment universel ».

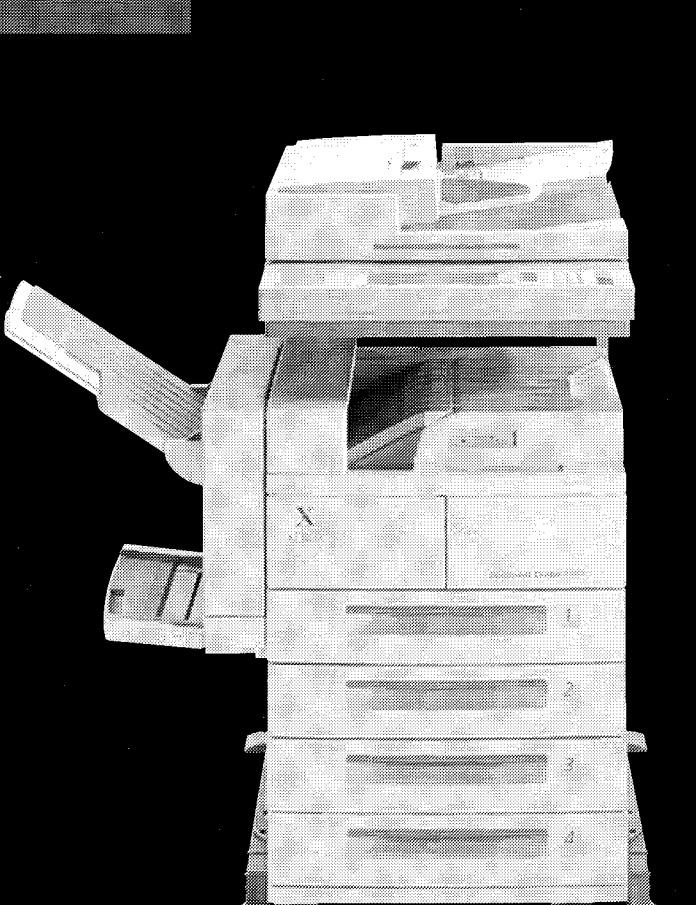
■ **JUSTICE** : un jeune homme de dix-neuf ans, armé d'un couteau de cuisine et portant le déguisement du tueur en série du film d'horreur *Scream* a été interpellé dans la nuit de samedi 22 à dimanche 23 avril devant la gare de Sarcelles (Val-d'Oise). Il a expliqué qu'il voulait faire peur à un autre jeune homme qui l'avait agressé un peu plus tôt. C'est le deuxième fait divers inspiré par le film après la tentative d'assassinat, jeudi 20 avril, par un adolescent de seize ans, de ses parents (*Le Monde* du 25 avril).

■ **ACCIDENT** : un parachutiste âgé de 72 ans s'est tué, lundi 24 avril, au cours d'un saut au-dessus de Nouilhan, au nord des Hautes-Pyrénées. Selon les premiers éléments recueillis par les gendarmes, les parachutes (ventral et dorsal) du septuagénaire ne se seraient pas ouverts, provoquant une chute libre d'environ 1 200 mètres.

Selon une étude du Credes, le tiers-payant a un « effet de justice sociale ». Il facilite l'accès aux soins des plus démunis

XEROX REPREND 10 000 F* VOTRE COPIEUR OU VOTRE IMPRIMANTE POUR L'ACHAT D'UN XEROX DOCUMENT CENTRE 332 ST :

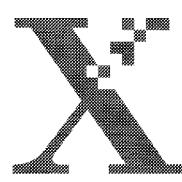
Offre valable
jusqu'au
30.06.2000



- Copieur/imprimante 32 pages/minute
- Qualité d'impression numérique
- Chargeur automatique de documents
- 5 sources d'alimentation papier
- Recto-verso automatique
- Directement connectable au réseau
- Evolutif (scanner, fax, etc.)

* Chez les concessionnaires Xerox participant à l'opération.
Offre non cumulable avec d'autres promotions Xerox ou contrats flotte.
Ne s'applique pas à la reprise d'imprimantes Xerox ou Tektronix.

APPELEZ LE 0 800 10 11 12 (N° VERT, APPEL GRATUIT)
OU RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET www.xerox.fr



XEROX®. The Document Company. X® digitalisé et tous les noms de produits mentionnés sont des marques déposées de XEROX Corporation.

THE DOCUMENT COMPANY

XEROX

Le gouvernement veut faire des agglomérations les vitrines d'un nouvel urbanisme

Déjà approuvé par les députés, le projet de loi Gayssot-Besson sur la solidarité et le renouvellement urbain est présenté au Sénat. Il vise à simplifier et moderniser le droit et les outils de l'aménagement et inciter les maires des grandes villes à travailler ensemble

ORLÉANS

de notre envoyée spéciale

Les rails du futur tramway transpercent l'agglomération orléanaise. Presque achevée en certains endroits, la ligne, bordée d'arbres chétifs, s'entrecoupe de chantiers de terrassement. En octobre, l'entrée en service de la première ligne devrait changer le visage de cette agglomération-patchwork, en constante expansion. En dix ans, elle a gagné 22 670 habitants : la capitale du Centre croît dans le sillage de Paris, à une heure de route. Orléans et sa périphérie ont grandi au coup par coup, au gré des opportunités foncières. Aucune contrainte naturelle, hormis la Loire, au sud, n'a freiné l'éclatement de la ville.

La lutte contre le mitage et l'étalement urbain dont Orléans fait les frais – comme presque toutes les grandes agglomérations – est au cœur du projet de loi « Solidarité et renouvellement urbain » (SRU), adopté en première lecture mardi 21 mars par l'Assemblée nationale et qui doit être débattu au Sénat à

à l'Assemblée nationale, mercredi 8 mars. Les outils d'aménagement, créés par une loi de 1967 pour accompagner la croissance exponentielle des villes, ne répondent plus aux objectifs des concepteurs du projet SRU : « une ville mieux équilibrée, plus sûre, moins polluée, moins anonyme ».

Le texte Gayssot-Besson se situe dans la lignée des lois Voynet et Chevénement sur l'aménagement du territoire et l'intercommunalité. Ces deux lois, aujourd'hui en vigueur, entendent promouvoir l'agglomération comme échelon de décision et de coordination, notamment pour lutter contre « l'apartheid social », selon une formule du ministre de l'intérieur. A son tour, le projet SRU fait franchir un nouveau pas à l'agglomération comme espace reconnu de développement. Outre une simplification du droit de l'urbanisme, le texte soumis aux sénateurs veut mettre en cohérence les codes et procédures accumulés au fil des ans, pour en finir avec les aberrations produites par la conception de projets à des échelles différentes : on imagine une ligne de tramway sans construire de logements à son terminus ; un multiplexe sort de terre à plusieurs kilomètres d'une ligne de transports en commun... Le projet veut aussi freiner la concurrence entre communes au sein des agglomérations – régulièrement déchirées par la course à l'implantation d'équipements ou d'entreprises – en incitant les élus locaux à tracer ensemble l'avenir de leur agglomération.

UN DOCUMENT D'ORIENTATION

Au fil des ans, élus et urbanistes ont dû s'accommoder de ces outils successifs (voir ci-dessous) qui façonnent les villes, des stations du tramway à la largeur des trottoirs, de l'implantation des commerces à la couleur des volets, du tracé des ruelles à la forme des tuiles.

Marie-France Archambault est directrice d'études à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise, la structure chargée d'élaborer tous ces documents. Elle approuve les orientations du projet de loi Gayssot, et se targue même de l'avoir appliquée avant la lettre : toute la planification est pensée par la même équipe (ce n'est pas le cas dans toutes les agglomérations). « Nous avons toujours eu la volonté de maîtriser l'urbanisation », affirme-t-elle. Pour Mme Archambault, le projet SRU va dans le bon sens, car il « oblige à formuler des projets communs ». Jean-Pierre Sueur, maire (PS) d'Orléans depuis 1989, président de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), et auteur, en février 1998, d'un rapport sur la ville qui prônaient lui aussi la montée en

partir du mercredi 26 avril. « L'habitat individuel se répand dans les périphéries les plus lointaines. Les distances parcourues par les citadins ne cessent d'augmenter. (...) Les centres commerciaux intégrés prolifèrent. (...) Les multiplexes se développent en périphérie des villes. Quant au centre, il perd souvent de la population et sa part dans les activités commerciales diminue », regrettait, en termes généraux, le ministre des transports et de l'équipement, Jean-Claude Gayssot (qui présente le texte avec le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson), lors de la discussion générale

Les outils réformés

- A l'échelle de l'aire urbaine, le schéma de cohérence territoriale (STC) se substitue au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), jugé « trop rigide ». Ce document, élaboré par les élus, devra définir les orientations générales de développement de l'agglomération et préciser les choix en matière d'habitat, d'équilibre entre zones naturelles et urbaines, d'infrastructures, d'urbanisme commercial, de services, de loisirs. Tous les documents sectoriels – plan local d'habitat (PLH), charte d'urbanisme commercial, plan de déplacement urbain (PDU), ainsi que le plan local d'urbanisme, qui succède au plan d'occupation des sols des communes – devront être compatibles avec ce document de référence. Il sera élaboré par la structure de coopération intercommunale en place ou à créer (communauté urbaine, d'agglomération...) et devra être réévalué tous les dix ans.
- Le plan local d'urbanisme (PLU) remplace le plan d'occupation des sols (POS). Il devra être « le cadre d'un véritable projet urbain », et non plus seulement un zonage définissant l'affectation des sols, mais il

puissance du pouvoir des agglomérations, approuve également : « Le poids de chaque stratégie communale est un frein à la maîtrise de l'avenir des agglomérations. Un document qui fixe les règles pour tous est une nécessité. »

« Le pouvoir communal est ligoté ! », s'est exclamé de son côté Gilles Carrez, député (RPR) du Val-de-Marne, lors d'une récente réunion de l'Association des maires de France (AMF). Ulcérés par le volet sur la « mixité sociale » de la loi (l'obligation faite aux communes des agglomérations de plus de 50 000 habitants d'atteindre la barre des 20 % de logements sociaux), la plupart des élus ont en revanche assez peu réagi, jusqu'à maintenant, à la refonte des outils d'aménagement urbain. M. Carrez voit pourtant dans ce dernier volet une tentative de « recentralisation massive ». Pour preuve : en l'absence de schémas de cohérence territoriale, applicables au 1^{er} janvier 2002, les projets d'urbanisation seront gelés. Il y voit aussi l'émergence d'un pouvoir « supracommunal » qu'il condamne. Paradoxalement, il fustige tout autant l'esprit du plan local d'urbanisme

(PLU), qui laisse davantage de liberté aux maires que l'actuel plan d'occupation des sols, mais prend un caractère moins normatif. L'adjoint à l'urbanisme d'Orléans, l'historien Antoine Prost (PS), partage, comme beaucoup d'élus de tous bords, cette dernière inquiétude. « Le POS était destiné à tomber entre les mains d'un juge pour régler des contentieux. Le PLU veut être un document d'orientation, mais perd sa

fonction réglementaire. Je risque de me retrouver assailli de plaintes et de voir annulés tous mes permis de construire ! »

INQUIÉTUDES

En dépit des amendements apportés par les députés, les maires ne sont pas, semble-t-il, rassurés et ils craignent une inflation des contentieux. Les élus Verts redoutent, quant à eux, que le pas-

sage du POS au PLU fasse reculer la jurisprudence et ruine les acquis des associations de défense de l'environnement, habituées à porter leur combat devant les tribunaux.

Lors du débat au Palais-Bourbon, Louis Besson a insisté sur la « confiance dans l'action des élus ». « L'objectif de la refonte législative est de les pousser à une réflexion globale », explique-t-on dans son entourage. « Mais il est possible que les pratiques n'évoluent pas », reconnaît pourtant un conseiller. Pour la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), favorable au texte, le projet SRU « donnera plus de travail aux élus ». « Cette loi satisfera avant tout ceux qui ont déjà des projets pour leur agglomération », complète François Ascher, professeur à l'Institut français d'urbanisme. Autant dire que le risque de voir naître des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme vides existe bel et bien. Cependant, pour M. Ascher, « en créant un espace de négociations entre communes, et en tentant de limiter l'urbanisation sauvage, la loi va dans le bon sens ».

Gaëlle Dupont

Le Sénat contre la « recentralisation »

De nombreux sénateurs voient dans le projet de loi une tentative de recentralisation. Pour Pierre Hérisson (UC, Haute-Savoie), président de la commission des affaires économiques, « l'ensemble du texte est d'inspiration recentralisatrice ». « J'espère que le Sénat sera suffisamment agressif sur cette question », poursuit-il. Le volet « mixité sociale », qui impose des sanctions financières aux communes des agglomérations de plus de 50 000 habitants ne respectant pas un quota de 20 % de logements sociaux, suscite l'inquiétude de nombreux maires. Un collectif d'élus franciliens, intitulé « Pour une vraie mixité sociale, contre le projet de loi Gayssot-Besson » – animé par Roger Karoutchi, président du groupe RPR du conseil régional d'Île-de-France – veut se battre contre cette disposition. Le volet « urbanisme » préoccupe aussi le maire (UDF) de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), Estelle Debaecker. Elle a créé, vendredi 21 avril, une « coordination des maires pour la défense et le renforcement de la décentralisation ». Elle vise notamment à « faire respecter la liberté des communes de choisir leur urbanisme, leur fiscalité et leur environnement ». Mme Debaecker cherche à obtenir le soutien du président (RPR) du Sénat, Christian Poncelet.

Conquest

**A 1 971 francs par mois*
(financement exceptionnel),
le moins que l'on puisse dire c'est
qu'elle n'a pas que son physique.**

intérieur
velours

accoudoir
avant

airbags
frontaux

climatisation

pommeau cuir

volant
cuir

rétréciseurs
électriques

Alfa 156

ABS avec EBD

Alfa 156 Une offre incontournable du 15 avril au 31 mai 2000.

*Offre valable du 15 avril au 31 mai 2000 sur les modèles de la gamme ALFA 156 AM 2000 (tarifs au 01 avril 2000). Crédit classique au TEG de 5,90% l'an (mensuel 0,49%) sans condition d'apport sur une durée de 12 à 60 mois. Exemple de financement pour une ALFA 156 1.6 TS AM 2000 au tarif conseillé de 125 500 F au 01 avril 2000 : avec un apport initial de 41 415 F (6313,68 euros), montant emprunté de 84 085 F (12 818,68 euros) remboursable en 48 mensualités de 1970,89 F (300,46 euros) hors assurances facultatives. Coût total de l'achat à crédit : 136 017,72 F (20 735,77 euros) hors assurances facultatives. Offre réservée aux particuliers dans les concessions participant à l'opération. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par FIAT CREDIT France S.A. au capital de 71 000 000 F RCS Versailles 592 033 591.

Alfa Romeo FINANCEMENT

Garantie 24 mois

dont extension de garantie ALFA de 12 mois offerte par les concessionnaires. Offre valable et détails des conditions dans les points de vente participants. Alfa Romeo recommande SELENIA. Découvrez la nouvelle gamme Alfa 156 à partir de 125 500 F internet : www.alfa-romeo.tm.fr



Alfa Romeo recommande Selenia

Légion d'honneur

Nous publions la liste des nominations, promotions et élévations dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au *Journal officiel* du dimanche 23 avril.

Sont élevés à la dignité de *grand officier* : Jean-Jacques de Bresson, conseiller d'Etat honoraire, président national de l'Association des médaillés de la Résistance française ; Alain Decaux, ancien ministre, membre de l'Académie française, historien ; Jacques Dewatré, préfet ; Bertrand Schwartz, universitaire, fondateur de l'association Moderniser sans excuse.

Grande chancellerie

Est promu *commandeur* : Jean-Claude Aurousseau, préfet honoraire.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* : Francine Best, née Postaire, présidente d'associations éducatives ; Jacqueline Pineton de Chambrun, née Retourné, membre de la commission consultative des droits de l'homme.

Economie, finances et industrie

Sont promus *commandeurs* : Georges Fraize, vice-président d'un consortium international ; Jacky Weil, conseiller général du président d'une société.

Emploi et solidarité

Sont promus *commandeurs* : Jacques Dermagne, président du Conseil économique et social ; Marc Gentilini, président de la Croix-Rouge française.

SANTÉ ET HANDICAPÉS

Sont promus *commandeurs* : Jean Frézal, médecin honoraire des hôpitaux, professeur honoraire des universités ; Georges Mathé, praticien hospitalier honoraire, professeur des universités, consultant en cancérologie.

Justice

Est promu *commandeur* : Pierre Clerget, avocat général honoraire à la Cour de cassation, ancien président de la fondation d'Aguesseau.

Éducation nationale

Sont promus *commandeurs* : Hélène Ahrweiler, née Glykatzi, professeure des universités honoraire ; Jean-Baptiste Donnet, professeur émérite à l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse.

Affaires étrangères

PERSONNEL
Est promu *commandeur* : François Scheer, ambassadeur de France.

PROTOCOLE

Est promu *commandeur* : Stanley Hoffmann, titulaire de la chaire de civilisation française à l'université Harvard (Etats-Unis).

Affaires européennes

Sont promus *commandeurs* : Jacques Georges, vice-président du comité exécutif de l'union européenne des associations de football ; Christiane Scrivenier, née Fries, ancienne ministre, ancienne commissaire européenne.

Défense

Est promu *commandeur* : Jean Alleaume, ingénieur en chef du génie maritime, ingénieur-conseil auprès du directeur des constructions navales au ministère.

ANCIENS COMBATTANTS

Est promu *commandeur* : Le Père Maurice Cordier, président de la Confédération nationale des anciens combattants français évadés de France et des internés en Espagne.

Équipement, transports et logement

Est promu *commandeur* : Michel Rousselot, ingénieur général des ponts et chaussées honoraire.

Culture et communication

Sont promus *commandeurs* : Evelyn Hammel, épouse Sullerot, écrivain, journaliste, cofondatrice du mouvement français pour le planning familial ; Andrée Saab, épouse Chédid, écrivain.

Agriculture et pêche

Est promu *commandeur* : Jean Donzier, ancien président d'une entreprise florale.

Relations avec le Parlement

Est promu *commandeur* : Amédée Bouquerel, membre honoraire du Parlement.

Fonction publique et réforme de l'Etat

Est promu *commandeur* : Robert Savy, président du conseil régional du Limousin, ancien député de la Haute-Vienne.

Grande chancellerie

Sont promus *officiers* : Pierre Benazet, préfet honoraire ; Pierre Degrand, chef inspecteur divisionnaire honoraire de police ; Brahim Djaramou, grand invalide de guerre, pensionnaire de l'Institution nationale des invalides ; Serge Marckmann, trésorier principal honoraire ; Claude Pélérin, ancien receveur régional des douanes, vice-président de l'Association nationale des anciens combattants des douanes ; Jacques Prud'homme, grand invalide de guerre, pensionnaire de l'Institution nationale des invalides ; Marcel Verdier, président d'une section départementale de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur. Sont nommés *chevaliers* :

une compagnie d'aviation ; Pierre Driot, ancien directeur de la délégation à la stratégie et à la gestion de Gaz de France ; Marie-Odile Dunesne, née Ragedy, directrice des nouveaux projets des œuvres hospitalières francaises de l'ordre souverain de Malte ; Gabriel Gimenez, commissaire principal honoraire de police ; le Père Michel Hardouin Duparc, ancien chef d'entreprise et prêtre ; Marcel Lang, grand invalide de guerre, pensionnaire de l'Institution nationale des invalides ; Marcel Lejeune, président honoraire d'une union départementale de sous-officiers ; Maurice Nivesse, commandant honoraire d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires, président d'une association d'anciens sapeurs-pompiers ; René Rabel, président d'une section départementale de la société nationale Les Médailles militaires ; Pierre Rodrigue, conseiller général honoraire de la Marne, maire honoraire de Pontavenger-Morillonvilliers ; Henri Salimde, adjudant-chef du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Bordeaux ; Roland Ségeard, chef inspecteur divisionnaire honoraire de la police nationale ; Jean Valla, directeur honoraire de banque.

Premier ministre

Sont promus *officiers* : Hugues Gall, directeur de l'Opéra national de Paris ; Claudine Herzlich, née Humbert, directrice de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique ; Gabrielle Langevin, née Joliot, directrice de recherche à l'Institut de physique nucléaire ; Claude Mercier, secrétaire général de la Fondation pour la mémoire de la déportation ; Lydia Merigot, sous-directrice à la direction de la Documentation française ; Gilbert Roos, délégué régional du conseil représentatif des institutions juives de France ; Micheline Rozan, productrice, ancienne codirectrice d'un théâtre.

Sont nommés *chevaliers* : Dominique Aguessy, épouse Van der Veen, écrivain, poète, essayiste, sociologue, consultante en relations industrielles ; Claire Andrieu, née Postel-Vinay, maître de conférences dans une université, professeure à l'Institut d'études politiques de Paris, membre de la mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France ; Nicette Aubert, professeure de sciences économiques, conseillère régionale ; Catherine Barré, présidente-directrice générale d'une société ; Jean-Jacques Becker, professeur émérite, écrivain ; Albert Benhamou, chirurgien, président-fondateur d'une association de santé ; Robert Boyer, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Johann Bracq, directeur général des services d'une ville ; Yves Buffet, conseiller général, président d'une association en faveur de l'insertion sociale ; Michelle Davieau, née Fort, vice-présidente d'une association internationale en faveur de la nature ; Monique Fadier, ancienne directrice de l'Institut d'enseignement supérieur de cadres hospitaliers ; Maurice Fauvour, président de la commission des finances dans un conseil général ; Anne-Marie Finkelstein, épouse Rojinsky, présidente du directoire d'une maison d'édition ; Jean Galard, chef du service culturel du Musée du Louvre ; Jacqueline Garnier, née Julien, responsable des relations publiques et services d'accueil des Aéroports de Paris ; Yves Gleizes, chef d'un département à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ; Yvette Grandjean, ancienne professeure agrégée, maire ; Simon Grard, violoniste, professeur dans un conservatoire ; Hélène Guilleminé, née Sappay, ancienne secrétaire ; Mireille Hadas-Lebel, née Bonan, professeure des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés, résistants, anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Marty, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel ; Catherine Masson, née Fleur, ancienne proviseure de lycée professionnel ; Jeanne Maton, née Calaïde-Hatlie, ancienne professeure des écoles, déléguée départementale de l'éducation nationale ; Jean Mesnier, adjoint à un maire, vice-président d'un district d'urbanisme ; Olivier Mongin, directeur d'une revue, écrivain ; Jean-Baptiste Motroni, conseiller général, conseiller territorial, membre du Conseil économique et social ; Gérard Namer, professeur émérite ; Jeanne Nayrou, née Delpy, directrice d'école honoraire, membre bénévole de la Croix-Rouge française ; Israël Nisan, chef du service gynécologique obstétrique dans un centre médico-chirurgical ; René Olive, vice-président d'un conseil général, maire ; Irène Pailloux, ancienne résistante ; Renée Tardieu, responsable des universités ; Pierrette Jean-Richard, documentaliste au Musée du Louvre ; François Lovichi, trésorier d'une union régionale des déportés, internés, prisonniers, évadés,

Anciens combattants

Sont promus *officiers* : François Amoudruz, membre de la vice-présidence nationale de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes ; Jean Anouilh, trésorier adjoint départemental de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ; Huguette Bonneau, née Moïnard, vice-présidente départementale de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus ; Robert Bonneau, membre actif de l'Association des forces navales françaises libres ; Henri Bourrassier, administrateur départemental de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre ; Jean Maure, président départemental de l'Union nationale des combattants ; Antoine du Passage, vice-président de l'Union des blesés de la face et de la tête Les Gueules cassées ; François Schmitz, administrateur national de l'Association des anciens de la 2^e DB.

Sont nommés *chevaliers* :

Luciano Aznar, membre d'un bureau départemental de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes ; Mohamed Benidir, président d'une section régionale d'une amicale régimentaire ; François Bouillet, membre d'honneur du comité national de l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre ; Joseph Canté, membre actif d'associations d'anciens combattants ; Gaëtan Charlot, vice-président national de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre ; Pol Cher, président d'une association d'anciens combattants ; Antoine Combre, vice-président départemental de la Fédération nationale des combattants volontaires ; Roger Feret, président d'honneur d'une association départementale de combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc ; Raymond Fischet, membre actif de l'Association des anciens de la 2^e DB ; Raymond Fraisse, secrétaire générale des Mouvements unis de la Résistance et maquis d'Auvergne ; Joseph Gaillard, ancien vice-président départemental d'une association d'anciens combattants ; Julia Lamps, née Lemaire, vice-présidente départementale de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ; Pierre Marti, membre d'honneur et ancien président de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc ; Claude Vagnier, président départemental de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie ; Marcel Verdé, ancien président départemental de l'Association nationale des anciens combattants Flandres Dunkerque 40 ; Elie Videbien, membre du conseil national de l'Union nationale des combattants.

Contingent des déportés et des internés de la Résistance

Sont promus *officiers* : Odette Jarassier, déportée résistante ; Jack Lauthaud, interne résistant ; Jean Monin, déporté résistant.

Sont nommés *chevaliers* :

Amélie Behr, née Nicklaus, déportée résistante ; François Bidart, interne résistant ; Hélène de Boissonneaux de Chevigny, née du Buisson de Courson, interne résistante ; Louis Handschuh, déporté résistant ; Ernest Martin, interne résistant ; Gabriel Riposte, interne résistant.

Equipement, transports et logement

Sont promus *officiers* : Alain Caire, directeur d'un département à la RATP ; Edmond Sallaz, délégué départemental de la prévention routière.

Sont nommés *chevaliers* :

Vincent Amiot, directeur régional et départemental de l'équipement ; André Baily, ingénieur géomètre topographe, président d'une association de topographie ; Jean-Marie Butikofer, ingénieur général des ponts et chaussées, coordinateur au conseil général des ponts et chaussées ; Jean Camus, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur délégué d'une direction régionale de l'équipement ; Pierre Cerisier, ingénieur en chef SNCF hors classe, directeur à la SNCF ; Henri Conan, ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne ; Louis Davidovici, docteur en médecine, vice-président d'un conseil régional, délégué à la mer ; Evelyne Duhamel, née Salvade, présidente d'une chambre de commerce et d'industrie ; Pierre Flotat, administrateur d'une société de transports, président du conseil d'administration d'un aéroport ; René Gilli, ancien président-directeur général d'une entreprise de transports ; Lucien Guéguen, ancien responsable d'entreprises du bâtiment ; Jeanine Le Floch, née Fournier, administratrice civile hors classe, chef de service au conseil général des ponts et chaussées ; Nicole Le Quéré, née Gontier, ingénier en chef des ponts et chaussées, directrice d'un service d'études techniques ; René Madrias, ancien chef d'une entreprise de transports ; Michel Marc, ingénieur général des ponts et chaussées, coordinateur d'une mission à l'administration centrale ; Paul Martin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur d'un centre d'études techniques ; Claude Montagne, ancien médecin-conseil dans une compagnie aérienne ; Yvette Noguero, née Dupuy, chef de projet à la RATP ; Marie-Hélène Pierré, épouse Voisin, déléguée territoriale à la RATP ; Pierre Vieu, ingénieur en chef, directeur à la SNCF.

Logement

Sont promus *officiers* : Pierre Merlin, urbaniste, chercheur ; René Payrot, vice-président d'une fédération de travaux publics.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean Bousquet, directeur d'un office d'HLM ; Arlette Haedens, née Bays, vice-présidente de la Confédération consommation, logement, cadre de vie ; Marie-Dominique Hebrant de Veyrin, sous-directrice au ministère ; Frédérique Rastoll, membre du Conseil économique et social, administratrice d'une fondation pour le logement des personnes défavorisées ; Barthélémy Raynaud, directeur général adjoint d'une société d'immobilier d'entreprise ; René Tondella, président-directeur général d'une société de bâtiment et travaux publics ; Bernard Worms, directeur d'une agence nationale d'information sur le logement.

Tourisme

Est promu *officier* : Gaston Lenôtre, ancien président de sociétés de restauration.

Sont nommés *chevaliers* :

Hilaire Bosa, vice-président trésorier de la Fédération nationale des logis de France ; Gérard Boyer, président directeur général d'un restaurant ; André Pauli, président d'un organisme professionnel tourisme ; Charles Petrucci, conseiller du président d'un organisme professionnel du tourisme ; André Rousseau, président fondateur de villages de vacances ; Jacqueline Tréca, chef du service communication-information d'une chambre de commerce et d'industrie ; Guy Valembot, président d'un office de tourisme ; Robert Vignes, vice-président d'un comité régional de tourisme.

La suite de cette liste sera publiée dans nos éditions de mercredi 26 avril datées jeudi 27.

AU CARNET DU « MONDE »**Anniversaires de naissance**

– Bordeaux. Saint-Jean. 26 avril 1990. Saint-Vincent. 26 avril 2000.

A François,

Dix années de passion, de tendresse, Des milliers de jours d'amour, Quelle ivresse !

Martine.

Mariages

M. et M^e Alain HORVILLER,
Le comte et la comtesse

Jean de la FOREST d'ARMAILLÉ, ont l'honneur de faire part du mariage de leurs enfants,

M^e Albane de la FOREST d'ARMAILLÉ, avec

Frédéric HORVILLER,

et vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la messe de mariage qui sera célébrée le samedi 29 avril 2000, à 16 h 30, en l'église d'Arré.

8, rue de l'Aubépine, 67000 Strasbourg.

Le conservateur des hypothèques honoraire, lieutenant-colonel (c.r.) et M^e René ALLIO, née Arlette NICOLAS,

font part du mariage de leur fils,

Jean-Christophe, avec

M^e Véronique VITRAC.

Vous êtes invités à assister, ou à vous unir d'intention, à la bénédiction nuptiale qui leur sera donnée en la cathédrale Saint-Étienne de Limoges (Haute-Vienne), le samedi 29 avril 2000, à 15 h 30.

6, rue Neuve-Saint-Étienne, 87000 Limoges.

Décès

– Lyon. Rive-de-Gier. Limoges. Toulon.

Eric BÉDEL

a trouvé la paix du Christ, le 18 avril 2000, dans sa soixantième année.

De la part de : Joëlle Bédel, née Paquet, son épouse, Loïc (†), Matthieu et Marion, ses enfants, M^e Louis Bédel, sa mère.

Le comte et la comtesse Jean de Meaux, leurs enfants et petits-enfants, M. Jérôme Bédel et ses filles, M^e Dominique Ricard, M. et M^e Jean-Loup Tarneaud et leurs enfants, ses sœurs, frère, beaux-frères, belle-sœur, neveux et nièces.

M^e Bertrand Paquet, sa belle-mère, ainsi que ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, Et toute la famille.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, le 21 avril.

Il repose dans le caveau familial de Saint-Priest-en-Jarez (Loire), auprès de son fils

Loïc

et de son père

Louis.

Des dons peuvent être adressés à la Ligue contre le cancer, comité du Rhône, 86 bis, rue de Sèze, 69006 Lyon.

13, rue Benoît-Tabard, 69130 Ecully.

– Sa famille et ses amis. Ses frères de la Loge Clarté du Grand Orient de France ont la douleur de faire part du décès de

Philippe BERNIER, journaliste honoraire, fondateur de « Médecins sans frontières »,

survenu dans sa soixante-dixième année, à Toulouse, le 17 avril 2000.

Une cérémonie aura lieu au cimetière parisien de Saint-Ouen, le jeudi 27 avril, à 9 h 30.

22, rue Léon-Gambetta, 31000 Toulouse.

– M^e Fabienne Cattan, née Fabienne Bokobza, son épouse, M. et M^e Serge Cattan, M. et M^e Gilles Cattan, Brigitte Cattan, ses enfants,

Daniel, Olivier, Isabelle, Denis, Thierry, ses petits-enfants, Elina et Joseph, ses arrière-petits-enfants, Valentine et Simone, ses sœurs,

Les familles Cattan, Bessis et Solal, ont la douleur de faire part du décès de leur très cher et regretté

Roger Mardochée CATTAN,

survenu le 23 avril 2000, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

67, avenue Aristide-Briand, 92160 Antony.

– La Rochelle. Grenoble.

M^e Marie-Thérèse Chenin-Meriot, M. Jean Chenin, ses enfants et petits-enfants, M. et M^e Patrick Chenin et leurs enfants,

M. Claude Chenin, Ainsi que tous les membres de la famille, font part du décès de

M. Henri CHENIN, chevalier des Palmes académiques, médaille d'argent de la jeunesse et des sports, fondateur du centre de loisirs de Chéusse,

survenu le 18 avril 2000.

L'incinération a eu lieu le samedi 22 avril, à La Rochelle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, rue Tesserau, 17000 La Rochelle. 27, rue Edmond-Rostand, 38320 Eubens.

– Jacques Dominique Cristiani et François-René Cristiani-Fassin, Claudette et Guillaume, Didier Cristiani, Isabelle et Sampiero, Clémence et Elio, Jérôme Cristiani, Catherine et Thomas et Olivia, Olivier Cristiani et Pascale Moskowicz, ses fils, belles-filles et petits-enfants, Ses cousins et amis, ont la douleur de faire part du décès de

Henriette GILLES-CRISTIANI, « Carolle-Sif 5 » dans la Résistance (BCRA), chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre avec palme, médaille de la Résistance avec rosette,

survenu le 20 avril 2000, à Soissons (Aisne), dans sa quatre-vingtième année.

Dons à l'Association des maisons d'accueil protestantes pour enfants (AMAPE, BP 513 – 26400 Crest) et à l'Institut Pasteur.

14, rue Claude-Decaen, 75012 Paris.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Paul DUTEIL, avocat à la cour, ancien Secrétaire de la Conférence, ancien membre du Conseil de l'Ordre,

survenu le 20 avril 2000.

Les obsèques auront lieu le jeudi 27 avril. Bénédiction à 14 h 30, en l'église Saint-Germain de Charonne, 4, place Saint-Blaise, Paris-20^e.

Fleurs. Ni gerbes ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La famille Kan a la tristesse d'annoncer la mort du

docteur Kuan HIN.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 27 avril 2000, à 15 h 30 précise, au crématorium du Père-Lachaise.

– Nice. Paris. Isolacciù-di-Fiumorbu.

Fernande Rossini, née Néri, son épouse, Jean-Marc et Dominique Rossini, Pascal et Olivier, Madeleine Rossini, Jean Echenoz, Jérôme, ses enfants et petits-enfants, font part du décès de

M. Jean-René ROSSINI,

survenu le 18 avril 2000, à Nice.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 22 avril, à Isolacciù-di-Fiumorbu (Haute-Corse).

Ni fleurs ni couronnes.

– Sacha Tolstoï, son époux,

Valérie et Paul-Eric Vogel,

Vassia Tolstoï,

Lisa et Suzanne,

M^e France Caubarrère,

Les familles Caubarrère, Huet, Cerf,

Vernant, Herremans, Le Moine et Garrigue,

ont la douleur de faire part du décès de

M^e Marie-France TOLSTOI, née CAUBARRÈRE, dite Marouche.

Elle a rejoint son fils adoré,

Ivan,

le 21 avril 2000.

L'inhumation se fera le mercredi 26 avril, à 11 h 30, au cimetière orthodoxe de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne).

67, boulevard de Courcelles, 75008 Paris.

Anniversaires de décès

Laurent HERZOG

Des militaires indiens sur la « passe de Nathu », entre la capitale du Sikkim, Gangtok, et la frontière du Tibet chinois.

De Gangtok à Nathu La (la Passe de Nathu), la « route stratégique » construite sur les 52 kilomètres qui séparent la capitale du Sikkim indien de la frontière du Tibet chinois, accrochée au flanc sud de l'Himalaya, se devrait d'être un de ces ouvrages imposants à la hauteur des ambitions politiques qui les inspirent. Il s'agit du segment le plus sensible de la voie légendaire qui reliait Darjeeling, ancien avant-poste septentrional de l'Empire britannique des Indes, à Lhassa, la capitale tibétaine, par où les stratèges londoniens rêvaient de pénétrer l'empire du Milieu, voilà cent cinquante ans. Il s'agit aussi, à l'époque moderne, d'une des routes pouvant constituer un objectif majeur d'affrontements entre deux pays dotés d'armes nucléaires et les plus peuplés du monde. Deux pays qui n'ont pas oublié leur affrontement passé.

C'est, en apparence, la moins immédiatement présente des « petites guerres » de la guerre froide. Le conflit sino-indien a opposé, pendant quelques semaines en 1962, les deux puissances symboliques d'un tiers-monde émergeant sur la scène internationale. Il recouvre une rivalité plus profonde, tout aussi cinquantenaire que les fractures de la guerre froide. En 1950, la Chine annexa militairement le Tibet. Le consul général indien à Lhassa câble à Delhi une formule qui restera : « *L'Himalaya a cessé d'exister* ». Depuis, une sourde guerre des nerfs perdure sur les grandes hauteurs. L'irruption, en janvier 2000, d'un gamin à passeport chinois investi des pouvoirs surnaturels du lamaïsme le plus élevé, le Karmapa, ravive la querelle : à qui appartient le Toit du monde ?

Côté indien, on ne dirait pas que l'enjeu ait été pris en compte à en juger par cette route inaugurée en 1958. Par un jour de printemps enneigé, à 3 400 mètres d'altitude, à 20 kilomètres de la frontière, la voie unique est bloquée misérablement par un camion-citerne incapable de franchir un dos-d'âne faute de pneus adéquats. Derrière, les militaires du Punjab Regiment rouspètent, tentent de manœuvrer leurs camions Shaktiman (la plus vieille génération dans l'armée indienne) entre les quelques véhicules civils également coincés là. Personne ne semble surpris de cette paralysie. La pagaille fait partie du paysage.

Pourtant, ces lieux himalayens sont sous contrôle. Côté chinois, c'est zone interdite. Côté indien, c'est régime militaire, dès la sortie de Gangtok : permis de visite, vérifiés plutôt deux fois qu'une, et circulation réglementée. Une population clairsemée habite les lieux, regroupée par villages suspendus entre les lacets et les camps militaires. Son occupation principale : raccommoder le fragile ruban de macadam en ses points les plus abîmés. Tshering, fils de réfugiés tibétains qui ont fui l'occupation chinoise en 1959, aujourd'hui chauffeur de son état, était l'un d'entre eux. « *Moi aussi, j'ai construit cette route* », dit-il avec fierté, à présent qu'il conduit sa jeep indienne achetée à crédit pour 8 595 promenades touristiques. « *L'armée paie 80 roupies par jour [1 roupie indienne = 6,30 francs], et jusqu'à 120 roupies en hiver, pour une journée de travail* », un salaire décent pour le pays. Des femmes préparent le goudron. Des hommes l'étaillent. Un rouleau compresseur le lisse. Du point de vue militaire, c'est du bricolage.

Ça et là, des hangars de tôle couleurs de camouflage semblent contenir des munitions, peut-être des pièces d'artillerie. Rien ne suggère, pourtant, un dispositif défensif à la mesure de l'importance stratégique de l'endroit : il suffirait à l'armée chinoise d'effectuer une poussée massive pour couper du corps de l'Inde tous les Etats constituant aujourd'hui son Nord-Est himalayen. La bande de terre qui relie l'un aux autres ne mesure que 20 kilomètres en sa plus petite dimension. Ainsi perdure, oublié, le conflit sino-indien sur les flancs de la plus haute arête montagneuse du monde. Depuis 1962, les forces chinoises tiennent, dans le secteur occidental



ROBERT MICELSBURG/GAMMA

2 ASIE : LES POINTS CHAUDS DE LA GUERRE FROIDE

Hautes tensions dans l'Himalaya

Cette route qui ne paie pas de mine pourrait devenir un lieu d'affrontement crucial entre les deux puissances nucléaires que sont la Chine et l'Inde. Il suffirait à Pékin d'effectuer une poussée massive pour couper du corps de l'Inde tous les Etats de son Nord-Est himalayen

de la frontière, l'Aksai Chin, une zone de 14 500 km² de haute montagne dépourvue de toute valeur économique, déserte, que l'Inde considère comme sa propriété historique par les délimitations héritées de l'ère coloniale. Dans le secteur oriental de la frontière, les cartes chinoises incorporent au territoire de la République populaire la totalité de l'Arunachal Pradesh, Etat effectivement contrôlé par l'Union indienne et peuplé de plus d'un million d'habitants indiens.

Dans la partie centrale de la frontière, coincé entre le Népal à l'ouest et le Bhoutan à l'est, le conflit qu'est le Sikkim constitue un bizarre accident géopolitique : 64 kilomètres de largeur est-ouest, 113 kilomètres de profondeur nord-sud, le tout incliné entre 253 mètres et 8595 mètres au-dessus du niveau de la mer de part et d'autre de la vallée de la Tista, un tributaire du Brahmapoutre. Le royaume formé en 1642 a vécu en une paix relative, dans sa quétude de bouddhisme tibétain, à l'écart des rivalités croissantes jusqu'au milieu du XX^e siècle. L'Inde séculaire en a fait en 1975 son vingt-deuxième Etat, et de ses 420 000 habitants des citoyens de l'Union à part entière. La Chine considère cette annexion comme illégale ; moyennant quoi les cartes de Pékin représentent le Sikkim comme un pays indépendant.

A quelques dizaines de minutes de Gangtok, de l'autre côté de la vallée d'un affluent de la Tista, la rivière autour de laquelle s'articule l'ancien royaume, le monastère de Rumtek

dit humblement son histoire cachée. Il n'y a guère là qu'un trois-fois-rien de centre religieux. Un vieux moine vous ouvre la porte du saint des saints moyennant une obole. Scottées à l'entrée du temple par des internautes militants de la cause tibétaine, des informations provenant de la Toile disent tout l'émotif qu'a causé la réapparition du jeune karmapa, dont c'est ici le siège religieux officiel depuis la fuite du précédent dignitaire, en compagnie du dalaï-lama, lors de la répression chinoise du soulèvement de Lhassa en 1959.

Ce conflit himalayen est paradoxal. Pékin et New Delhi auraient dû se trouver dans le même camp, face aux grandes puissances. Pourtant, la Chine et l'Inde se sont divisées presque naturellement, sous le poids de leurs tailles colossales. Les premiers accrochages ont eu lieu dès 1954, alors que l'Inde était encore sous l'impression de la garantie donnée par un Zhou Enlai rassurant : non, avait promis celui-ci, il ne saurait exister de dispute frontalière entre deux puissances du tiers-monde. Les suspensions s'installent. Mao accuse Nehru de faire le jeu de l'« impérialisme » en permettant à la CIA d'armer des résidus de guérilla tibétaine. Nikita Khrouchtchev laisse entendre aux Chinois que, bien évidemment, l'URSS ne saurait rester indifférente à une agression indienne contre son allié.

Côté indien, encore aujourd'hui, le conflit avec la Chine est ressenti comme une profonde injustice de l'Histoire. « *L'Inde avait tout fait pour être en bons termes avec la Chine*

populaire, relève Sujit Dutta, chercheur à l'Institut des études et analyses de la défense. Nehru avait reconnu Pékin dès la première heure. Il avait tenté une médiation dans la guerre de Corée pour inclure la Chine dans la communauté mondiale. L'Inde avait reconnu le fait accompli de l'occupation chinoise du Tibet en 1950. Elle soutenait la revendication de la République populaire de représenter la Chine aux Nations unies... ». Encore aujourd'hui, l'amertume prévaut à Delhi, aggravée par l'humiliation militaire subie en 1962.

L'irruption d'un gamin à passeport chinois investi des pouvoirs surnaturels du lamaïsme Karmapa ravive la querelle :

à qui appartient le Toit du monde ?

L'armée indienne s'est littéralement effondrée devant la poussée chinoise dans les secteurs est et ouest de la frontière.

A Sikkim, l'affaire ne fut pas chaude sur le moment. L'armée chinoise n'avait guère eu le temps de s'installer en ces parages élevés. L'armée indienne, présente depuis 1947 en vertu d'une suzeraineté de facto établie sous l'ère coloniale britannique, attendit que les troupes de Pékin fassent sentir concrètement leur présence pour édifier des défenses matérielles. Alors, les accusations fusèrent : l'Inde, assura Pékin, s'était rendue coupable d'in-

trusions en territoire chinois. Fin 1964 et début 1965, l'Inde faisait état d'incursions chinoises de plusieurs kilomètres en territoire indien. Et tandis que la Chine prenait fait et cause en faveur du Pakistan dans le conflit du Cachemire naissant, la grande politique faisait irruption sur ces crêtes jusqu'ici intouchées par le jeu des puissances : le Sikkim était devenu la clé stratégique du couloir de terre indien dominant un Pakistan oriental déjà en voie de sécession.

Les tensions internes du régime de Pékin firent le reste. Jetée dans la révolution culturelle, l'armée chinoise entreprit des gesticulations qu'on se remémore, côté indien, comme violemment outrancières : bombardements d'artillerie lourde à haute altitude, tirs de barrage verbaux de haut-parleurs exhortant les soldats indiens à se soulever contre un gouvernement « réactionnaire », « *laquais des Américains* », incapable de fournir un minimum de bien-être à sa population, et, ultime argument, érection d'un grand portrait de Mao Zedong. Ces journées

de septembre 1967 furent assez tendues pour que les militaires indiens se ressaisissent. Selon G. S. Bajpai, un administrateur envoyé en mission spéciale par Delhi, l'armée indienne réplique alors par des tirs nourris et une vigoureuse contre-propagande radiophonique : les soldats chinois, expliquent les haut-parleurs indiens, « *sont exploités par un parti politique brutal qui a commis des atrocités éhontées contre leurs propres familles, dans un pays soumis à des conditions de vie chaotiques, à la famine, isolé du monde et même du camp socialiste du fait des tromperies et de la trahison de ses chefs* ». Mots forts pour l'Inde.

Comme tout Etat indien, le Sikkim, qui n'a plus rien d'un royaume depuis la mort de son douloureux et dernier monarque, le Chogyal Thondup Namgyal, des suites d'un cancer, à New York en 1984, élit maintenant ses dirigeants. Son *chief minister*, le leader du Front démocratique, Shri Pawan Chamling, populaire moustachu, coiffé d'une casquette, invoque Lénine et Shiva à l'appui d'un mot d'ordre d'un autre âge : « *Révolution et sacrifice* ». Mais

il représente l'ordre indien. L'héritier de l'ancien trône, le prince Tenzing, est confiné dans un rôle purement cérémonial. Il vit dans l'ancien palais royal sous maigre protection policière et parcourt sans escorte, à bord d'une simple limousine, les routes du pays. Les urnes commandent.

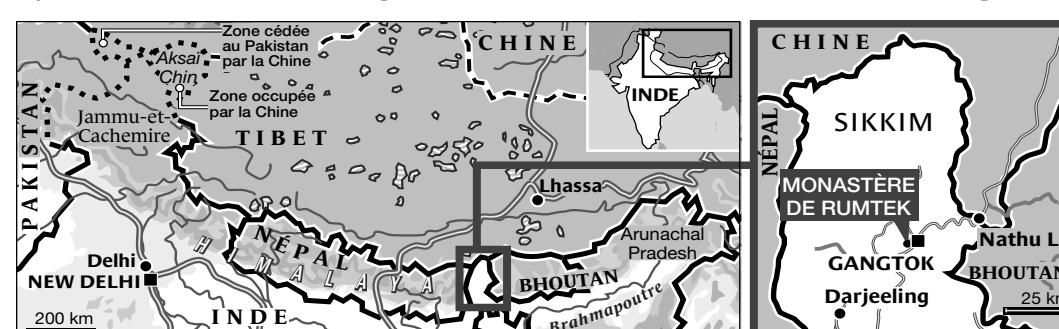
Mais la capitale paraît avoir un quart de siècle de retard par rapport à une ville chinoise d'importance moyenne. Les bâtiments en construction sont chétifs. Les transports et communications arrêtés. Les boutiques minuscules et mal approvisionnées. Tout fait penser à l'état délabré de la Chine aux premières années de la révolution économique de feu Deng Xiaoping. De toutes les villes étrangères proches d'une frontière de la Chine, Gangtok est une des rares à n'offrir aucun produit chinois. Les échanges sont inexistant dans ce sens, alors que des produits indiens parviennent, par voies détournées, jusqu'à la capitale du Tibet chinois, Lhassa.

Un malaise diffus sourd dans les conversations de Gangtok. Après la monarchie, « *qu'avons nous aujourd'hui* ? » s'interroge un hôtelier. Un système de corruption généralisée où les gens sont dépourvus de tout respect mutuel, dans lequel le peuple du Sikkim peine à maintenir en l'état sa culture propre » face à l'influence indienne. Les immigrants, principalement népalais et du Bangladesh, qui, déjà sous les Britanniques, avaient commencé à s'installer forment désormais 75 % de la population. Ils font les routes et les gros ouvrages de construction. L'économie n'a guère, pour sources de revenus, que le tourisme écologique et une plante à usage chimique, la cardamome. Un lama, nostalgique du royaume, grogne contre « *les politiciens* » et la « *pseudo-démocratie apnée à un peuple d'illettrés* ».

Il pourrait avoir tort. Un nouveau référendum, informel, se profile, qui peut changer la donne : l'âge cybernétique. Son irruption est annoncée sur les murs de Gangtok par les affiches de recrutement pour l'Institut supérieur pour les technologies de l'information. Le soir, durant les coupures d'électricité, la perspective d'Internet au pays des Neiges semble quelque peu surréelle. Mais de jour, quand les limites du sous-développement paraissent surmontables, c'est presque une promesse d'accession à l'ère contemporaine pour un canton perdu dans les cimes.

Francis Deron

PROCHAIN ARTICLE
Gesticulations
en mer de Chine orientale



Zakkor

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

DIMANCHE prochain, 30 avril, revient la Journée des déportés. A mesure que s'éloigne le temps des camps, sa commémoration suscite plus de perplexité : après un demi-siècle, à quoi bon ces fleurs aux monuments, ces allégories émues, ces drapeaux inclinés en silence, ces survivants aux yeux rougis ? Les serments de ne plus tolérer « ça », qu'ont-ils empêché, en Asie, en Afrique, en Europe ?

Tous les sceptiques devant le travail de mémoire ne se valent pas. Les pires sont ceux qui prônent l'amnésie au nom de la Nature pour mieux cacher l'intérêt personnel qu'ils y trouvent. L'écrivain Jacques Chardonne, qui sortit son plus vieux cognac pour les Panzer de 1940, écrit en 1953 au lieutenant Heller, l'ancien adjoint littéraire de l'ambassade d'Allemagne à Paris : « *L'oubli est un des besoins des hommes, comme le sommeil !* » Ben voyons ! Logique-alibi ! « *Laissons les morts enterrer les morts* », m'écrivait, contre la tenue du procès Papon, un monarcho-pétainiste fidèle à... la messe annuelle pour la mort de Louis XVI.

Après ce qu'on a appris des liens maintenus par Mitterrand avec le pire vichysme, on peut craindre qu'un réflexe proche de celui de son ami Chardonne n'ait pas été absent de son appel à la réconciliation des Français. De même, il n'est pas indifférent que le « *quand donc les Français cesseront-ils de se déchirer ?* » ait été lancé par Pompidou, modérément résistant et qui rendit ses biens au milicien Touvier. Nos indulgences, comme nos oubliés, sont rarement « *aléatoires* », contrairement à ce que prétend avec optimisme Umberto Eco. Même s'il est vrai que le général de Gaulle avait besoin de

s'acquérir les ex-pétainistes, son souci de la cohésion nationale n'est évidemment pas suspect. Quant au président Jacques Chirac, c'est lui qui, en reconnaissant dès 1995 la « *dette imprescriptible de la France* » pour avoir « *commis l'irréparable* » envers ses protégés, s'est le plus rapproché de la vérité historique et de l'état nouveau des consciences.

La tentation de jeter le voile n'en demeure pas moins. Si les « *collabos* » avérés sont voués, par l'âge, à une extinction prochaine, leurs victimes le sont aussi, et des fistons musclés s'offrent à prendre la relève des uns face aux descendants des seconds. Le négationnisme progresse, notamment à l'Université, à raison inverse du temps qui passe, des confirmations sur l'intention exterminatrice du Reich, et de l'éclatement de l'extrême droite.

Chez les militants du souvenir eux-mêmes, le doute gagne. Les démocrates athéniens n'ont-ils pas donné l'exemple en instaurant le « *serment d'oubli* » ? La mémoire ne peut accumuler indéfiniment, soulignent certains historiens par ailleurs irréprochables. « *On ne saurait se souvenir de tout* », rappellent les lecteurs des *Ficciones* de Borgès. Campagnes, films, pèlerinages n'ont-ils pas un effet de ressassement pire que le mal ? On n'est pas loin du « *ne vous faites pas trop remarquer* » que conseillaient les racistes d'avant-guerre à leurs « *chers amis israélites* ».

Le débat sur les meilleurs services à rendre à la mémoire en était là quand ont surgi, la même semaine, deux événements de significations opposées qui marqueront la Journée du 30 avril. D'un côté, la commission Mattéoli

rendait un rapport exemplaire sur la spoliation des juifs de France par Vichy et sur la façon de tourner cette page-là, au bon sens du mot, sans que s'élève dans l'opinion la moindre fausse note, pas même un de ces lapsus toujours possibles dans un pays aussi ancien et de préjugés.

Il a fallu hélas que ce soit la langue d'un écrivain qui fourche, au même instant. Un écrivain très maître de sa plume, disent ses proches, prenant pour atténuante une circonstance qui aggrave plutôt son cas. Personne, ni lui ni son éditeur, ne s'est donc aperçu que le seul fait de classer les participants d'une émission de radio en juifs et non-juifs, d'éplucher leurs années de présence sur notre sol, d'en faire dépendre le droit à la parole, c'est retourner au vomi de la pire Action française. Le tri de Birkeneau ne s'opérait pas sur d'autres critères, ni celui de Pétain, avec ses *numerus clausus*, ses décomptes d'ascendants et d'ancienneté.

Jurer que Renaud Camus n'est pas antisémite, ou l'excuser en ami au nom de l'art, est aussi étourdi que d'absoudre Céline pour cause de génie dans le point de suspension, et de croire qu'il y aurait une façon innocente, parce que littérairement exquise, d'écrire « *il y a trop de juifs* », prélude habituel du « *mort aux juifs* ». Et si l'oubli était cause de ces remugles ?

Moralité : en revenir plus que jamais aux sources grecques et hébraïques du devoir de mémoire, au mot *zakkor*, qui veut dire à la fois « *tu te souviendras* » et « *tu n'en finiras pas de raconter* ».

citoyens – et le pouvoir central, comme il est normal dans les Etats à structure fédérale.

Pourtant, Massimo D'Alema s'est senti désavoué par une majorité d'Italiens parce qu'il s'était engagé personnellement dans la campagne des régionales. Surtout, il était menacé par la défection au Parlement de petits partis alliés qui ont subi dans certaines régions des défaites tellement cuisantes qu'ils n'espèrent le salut qu'en montant dans le char victorieux de Silvio Berlusconi. Le chef des ex-communistes italiens est ainsi victime de ce *trasformismo* dont il avait lui-même profité sans vergogne en octobre 1998 pour mettre fin à l'expérience Prodi. Utilisant la défection de *Rifondazione comunista* – Romano Prodi continue de soupçonner Massimo D'Alema de l'avoir même provoqué –, le chef des Démocrates de gauche avait reconstitué une majorité avec des dissidents de *Rifondazione* et... une petite formation centriste, avatar de la Démocratie chrétienne, dirigée par l'ancien président Cossiga et pas mécontente de retrouver quelques ministères.

FATALES HÉSITATIONS

Le miracle est que cette coalition hétéroclite ait tenu un an et demi. Massimo D'Alema paie aussi l'échec de la Bicamérale, commission issue des deux chambres du Parlement, censée proposer une réforme constitutionnelle de fond : élection du président de la République ou du chef du gouvernement au suffrage universel, système majoritaire pour l'élection des députés et de sénateurs...

Bien qu'il présidât la Bicamérale en 1997, Massimo D'Alema n'est pas seul responsable de sa faillite, largement due au sabotage systématique pratiqué par Silvio Berlusconi. Mais ses amis lui reprochent d'avoir, pour des raisons tactiques, hésité entre plusieurs projets au lieu de s'engager à fond pour une formule constitutionnelle, avant de laisser le dernier mot aux Italiens.

A en juger par les régionales, les prochaines élections législatives, quelle que soit leur date, risquent fort de ramener au pouvoir Silvio Berlusconi, un des produits les plus emblématiques de la I^e République qui a favorisé sa fortune, un pourfendeur des « petits juges » qui ont été des facteurs essentiels de la tentative de renouveau de la vie politique italienne et, en même temps, le héritier d'une « autre République », mélange de marketing et de démagogie, d'utilisation des méthodes les plus modernes de communication de masse au service du populisme le plus éculé. Le Cavaliere a reconstitué la coalition de 1993 : son parti, Forza Italia, allié de l'Alliance nationale (AN) dans le Pôle des libertés, et la Ligue du Nord d'Umberto Bossi.

Les trois ont trouvé dans l'immigration un thème fédérateur, la Ligue se trouvant en pointe dans l'exploitation de la peur des étrangers, très présente dans le nord de l'Italie, même si, comme le note le sociologue Ilvo Diamanti, « *l'immigration produit des peurs plus fortes que la dimension du phénomène* ». Bien que n'hésitant pas à jouer lui-même sur ces peurs, Silvio Berlusconi laisse à son nouveau partenaire la responsabilité

des déclarations à tonalité xénophobe. En revanche, Umberto Bossi a mis en veilleuse sa revendication de sécession pour la « Padanie », qui, depuis la participation de l'Italie à l'euro, n'a d'ailleurs plus le même attrait pour les petits entrepreneurs du Nord.

OPPORTUNISTE PEU REGARDANT

Silvio Berlusconi avait dès 1993 remis dans le jeu politique les héritiers du mouvement néofasciste MSI, regroupés autour de Gianfranco Fini, qui a gagné ses galons de parti de gouvernement. Après tout, comme le dit Massimo D'Alema, qui s'y entend, « *en Italie, nous sommes tous des ex* ». Pourtant, dans quatre régions du Sud, Forza Italia est allée plus loin en faisant liste commune avec des membres de Fiamma tricolore, la petite formation de Pino Rauti, un ancien du MSI qui, contrairement à Fini, n'a pas rompu avec le néofascisme ni même avec le fascisme tout court.

Après quatre ans de centre-gauche, c'est cet opportuniste richissime, peu regardant ni sur les moyens ni sur les alliés, qu'une majorité d'Italiens s'apprête à élire. On dira qu'en Italie la gauche n'a jamais été majoritaire et que son succès de 1996 n'est dû qu'à un concours de circonstances exceptionnel. La dynamique de L'Olivier n'a pas résisté au poids des partis et d'abord du PDS (Démocrates de gauche), trop puissant pour jouer les seconds rôles dans une coalition mais trop faible pour remporter seul les scrutins. « *Il partito che non c'est* » (« le parti qui n'existe pas »), selon l'expression créée par l'ancien directeur de la *Repubblica*, Eugenio Scalfari, pour désigner tous ceux qui aspirent à une modernisation du système italien, ne s'est plus reconnu dans le gouvernement dirigé pour la première fois par un ancien communiste. Tandis que les électeurs traditionnels de la gauche ont toujours du mal à admettre le réformisme pragmatique.

Daniel Vernet

RECTIFICATIFS

INTERNET

Sous le titre : « *Jospinprésident.net ou Chirac2002.com pour 250 000 francs sur la Toile* », nous évoquions, dans *Le Monde* du 19 avril, la vente aux enchères de noms de domaines de l'Internet. L'Association française pour le nommage Internet en coopération (Afnic), qui gère la zone « .fr », nous signale que, contrairement à ce que nous avons écrit, les intitulés en « .fr » ne sont pas accessibles, à la différence des « .com », qui ne respectent pas le droit des noms et des marques.

TITANITE

L'entreprise où ont été dérobées huit tonnes d'explosifs, à Plévin (Côtes-d'Armor), le 28 septembre 1999, s'appelle Titanite, et non Titanic, comme nous l'avons écrit par erreur (*Le Monde* du 21 avril).

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télécopieur : 206 806 F
Tél. : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

M. Mugabe contre le Zimbabwe

Il y a vingt ans, le 18 avril 1980, la Rhodésie devenait le Zimbabwe ; la majorité noire accédait au pouvoir. Quinze ans auparavant, sous l'impulsion de Ian Smith et d'une minorité blanche convaincue des mérites de l'apartheid, cette colonie britannique avait unilatéralement déclaré son indépendance. Durant ces quinze années, de 1965 à 1980, des mouvements de guérilla noirs ont lutté contre le régime Smith. De leurs rangs a émergé Robert Mugabe, l'homme qui est en passe de ruiner le pays qu'il a aidé à créer. C'est une histoire triste.

A la tête d'un régime chaque jour plus dictatorial – on y torture les journalistes qui déplaisent –, l'ancien marxiste Mugabe préside à la faillite économique d'un des pays les plus riches de cette région d'Afrique. Le Zimbabwe ne manque pas d'atouts : climat tempéré des hauts plateaux de la vallée du Zambèze, agriculture puissante, potentiel minier énorme. Mais il souffre d'une très inégale répartition foncière : quelques centaines de fermiers blancs disposent toujours de plus de 70 % des terres cultivables. Et n'emploient que 350 000 personnes, sur une population de plus de 11 millions d'habitants...

L'injustice est patente et socialement explosive. Depuis plusieurs semaines, un mouvement d'anciens combattants – présumés issus de la lutte contre le régime Smith – sème la terreur chez les fermiers blancs et, avec le soutien public du président Mugabe et la complicité passive de la police, occupe nombre de

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhoteau

Directeur artistique : Dominique Roynette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (*Editoriaux et analyses*) ; Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Fottorino (*Enquêtes*) ;

Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Anne Chemin (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lescouer (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Derrière les remparts de Saint-Malo

LE TOURISTE qui arrive de Paramé d'abord ne distingue rien. Les remparts sont intacts, les premières maisons malouines paraissent debout. Seulement ce sont des façades. Et, lorsqu'on est grimpé sur le chemin de ronde et que le regard se détourne de la mer pour contempler la ville, alors de monstrueuses excavations se découvrent, béantes. Plus de lacis de ruelles, plus de vieux logis de bois, plus d'hôtel de ville, plus de sous-préfecture, plus rien de cette animation marchande que rappellent mes souvenirs d'avant-guerre.

La flèche de la cathédrale, que j'apercevais de la Vicomté, a été emportée. Les altières demeures des armateurs qui m'accueillaient au débarcadère des vedettes n'ont plus que des moignons de cheminées. Je découvre, gigantesques décombres de fouilles comme après une éruption, une cité avec de larges

Olivier Merlin

(26 avril 1950)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE

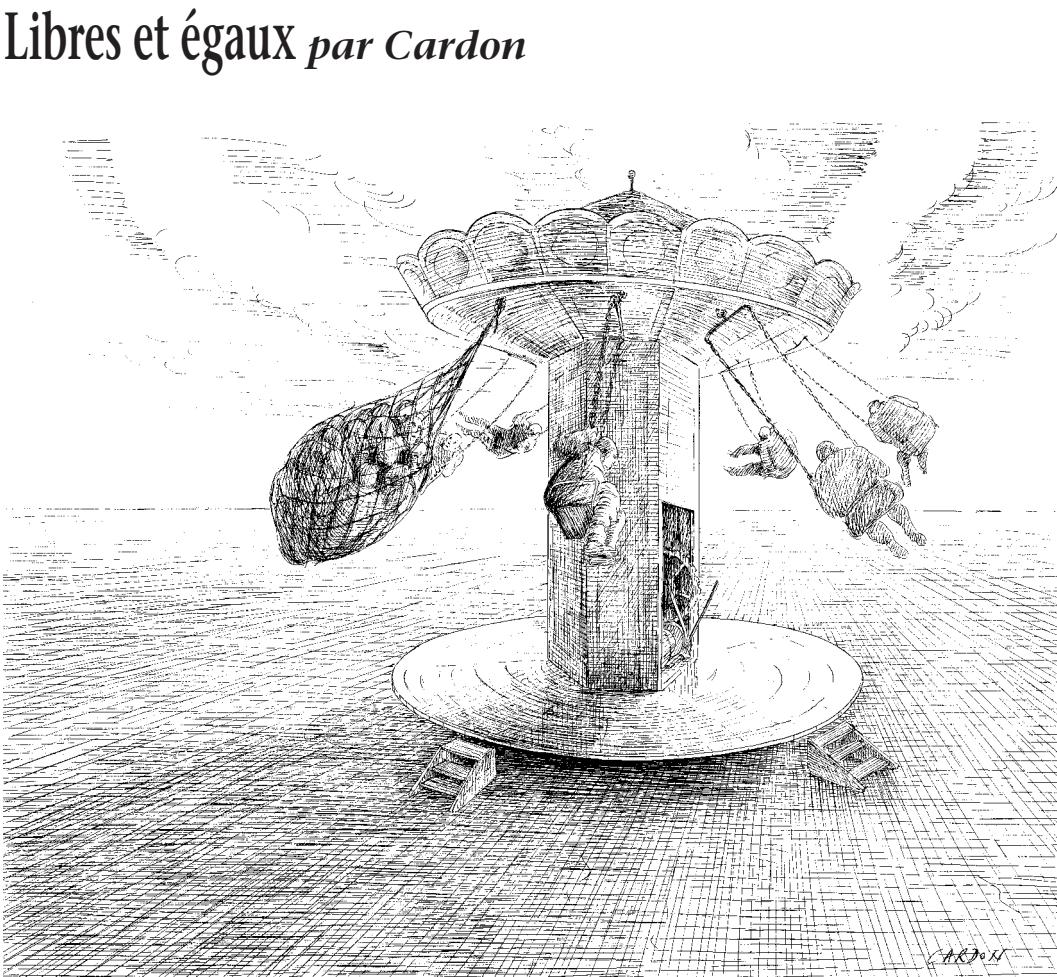
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)

ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60

Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78



Lycée : contre l'immobilisme, poursuivre les réformes

par Perrine Corcuff et Georges Dupon-Lahitte

Aceux qui ont invoqué le manque de consultation pour rejeter en bloc toute velléité de réforme au lycée, il convient de rappeler un fait : entre la consultation « Meirieu » et la « Chartre pour le lycée du XXI^e siècle », il y a eu quinze mois de consultations et de négociations. Tel est le constat, telle est la vérité. Quinze mois prolongés par les travaux du Conseil supérieur de l'éducation, consulté régulièrement sur les programmes et l'organisation de la scolarité. Ceux qui nous ont traités récemment de « chiens de garde » ont, eux aussi, participé à cette longue période de dialogue. Ils ont négocié pour faire reculer le mouvement de la réforme, et obtenu de nombreuses concessions. Quant à nous qui, avec d'autres, avons fait le choix du changement, nous nous sommes parfois durement opposés au ministre pour que les attentes des lycéens soient prises en compte, puis pour que les conclusions de la consultation ne soient pas éducatives.

Ont-ils oublié cela, ceux qui appellent au maintien d'un lycée profondément inégalitaire, d'un véritable lycée de classe qui pratique en son sein la sélection qu'il ne peut plus pratiquer en amont ? Ceux qui condamnent la dégradation des savoirs par l'allégement des programmes ont-ils oublié que, dans

leurs propres rangs, nombreux étaient les enseignants qui se plaignaient de ne pouvoir « boucler » des programmes « démentiels », dans une année scolaire raccourcie par un baccalauréat dont l'organisation pose d'année en année des problèmes de plus en plus insurmontables ? Sont-ils enfin prêts à reconnaître que l'empilement et la juxtaposition des savoirs ne permettent pas l'assimilation durable de connaissances solides, mais que c'est précisément ce survol, cette

des apports respectifs ? Ont-ils pris conscience qu'il n'existe plus aucune entreprise humaine qui puisse se passer du travail en équipe et interdisciplinaire ?

Avec beaucoup d'autres, les lycéennes, les lycéens et les parents d'élèves ont envie de crier : réveillez-vous ! Bougez-vous ! Regardez autour de vous ! Sans démagogie, et sans complaisance. Le service public d'éducation que vous prétendiez défendre au départ et que nous voulons promouvoir ne sera bien

des parents, des militants de l'école publique, de tous les personnels de l'éducation. Nous ne voulons pas que l'élan encore trop timide du vaste mouvement de transformation de l'école soit brisé par le règne du discours perpétuel qui immobilise les énergies et ankylose les esprits. Nous voulons que la réforme du lycée se poursuive car elle définit des orientations dans lesquelles nous nous retrouvons, et qui sont susceptibles d'impulser à l'avenir une dynamique nouvelle pour aller encore au-delà :

— La « journée citoyenne », banalisée en début d'année scolaire et consacrée à la formation de tous les élèves, à leurs droits et leurs devoirs ainsi qu'à l'élection de leurs représentants, donne à la démocratie lycéenne une légitimité, une reconnaissance qui transforme les différents scrutins en opérations électorales inscrites dans le droit commun, avec les mêmes règles démocratiques, avec le même respect dû au droit de vote et aux représentants élus. Le Conseil de la vie lycéenne, que nous avons très largement contribué à amender, est bien d'abord celui des lycéens qui y ont seuls le droit de vote.

— Le suivi individualisé en seconde correspond à une forte demande d'aide et de soutien exprimée par les élèves du lycée. Refuser cette mesure, c'est cautionner les injustices en laissant aux élèves les

plus favorisés socialement le privilège du soutien scolaire, assuré par des officines privées. L'augmentation des dotations horaires destinées au travail en groupe restreint, le rappel des principes qui ont guidé la mise en place des modules répondent aussi à cette demande.

— Le principe de modification des programmes pour les débarrasser de savoirs obsolètes ou redondants — même si certains aménagements effectués par M. Allègre sont parfois peu cohérents — n'est pas en soi, ainsi que se plaint à la répétition la marge la plus conservatrice du corps enseignant et ses supporters, synonyme de dégradation du savoir, bien au contraire. Depuis des années, ceux-ci se complexifient à mesure qu'est annoncée la mort prochaine du lycée et de ses valeurs ! Mais ce dernier a la vie dure et ne prétend plus, à lui seul, inculquer des connaissances dont l'apprentissage s'étend tout au long de la vie. La culture commune, c'est ce tremplin nécessaire vers la formation continue, qui permet d'apprendre plus et mieux, qui renonce à empiler les savoirs comme on empile le linge de la dot dans l'armoire familiale : avec la conviction que, pour ne pas l'abîmer, il ne faut pas s'en servir. Empiler moins, pour travailler mieux et apprendre plus, c'est bien ce que nous souhaitons.

— Introduire les travaux croisés dès la 4^e, organiser les travaux personnels encadrés ou les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, c'est mettre le lycée en phase avec le monde réel, c'est enfin reconnaître et traduire dans les apprentissages que la compréhension du monde complexe passe par la coopération, l'apport croisé, la complémentarité, l'interaction des différents champs disciplinaires mis en œuvre par une équipe de professeurs pour un groupe d'élèves.

— Il ne peut y avoir de réforme du lycée, de ses objectifs, de ses contenus, de ses rythmes de travail, sans réforme des procédures d'évaluation. La lourdeur et la dimension du baccalauréat amputent l'année scolaire. Alors qu'il doit sanctionner l'ensemble du parcours lycéen et constituer le premier grade universitaire, il ne prend pas en compte la progression de l'élève, sa scolarité. Son organisation actuelle est por-

Entre autres :

— que, dans la perspective du lycée unique, une culture commune définie nationalement, formulée en termes d'objectifs de fin de cursus, constitue une référence pour tous les établissements ;

— que tous les lycéens disposent d'une culture scientifique de base, d'une aptitude à la recherche documentaire — indispensable si l'élève poursuit ses études dans le supérieur —, d'un accès à la réflexion philosophique ;

— que l'orientation soit une dimension qui imprègne l'ensemble de la démarche pédagogique, que les décisions ne revêtent jamais de caractère irréversible, que l'information au-delà du lycée soit inscrite dans le projet d'établissement ;

— que l'accompagnement nécessaire réclamé par les lycéennes et les lycéens se traduise par une présence accrue des enseignants au sein de l'établissement ;

— que l'on mène une réflexion approfondie, audacieuse, mais respectueuse du double caractère anonyme et national, sur l'ensemble des procédures d'évaluation ;

— que l'on réfléchisse à l'aménagement des rythmes scolaires, en pensant l'emploi du temps à partir de l'intérêt de l'élève. Il faut qu'il réponde aux nécessités en termes d'obligation scolaire, et que le lycéen puisse trouver au sein de l'établissement toutes les ressources humaines ou matérielles dont il a besoin ;

— que la participation des représentants lycéens élus soit reconnue d'égale dignité et d'égale responsabilité avec celle des adultes, que la rénovation de la démocratie lycéenne se poursuive à tous les niveaux de façon à impliquer les lycéens dans le fonctionnement institutionnel du lycée et à faire en sorte qu'ils participent aux décisions qui les concernent, au lieu de les confiner à l'organisation de tâches marginales et/ou facultatives ;

— qu'une politique de construction des bâtiments édicte des principes d'architecture qui fassent du lycée un cadre de travail fonctionnel et un cadre de vie agréable ;

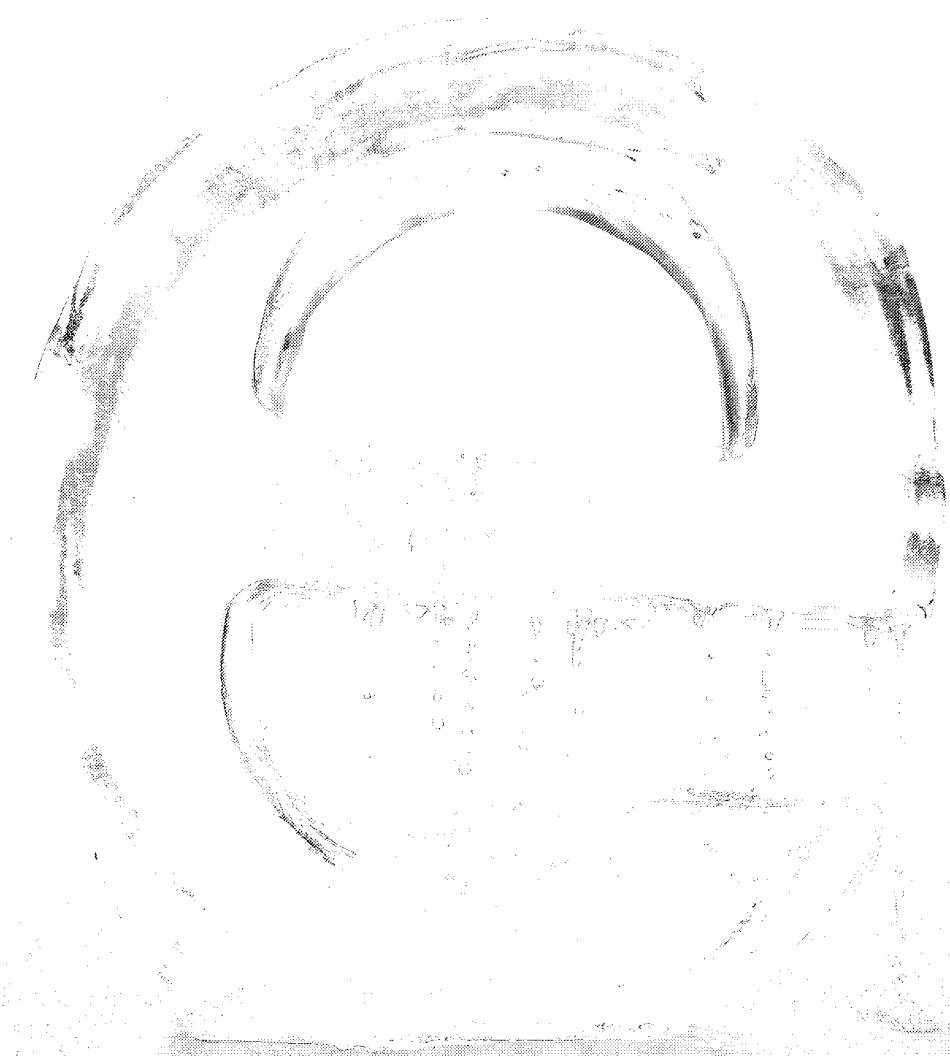
— que l'établissement d'une carte scolaire, relevant d'une politique générale d'aménagement du territoire et de justice sociale, soit bien comprise comme un élément fondamental de lutte contre la relégation et la discrimination sociale et ethnique.

En chassant un ministre après avoir tenté vainement les armes de la séduction, les syndicats enseignants conservateurs ont voulu mettre fin à toute velléité, même timide, de transformation de l'Ecole. Leurs dénégations virulentes n'y pourront rien changer

teuse d'injustice. Le lancement d'une réflexion sur l'introduction d'une forme d'évaluation continue n'est aucunement un danger pour le maintien du caractère national et anonyme de l'examen — auquel nous sommes très attachés. Prétendre le contraire est une imposture.

— Le discours qui fait du lycée professionnel le champ de manœuvre des entreprises relève du procès d'intention. Les relations entre le lycée professionnel et l'entreprise sont anciennes, naturelles, souhaitables et nécessaires. Pour donner les meilleures chances aux élèves, les périodes de formation en entreprise sont essentielles car elles permettent l'utilisation des connaissances, l'apprentissage de leur application. Il faut améliorer le contenu pédagogique de ces stages en permettant sa définition au préalable par les enseignants et l'entreprise concernée. De plus, une véritable régulation est indispensable pour éviter l'exploitation des élèves et veiller au respect de leurs droits. C'est pourquoi il est bien nécessaire de garantir « un véritable contrat de formation, dont la dimension pédagogique doit être affirmée, [et] qui liera l'entreprise, l'établissement et l'élève qui en est l'acteur principal ». Insinuer de façon permis que « le grand capital » ferait, à cause des réformes, main basse sur le lycée professionnel est peu aimable pour ses enseignants et contribue à la marginalisation d'une voie dont il serait préférable que tous reconnaissent la qualité.

Mais nous voulons plus.



Votre approche du commerce électronique est-elle conçue pour durer ?

Aujourd'hui l'environnement concurrentiel bouleverse d'innovations et de changements. Seuls les projets stratégiques solides ont alors une chance de réussir.

Dans cet environnement complexe, votre stratégie doit être suffisamment résistante et souple en

autant que possible les conditions. Andersen Consulting peut vous aider à garder votre entreprise en phase avec cette réalité en permanente évolution, et quel que soit le niveau de la concurrence.

votre stratégie sera toujours à la hauteur.

Le commerce électronique peut aider votre entreprise en visitant notre site www.andersen.com.

Andersen Consulting

En chassant un ministre après avoir tenté vainement les armes de la séduction, les syndicats enseignants conservateurs ont voulu mettre fin à toute velléité, même timide, de transformation de l'Ecole.

Leurs dénégations virulentes n'y

pourront rien changer. Nous ne comptons pas sur eux pour démontrer l'Ecole, car ils ne le souhaitent pas. Ils se sont placés d'eux-mêmes dans le parti des héritiers d'un système qui rejette tous ceux qui ne sont pas bien nés. L'ambition partagée que nous avons pour tous les jeunes, la conviction qui nous anime qu'aucun destin n'est inégalitaire, qu'aucune voie n'est tracée à l'avance, qu'aucun échec n'est irrémédiablement programmé, mobilisent, au-delà de nos propres organisations, et dans l'opinion publique, un mouvement résolu de profonde rénovation de notre système scolaire, qui réclame justice et revendique l'espérance. Au gouvernement de nous montrer, sans tarder, où il se situe.

Perrine Corcuff est représentante lycéenne au Conseil supérieur de l'éducation et présidente de l'Union nationale lycéenne (UNL).

Georges Dupon-Lahitte est président de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE).

POIDS LOURDS Dix ans après leur première tentative de fusion, Renault et Volvo ont décidé de faire cause commune dans le camion. Les deux groupes ont présenté leur projet

mardi 25 avril. ● **LA FILIALE** de Renault spécialisée dans les véhicules industriels sera cédée à Volvo, en échange d'une participation de 15 % du groupe français au capital du suédois.

● **LE NOUVEL ENSEMBLE** sera le numéro deux mondial du secteur, derrière l'allemand Mercedes (groupe DaimlerChrysler). Il produira 165 000 camions par an. ● **AUCUNE**

RESTRUCTURATION n'est prévue à la suite de cette fusion, affirment les deux partenaires. Les usines, les marques et les réseaux seront maintenus en l'état. ● **LE PATRON DE VOLVO**,

Leif Johansson, prend sa revanche. Il avait été critiqué après la vente de la division automobiles à Ford, puis fragilisé par l'échec récent de la tentative de rachat de son compatriote Scania.

Renault confie ses camions à Volvo pour mieux se consacrer à l'automobile

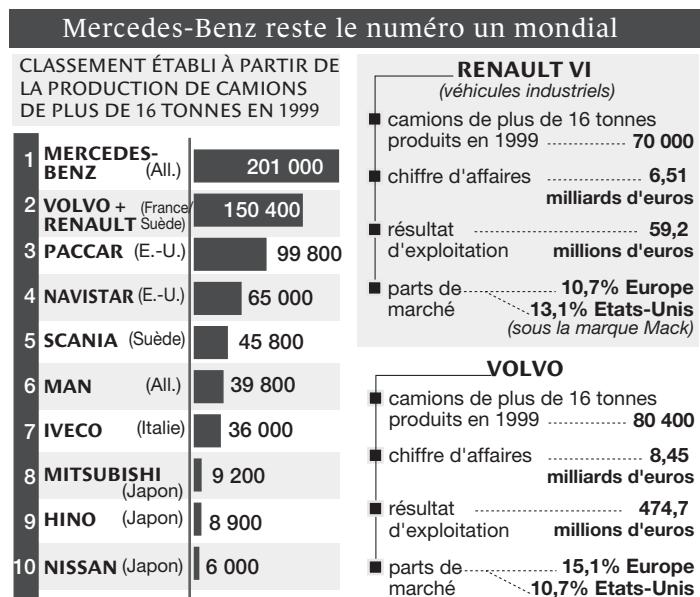
Le constructeur français cède sa branche véhicules industriels au groupe suédois, dont il deviendra le premier actionnaire, avec 20 % du capital. Le nouvel ensemble occupera la deuxième place mondiale du secteur derrière Mercedes. Cette fusion ne devrait pas entraîner de restructurations

RENAULT prend le virage du vingt-et-unième siècle sur les chaussées de routes. Voici un peu plus d'un an, le groupe français prenait le contrôle opérationnel de Nissan, le numéro deux japonais de l'automobile. Mardi 25 avril restera une autre date historique. Le jour même où il concrétise le rachat du constructeur sud-coréen Samsung (lire ci-contre), Renault annonce sa prochaine entrée dans le capital du constructeur de camions Volvo, comme premier actionnaire. Louis Schweitzer et Leif Johansson, patrons respectifs de Renault et Volvo, ont annoncé conjointement, à Paris et à Stockholm, mardi 25 avril, « un projet de rapprochement de leurs activités poids-lourd ».

L'opération, qui était attendue, se passera sous la forme d'un échange des principaux actifs de Renault dans le camion – en l'occurrence sa filiale Renault Véhicules Industriels (RVI), y compris la marque américaine Mack –, contre une part de 15 % du capital du groupe Volvo. Au cours boursier actuel du constructeur suédois, dont la capitalisation était de 10,8 milliards d'euros vendredi 21 avril, cela valoriserait l'ensemble RVI-Mack à environ 1,6 milliard d'euros (10,5 milliards de francs).

DIFFÉRENCE DE RENTABILITÉ

Ce montant peut paraître modeste, eu égard à la taille respective des deux firmes concurrentes, mais s'explique par la différence



de rentabilité des deux firmes : Volvo réalise huit fois plus de profits que RVI.

Pour devenir le principal actionnaire sans conteste de Volvo, et franchir le seuil de 20 % qui permet la consolidation d'une filiale par équivalence, Renault s'est en outre engagé à acquérir « sur le marché », 5 % des titres de AB Volvo, la maison-mère du groupe suédois. Ce qui représenterait, toujours au cours actuel, un investissement de 540 millions d'euros pour Renault. Au total, la transaction rapporterait au groupe français une plus-value d'un peu

plus de 1 milliard d'euros. Le nouvel ensemble RVI-Volvo, avec 165 000 camions de plus de 5 tonnes fabriqués par an, et un chiffre d'affaires de l'ordre de 14,5 milliards d'euros, se placera au deuxième rang mondial de cette industrie, derrière l'allemand Mercedes (groupe DaimlerChrysler). Le futur groupe franco-suédois détiendra environ un quart du marché européen et autant du marché américain du camion, où RVI et Volvo se sont implantés industriellement depuis longtemps, rachetant respectivement les marques locales Mack et White. La

Commission européenne comme les autorités antitrust américaines seront saisies de cette opération, qui ne deviendra effective qu'après leur approbation, soit dans le courant du dernier trimestre. Nissan Diesel, la filiale camions de Nissan, dont Renault détient 22,5 % du capital, n'est pour l'instant pas concerné par cette alliance. Volvo est déjà engagé dans un partenariat au Japon, avec Mitsubishi, dont DaimlerChrysler est depuis peu le partenaire dans l'automobile.

L'opération, présentée comme la pérennisation par Renault de « sa place historique dans le secteur du poids-lourd », s'apparente en réalité à un désengagement du camion de la part de Renault. Une activité démarrée avec Saviem dans les années 50, et consolidée avec le rachat de Berliet puis de l'américain Mack Trucks dans les années 60 et 70. Avec 6,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 1999, RVI représentait plus de 17 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe Renault. « L'industrie du poids-lourd continuera à faire partie de la stratégie de Renault au travers de sa participation au capital de Volvo », affirme le communiqué du groupe.

« UN BON DOSSIER »

Reste à convaincre les salariés de RVI, dont le comité central d'entreprise a été informé du projet de cession à Volvo mardi matin. Louis Schweitzer estime avoir « un bon dossier ». « Les deux sociétés sont maintenues, ainsi que les statuts respectifs des personnels, et aucune restructuration industrielle n'est envisagée », a précisé au *Monde* le PDG. Des engagements qui ne peuvent être garantis que tant que la croissance économique se maintient. Or, comme le reconnaît M. Schweitzer, « un rapprochement ne supprime pas les cycles économiques. Mais nous pensons que celui-ci va renforcer RVI et Mack face à un futur retourment de conjoncture ».

Comme gage de son maintien dans le secteur du camion, le PDG

souligne qu'il va investir « près de 4 milliards de francs » dans Volvo, en achetant 5 % d'actions sur le marché, et qu'il siégera personnellement au conseil d'administration de Volvo. Patrick Faure, l'actuel patron de RVI, devrait mener la cession à son terme, puis réintégrer le groupe Renault. M. Schweitzer affirme avoir obtenu, de la part de Volvo, l'assurance que « l'égalité et l'équité seront respectées pour les salariés de RVI ». Une façon de souligner qu'il veillera à ce que ne soit pas commise la même erreur qu'il y a dix ans, quand les Français s'étaient comportés en conquérants avec leurs homologues suédois.

Côté actionnaires, le patron de Renault déclare : « l'opération aura

son, qui risquait de se retrouver fragilisé et isolé après l'échec de son projet de fusion avec Scania, rejeté par la Commission européenne en mars. Dans la perspective de ce refus, des contacts étaient déjà en cours avec Renault, mais M. Schweitzer, diplomatiquement, affirme ne pas se rappeler qui a pris l'initiative de ces contacts... « C'est un mouvement naturel de l'un vers l'autre. Nous savions depuis longtemps que RVI et Volvo feraien de bons partenaires, tant en Europe qu'aux Etats-Unis », se contente de souligner le PDG de Renault.

Certes, les conditions ont totalement changé. Le groupe suédois, après avoir vendu ses voitures à Ford en 1999, est totalement re-

Feu vert à la reprise du sud-coréen Samsung Motors

Il n'y a désormais plus d'obstacle à la reprise, par Renault, du constructeur d'automobiles sud-coréen Samsung Motors. Les créanciers de cette société, mise en liquidation en 1999, ont accepté, mardi 25 avril à Séoul, les conditions de l'opération négociées vendredi à Paris (*Le Monde* daté 23-24 avril). Le groupe français consacrera 562 millions de dollars à une acquisition qui fera de lui le premier constructeur automobile étranger à pénétrer le marché sud-coréen. Renault détient 70 % de Samsung Motors, le reste du capital sera réparti entre les créanciers de la société et Samsung, l'actionnaire actuel du constructeur.

Samsung Motors, fondé en 1994, est le troisième constructeur automobile sud-coréen, derrière Hyundai et Daewoo. Il a été contraint au dépôt de bilan à l'été 1999 par la crise asiatique qui a ébranlé cette entreprise surendettée. Renault s'est engagé à garder les 2 000 employés de Samsung et à relancer la production. L'usine de Pusan, qui tourne actuellement au ralenti, a une capacité de 240 000 unités par an, et Renault compte conquérir entre 10 % et 15 % du marché automobile sud-coréen, en nette reprise depuis 1999.

un effet positif pour notre résultat dès la première année, sans compter les synergies industrielles ». Les synergies sont attendues, à défaut de fermeture d'usines et de mise en commun des réseaux, essentiellement dans les achats et dans la mise en commun des composants.

Dix ans après la première tentative de rapprochement de Renault et de Volvo, cette alliance a comme un petit goût de revanche pour Louis Schweitzer. Il tire une sacrée épine du pied de M. Johans-

centré sur le camion, tandis que Renault a entrepris de devenir l'un des grands constructeurs mondiaux de voitures, en reprenant Nissan, le roumain Dacia et Samsung Motors. Une stratégie offensive que M. Schweitzer, désormais allégé du secteur camion, entend bien poursuivre. « Nous sommes dans une période de croissance, nous devons tirer parti du mouvement en cours. »

Pascal Galinier

Leif Johansson, un patron qui dérange

STOCKHOLM

de notre correspondant

Leif Johansson restera dans les annales suédoises comme celui qui a vendu la division automo-

PORTRAIT

Cet homme de 49 ans aux manières jugées « irrespectueuses » ne recule devant rien

bile de Volvo à un groupe étranger. C'était en janvier 1999 : Ford acquérait l'un des tout premiers fleurons de l'industrie du royaume pour 50 milliards de couronnes (6 milliards d'euros). « Comment as-tu pu faire ça, Leif ? ! », s'indignait alors un journal populaire. Même si la vente de ce joyau semble depuis avoir été plutôt bien digérée par les Suédois, le rachat par Volvo des camions de Renault pourrait contribuer à redorer le blason du dirigeant.

MISE IMPECCABLE

M. Johansson était condamné à prendre l'initiative depuis l'échec du rachat par Volvo de Scania, l'autre constructeur de poids lourds suédois. Le refus, le 14 mars, de la Commission européenne d'avaliser cette opération, qui aurait créé une situation quasi monopolistique en Europe du Nord, avait placé la firme de Göteborg dans l'embarras. Peu de temps après, l'allemand Volkswagen faisait son entrée dans le capital de Scania, à hauteur de 34 % des droits de vote, devenant ainsi son principal actionnaire, devant

Volvo. La pression était sur les épaules de Leif Johansson. « J'ose espérer que notre direction fait le nécessaire pour rebondir dans de bonnes conditions », déclarait récemment au *Monde* un cadre dirigeant de Volvo. Le très flegmatique PDG ne semblait pas s'en inquiéter. L'annonce d'un accord avec Renault lui a donné raison. Il va pouvoir faire un joli pied de nez à une partie de l'establishment industriel du royaume, qui lui a reproché ses manières « irrespectueuses ».

Avec sa mise impeccable, ses fines lunettes ovales et ses cheveux gominés en arrière, sur un visage encore poupin, ce patron de quarante-neuf ans n'a pas hésité à défier la famille des Wallenberg, la dynastie suédoise qui contrôle près de la moitié des entreprises cotées à Stockholm. En 1999, Volvo achetait en catimini 20 % du capital de Scania, l'une des firmes de l'empire Wallenberg. Peter Wallenberg, le patriarche, sortait de ses gonds, accusant Leif Johansson de manquer de « compétences industrielles élémentaires ».

Le raid du PDG de Volvo paraît d'autant plus inadmissible à la toute-puissante famille que ce dernier avait bénéficié de sa confiance. Entré en 1983 dans l'une de ses entreprises, Electrolux, leader mondial de l'électroménager, il en était devenu le patron jusqu'à son départ pour Volvo, début 1997. En outre, Leif Johansson est le fils d'un ancien PDG d'un autre fleuron de l'empire Wallenberg, SKF, premier producteur mondial de roulement à billes.

TRAITÉ DE « PROFANE »

La manière dont Leif Johansson a mené cette affaire à Bruxelles lui a valu aussi de nombreuses critiques. Le PDG de Volvo aurait mal interprété les signaux venant de la Commission, fait preuve d'une mauvaise connaissance des règles européennes de concurrence et sous-estimé les obstacles. Cité par le quotidien *Svenska Dagbladet*, Alexander Schaub, directeur général du directeurat de la concurrence à la Commission, a qualifié M. Johansson de « profane » aux propos « déconnectés de la façon dont les questions de concurrence sont traitées ».

Aujourd'hui, Leif Johansson renoue les liens avec Renault, plus de six ans après le divorce fracassant. Amateur de voile et de chasse, ce père de cinq enfants joue volontiers de la guitare (une Fender Stratocaster) ou du banjo pour se décontracter. Son chantier favori : Bob Dylan, surtout pour sa chanson *The times they are a-changing*. Les temps changent...

Antoine Jacob

NOTRE HISTOIRE

Religions, arts, idées, civilisations

NOTRE HISTOIRE

Apollon, le soleil noir des Grecs
Ivan le Terrible
Le Puy en Velay restauré

Dieu est-il nationaliste ? De Gaulle et sa génération 1908-1925

Télérama

Notre Histoire nouvelle formule.
Chaque mois, 30 F, chez votre marchand de journaux.

Télérama Une coédition

Microsoft victime des rumeurs de démantèlement et d'une remise en cause du « tout PC »

L'action du géant informatique a perdu 15,7 % à la Bourse de New York lundi 24 avril

Le titre Microsoft a connu, lundi 24 avril, une nouvelle journée noire, en Bourse, perdant plus de 15 % en clôture. Sa capitalisation boursière a

fondue de 44 % depuis la fin de l'année 1999. Plusieurs quotidiens américains ont de nouveau affirmé lundi que le gouvernement s'apprétait à

demander le démantèlement du groupe. De plus, les derniers résultats trimestriels illustrent le tassement du marché des ordinateurs personnels.

ANNUS HORRIBILIS pour Microsoft. A l'issue d'une nouvelle séance boursière agitée, lundi 24 avril à New York, l'action du numéro un mondial des logiciels a encore perdu 15,7 %, ramenant la valeur boursière de l'ex-première capitalisation mondiale à 346 milliards de dollars, soit 44 % de moins qu'à la fin de l'année 1999 ! Elle a entraîné dans son sillage la Bourse du Nasdaq, qui a terminé en baisse de 4,43 %.

Avec un peu plus de 50 milliards de dollars de fortune personnelle, le fondateur de Microsoft, Bill Gates, n'est plus l'homme le plus riche du monde. Il a été détrôné par Larry Ellison, le PDG d'Oracle. Les menaces de démantèlement et le basculement du modèle informatique de l'ordinateur individuel vers les réseaux ont eu raison de la superbe de la firme de Redmond.

Lundi, plusieurs quotidiens américains ont de nouveau affirmé que le gouvernement américain s'apprétait à demander le démantèlement du groupe, après que le juge Jackson eut reconnu Microsoft coupable de violation de la loi Sherman, le 3 avril. Joel Klein, le chef de la division antitrust du département de la justice américaine, devrait présenter cette semaine ses propositions pour venir à bout des comportements anticoncurrentiels de Microsoft. Selon les quotidiens *Wall Street Journal*,

Washington Post et *USA Today*, il proposerait de diviser le groupe en deux ou trois sociétés. La première commercialiserait le système d'exploitation Windows, qui équipe 95 % des ordinateurs personnels dans le monde, et pourrait proposer le code-source sous licence de manière à favoriser l'émergence de nouvelles applications. La seconde reprendrait l'activité de logiciels bureautiques comme Office, qu'elle pourrait décliner pour d'autres plates-formes que Windows (Linux, Unix, etc.). Enfin, une troisième pourrait hériter du portail Internet Microsoft Network.

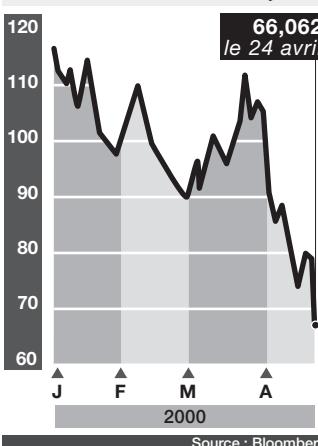
RALENTISSEMENT DE LA DEMANDE

Microsoft aura jusqu'au 10 mai pour préparer une contre-proposition, mais il pourra demander le report de cette échéance, compte tenu de la position radicale du gouvernement fédéral et des dix-neuf Etats fédérés qui se sont associés à sa plainte. Le juge Jackson a prévu d'entendre et de réunir les parties le 24 mai. Le gouvernement envisagerait de demander au juge de prendre des mesures conservatoires immédiates pour éviter que le probable recours de Microsoft devant la Cour suprême ne reporte l'issue du procès de deux ou trois ans.

Tout aussi grave pour Microsoft, la publication de ses derniers résultats trimestriels semble étayer

la chute de l'ex-numéro mondial

EN DOLLARS SUR LE NASDAQ



la thèse de ceux qui parient sur la fin du modèle Microsoft. Le groupe a réussi à enregistrer un bénéfice en hausse de 23 %, à 2,39 milliards de dollars. Mais John Connors, le directeur financier du groupe, a indiqué que le bénéfice par action du quatrième trimestre fiscal pourrait être « *d'un cent ou deux* », au-dessous du montant généralement attendu par les analystes de Wall Street. Il a expliqué que la demande d'ordinateurs personnels n'avait pas été très forte au troisième trimestre. Et, à plus long terme, Microsoft anticipait une

progression du chiffre d'affaires de seulement 15 % pour l'exercice 2001, qui débutera le 1^{er} juillet. Des banques comme SG Cowen Securities et Goldman Sachs ont immédiatement retiré Microsoft des valeurs recommandées à l'achat.

Le ralentissement de la demande d'ordinateurs professionnels est en effet un mauvais signe pour Microsoft. Elle semble étayer la thèse d'une profonde transformation du modèle informatique. Les années 90 avaient vu le triomphe du modèle de Microsoft, centré autour de l'ordinateur personnel. Le système d'exploitation et les logiciels, fabriqués par la firme, étaient développés pour être installés sur chaque machine, démultipliant les revenus de Microsoft. L'avènement d'Internet marque le triomphe de l'information de réseau, dont les nouveaux moteurs sont les serveurs et les applications en ligne (*Le Monde* des 18 février et 5 avril). Pour tenter de reprendre l'offensive, Microsoft a commercialisé, le 17 février, son nouveau système d'exploitation Windows 2000 pour les serveurs, en délaissant pour la première fois les ordinateurs personnels. Il aurait livré plus de 1,5 million d'exemplaires de ce nouveau logiciel depuis son lancement.

Christophe Jakubyszyn

Gaz de France se prépare à affronter la concurrence

AVANT l'ouverture du marché européen du gaz à la concurrence, prévue le 10 août, Gaz de France se réorganise autour de cinq métiers : les services, la distribution, les infrastructures, le négoce et l'exploration production. Cette nouvelle structure « *s'inscrit dans la stratégie d'intégration du groupe sur toute la chaîne gazière, de la production aux services énergétiques* », indique Pierre Gadonneix, le président de l'entreprise, dans un communiqué publié le 25 avril.

« *Quels que soient les aléas du calendrier, Gaz de France respectera les orientations de la directive européenne* », avait prévenu M. Gadonneix en constatant que la France n'aurait pas transposé dans les temps les normes de Bruxelles (*Le Monde* du 16 mars). En raison de l'encombrement des textes au Parlement, ce projet de loi ne pourra être discuté comme prévu au premier semestre. Les débats sont reportés à l'automne, mais le projet devrait être présenté en conseil des ministres en mai.

Quoi qu'il arrive, dès la mi-août, 20 % du marché national seront ouverts à la concurrence, ce qui représente 150 clients ayant une consommation annuelle supé-

rieure à 25 millions de mètres cubes de gaz.

Cette évolution met donc un terme au monopole d'importation dont bénéficiait le groupe français et l'oblige à revoir entièrement sa stratégie s'il veut résister à la concurrence. Troisième distributeur gazier européen, derrière le britannique Centrica et l'italien SNAM, l'établissement public ne peut survivre en l'état. Il doit se développer dans deux nouveaux métiers, la production gazière et les services, qui s'ajoutent aux trois activités traditionnelles de

distribution, négoce et transport. La nouvelle organisation illustre cette modification.

LA QUESTION DU STATUT

Mais ce n'est qu'une première étape, car, faute de moyens suffisants, Gaz de France ne peut mener de front tous ces développements. L'entreprise doit envisager des alliances ou une ouverture de son capital. Cette évolution passe par un changement de son statut d'établissement public en société anonyme pour permettre l'entrée d'actionnaires nouveaux. Evoquée

depuis plusieurs mois, cette question n'est pas encore tranchée car les pouvoirs publics redoutent les réactions hostiles, notamment de la CGT. L'Etat restant majoritaire dans le cas d'une transformation en société anonyme, les pouvoirs publics n'ont pas non plus choisi qui des deux partenaires pressentis, le pétrolier TotalFinaElf ou l'électricien EDF, sera prépondérant. Le report systématique de ces décisions risque de pénaliser Gaz de France.

Dominique Gallois

LA PAPETERIE FINANCIÈRE

UNE GAMME TRÈS COMPLETE D'IMPRIMÉS ET REGISTRES PARFAITEMENT ADAPTES A LA GESTION DES SOCIÉTÉS

TOUS LES REGISTRES ET IMPRIMÉS CLASSIQUES :

- Registres de présence aux conseils, registres de procès verbaux,
- Tracés comptables sur stock et fabrication
- Blocs de révision et fascicules pour commissaires aux comptes
- Imprimés adaptés à l'évolution de l'informatique et à l'EURO
- Imprimés personnalisés sans frais
- Notoriété et compétence à votre service

Imprimerie PAPETERIE FINANCIÈRE
41, rue Vivienne - 75002 Paris - Tél. : 01 42 36 94 76 - Fax : 01 40 13 90 08

Le Centre d'Etudes Internationales de la propriété industrielle (CEIPI) Composante de l'Université Robert Schuman de Strasbourg

recrute son

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

FONCTIONS

- Responsable de l'organisation administrative du Centre et du déroulement des enseignements
- En charge de la gestion financière du Centre
- En charge des relations avec les organisations internationales et professionnelles

PROFIL SOUHAITÉ

- Diplôme de l'enseignement supérieur (bac+4)
- Expérience de la gestion administrative et financière
- Anglais et Allemand courant
- Poste contractuel de droit public
- Rémunération selon expérience

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le 12 mai 2000 à

Monsieur le Directeur Général du CEIPI
11, rue du Maréchal Juin
67046 STRASBOURG Cedex

Société de crédit recherche :

AGENTS COMMERCIAUX

Contacts agences bancaires. Convient à retraité banque ou crédit. Env. CV à :
SMO, 219, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

Le Nasdaq pourrait s'associer à la fusion Londres/Francfort

LA BOURSE ÉLECTRONIQUE AMÉRICAINE, le Nasdaq, pourrait prendre part à la fusion éventuelle des Bourses de Londres (LSE) et de Francfort, a rapporté lundi 24 avril la presse britannique. Selon le *Daily Telegraph*, un tel schéma permettrait aux banques d'investissement de travailler sur des actions enregistrées à Londres, à New York et à Francfort, à travers un même système. « *Cela va mettre un terme à un système à trois voies, si les choses se déroulent comme prévu, mais nous ne parlons pas d'une participation à égalité. Le Nasdaq ne prendrait qu'une participation minoritaire* », affirme une « source allemande » citée dans le *Daily Telegraph*.

La Bourse de Londres avait confirmé la semaine dernière qu'elle négociait une fusion avec Francfort (*Le Monde* du 20 avril). En mars, les Bourses de Paris, d'Amsterdam et de Bruxelles avaient déjà annoncé leur fusion pour former Euronext. Euronext a proposé au LSE de se joindre à cette alliance, une proposition à laquelle la Bourse de Londres n'a officiellement pas répondu. Toujours selon le *Daily Telegraph*, le directeur général du LSE, Gavin Casey, aurait rencontré des représentants d'Euronext.

Contre-OPA d'International Paper sur l'américain Champion

L'AMÉRICAIN International Paper, premier groupe papetier mondial, a lancé, mardi 25 avril, une contre-OPA de 8,5 milliards de dollars (9,1 milliards d'euros) sur son concurrent Champion. Cette opération vise à contrer l'offre d'acquisition du finlandais UPM-Kymmene, lancée en février. International Paper propose une prime de 21,4 % par rapport à l'offre du groupe scandinave. Il a annoncé, en outre, son intention de payer entièrement en numéraire, à l'inverse de UPM-Kymmene qui souhaite réaliser un rachat par échange d'actions.

Cette vigoureuse enchère traduit l'inquiétude d'International Paper de voir les papetiers scandinaves investir le marché américain, jusque-là très fermé aux étrangers. Le rachat de Champion, gros propriétaire forestier aux Etats-Unis et numéro trois dans les papiers d'écriture et de bureau, risque de propulser UPM-Kymmene sur le marché américain. Dans le même temps, Enso Stora, autre finlandais, est en passe de se hisser au premier rang mondial avec la reprise d'un autre américain Consolidated Papers. Le conseil d'administration de Champion entend examiner l'offre d'International Paper. UPM-Kymmene n'a pas encore réagi.

Ford et Rover : les syndicats britanniques appellent l'Etat à l'aide

LES SYNDICATS BRITANNIQUES ont fait savoir, lundi 24 avril, qu'ils attendent plus de soutien du gouvernement de Tony Blair, alors que Rover est sur le point d'être démantelé et que court la rumeur de la fermeture de la principale usine Ford du pays, à Dagenham (est de Londres). Le premier ministre britannique a rencontré ces dernières semaines, à propos du dossier Dagenham, Jac Nasser, directeur général de la firme de Détroit, a indiqué dimanche un porte-parole de Downing Street.

« *L'intervention de Tony Blair est tout à fait bienvenue mais que fait le ministère du commerce et de l'industrie ? Une nouvelle fois, il refuse d'agir, même si des milliers d'emplois sont en jeu* », a critiqué un porte-parole du syndicat GMB. « *Il est temps que le ministère du commerce et de l'industrie se décarasse et réalise que son rôle principal est la défense et la protection des emplois britanniques* », a-t-il ajouté. Steve Hart, responsable régional du « *Transport and General Workers Union* », a estimé que, si Dagenham fermait, « *il y aurait des milliers d'emplois supprimés immédiatement, suivis par des dizaines de milliers dans la région* ».



SUEZ LYONNAISE DES EAUX

Vous êtes conviés

à l'Assemblée Générale Mixte de votre Groupe

Vendredi 5 mai 2000 à 10 heures

au Palais des Congrès - 2, place de la Porte Maillot - Paris 17^{ème}

Téléphonez dès aujourd'hui au N° Vert qui vous est dédié :

0800 177 177

pour nous indiquer les questions que vous souhaitez voir poser lors de cette rencontre.

Modalités de participation

- Immobilisation de vos titres au porteur au plus tard le 28 avril 2000 auprès de votre intermédiaire financier. Votre carte d'admission vous sera adressée.
- Formulaire de vote par correspondance ou par procuration disponible auprès de votre intermédiaire financier.
- Pour toute difficulté, n'hésitez pas à contacter le N° Vert qui vous donnera la marche à suivre.

Tout au long de l'année, l'Espace Actionnaires vous propose

- un site dédié : www.actionnaires.suez-lyonnaise.com sur lequel vous pourrez aussi regarder intégralement l'Assemblée Générale,
- un N° Vert 0800 177 177, où vous pourrez demander le compte rendu de l'Assemblée Générale,
- des visites de sites,
- des rencontres (en France et en Belgique),
- des formations :
 - la Bourse,
 - l'Euro,
 - l'Internet.

SUEZ LYONNAISE DES EAUX fournit des services au plan mondial aux besoins fondamentaux des hommes, des collectivités et des industries : l'énergie, l'eau, la propreté, la communication

EMPLOI

www.medisite.fr

recrute

1 journaliste santé et 1 médecin pour chaîne santé sur l'Internet

1 médecin-rédacteur

Temps pleins basés à Paris-centre

CV : Medisite, 36 rue du Sentier, Paris 75002 ou michel.lettaillant@medisite.net

Société d'Etudes IntraForces RECRUTE

Enquêteurs(trices)

(niveau bac + 2 minimum)

pour enquêtes téléphoniques

Face à face auprès des entreprises

Plein-temps ou mi-temps (CDD, CDI)

01.40.53.47.46 / 01.40.53.47.06

ou envoyer CV + photo

Ana Carolina Green

21 rue viète - 75017 PARIS

Le câble présente de nouvelles perspectives de développement

Avec l'augmentation du nombre d'abonnés et l'arrivée de groupes étrangers, les principaux opérateurs français relancent leurs investissements techniques et commerciaux. Toutefois, le CSA note que la concurrence fragilise les chaînes spécialisées

LE CÂBLE semble trouver une nouvelle jeunesse et il renforce sa position dans le système de diffusion des télévisions en France. « C'est à la double vitalité, technologique et éditoriale, que l'on doit attribuer la reprise de l'accélération de la croissance du nombre d'abonnés, qui avait été freinée en 1998 par le lancement des offres du satellite », note le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) dans un dossier publié mercredi 19 avril.

Quelques chiffres l'attestent. Entre 1996 et 1998, le nombre de foyers abonnés est passé de 1,3 million à 2,8 millions. Alors qu'ils n'avaient le choix qu'entre 45 chaînes francophones, il y a quatre ans, les téléspectateurs peuvent aujourd'hui en regarder 86. Et le chiffre d'affaires des câblo-opérateurs, qui était de 1,7 milliard de francs (26 millions d'euros) en 1993, a atteint 3,2 milliards de francs (49 millions d'euros) en 1998.

Plusieurs phénomènes ont contribué à ce que « le câble redévie à la mode », comme le dit

un éditeur de chaînes. La numérisation, l'arrivée d'Internet et la création de nouveaux services lui ont redonné du charme, notamment aux yeux des élus locaux. Par ailleurs, les investisseurs étrangers, arrivés sur ce secteur en faisant le pari qu'il est un meilleur vecteur de diffusion que le satellite pour Internet et le téléphone, ont révélé aux Français de nouveaux espoirs de rentabilité.

DES SERVICES SUR LE TÉLÉVISEUR

L'entrée dans le jeu, au début de 1999, de United Pan-Europe Communications (UPC), société de droit hollandais à capitaux américains, a sûrement été déterminante. Forte de ses implantations dans neuf autres pays d'Europe, UPC s'est alors porté acquéreur de petits réseaux sans pour autant mettre en cause la domination des trois câblo-opérateurs français – France Télécom, La Lyonnaise câble et Canal+ câble – qui détiennent 75 % du marché.

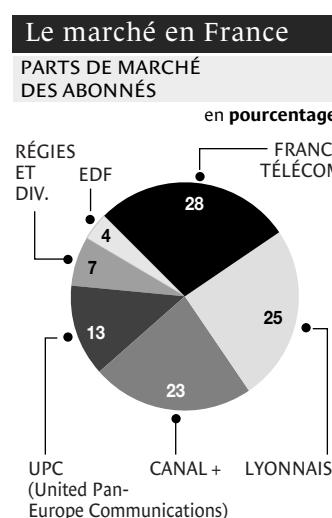
Ces derniers ont relancé leur politique de développement.

L'exemple le plus flagrant est celui de La Lyonnaise, qui devrait investir 1,6 milliard de francs dans les trois prochaines années pour le câblage de 400 000 foyers dans 26 communes des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis. D'autres créations de réseaux ou des modernisations sont prévues, notamment dans le sud de la France, autour de Grasse (Alpes-Maritimes).

Il semble que la possibilité d'offrir des services sur le petit écran a suscité un nouvel intérêt de la part des élus locaux, qui y voient un instrument d'aménagement du territoire. Dans ce domaine, l'Alsace est pionnière : grâce au câblage du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, les habitants n'ont plus besoin de se déplacer dans une mairie ou à la préfecture pour obtenir un document administratif. Dans le Rhône, un projet comparable a pour objectif le désenclavement du nord du département.

Certains estiment que, pour trouver son équilibre économique, le câble devrait drainer, en nombre d'abonnés, 50 % des foyers raccordés à un réseau, alors qu'il n'en réunit que 36 % pour l'instant – dans les pays voisins, ce taux est généralement supérieur à 60 %. Les acteurs du câble disposent de deux ans pour améliorer leurs positions avant l'arrivée du numérique hertzien. Face à l'émergence de cette concurrence, la plupart d'entre eux se montrent sereins : « Notre offre en nombre de chaînes et en matière de services sera toujours supérieure », affirment-ils.

Déjà, les câblo-opérateurs ont modifié leur politique commerciale, notamment avec la création des offres « Modulo » (France Télécom) et « Etoiles » (Lyonnaise). Aux services de base relativement



Entre 1996 et 1998, le nombre de foyers abonnés est passé de 1,3 à 2,8 millions, et les chaînes francophones de 45 à 86.

onéreux des débuts du câble, qui mêlaient des chaînes à forte notoriété à de petites thématiques, les câblo-opérateurs ont substitué un système à la carte, par lequel l'abonné constitue lui-même son portefeuille de chaînes en fonction de ses goûts et du prix qu'il veut y consacrer.

APPAUVRISSEMENT DU CONTENU

Attractif pour le téléspectateur, ce système inquiète les éditeurs de chaînes et le Conseil supérieur de l'audiovisuel. « Ce choix donné à l'abonné est dans l'air du temps. Mais il exige, de la part des petites chaînes, un effort important en matière de communication et beaucoup de temps pour exister », estime Claude-Yves Robin, président de l'Association des chaînes du câble et du satellite. En

effet, il risque de favoriser les chaînes déjà connues et de rendre difficile l'émergence de celles qui se lancent ou s'adressent à des publics très ciblés. Les études montrent que, quinze ans après l'installation du câble, six chaînes seulement sont connues par six Français sur dix. A terme, les thématiques qui visent des petites niches d'audience devront se faire payer cher et les autres devront séduire un large public pour attirer les annonceurs.

CONCENTRATION À PRÉVOIR

« Il existe un risque réel que cette transformation des conditions de la concurrence ait pour effet d'aligner l'offre sur les standards les moins coûteux. La logique culturelle et la logique commerciale risquent de s'opposer », redoute Joseph Daniel, conseiller au CSA. Car les chaînes du câble et du satellite ont des difficultés à trouver leur équilibre économique. Entre 1995 et 1998, leur chiffre d'affaires moyen a chuté de 52 millions à 39 millions de francs et le Conseil supérieur de l'audiovisuel constate que « les nouveaux entrants s'engagent dans des projets moins coûteux, avec notamment plus d'achats et moins de productions originales ».

Il est vrai que les mésaventures de la chaîne Planète, évincée par France Télécom au profit d'Odysée – moins exigeante sur les tarifs –, en ont échaudé quelques-uns. Certains prévoient des mouvements de concentration entre des chaînes qui traitent d'un même thème. On dénombre 16 chaînes consacrées au cinéma, 12 aux documentaires, 9 à la musique et 8 aux sports.

Françoise Chiro

OPE de Lagardère sur Hachette Filipacchi Médias

LE GROUPE LAGARDÈRE a lancé, mardi 25 avril, une offre publique d'échange (OPE) sur l'ensemble des titres de sa filiale Hachette Filipacchi Médias (HFM), qu'il contrôlait déjà aux deux tiers. Dès l'ouverture de la Bourse, la cotation du titre a été suspendue. La proposition prendrait la forme d'un échange de 11 actions Lagardère pour 10 actions HFM. Assortie d'une attestation d'équité validée par un banquier indépendant, cette offre se traduirait par une prime de 17,7 % pour les actionnaires d'HFM.

Prévisible mais retardée depuis plusieurs mois, cette opération se justifie, selon le communiqué publié dans la matinée, par la volonté du groupe Lagardère de « renforcer la cohérence de la stratégie et le rôle d'opérateur industriel direct [du groupe] dans le secteur des médias ». Après l'entrée dans Canal+ et l'alliance conclue avec Deutsche Telekom, via son fournisseur d'accès numérique T-Online, cette absorption complète un dispositif qui intègre les contenus aux supports de diffusion numériques.

Le groupe Lagardère ne cache pas non plus son souhait de doter HFM de moyens financiers supplémentaires pour renforcer son développement et sa position de leader mondial de la presse magazine, y compris par de nouvelles acquisitions, notamment à l'étranger. Présidé par Gérald de Roquemaurel, HFM, qui édite 200 magazines dans 33 pays, en intégrant les deux groupes Ruscon en Italie et Fujin Gaho au Japon, a réalisé, en 1999, un chiffre d'affaires consolidé de 15,3 milliards de francs (2,3 milliard d'euros), en progression de 15,6 %.

Michel Delberge

Les « anti-pub » saisissent le Conseil supérieur de l'audiovisuel

LES DÉTRACTEURS de la publicité ont décidé de monter au créneau. Le Comité des créatifs contre la publicité (CCCP) et l'association Résistance à l'agression publicitaire (RAP) ont fait parvenir, vendredi 21 avril, une lettre au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Hervé Bourges, afin de lui demander son « arbitrage » dans le différend qui les oppose au Bureau de vérification de la publicité (BVP). C'est la deuxième fois que ces résistants d'un nouveau type se trouvent interdits de communication dans les écrans publicitaires à la télévision. « Nous ne saurions accepter l'argument du BVP selon lequel la loi n'a pas prévu l'accès des associations, et la communication non marchande en général, à la télévision », écrivent-ils dans leur lettre.

OPINIONS CITOYENNES

Le flou juridique qui entoure, en France, la publicité d'opinion (*Le Monde* du 3 février) a déjà joué deux fois en défaveur des militants « anti-pub ». Plus question, disent-ils, de courber l'échine. Ils affûtent

leurs arguments et évoquent le cas de ces entreprises qui, comme TotalFinaElf ou la Cogema, peuvent faire valoir leur position en matière d'environnement, en déploitant que les associations de citoyens n'ont pas la possibilité de faire entendre leur position sur les mêmes sujets. Il est temps que les « conditions d'accès des associations à la communication télévisuelle » soient précisées, affirme le CCCP, ajoutant : « Il est peu probable que le législateur ait souhaité [une] situation (...) où, paradoxalement, seules les entreprises commerciales peuvent exprimer des opinions citoyennes à la télévision. »

Vendredi 21 avril, on confirmait au CSA avoir été saisi par ces contestataires, sans être pour l'instant en mesure de fournir une réponse. Quelle pourra être la position du CSA à propos de la décision du BVP, sur lequel il ne dispose d'aucune forme d'autorité ? Une chose est sûre : le BVP, qui est une association interprofessionnelle regroupant les médias,

estime être à même de refuser « tout spot susceptible de nuire à [leurs] intérêts », reconnaissant à demi-mot qu'elles risquent fort d'être contraintes à moyen terme, et à leur grand dam, d'accepter ces nouvelles formes de communication « citoyennes ».

Florence Amalou

Des affiches pour Brice Fleutiaux

L'ASSOCIATION DE DÉFENSE de la liberté de la presse, Reporters sans frontières (RSF), a lancé, vendredi 21 avril, une campagne d'affichage destinée à soutenir la demande de libération du photographe français Brice Fleutiaux, trente-deux ans, disparu le 1^{er} octobre 1999 en Tchétchénie. L'affiche, conçue par l'agence Alice, représente le visage émacié du photographe avec le message inscrit en lettres noires sur fond rouge : « Brice Fleutiaux, Brice Fleutiaux... A force de répéter ce nom, il finira bien par rentrer. » Le photographe-reporter indépendant a commencé sa carrière au Cambodge en 1989 puis a effectué des reportages en Inde, au Bangladesh et au Vietnam et a couvert les conflits dans l'ex-Yougoslavie. Fin mars, un appel en faveur de sa libération a été diffusé par neuf radios françaises.

DÉPÈCHES

■ PRESSE : le groupe de presse suédois Modern Times Group (MTG) a annoncé, mercredi 19 avril, le lancement, à l'automne, de son quotidien gratuit *Metro* à Rome, tiré à 200 000 exemplaires. Créé en Suède en 1995, *Metro* est présent à Philadelphie, Newcastle, Santiago, Prague, Budapest, plusieurs villes des Pays-Bas, en attendant une implantation en France.

■ TÉLÉVISION : La Cinquième et la Chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN) ont signé une convention prévoyant un échange régulier d'informations sur les programmes, le développement de coproductions et l'accès au stock audiovisuel de La Cinquième pour nourrir la grille de programmes de LCP-AN.

■ PUBLICITÉ : les investissements publicitaires à la télévision ont progressé en France de 12,5 %, à 1,125 milliard de francs (7,38 milliards de francs), selon les chiffres du Syndicat national de la publicité télévisée (SNPTV) publiés lundi 17 avril.

Participez à la 4^e édition du Prix *Le Monde* de la recherche universitaire



Partage du savoir

Grasset / *Le Monde*

Si vous avez soutenu votre thèse entre le 1^{er} octobre 1999 et le 30 septembre 2000, le Prix *Le Monde* de la recherche universitaire vous offre la possibilité de publier vos travaux.

Institué en 1997 par *Le Monde* de l'éducation, ce concours a comme objectifs :

- Valoriser la recherche universitaire en offrant à de jeunes docteurs une audience élargie au grand public.
- Impulser un débat d'idées permanent autour des chercheurs et de leurs savoirs.
- Encourager des thématiques qui – traitées dans un esprit d'ouverture interdisciplinaire – soient susceptibles d'éveiller un intérêt au-delà d'un seul cercle de spécialistes et de réduire les clivages entre l'espace de production des connaissances et les besoins des hommes.

Renseignements Prix *Le Monde* : 01-53-38-43-73, chupin@lemonde.fr
www.lemonde.fr/mde



www.00-00.com
Édition en ligne
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'analyse des retombées presse

l'Argus de la Presse

www.argus-presse.fr

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MERCREDI 26 AVRIL

■ FRANCE : publication des chiffres de mars concernant la construction neuve, les prix à la consommation et les statistiques sur la consommation des ménages.

■ ITALIE : prix de détail (février).

■ ETATS-UNIS : commandes de biens durables (mars).

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de Dassault Aviation.

JEUDI 27 AVRIL

■ FRANCE : évaluation du PIB pour 1999.

■ EUROPE : conseil de la Banque centrale européenne.

■ GRANDE-BRETAGNE : balance commerciale (février).

■ ETATS-UNIS : Produit intérieur brut au premier trimestre (estimations), coût de la main-d'œuvre au premier trimestre et inscriptions hebdomadaires au chômage.

■ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES de Vivendi, du Crédit lyonnais et d'Essilor.

VENDREDI 28 AVRIL

■ FRANCE : chômage (mars) et prix de vente industriels (mars).

■ JAPON : chômage et prix de détail (mars).

■ ITALIE : prix de détail en avril (provisoire).

■ GRANDE-BRETAGNE : PIB au premier trimestre (provisoire).

■ EUROPE : production industrielle des Onze en février.

■ ETATS-UNIS : revenus des ménages (mars).

■ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES de Canal+ et de Technip.

LUNDI 1^{er} MARS

■ EUROPE : fermeture des marchés boursiers en France, en Allemagne et en Italie.

■ ETATS-UNIS : dépenses de la construction (mars).

MARDI 2 MAI

■ EUROPE : réunion des ministres des finances de l'Union européenne.

■ ETATS-UNIS : ventes de l'immobilier neuf (mars).

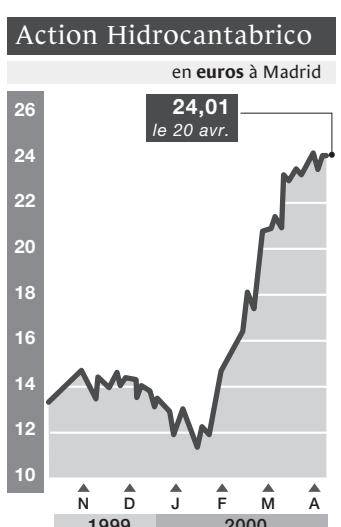
AFFAIRES

INDUSTRIE

■ CISCO SYSTEMS : le fabricant américain d'infrastructures pour Internet a signé lundi 24 avril un accord de coopération avec l'Egypte pour l'aider à former un millier d'ingénieurs informatiques par an.

VALEUR DU JOUR

Assemblée générale décisive pour Hidrocantabrico



À L'OUVERTURE de la Bourse de Madrid, mardi 25 avril, l'action d'Hidroelectrica del Cantabrico (Hidrocantabrico), le quatrième producteur d'électricité espagnol, baissait de 2,87 %, à 23,32 euros. Les investisseurs étaient nerveux dans l'attente du résultat de l'assemblée générale, cruciale pour l'avenir du producteur d'électricité. Celle-ci devait se prononcer sur les modalités de l'offre d'achat lancée par son rival Union Fenosa au prix de 2,7 milliards d'euros.

Samedi 22 avril, le conseil d'administration d'Hidrocantabrico avait accepté cette offre. Mais deux des plus importants actionnaires – la banque espagnole Caja de Ahorros de Asturias (Cajastur), qui contrôle 10,5 % du capital, et l'américain Texas Utilities qui en contrôle 10 % – se sont opposés au projet. Or, selon les statuts d'Hidrocantabrico, l'initiateur d'une offre doit obtenir l'approbation d'au moins 75 % des voix en assemblée avant de lancer son offre. Les deux opposants sont donc en mesure de faire capoter l'opération.

L'américain Texas Utilities avait lancé une première OPA, mi-mars, à 2,4 milliards d'euros. Mais il s'était heurté au mécontentement des actionnaires espagnols, peu enclins à laisser le plus dynamique des producteurs d'électricité de la péninsule passer dans des mains étrangères. La caisse d'épargne Cajastur s'était jointe à ce mouve-

ment de résistance et avait rejeté l'offre. Contrôlée par le gouvernement régional d'Asturie, Cajastur entend préserver l'intégrité d'Hidrocantabrico et le maintien de l'emploi dans la région. Mais aujourd'hui, ses dirigeants estiment que la solution proposée par Texas Utilities pourrait être meilleure que celle de Fenosa. Il est vrai que les analystes financiers espagnols sont sceptiques sur la validité du projet de rapprochement de Fenosa (numéro trois espagnol) et d'Hidrocantabrico (numéro quatre). Pour eux, le prix offert est largement surévalué et le nouveau couple ne pourra prétendre qu'à 20 % du marché espagnol face à deux poids lourds, Endesa (49,7 % du marché) et Iberdrola (28,1 %).

Enguérard Renault (avec Bloomberg)

■ DASA : le constructeur aéronautique allemand DASA, filiale de DaimlerChrysler, et la firme américaine Northrop Grumman étudient la possibilité de nouer des alliances dans les systèmes de reconnaissance et de surveillance.

SERVICES

■ TOSHIBA : le géant japonais de l'électronique et de l'informatique a annoncé, mardi 25 avril, qu'il allait prochainement se lancer dans la vente en ligne d'ordinateurs sur le marché américain à destination des entreprises.

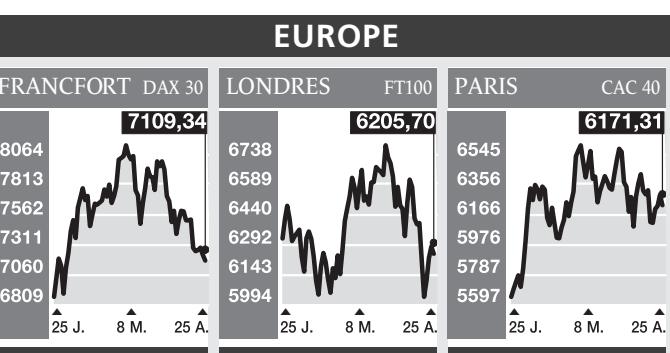
■ OCCIDENTAL HOTELS : le troisième groupe hôtelier espagnol a annoncé lundi avoir acheté la chaîne Allegro, l'une des plus importantes des Caraïbes, pour environ 400 millions de dollars. Allegro, dont le siège social est en République dominicaine, possède 24 hôtels avec un total de 6 800 chambres dans onze pays des Caraïbes et aux Etats-Unis.

■ INFINEON TECHNOLOGIES : le groupe de semi-conducteurs filiale de l'allemand Siemens, dont 28 % du capital ont été mis en Bourse mi-mars, va introduire en Bourse de nouvelles activités, probablement dès 2001, rapporte, mardi, le quotidien britannique *Financial Times*.

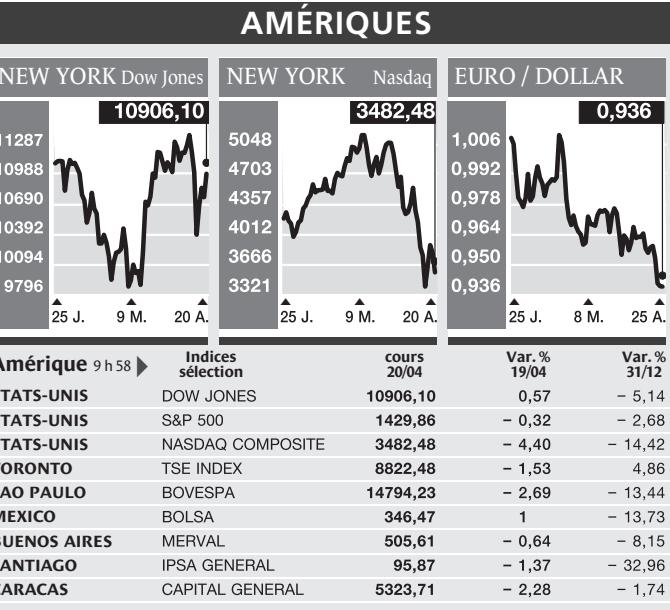
■ CENTRICA : la compagnie britannique de distribution de gaz issue du démantèlement de British Gas, a annoncé mardi un accord avec Vodafone AirTouch pour le lancement d'un service de téléphonie mobile en Grande-Bretagne. Centrica a l'intention d'investir 150 millions de livres (252 millions d'euros) d'ici la fin 2002 dans les télécommunications.

FINANCE

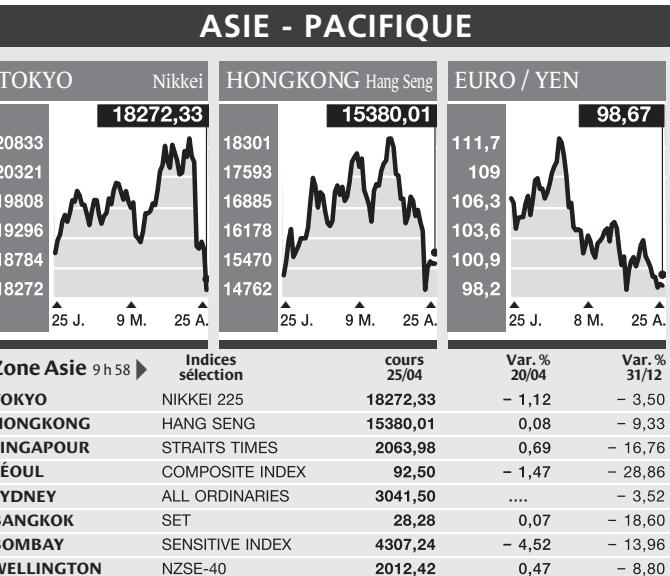
■ BBVA/TELEFONICA : le Service de défense de la concurrence (SDC) espagnol a annoncé lundi avoir décidé d'engager une procédure « disciplinaire » contre l'alliance stratégique conclue en février entre la banque et le spécialiste espagnol des télécommunications. Les accords passés entre les deux groupes « pourraient affecter les conditions futures de la concurrence » sur les marchés de la banque par Internet, du commerce électronique et des moyens de paiement électroniques.



Europe 9h58	Indices sélection	cours 25/04	Var. % 20/04	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	5084,19	- 0,66	3,66
EUROPE	STOXX 50	4877,61	- 0,58	2,85
EUROPE	EURO STOXX 324	423,44	- 0,66	1,73
EUROPE	STOXX 653	379,57	- 0,47	0,02
PARIS	CAC 40	6171,31	- 1,01	3,57
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	4157,58	- 0,90	2,59
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	655,40	- 0,39	- 2,38
BRUXELLES	BEL 20	2842,72	- 0,04	- 14,90
FRANCFORFT	DAX 30	7109,34	- 0,68	2,17
LONDRES	FTSE 100	6205,70	- 0,57	- 10,45
MADRID	STOCK EXCHANGE	11339,60	- 1,41	- 2,59
MILAN	MBITEL 30	44280,00	- 1,28	3
ZURICH	SPI	7377,90	0,09	- 2,54



Amérique 9h58	Indices sélection	cours 20/04	Var. % 19/04	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10906,10	0,57	- 5,14
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1429,86	- 0,32	- 2,68
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3482,48	- 4,40	- 14,42
TORONTO	TSE INDEX	8822,48	- 1,53	4,86
SAO PAULO	BOVESPA	14794,23	- 2,69	- 13,44
MEXICO	BOLSA	346,47	1	- 13,73
BUENOS AIRES	MERVAL	505,61	- 0,64	- 8,15
SANTIAGO	IPSA GENERAL	95,87	- 1,37	- 32,96
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5323,71	- 2,28	- 1,74



Zone Asie 9h58	Indices sélection	cours 25/04	Var. % 20/04	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	18272,33	- 1,12	- 3,50
HONGKONG	HANG SENG	15380,01	0,08	- 9,33
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	2063,98	0,69	- 16,76
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	92,50	- 1,47	- 28,86
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3041,50	- 3,52
BANGKOK	SET	28,28	0,07	- 18,60
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4307,24	- 4,52	- 13,96
WELLINGTON	NZSE-40	2012,42	0,47	- 8,80

LA BOURSE de Paris était en baisse, à la mi-séance, mardi 25 avril, l'indice CAC 40 affichant un recul de 0,88 %, à 6 179,54 points. A la veille du week-end pascal, jeudi 20 avril, l'indice CAC 40 avait progressé de 1,10 %, à 6 234,51 points.

FRANCFORFT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice de référence DAX s'inscrivait en légère baisse, mardi à la mi-journée, cédant 0,31 %, à 7 135,63 points. Lors de la séance précédente, jeudi, les actions allemandes avaient terminé en recul, abandonnant 0,8 %, pour terminer à 7 157,95 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres était en recul, en milieu de journée mardi, perdant 0,62 %, à 6 202,70 points. A l'issue de la séance de jeudi, le baromètre du marché britannique avait fini en légère hausse, l'indice gagnant 0,9 %, à 6 241,20 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé en baisse de 1,1 %, mardi, à la suite de prises de bénéfice de dernière minute qui ont effacé les gains réalisés en milieu de journée. L'indice Nikkei, dont la composition a été modifiée, la veille, pour mieux refléter la nouvelle économie, a finalement cédé 207,82 points, pour clôturer à 18 272,33 points.

Enguérard Renault (avec Bloomberg)

ÉCONOMIE

Le gouvernement allemand prévoit un recul du chômage

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE FÉDÉRAL DU TRAVAIL, Bernhard Jägoda, a estimé que l'Allemagne pourrait compter 500 000 chômeurs de moins d'ici 2002, dans un entretien au quotidien *Berliner Zeitung* publié mardi 25 avril.

Une croissance de près de 3 % dans les deux prochaines années permettrait déjà de faire reculer de 40 000 le nombre de chômeurs, et la baisse simultanée de la population active pourrait accentuer ce recul pour atteindre 500 000, selon M. Jägoda.

L'Allemagne comptait en mars 4,1 millions de chômeurs, soit un taux de chômage de 10 %, dont 8,6 % dans l'ouest du pays et 18,9 % à l'est. Les six principaux instituts allemands de conjoncture tablent sur une croissance du produit intérieur brut de 2,8 % en 2000, comme en 2001.

■ ROYAUME-UNI : une nouvelle loi, entrée en vigueur lundi 24 avril, interdit désormais aux employeurs britanniques de licencier un employé gréviste, une mesure qui ravive les craintes des patrons de voir un « retour au climat industriel des années 70 en Grande-Bretagne », selon un de leurs représentants.

En vertu de la nouvelle loi, les employés qui font grève seront désormais protégés contre tout licenciement durant les huit premières semaines d'un conflit. Jusqu'à présent, les employeurs pouvaient licencier tous les salariés en grève sans crainte de poursuites pour licenciement abusif.

VALEURS EUROPÉENNES

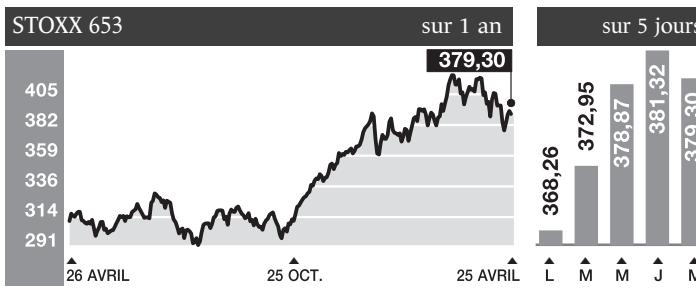
● L'action **Mediaset** a fait un bond de 5,2% sur la séance de Bourse du jeudi 20 avril, avant la trêve pascale, pour finir à 17,76 euros. Le groupe de communications italien a annoncé le départ de son codirecteur général, Maurizio Carlotto.

● L'action **Terra Networks** a chuté, jeudi, en Bourse, de 1,9%, pour clôturer à 69,9 euros. Les autorités boursières ont décidé de limiter le poids des sociétés dans le principal indice de la Bourse espagnole IBEX, si moins de 60 % de leurs actions sont négociées sur le marché. Protestant contre cette décision, le groupe Telefonica a indiqué qu'il pourrait revoir sa décision de conserver ses deux entités, Terra

Networks et Telefonica Publicidad e Información (TPI), sur la Bourse espagnole.

● La compagnie d'électricité espagnole **Iberdrola** s'est appréciée en Bourse, jeudi, de 1 %, à 13,57 euros, après sa décision d'abandonner le rachat pour 11 milliards d'euros de la société américaine FPL Group, à la suite des réticences du principal actionnaire de l'espagnol, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria.

● L'action **Avis** a progressé, à la Bourse de Londres, jeudi, de 7,2 %, à 179,75 pence. Le groupe de location de voitures étudie un nouveau système de détection de dégâts en partenariat avec Microsoft. Un système qui pourrait lui faire économiser 12 millions d'euros par an.



LVMH / RM	FR *	439,90	+ 0,21	SCOTT & NEWCAST	GB
MOULINEX / RM	FR *	6,85	+ 0,74	SOUTH AFRICAN B	GB
PERSIMMON PLC	GB	3,17	- 0,53	TATE & LYLE	GB
PREUSSAG AG	DE *	42,70	- 0,93	UNIGATE PLC	GB
RANK GROUP	GB	2,51	+ 2,76	UNILEVER	NL *
SAIRGROUP N	CH	189,48	- 0,83	SEGUROS MUNDIAL	PT *
SAS DANMARK A/S	DK	10,26	+ 0,66	SKANDIA INSURAN	SE
SEB / RM	FR *	62	+ 0,08	STOREBRAND	NO
SODEXHO ALLIANCE	FR *	159,30	- 0,44	SUN LF & PROV H	GB
THE SWATCH GRP	CH	1158,52	- 1,51	SWISS LIFE REG	CH
THE SWATCH GRP	CH	240,67	- 0,39	TOPDANMARK	DK
VOLVO -A	SE	25,72	+ 2,67	ZURICH ALLIED N	CH
VOLVO -B	SE	26,62	+ 7,60	PRUDENTIAL	GB
WWW/WK UNITS	IR *	0,97	EDISON	IT *	
WILSON BOWDEN	GB	9,13	ELECTRABEL	BE *	
WOLFORD AG	AT *	33,50	ROYAL SUN ALLIA	GB	
			ENDESA	ES *	
			ENEL	IT *	
			EVN	AT *	
			FORTUM	FI *	
			GAS NATURAL SDG	ES *	
			IBERDROLA	ES *	
			ITALGAS	IT *	
			NATIONAL GRID G	GB	
			NATIONAL POWER	GB	
			OESTERR ELEKTR	AT *	
			POWERGEN	GB	
			SCOTTISH POWER	GB	
			SEVERN TRENT	GB	
			SYDEZ LUNA EUX/	SE	
			SYDKRAFT -A	SE	
			THAMES WATER	GB	
			FENOSA	ES *	
			UNITED UTILITIE	GB	
			VIAG	DE *	
			VIVENDI/RM	FR *	
			► DJ E STOXX CYC GO P	220,15 + 1,17	

► DJ E STOXX F & BV P 181,77 - 0,50

CHIMIE

AIR LIQUIDE / RM	FR *	145,30	- 1,09	SCOTT & NEWCAST	GB
AKZO NOBEL NV	NL *	45,93	- 0,63	SOUTH AFRICAN B	GB
BASEF AG	DE *	47,45	+ 2,37	TATE & LYLE	GB
BMW	DE *	30,45	+ 2,18	UNIGATE PLC	GB
CONTINENTAL AG	DE *	19,50	+ 0,52	UNILEVER	NL *
DAIMLERCHRYSLER	DE *	64,30	+ 0,23	SEGUROS MUNDIAL	PT *
FIAT	IT *	27,48	+ 0,66	SKANDIA INSURAN	SE
FIAT PRIV.	IT *	15,54	+ 0,13	STOREBRAND	NO
MICHELIN / RM	FR *	36,97	- 0,08	SUN LF & PROV H	GB
PEUGEOT	FR *	226,40	+ 0,80	SWISS LIFE REG	CH
PIRELLI	IT *	2,59	+ 0,39	TOPDANMARK	DK
RENAULT	FR *	48,32	+ 4,54	ZURICH ALLIED N	CH
VALEO / RM	FR *	60,65	+ 2,45	PRUDENTIAL	GB
VOLKSWAGEN	DE *	41,70	- 0,71	EDISON	IT *
				ELECTRABEL	BE *
				ROYAL SUN ALLIA	GB
				ENDESA	ES *
				ENEL	IT *
				EVN	AT *
				FORTUM	FI *
				GAS NATURAL SDG	ES *
				IBERDROLA	ES *
				ITALGAS	IT *
				NATIONAL GRID G	GB
				NATIONAL POWER	GB
				OESTERR ELEKTR	AT *
				POWERGEN	GB
				SCOTTISH POWER	GB
				SEVERN TRENT	GB
				SYDEZ LUNA EUX/	SE
				SYDKRAFT -A	SE
				THAMES WATER	GB
				FENOSA	ES *
				UNITED UTILITIE	GB
				VIAG	DE *
				VIVENDI/RM	FR *
				► DJ E STOXX AUTO P	231,34 + 1,27

► DJ E STOXX CYC GO P 181,77 - 0,50

ABBOLIV SDR	SE	30,38	+ 1,42	SCOTT & NEWCAST	GB
BAFAG	BE *	47,45	+ 2,37	SOUTH AFRICAN B	GB
BMW	DE *	30,45	+ 2,18	TATE & LYLE	GB
CONTINENTAL AG	DE *	19,50	+ 0,52	UNIGATE PLC	GB
DAIMLERCHRYSLER	DE *	64,30	+ 0,23	UNILEVER	NL *
FIAT	IT *	27,48	+ 0,66	SEGUROS MUNDIAL	PT *
FIAT PRIV.	IT *	15,54	+ 0,13	SKANDIA INSURAN	SE
MICHELIN / RM	FR *	36,97	- 0,08	STOREBRAND	NO
PEUGEOT	FR *	226,40	+ 0,80	SUN LF & PROV H	GB
PIRELLI	IT *	2,59	+ 0,39	SWISS LIFE REG	CH
RENAULT	FR *	48,32	+ 4,54	TOPDANMARK	DK
VALEO / RM	FR *	60,65	+ 2,45	ZURICH ALLIED N	CH
VOLKSWAGEN	DE *	41,70	- 0,71	PRUDENTIAL	GB
				EDISON	IT *
				ELECTRABEL	BE *
				ROYAL SUN ALLIA	GB
				ENDESA	ES *
				ENEL	IT *
				EVN	AT *
				FORTUM	FI *
				GAS NATURAL SDG	ES *
				IBERDROLA	ES *
				ITALGAS	IT *
				NATIONAL GRID G	GB
				NATIONAL POWER	GB
				OESTERR ELEKTR	AT *
				POWERGEN	GB
				SCOTTISH POWER	GB
				SEVERN TRENT	GB
				SYDEZ LUNA EUX/	SE
				SYDKRAFT -A	SE
				THAMES WATER	GB
				FENOSA	ES *
				UNITED UTILITIE	GB
				VIAG	DE *
				VIVENDI/RM	FR *
				► DJ E STOXX AUTO P	231,34 + 1,27

► DJ E STOXX CYC GO P 181,77 - 0,50

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	30,38	+ 1,42	SCOTT & NEWCAST	GB
BAFAG	BE *	47,45	+ 2,37	SOUTH AFRICAN B	GB
BMW	DE *	30,45	+ 2,18	TATE & LYLE	GB
CONTINENTAL AG	DE *	19,50	+ 0,52	UNIGATE PLC	GB
DAIMLERCHRYSLER	DE *	64,30	+ 0,23	UNILEVER	NL *
FIAT	IT *	27,48	+ 0,66	SEGUROS MUNDIAL	PT *
FIAT PRIV.	IT *	15,54	+ 0,13	SKANDIA INSURAN	SE
MICHELIN / RM	FR *	36,97	- 0,08	STOREBRAND	NO
PEUGEOT	FR *	226,40	+ 0,80	SUN LF & PROV H	GB
PIRELLI	IT *	2,59	+ 0,39	SWISS LIFE REG	CH
RENAULT	FR *	48,32	+ 4,54	TOPDANMARK	DK
VALEO / RM	FR *	60,65	+ 2,45	ZURICH ALLIED N	CH
VOLKSWAGEN	DE *	41,70	- 0,71	PRUDENTIAL	GB
				EDISON	IT *
				ELECTRABEL	BE *
				ROYAL SUN ALLIA	GB
				ENDESA	ES *
				ENEL	IT *

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Renault** était suspendue en Bourse, à l'ouverture, mardi 25 avril, dans l'attente de la conférence donnée par ce dernier avec le groupe suédois Volvo sur un projet de fusion de leurs activités poids lourds (lire également page 20). La télévision suédoise indiquait quelques heures auparavant que Volvo rachèterait Renault V.I. pour 15 milliards de couronnes (1,71 milliard de dollars). Par ailleurs, Renault devient le premier constructeur français à s'implanter sur le marché sud-coréen, l'un des plus fermés d'Asie. Son offre de reprise (portant sur 560 millions de dollars) de Samsung a été acceptée par les créanciers du constructeur sud-coréen. Aux termes d'un accord signé avec les seize banques créancières de Samsung, Renault en détiendra 70,1 %.

● La valeur **Dassault Systemes** était en baisse, dans les premières transactions, mardi, malgré l'annonce d'un bénéfice net au premier trimestre 2000 en hausse de 10,9 %, à 29,5 millions d'euros, et d'un chiffre d'affaires en progression de 19,6 %. Le titre reculait de 1,38 %, à 71,5 euros.

● L'action **Business Objects** était en net recul, mardi matin, cédant 2,74 %, à 95,8 euros. Le PDG du groupe, Bernard Liautaud, avait pourtant indiqué, samedi, sur Radio Classique, que son groupe allait tripler son chiffre d'affaires dans le commerce interentreprises.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 25 AVRIL

Cours relevés à 12 h 30

Liquidation : 24 mai

France ►	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)	International ►														
						Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P.).....	145,90	145,90	957,04	-	5,25	149,90	158,10	1043,63	+ 6,14	0,19	149,90	158,10	1043,63	+ 6,14	0,19	149,90	158,10	1043,63	+ 6,14	0,19
CR.LYONNAIS(TP) L.....	142	144,50	947,86	+ 1,76	5,22	140,50	142,50	970,00	- 0,20	0,00	140,50	142,50	970,00	- 0,20	0,00	140,50	142,50	970,00	- 0,20	0,00
RENAULT (T.P.).....	320	328	2151,54	+ 2,50	16,10	320	328	2151,54	+ 2,50	16,10	320	328	2151,54	+ 2,50	16,10	320	328	2151,54	+ 2,50	16,10
SAINT GOBAIN(T.P.).....	170	170	1115,13	-	8,24	168,00	170,00	1115,13	-	8,24	168,00	170,00	1115,13	-	8,24	168,00	170,00	1115,13	-	8,24
THOMSON SA (T.P.).....	153	4,99	165,00	167,00	1095,00	- 0,20	0,00	165,00	167,00	1095,00	- 0,20	0,00	165,00	167,00	1095,00	- 0,20	0,00
ACCOR.....	42,32	42,63	279,63	+ 0,73	4	42,32	42,63	279,63	+ 0,73	4	42,32	42,63	279,63	+ 0,73	4	42,32	42,63	279,63	+ 0,73	4
AEROSPATIALE MATR.....	21,50	21,16	138,80	- 1,58	...	21,50	21,16	138,80	- 1,58	...	21,50	21,16	138,80	- 1,58	...	21,50	21,16	138,80	- 1,58	...
AGF.....	53,60	54,30	356,18	+ 1,31	1,14	53,60	54,30	356,18	+ 1,31	1,14	53,60	54,30	356,18	+ 1,31	1,14	53,60	54,30	356,18	+ 1,31	1,14
AIR FRANCE GPE NO.....	16,90	17,21	112,89	+ 1,83	2,74	16,90	17,21	112,89	+ 1,83	2,74	16,90	17,21	112,89	+ 1,83	2,74	16,90	17,21	112,89	+ 1,83	2,74
AIR LIQUIDE.....	146,90	145,20	952,45	- 1,16	2,40	146,90	145,20	952,45	- 1,16	2,40	146,90	145,20	952,45	- 1,16	2,40	146,90	145,20	952,45	- 1,16	2,40
ALCATEL.....	231	228,20	1496,89	- 1,21	2	231	228,20	1496,89	- 1,21	2	231	228,20	1496,89	- 1,21	2	231	228,20	1496,89	- 1,21	2
ALSTOM.....	28,40	27,98	183,54	- 1,48	0,50	28,40	27,98	183,54	- 1,48	0,50	28,40	27,98	183,54	- 1,48	0,50	28,40	27,98	183,54	- 1,48	0,50
ALTRAN TECHNO.#.....	219,60	221,40	1452,29	+ 0,82	0,69	219,60	221,40	1452,29	+ 0,82	0,69	219,60	221,40	1452,29	+ 0,82	0,69	219,60	221,40	1452,29	+ 0,82	0,69
ATOS CA.....	107,50	108	708,43	+ 0,47	...	107,50	108	708,43	+ 0,47	...	107,50	108	708,43	+ 0,47	...	107,50	108	708,43	+ 0,47	...
AVENTIS.....	58,70	62,10	407,35	+ 5,79	0,61	58,70	62,10	407,35	+ 5,79	0,61	58,70	62,10	407,35	+ 5,79	0,61	58,70	62,10	407,35	+ 5,79	0,61
AXA.....	153,50	157,20	1031,16	+ 2,41	1,70	153,50	157,20	1031,16	+ 2,41	1,70	153,50	157,20	1031,16	+ 2,41	1,70	153,50	157,20	1031,16	+ 2,41	1,70
BAIL INVESTIS.....	121,50	122	800,27	+ 0,41	9,45	121,50	122	800,27	+ 0,41	9,45	121,50	122	800,27	+ 0,41	9,45	121,50	122	800,27	+ 0,41	9,45

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 25 AVRIL

Cours relevés à 12 h 30

Liquidation : 24 mai

Valeurs ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	(Publicité)																
				10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10			
ABEL GUILLEM.....	30,38	199,28	- 0,39	0,49	199,28	200,00	199,28	200,00	0,49	0,49	199,28	200,00	199,28	200,00	0,49	0,49	199,28	200,00	199,28	200,00
AB SOFT.....	14	91,83	+ 3,70	3,70	91,83	93,50	91,83	93,50	3,70	3,70	91,83	93,50	91,83	93,50	3,70	3,70	91,83	93,50	91,83	93,50
ACCESS COMME.....	71	465,79	- 1,20	1,20	465,79	470,00	465,79	470,00	- 1,20	- 1,20	465,79	470,00	465,79	470,00	- 1,20	- 1,20	465,79	470,00	465,79	470,00
ADL PARTNER.....	23	150,87	- 0,88	0,88	150,87	152,00	150,87	152,00	- 0,88	- 0,88	150,87	152,00	150,87	152,00	- 0,88	- 0,88	150,87	152,00	150,87	152,00
ALGORIEL.....	41,90	274,85	- 0,24	0,24	274,85	275,00	274,85	275,00	- 0,24	- 0,24	274,85	275,00	274,85	275,00	- 0,24	- 0,24	274,85	275,00	274,85	275,00
ALPHAMEDIA.....	15,80	103,64	- 0,24	0,24	103,64	104,00	103,64	104,00	- 0,24	- 0,24	103,64	104,00	103,64	104,00	- 0,24	- 0,24	103,64	104,00	103,64	104,00
ALPHA MOS #.....	8,60	56,41	- 0,24	0,24	56,41	56,60	56,41	56,60	- 0,24	- 0,24	56,41	56,60	56,41	56,60	- 0,24	- 0,24	56,41	56,60	56,41	56,60
ALTIMIR & CI.....	298	1954,75	- 3,56	3,56	1954,75	1958,29	1954,75	1958,29	- 3,56	- 3,56	1954									

SPORTS Les concurrents de la cinquième Transat Lorient - Saint-Barthélemy devaient commencer à rejoindre, mardi 25 avril, le port de Funchal, à Madère, pour une escale

de trois jours et demi destinée au repos et aux réparations éventuelles. ● APRÈS 1 105 MILLES parcourus, trente-deux bateaux, sur les quarante-deux engagés au départ,

restent en course. ● L'ÉQUIPAGE BEYOU-BIDÉGORRY (Volkswagen-Castrol) a rejoint le premier l'île portugaise, devant Chiorri-Vittet (Flexi-pan) et Proffit-Foxall (Jacques-

Vabre), à la lutte. ● AUX CÔTÉS de Sidney Gavignet (Yprema), Isabelle Autissier, spécialiste de la course au large en solitaire, a accepté d'"apprendre une autre voile". ● « LE

PETIT COUPLE va bien », a commenté la navigatrice après avoir affronté les grains violents du golfe de Gascogne en se plaignant à peine « d'un petit peu d'humidité ».

Avec Sidney Gavignet, Isabelle Autissier apprend la Transat en double

Première femme à avoir accompli une course autour du monde en solitaire, Isabelle Autissier a accepté de remettre son ouvrage sur le métier pour participer, aux côtés d'un talentueux touche-à-tout de la voile, à la Transat Lorient - Saint-Barthélemy

COMMENT Isabelle Autissier, spécialiste de la course autour du monde en solitaire sur un voilier de près de 20 mètres, vivra-t-elle une transatlantique en double dans l'étroit cockpit d'un Figaro Bénéteau d'à peine plus de 9 mètres sur 3 ? La question, posée à Lorient à son coéquipier Sidney Gavignet, avant le départ vers Saint-Barthélemy via Madère, n'a déclenché qu'un vague haussement de sourcil. « Avant d'être sur un 60 pieds open, elle a bien commencé sur plus petit, non ? » a lâché le maître du bord. C'est vrai, la Rochelaise, aujourd'hui âgée de cinquante-trois ans, s'est fait connaître en se classant troisième de la Mini-Transat en 1987 (course en solitaire en monocoques de 6,50 m), et nul ne fera perdre sa philosophie à son compère d'une traversée.

Enfant, ce Haut-Savoyard, aujourd'hui âgé de trente et un ans et installé à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), ne rêvait que de devenir clown. Mais Paris semble alors trop vaste et lointain à ses parents pour un gamin de quatorze ans. A la place, ils l'envoient pour onze mois à L'Ecole en bateau. Sur cet établissement flottant et autogéré, il oublie l'école du cirque et s'endort de navigation.

« A bord, il n'y avait pas de cours



Jérémie Beyou et Pascal Bidégorry, sur « Volkswagen-Castrol », ont gagné la première étape de la Transat.

scolaire, pas de rapport profs-élèves ou enfants-adultes, raconte-t-il. L'argent était mis en commun. On parlait anglais parce que les enfants y viennent de partout, on apprenait l'histoire et la géographie au gré des escales. » Il en a rapporté une culture des plus électriques, une

joie de vivre indéfectible et un instinct sûr. Ainsi, il a « recruté » Isabelle Autissier pour cette Transat Lorient - Saint-Barthélemy sur simple appel téléphonique fin 1999.

Il connaît la course. Il en a bouclé la dernière édition (1998) en

cinquième position avec l'Irlandais Damian Foxhall, qui fait cette fois équipe avec Franck Proffit sur Jacques-Vabre. Il a repéré Isabelle Autissier comme équipière potentielle dans un Tour de France à la voile emporté avec Thierry Péponnet en 1996. « Elle avait participé à quelques étapes », dit-il. Dès lors, son humilité, sa soif « d'apprendre une autre voile » l'intriguent. Aux yeux des régatiers, les coureurs au large, ces coureurs de fond, sont plutôt des « bûcherons ». « Ils ont tendance à tirer sur les écoutes [les cordages] au mètre à la fois quand nous roulons au millimètre près », dit Sidney Gavignet, mais Isabelle Autissier, qui est pourtant une vraie star et signe des autographes partout où elle va, avait manifestement envie d'apprendre à faire marcher un bateau plus en finesse. »

GRANDE POLYVALENCE

Ils ont très peu travaillé ensemble pour cette transat, mais les rares réunions ont été fructueuses. Isabelle Autissier, ingénieur agronome de formation, s'est appliquée comme une élève qui retourne à l'école, lors des quelques stages au très sérieux centre d'entraînement de Port-la-Forêt (Finistère). « Il y avait un monde de progrès entre le matin et le soir d'une même journée. C'est une grande professionnelle et je ne la lâchais

pas. Quand elle barrait mal, je disais poliment : « Attention à la vitesse », explique Sidney Gavignet. Ravie de ne plus parcourir seules les mers, la navigatrice n'a jamais eu le moindre mouvement d'humeur.

Elle n'a guère participé à la préparation du bateau. Trop d'engagements, des projets plein la tête. « Parce qu'elle a, en plus de son niveau sportif, une richesse humaine incroyable, j'ai accepté cela sans même me poser de question », dit Sidney Gavignet. Avec quelqu'un d'autre, je l'aurais mal pris. » A une semaine du départ, Isabelle Autissier donnait à Hawaï, avec Giovanni Soldini, son sauveur italien de l'Around Alone (course autour du monde en solitaire avec escales), une conférence de motivation aux cadres d'une multinationale et elle cherchait encore des sponsors pour son projet de Volvo Race (ex-Whitbread) avec Christophe Au-

guin. Sidney Gavignet est de toute façon un débrouillard. A la rude école de la voile olympique, il a appris à surtout compter sur lui-même pendant une année sur La Fougueuse (dériveur solitaire) et trois sur Tornado (catamaran de sports en double) avant de jeter l'éponge à la veille des Jeux olympiques de Barcelone, en 1992. Du coup, il est devenu un des navigateurs français les plus polyvalents, quasi incontournable. Il y a eu la Whitbread (tour du monde en équipage avec escale) avec un poste de barreur-régleur sur La Poste en 1994, puis de régleur remplaçant pour le défi français pour la Coupe de l'America en 1995 à San Diego.

Mais les palpitants récits de Mini-Transat de Michel Desjoyeaux et Luc Bartissol (préparateur et équipier de Catherine Chabaud) pendant les quarts de nuit sur la Whitbread le poursuivent. Sans sponsor ni fonds propres, il refuse d'endetter sa famille pour s'y lancer au rabais et gagne sa vie comme équipier. Jusqu'en 1999, quand Michel Desjoyeaux, pressenti à la succession d'Isabelle Autissier par PRB pour un projet de monocoque de 60 pieds open neuf et le Vendée Globe 2000, lui confie TBS, son « Figaro », pour la saison. « Bizut » dans cette exigeante sé-

rie, Sidney Gavignet se classe tout de même huitième du championnat de France des solitaires.

Le sponsor a, depuis, rejoint PRB et Desjoyeaux, mais Sidney Gavignet a toujours la garde d'un bateau performant. Son sérieux, ses références et sa complémenta-

« Volkswagen-Castrol » premier à Madère

Jérémie Beyou et Pascal Bidégorry (Volkswagen-Castrol) ont coupé les premiers, mardi 24 avril, la ligne d'arrivée du passage obligé à Madère sur la route de Saint-Barthélemy. Le Morbihanais, vingt-trois ans, et l'Arcachonais, trente-deux ans, tous deux spécialistes du circuit « Figaro » (9,14 m) en solitaire, avaient opté pour une route ouest qui les a mieux servis en vent ces derniers jours après les tempêtes du Golfe de Gascogne. Leurs poursuivants, Gilles Chiorri et Dominic Vittet (Flexi-pan) et Franck Proffit et Damian Foxall (Jacques-Vabre), luttaien

pour la deuxième place, les frères Sébastien et Nicolas Audigane (Galanz-Four à microondes) complétant le quatuor de tête. Tous les concurrents passeront quatre-vingt-quatre heures dans l'île portugaise avant de mettre, dans l'ordre du classement provisoire et en respectant les écarts, le cap sur les Antilles.

rité avec une équipière de choix ont convaincu Yprema – une entreprise de traitement des matériaux de démolition – de le suivre. Familière des quarantièmes rugissants et des cinquantièmes hurlants, Isabelle Autissier a affronté les grains violents du golfe de Gascogne en se plaignant à peine « d'un peu d'humidité ». « Sinon, le petit couple va bien », ajoutait-elle. Car d'un commun accord ; ils ont décidé qu'il n'y aurait pas de « patron » à bord. « Dans un équipage, dit-il, c'est surtout la communication qui fait la différence. »

Patricia Jolly

Raphaëla Le Gouvello, en solitaire et en planche à voile

LA FRANÇAISE Raphaëla Le Gouvello est devenue, lundi 24 avril, la première femme à avoir traversé l'Atlantique en planche à voile. Partie le 25 février de Saly, au sud de Dakar (Sénégal), cette vétérinaire en aquaculture âgée de quarante ans a mis soixante jours pour rallier Le Diamant (Martinique), après plus de 4 000 kilomètres de traversée.

Pour réaliser son « rêve d'adolescente », cette Bretonne a bénéficié de la planche conçue en 1987 par l'architecte Guy Saillard pour Stéphane Peyron, le premier véliplancheur à avoir réussi cette traversée océanique, entre New York et La Baule. La planche, longue de 7,5 m et large de 1,3 m, offrait à la véliplancheuse un abri pour récupérer et dormir. Elle avait été dotée pour cette traversée de nouvelles technologies : panneaux solaires, compas GPS, détecteur radar, VHF, téléphone satellite, etc.

En choisissant de naviguer à hauteur des An-

tilles, Raphaëla Le Gouvello espérait bénéficier des alizés et du courant géostrophique, lié à la rotation de la Terre, pour réussir sa traversée en trente à trente-cinq jours. Le positionnement inhabituel de l'anticyclone des Açores a considérablement affaibli les alizés. Pire, la dérive sud provoquée par les courants a rallongé sa traversée.

A COURT DE VIVRES

La véliplancheuse, qui avait axé sa préparation physique sur la résistance des jambes, très sollicitées lors de la navigation au harnais, a vite souffert des bras, des épaules, du dos et de la nuque à force de soutenir le poids de la voile. Alors qu'elle avait prévu de naviguer huit heures par jour, elle a dû ramener ce temps à cinq heures en fin de parcours. Raphaëla Le Gouvello a vite dû se rationner, avant d'être ravitaillée à son quarante-septième jour de mer

par le patrouilleur de la marine nationale La Fougueuse.

Très fatiguée en retrouvant la terre ferme, elle s'est déclarée « heureuse » mais « usée ». Sa résistance et sa ténacité ont été deux atouts précieux pour sa réussite. « Au fond de moi, explique-t-elle, j'avais une espèce de rage. Même déçue, le lendemain, je me disais qu'il fallait quand même que j'y retourne. »

Sa « plus grosse émotion sympa » a été sa rencontre avec une baleine. « J'étais un peu tremblante, raconte-t-elle, parce qu'elle est passée pas trop loin de ma planche et je n'ai pas eu le temps de bien la prendre en photo. » Le manque de vent lui a permis de mieux apprécier encore la compagnie des dauphins et des innombrables dorades coryphènes qui l'ont accompagnée durant cette interminable traversée.

Gérard Albouy

Les exploits de Gueugnon et de Calais estomacent les champions du monde

IL EST DE BON TON de s'extasier devant les exploits de Gueugnon, qui a gagné la Coupe de la Ligue, et de Calais, finaliste de la Coupe de France. Même les champions du monde de football, réunis au centre technique de Clairefontaine (Yvelines), ont sacrifié à la

mode, lundi 24 avril, au premier jour de leur stage de préparation du match amical France-Slovénie, qui devait se jouer deux jours plus tard au Stade de France. Emmanuel Petit a été le plus laudateur : « Les Gueugnonnais m'ont fait rêver. » D'un même élan, les Bleus ont salué l'esprit de solidarité et les vertus de compétiteurs de ces héros surgis de l'ombre.

A l'inverse, la réputation des

clubs de première division n'est pas sortie indemne d'un débat à sens unique. « Qu'une équipe comme le Paris-Saint-Germain s'incline au Stade de France lors d'une finale face à Gueugnon me semble difficile à admettre », a estimé Thierry Henry, buteur en série d'Arsenal. On peut toujours perdre face à un adversaire d'une division inférieure sur un terrain exigu ou en mauvais état. Avec Monaco, mon ancien club, j'ai connu ce genre de traquenard. En revanche, sur un grand terrain, ce n'est pas concevable. »

ROGER LEMERRE À DÉCRYPTER

Après avoir averti une assistance recueille qu'il ne comptait pas « se poser en censeur des joueurs de première division », Roger Lemerre les a mis en garde : « Il y a une grosse interrogation à la lumière des résultats dans les deux Coupes. Au total, dix-huit clubs de D1 ont été battus par

des formations évoluant dans une division inférieure. Je dis attention à ceux qui seraient tentés de faire des choix. A ce jeu, ils risquent de se brûler les doigts. Un professionnel digne de ce nom doit être présent à chaque match. » Emporté par son élan, le sélectionneur s'est risqué à une digression dont l'interprétation est laissée au libre arbitre de chacun : « Il faut savoir résister aux déviations. Si on oublie les vertus du travail, si on s'éparpille, il ne faut pas s'étonner de subir un retour de bâton. On parle beaucoup du troisième millénaire. Avant, c'était le siècle de la spiritualité ou encore celui des Lumières. Désormais, le bonheur serait partout. Qu'on y prenne garde car trop de bonheur est source de malheur. On va encore dire que je divague mais pour moi c'est très clair, c'est très net. »

Les imprudents qui auraient interprété la tirade comme une critique des footballeurs de D1 n'ont

rien compris. Le successeur d'Aimé Jacquet les a conviés à un cours de rattrapage quitte à désorienter un peu plus les exégètes de sa pensée pluridimensionnelle : « Je ne dis pas que les joueurs de D1 ont failli. Au contraire. Gueugnon a gravi un Eve-

rest, mais ce genre d'exploit, on ne le répète pas à l'envers, ce qui prouve bien que les équipes de l'élite sont souvent à la hauteur. »

Pour Robert Pires, qui a perdu (3-4) avec l'Olympique de Marseille en Coupe de France face aux Forges

Marcelo Gallardo élu meilleur joueur de D 1

Pour sa première saison en France, Marcelo Gallardo a été désigné par ses pairs meilleur joueur du championnat de première division, lundi 24 avril, à l'occasion de la soirée des Oscars du foot, organisée à EuroDisney par Canal+ et l'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP). L'Argentin de l'AS Monaco, qui fut récemment au centre des incidents du Stade-Vélodrome, a été préféré aux trois autres « nominés » de sa catégorie, ses coéquipiers Marco Simone et Sabri Lamouchi, et le Brésilien de l'Olympique lyonnais Sonny Anderson. L'Oscar du meilleur joueur de D 2 a été remis à l'attaquant du Nîmes Olympique, Mikaël Pagis. Le défenseur monégasque Philippe Christanval, vingt et un ans, a reçu celui du meilleur espoir. L'équipe de France, qui s'est rendue en hélicoptère de son centre d'entraînement de Clairefontaine à Marne-la-Vallée, a été honorée d'un « Oscar du siècle ».

rons de Gueugnon, « les faits sont là : la D 1 sort affaiblie de cette saison ». Zinedine Zidane, lui, préfère rester optimiste. « Tout ce qui est arrivé, c'est le charme du foot. C'est sympa. » Plus cruel, Emmanuel Petit se dit « inquiet » pour le football français : « Calais en finale de la Coupe, ça fait désordre. Ce serait inimaginable en Angleterre. »

Si les joueurs du Paris-SG n'avaient pas encore compris que leur navrante production au Stade de France, samedi 22 avril, a marqué les esprits, Thierry Henry leur assène cette vérité sans appel : « Le PSG des années 90, avec Alain Roche, David Ginola et Ricardo, n'aurait certainement pas failli à sa mission. Je peux vous assurer que les joueurs de Gueugnon auraient quitté la pelouse avec une grosse déception. »

Elie Barth et Frédéric Potet

N'achetez pas de places pour l'Euro 2000™



Gagnez des places VIP pour tous les matches de l'Equipe de France, voyage, hôtel et accueil inclus. Rendez-vous sans attendre sur www.sportal.fr pour en savoir plus.

sportal.fr
Sponsor officiel de l'EURO 2000™

Francis Hallé, botaniste et professeur à l'université de Montpellier

« La suractivité biochimique découverte à la cime des arbres offre de formidables perspectives aux industriels »

Depuis 1986, des chercheurs français utilisent une sorte de plate-forme, le « Radeau des cimes », qu'une montgolfière dépose sur le som-

met des arbres des forêts tropicale ou équatoriale. Véritable camp de base, il a permis à de nombreuses reprises de récolter des échantillons

de cette flore riche, pense-t-on, d'herbicides, d'insecticides, d'arômes et de molécules pharmaceutiques convoités par les industriels.

« Depuis plus de cinq ans, vous dites que l'essentiel de l'activité biochimique des plantes se situe dans la canopée, cette zone très riche en faune et flore des régions tropicales correspondant au sommet des grands arbres. En avez-vous aujourd'hui la preuve irréfutable ?

— Oui. En 1994 j'ai émis une hypothèse qui peut se résumer ainsi : puisqu'il y a plus d'énergie sur la canopée grâce au rayonnement solaire, et notamment plus d'ultraviolets, et puisque les trois quarts de la faune herbivore s'y trouvent concentrés, immédiatement les arbres doivent redéployer cet immense surplus énergétique qui ne sert plus à leur croissance vers des systèmes de défense contre les herbivores, mais aussi de protection contre le fort rayonnement.

» En 1995, j'ai présenté cette hypothèse devant les décideurs des plus grands groupes chimiques et pharmaceutiques du monde : GlaxoWellcome, Bayer, Hoechst, SmithKline Beecham, Givaudan Roure, Rhône-Poulenc, Rorer, Zeneca... Ils ont immédiatement réagi en finançant, en 1996, une mission en Guyane du Radeau des cimes [une grande plate-forme aéropartie qui se pose au sommet des arbres et permet aux chercheurs de travailler facilement à ce niveau]. Nous avons pu tester mon hypothèse en comparant l'activité biologique des feuilles récoltées en canopée avec les strates du milieu et du bas de la forêt. Les résultats ont bien montré une suractivité biochimique à la cime, mais de façon modeste (Le Monde du 11 avril 1998). Cette confirmation, un peu molle, était sans doute liée à la structure très chahutée de la canopée guyanaise. Elle est comparable à une sorte de planche à clous qui laisse passer le rayonnement solaire jusqu'aux étages inférieurs, ce qui amoindrit les différences entre cime et sous-bois.

» Rien de tel en forêt gabonaise,

dans l'ancienne station de primatologie du CNRS de La Makandé, où nous avons refait des tests en 1999. Cette fois, la confirmation de l'hypothèse est éclatante. Selon les résultats de Kelsey Downum et David Lee, du département de bioscience de l'Université internationale de Floride, il y a en moyenne 4,4 fois plus d'activité biochimique dans la cime qu'en sous-bois !

— Comment a été mesurée cette suractivité ?

— Parmi plusieurs tests, l'équipe de Floride a mis en contact des substances végétales en solution, issues de feuilles collectées en canopée et en sous-bois, avec diverses micro-organismes (staphylocoques, bactilles fécaux, mycobactéries...). Puis ils ont observé les destructions relatives de chacune de ces colonies bactériennes. Prenons l'exemple de l'okoumé, un arbre que l'on exploite pour faire du contre plaqué et qui est le symbole de cette forêt gabonaise. On trouve un rapport d'activité en sous-bois de 1,4 (avec une concentration de 1 220 molécules par unité de volume), contre une activité de 6,5 dans la canopée (3 378 molécules). Pour *Xylopia hypolampra*, qui est une imposante annona, ce contraste est plus saisissant encore. L'activité en sous-bois est de 2,9 (avec une concentration en molécules de 2 928), contre une activité de 11,2 en canopée (6 777 molécules).

— Ces résultats obtenus sur seulement quatre espèces sont-ils extrapolables à l'ensemble des arbres tropicaux et, au-delà, à tous les arbres, y compris ceux des milieux tempérés ?

— Nous devons rester prudents, mais je tiens à souligner que ces quatre espèces sont issues de familles botaniques très différentes, et que les résultats antérieurs obtenus en

Guyane vont dans le même sens. Quant à extrapoler ces résultats à la flore tempérée, je ne m'y risquerai pas. On peut penser que le rayonnement solaire, et UV en particulier, bien plus puissant sous les tropiques qu'en zone tempérée, est la clé de cette différenciation entre la base et le sommet. En outre, on aurait bien du mal à trouver sous nos latitudes des forêts primaires et leur cortège d'animaux en canopée qui stimulent la synthèse de substances de défense.

— Quelles sont les différentes fonctions que peuvent avoir ces composés trouvés à la cime des arbres ?

— Celle de se défendre contre les herbivores est essentielle : sous les tropiques, la majeure partie des insectes vit dans la canopée mais se nourrit en bas, du fait sans doute des concentrations de toxines naturelles dans le feuillage de la cime. D'autres composés, parfois les mêmes, vont, au contraire, attirer des animaux capables de disperser le pollen et les graines des arbres. On a parlé de 25 000 à 30 000 molécules volatiles émises par les plantes pour attirer la faune ! Mais il s'agit d'une estimation issue d'échantillons prélevés en sous-bois. A présent que l'on connaît leurs concentrations exceptionnelles dans la canopée, il va falloir revoir à la hausse tous ces chiffres de composés utiles pour la parfumerie, la cosmétique, la pharmacie ou l'agrochimie.

— Vous pensez vraiment que cette découverte va relancer l'activité de bioprospection de l'industrie en forêt tropicale, qui marque le pas après l'engouement consécutif à la conférence de Rio (1992) ?

— Je l'espère bien, car c'est le seul moyen de sauver ce qu'il reste de forêts primaires sous les tropiques, plus

riches en espèces, et donc aux ressources plus diverses. A la différence des coupes de bois, prélever des échantillons dans la canopée pour analyser ses composés pour en faire la synthèse éventuelle n'est nullement destructeur.

» La dénonciation devient inutile. Il faut trouver des stimulations pour la conservation. On ne protège que ce qui a de la valeur. Or la découverte d'une suractivité biochimique à la cime des arbres offre de formidables perspectives financières aux industriels et aux populations des pays tropicaux.

Si des compagnies pharmaceutiques et agrochimiques ont pu être déçues par les résultats de leur bioprospection en forêt, c'est qu'ils ont cherché au mauvais étage, dans le sous-bois, plus facile d'accès, mais où l'activité biochimique est bien plus faible.

» Pour la première fois, il y a une adéquation entre le recensement d'une ressource exceptionnelle, son urgence à la conserver, et la possibilité de réaliser son exploitation durable grâce au cadre juridique fixé par la convention sur la biodiversité. Il est alors grand temps que les compagnies d'exploitation forestière, qui appartiennent souvent à des multinationales ayant un pied dans plusieurs secteurs économiques, changent de métier. Il faut qu'elles cessent leurs pratiques, incompatibles avec les exigences écologiques de nos sociétés modernes, pour se transformer en exploitants de molécules. Tout le monde sera gagnant. »

Propos recueillis par Vincent Tardieu

★ « Eloge de la plante. Pour une nouvelle biologie », de Francis Hallé. Editions du Seuil, 340 p., 150 F.

A 15 ans, « Mafiaboy » est accusé de piratage en série de sites Internet

Des géants de la Toile auraient été victimes du Canadien

« Mafiaboy ». L'enquête a été longue et difficile. Début février, des sites Internet parmi les plus célèbres de la Toile subissent des raids qualifiés « d'attaques coordonnées et distribuées » se traduisant par un « déni de service » des victimes (Le Monde du 10 février). Le site visé est alors bombardé de demandes d'authentification d'internautes fictifs. Pour ce faire, les pirates doivent mobiliser des centaines d'ordinateurs afin de les faire fonctionner simultanément, à l'insu de leurs propriétaires.

TRACES INVOLONTAIRES

Le 20 avril, le *New York Times* révèle certains détails de la traque conjointe du FBI et de la police canadienne. Ainsi, Kevin Schmidt, un programmeur du campus de l'université de Californie, à Santa Barbara, a détecté qu'un ordinateur du laboratoire de physique avait été utilisé « pour envoyer des centaines de requête par minute » au site de CNN.

Joel de la Garza, un expert en sécurité qui analyse le contenu des forums de discussion en direct (*chat*) pour le FBI, surveillait en fait « Mafiaboy », ne peut être révélé car elle est protégée par la loi canadienne sur les mineurs. D'où la ruée des médias vers l'établissement scolaire Riverdale de Pierrefonds, près de Montréal, où il est retourné dès le 19 février, après sa mise en liberté provisoire. Là, les élèves ont lancé les journalistes sur une fausse piste, à savoir celle de Matthew Beatie, dont la famille a aussitôt été assiégée par les photographes et par les reporters. Lors de l'annonce de l'inculpation, Jean Roy, porte-parole de la gendarmerie royale du Canada, avait déclaré « Mafiaboy » comme « un jeune homme d'une famille normale qui passait beaucoup de temps devant un ordinateur ». Depuis, l'affaire s'est corsée avec l'inculpation, samedi 22 avril, du père du pirate, un homme de quarante-cinq ans, qui est accusé, rapporte l'AFP, d'avoir planifié avec un complice le passage à tabac d'une ancienne relation d'affaires. Ce projet coupable a été découvert grâce à la mise sur écoute, depuis le mois de février, de la ligne téléphonique de la famille. Mais ce n'est pas, semble-t-il, ce qui a permis de démasquer

Michel Alberganti

L'armée française priée de céder des fréquences aux réseaux télécoms

À QUELQUES JOURS de la Conférence mondiale des télécommunications, qui s'ouvrira le 8 mai à Istanbul, terrain d'affrontement international pour les attributions de fréquences, le *Wall Street Journal* s'intéressait, mercredi 19 avril, à un conflit plus feutré, qui oppose la défense française au

« lobbying frénétique de géants de la high-tech tels qu'IBM, Dell Computer, Toshiba, Nokia et Ericsson ». Ces industriels mettent actuellement la dernière main à leurs plans de lancement, durant l'été, de la technologie *Bluetooth*, un système qui doit permettre à tous les objets nomades (ordinateurs portables, téléphones mobiles, organisateurs, etc.) de communiquer « spontanément » et d'échanger des données sans qu'il soit nécessaire de les relier entre eux par des câbles. Grâce à la puce *Bluetooth*, il sera par exemple possible à un ordinateur de recevoir les rendez-vous inscrits sur un organisateur de poche, ou à deux téléphones portables de fonctionner en mode talkie-walkie (donc gratuitement), dans un rayon de 10 à 100 mètres.

Le seul problème est que *Bluetooth* fonctionne sur une fréquence radioélectrique partiellement utilisée par les militaires français. Un coup de semonce avait déjà été tiré, en septembre 1999, par Apple. Son système *Airport*, chargé de relier sans fil les portables *iBook* à Internet, fonctionne sur cette même bande de fréquence. L'amiral Bizard, chef du bureau militaire national des fréquences, s'était alors inquiété du fait que le boîtier d'Apple puisse causer des interférences dans un périmètre bien plus vaste que celui annoncé par le constructeur.

Légaliste, Apple avait accepté de demander aux acheteurs habitant dans certaines zones critiques (dont Paris est exclu) de demander une autorisation d'utilisation. Les services de l'amiral Bizard n'ont pas été assaillis de demandes, sans qu'il soit possible de dire si les adeptes d'Apple contreviennent ou s'ils boudent le dernier gadget en date (les chiffres de vente d'Apple en France relèvent du secret industriel). Aucun refus n'a en tout cas

été notifié. Mais l'offensive de *Bluetooth* est d'une autre ampleur. Le consultant Merrill Lynch prévoit que, en 2005, 1,7 milliard de puces seront vendues dans le monde, leur prix unitaire dégringolant d'ici là de 15 à 2 dollars environ, générant un chiffre d'affaires de 3,4 milliards de dollars.

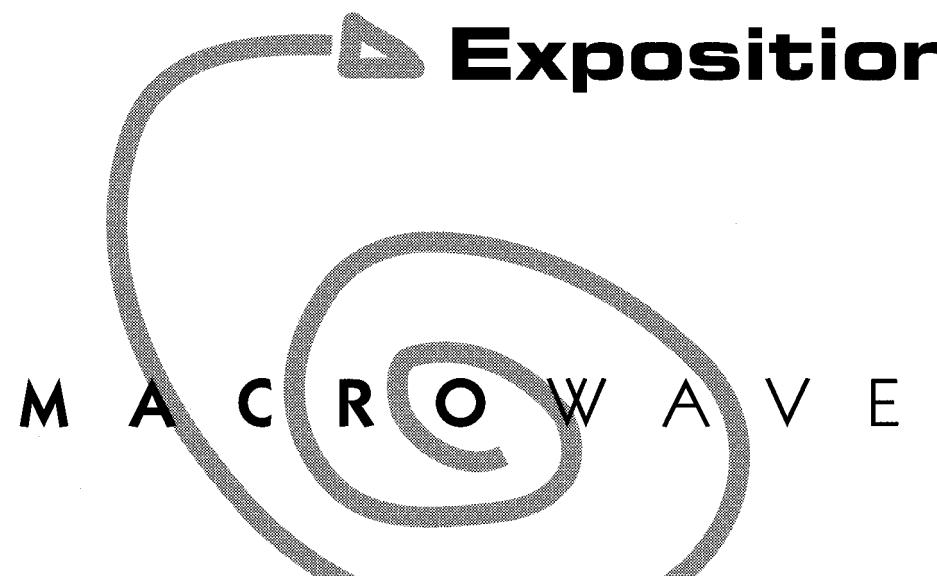
« Nous avons deux solutions : interdire *Bluetooth* ou déménager les fréquences militaires », résume Olivier Marzouk, de l'Agence nationale des fréquences (ANF), qui reconnaît que le dossier est épique. Mais, pour déloger les armées de la bande des 2,45 gigahertz, il faut leur proposer d'autres fréquences. Le spectre n'est pas indéfiniment extensible et la montée en fréquence impose des limitations techniques. Néanmoins, au rythme actuel de montée en puissance des télécommunications civiles, les militaires pensent encore disposer d'une marge d'une dizaine d'années.

CONFLIT FINANCIER

A court terme, le conflit est donc surtout financier. Un tel « déménagement » a déjà été négocié pour la norme UMTS de télécommunications mobiles de prochaine génération. Plusieurs centaines de millions de francs seront déboursés par les opérateurs. « Pour l'attribution de la bande de 1 800 MHz, Bouygues avait de la même façon versé plusieurs dizaines de millions de francs à la défense », rappelle Olivier Marzouk. Mais, dans le cas de *Bluetooth*, il paraît difficile de faire payer l'ensemble des constructeurs concernés et, a fortiori, les utilisateurs individuels. Le « fonds de réaménagement du spectre », géré par l'ANF et abondé par Bercy, pourrait être mis à contribution.

Pour Dominique Roux, membre du collège de l'Autorité de la régulation des télécommunications (ART), il ne fait aucun doute que les militaires finiront par faire retraite. Car il serait « stupide » que la France reste à l'écart de la révolution annoncée des télécommunications nomades.

Concept



Le futur s'expose à l'Union Centrale des Arts Décoratifs

Exposition MACROWAVE Whirlpool

Macrowave, c'est la vision futuriste proposée par Whirlpool, du four à micro-ondes de demain, imaginé et mis en scène par huit designers de réputation mondiale.

Exposition ouverte vendredi 28

et samedi 29 avril 2000 de 11h à 18h.

Union Centrale des Arts Décoratifs

Palais du Louvre

109, rue de Rivoli - 75001 Paris

Renseignements et invitation sur demande. Service consommateur Whirlpool au 01 46 97 10 00 ou sur le site internet Whirlpool : www.whirlpool.fr

A l'Ombrie, la lentille reconnaissante

Un chef italien sous l'œil des caméras de la BBC

ON PATROUILLAIT sur le câble à la recherche d'une émission avec devant nous une grande demi-heure à tuer. Epatants les bouquets télévisuels pour ça, une vraie braderie, il y en a pour tous les goûts, à tous les prix. Nouvelles révélations sur la CIA, camélias sans peine, techniques du lion amoureux, la vie de Pasteur, le cirque de Gavarnie...

Zap, zap, et puis, dans le mouvement, apparaît un personnage qui ne nous était pas inconnu. Un costaud bouclé de neige, avec beaucoup de bagout, en train de préparer des pâtes aux copeaux de truffe. Antonio Carluccio. On l'avait déjà repéré à Venise, ou plutôt dans une trattoria de Burano, se régalant, sur ce même écran, d'une fricassée de crustacés, qu'il partageait en grand appareillage avec les patrons de l'endroit.

Un véritable griot des fourneaux, l'artiste, et professionnel par-dessus, très célèbre, très italien, très érudit. Installé à Londres, où la BBC avait fini par le convaincre de s'en aller faire le détective chez ses compatriotes avec pour mission de rapporter le meilleur des recettes cachées de la Péninsule. Remarquable BBC. Vrai reportage, vrai sujet, gros moyens. Rien d'improvisé, tout en fins repérages et de cadence à l'ironie serrée. Goûteux. C'est Voyage, une chaîne avec des ressources et des intentions très honorablement touristifatrices, qui diffuse les enquêtes de l'inspecteur Carluccio.

Fin connaisseur des terroirs de son pays, le bonhomme se déplace en proconsul bienveillant, visitant ses terres d'abondance. Beaucoup de mouvements, beaucoup d'humanité, de mots, d'espace brassé. Et, clous de la démonstration, des recettes qu'il réalise en direct, à chaud, chez l'habitant.

L'huile de noix

Dans un mois se tiendra à Paris la deuxième édition des Journées internationales de l'huile d'olive (du 25 au 28 mai, à l'Espace Champerret), un Salon destiné au grand public, où plus de 200 exposants viennent de toute la Méditerranée pour présenter leurs produits. La vogue de l'huile d'olive entraîne dans son sillage celles d'autres huiles, issues également de fruits et non de graines. En attendant qu'un fabricant relance la production d'huile de cornouille, totalement désuète, c'est l'huile de noix qui rafle la mise.

Dans la boutique parisienne Alicante, qui a ouvert l'an dernier boulevard Beaumarchais (tél. : 01-43-55-13-02), on en propose pas moins de quinze variétés. Les prix vont ici de 120 F à 260 F le litre. Pas mal pour un produit qui a passé la majeure partie de son existence sous l'étiquette de « matière grasse du pauvre ».

Cette huile végétale de couleur ambrée n'est en effet devenue un condiment élégant que depuis une quinzaine d'années tout au plus. Pline la jugeait dégoûtante ; à Paris aux XII^e et XIII^e siècles, on s'en servait

pour les fritures et les salades autant que pour remplir les lampes ; enfin dans les régions de production, comme le Dauphiné et le Périgord, c'est faute de mieux qu'elle était encore au début du XIX^e siècle le quotidien des paysans du cru. Il n'y a en effet qu'un Périgourdin de souche qui puisse vous affirmer que des œufs au plat sont parfaits cuisinés à l'huile de noix. En réalité, ce qui limite l'emploi de ce liquide sombre et fruité, c'est qu'il ne gagne absolument pas à être servi chaud. Si les fritures lui sont interdites, il fait en revanche merveille avec une salade d'endives ou de haricots blancs, déposé en un mince filet sur des légumes vapeur, voire, en infime quantité, avec des langoustines ou un poisson poché. Même si l'huile de noisette semble plus indiquée dans ce dernier cas. Quelques moulins artisanaux travaillent encore la noix de belle façon. Dans le Beaujolais, Jean-Marc Montegottero (tél. : 04-74-69-28-06) utilise des fruits d'Auvergne et d'Isère. Comme la plupart de ses



DESSINS DESCLOZEAUX

Le voici donc en Ombrie, où, après avoir travaillé la truffe, il s'attaque aux lentilles, celles qui faisaient marcher les légions au pas et nourrissaient si confortablement les classes laborieuses de Rome. Attention ! ici, pas n'importe quelles lentilles, les meilleures, les blondes, les plus réputées : les *lentille di Castelluccio*.

Malgré son parrainage placé sous l'impulsion d'un excessif

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Caen 12°C

Miami 30°C

ebokers.fr

aujourd'hui ici, demain là-bas

© 2000 ebokers.com plc Licence L05697001

Nuages dominants

MERCREDI. Un front ondulant se décale très lentement vers l'est. Le temps reste donc perturbé sur la majeure partie des régions françaises et peu d'évolution est à attendre dans les prochains jours.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Temps variable avec quelques averses et des périodes ensoleillées. Températures de 11 à 12 degrés près des côtes bretonnes et 13 à 15 degrés en Normandie et dans les pays de Loire.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Ciel très nuageux avec quelques ondées possibles. En soirée, temps plus instable avec quelques orages. Les températures varient de 15 à 20 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Soleil en Alsace et en Franche-Comté. Ciel voilé de la Lorraine à la Bourgogne ; quelques gouttes possibles sur l'ouest de la région. Il fait de 19 à 22 degrés avec localement 24 degrés en Alsace.

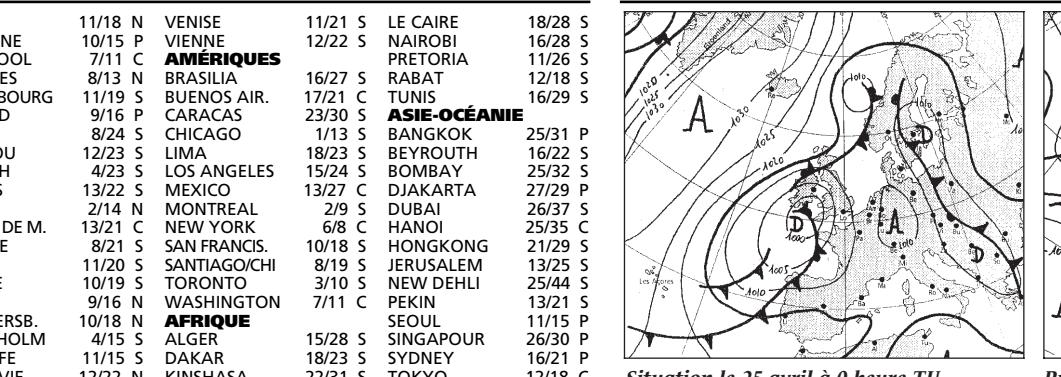
PRÉVISIONS POUR LE 26 AVRIL 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	PAPEETE	POINTE-A-PIT.	ST-DENIS-RÉ.
AJACCIO	8/20 S	NANTES	8/19 N	AMSTERDAM
BIARRITZ	10/17 P	NICE	7/14 N	BARCELONE
BORDEAUX	9/19 P	PARIS	10/17 S	BELFAST
BOURGES	9/19 P	PAU	9/16 P	BELGRADE
BREST	7/11 N	PERPIGNAN	7/16 P	BERLIN
CAEN	8/14 N	RENNES	10/22 N	BERNE
CHERBOURG	7/13 N	ST-ETIENNE	11/21 P	BUCAREST
CLERMONT-F.	9/23 P	STRASBOURG	12/21 N	ROMA
DIJON	10/20 N	TOULOUSE	11/22 P	COPENHAGUE
GRENOBLE	9/24 N	TOURS	7/17 N	DUBLIN
LILLE	8/16 P	FRANCE outre-mer	25/29 P	GENEVE
LIMOGES	7/17 P	CAYENNE	9/20 S	STOCKHOLM
LYON	13/21 N	FORT-DE-FR.	24/29 S	HELSINKI
MARSEILLE	13/21 S	NOUMEA	20/24 C	ISTANBUL

EUROPE	AMSTERDAM	10/18 P	LUXEMBOURG	11/19 S	AMÉRIQUES
ATHENES	13/21 N	MADRID	9/16 P	BUENOS AIR.	LE CAIRE
BARCELONE	13/18 S	MILAN	8/24 S	CARACAS	NAIROBI
BELFAST	5/8 P	MOSCOW	12/23 S	LIMA	PRETORIA
BELGRADE	12/21 C	MUNICH	4/23 S	LOS ANGELES	RABAT
BERLIN	10/23 S	NAPLES	13/22 S	MEXICO	TUNIS
BERNE	5/23 S	OSLO	2/14 N	MONTREAL	ASIE-Océanie
BUCAREST	12/17 P	PALMA DE M.	13/21 C	NEW YORK	BANGKOK
ROMA	11/17 P	PRAGUE	8/21 S	SAN FRANCIS.	BEYROUTH
COPENHAGUE	13/21 N	ROME	11/20 S	SANTIAGO/CHI.	BOMBAY
DUBLIN	7/14 S	SEVILLE	10/19 S	TORONTO	DIJAKARTA
GENEVE	9/20 S	STOCKHOLM	9/16 N	WASHINGTON	DUBAI
ST-PETERSB.	4/15 S	DAKAR	10/18 N	PEKIN	HANOI
HELSINKI	5/15 S	KINSHASA	15/28 S	SEOUL	HONGKONG
ISTANBUL	12/17 P	VARSOVIE	12/22 N	SINGAPOUR	JERUSALEM

AFRIQUE	10/18 N	AFRIQUE	11/18 S	VENISE	11/21 S	LE CAIRE	18/28 S
ST-PETERSB.	9/24 S	ALGER	10/18 N	VIENNE	12/22 S	NAIROBI	16/28 S
DAKAR	4/15 S	DAKAR	12/23 S	VIENNE	16/27 S	PRETORIA	11/26 S
KINSHASA	11/15 S	KINSHASA	12/22 S	VIENNE	16/27 S	RABAT	12/18 S
						TUNIS	16/29 S



PRATIQUE

Agences matrimoniales : coeurs à prendre et pièges à éviter

ELLE N'ÉTAIT PAS blonde aux yeux bleus, comme les femmes qui, généralement, attirent Laurent, quarante-deux ans. Elle n'était pas non plus en âge de constituer une famille avec lui, comme le souhaitait, a priori, ce célibataire cannois quand il s'est adressé à une agence matrimoniale. Enfin, pour corser l'affaire, Marie ne résidait pas dans le Midi, mais en Normandie. « Je n'imaginais pourtant pas pouvoir trouver quelqu'un avec qui je m'entende aussi bien », déclare Laurent. Marie, visiblement, est tout aussi réjouie : cette informaticienne de quarante-sept ans, mère de deux jeunes adultes, a démissionné pour rejoindre Laurent, avec qui elle vit depuis septembre dernier.

Le principal obstacle à l'appariement des candidats et candidates au mariage tient à une inégale répartition des intéressés selon les tranches d'âge.

Parmi les célibataires, veufs, veuves et divorcé(e)s, qui constituent la clientèle potentielle des agences, on note une sur-représentation masculine avant 45 ans (et surtout parmi les moins de 35 ans), féminine au-delà.

Comme chacun recherche aussi sa chacune en fonction d'une cer-

fique affichée par les professionnels, le bonheur n'est pas toujours au rendez-vous.

Le sentiment de René d'avoir été piégé alors qu'il se sentait particulièrement déprimé, cependant qu'à l'issue de son expérience Florence se dit « plus meurtrie encore qu'avant ».

ment déprimé, cependant qu'à l'issue de son expérience Florence se dit « plus meurtrie encore qu'avant ».

PRATIQUES DÉLOYALES

« Proies faciles parce que fragiles, les clients des agences sont souvent prêts à croire monts et merveilles », commente Catherine Lefrançois, chargée de mission à Familles de France. « Occultant la composition de leur fichier, les conseillers matrimoniaux ne leur vendent, dans le meilleur des cas, qu'une prestation aléatoire. »

Et, comme en la matière le pire

côte à côte parfois le meilleur, certains courtiers se livrent à des pratiques douteuses, voire tout à fait déloyales : présentation d'albums de photos trompeuses, de pseudo-lettres de remerciements ou de petites annonces aux profils racoleurs, ristournes en contrepartie d'un règlement immédiat afin de précipiter la signature d'un contrat, rencontres organisées avec des préteurs fictifs, rémunérés pour l'occasion.

Pour protéger les clients des agences et, le cas échéant, leur permettre de poursuivre en justice les professionnels indélicats, l'article 6 de la loi du 23 juin 1989, relative à l'information et à la protection du consommateur, réglemente le contrat de courtage matrimonial, mais pas la profession, à laquelle n'importe qui peut accéder sans formation ni connaissances particulières.

Ce texte, néanmoins, s'applique uniquement aux agences et ne concerne pas les clubs de rencontres ou de loisirs, censés ne pas avoir pour but spécifique la conclusion d'une union durable, mais le rapprochement de célibataires ayant des intérêts ou des goûts semblables. Il n'est pas toujours fa-

cile de faire la différence, car certaines agences, mariant les plaisirs, proposent en plus des rencontres individuelles des activités collectives, cependant que d'autres enseignes tentent d'échapper à la loi en prenant la dénomination de clubs.

Raison supplémentaire pour contacter plusieurs prestataires, confronter les contrats qu'ils proposent – et fuir les cabinets réticents à les communiquer –, comparer tarifs, modalités de paiement, méthodes de sélection, champ géographique d'action et détail (chiffré) des services proposés (tests caractéologiques, analyse graphologique, relooking, etc.).

PRÉCISIONS ÉCRITES

Il est également prudent de faire mentionner par écrit toutes les promesses données oralement et de vérifier que les différents critères de la recherche, définis avec le maximum de précision, ont bien été reportés dans le document contractuel. L'amour, dit-on, est aveugle, mais il est préférable d'ouvrir l'œil pour avoir quelques chances de le rencontrer.

Caroline Helfter

Bon à savoir

- **Le contrat de courtage matrimonial** doit nécessairement être établi pour une durée déterminée (d'un an maximum), non renouvelable par tacite reconduction.
- **Délai.** Aucun paiement ou dépôt, sous quelque forme que ce soit, ne peut être reçu avant l'expiration d'un délai de sept jours après la signature du contrat (vérifier qu'il ne soit pas antidaté). Pendant ce laps de temps, il est

possible de se rétracter (par lettre recommandée avec accusé de réception), sans indemnité à verser.

● **Résiliation.** On peut à tout moment résilier son contrat pour « motif légitime » (non défini par la loi), par lettre recommandée (avec AR) et justification du motif invoqué. En cas de différend, consulter une association de consommateurs ainsi que les services départementaux de la direction générale de la concurrence, de la consommation

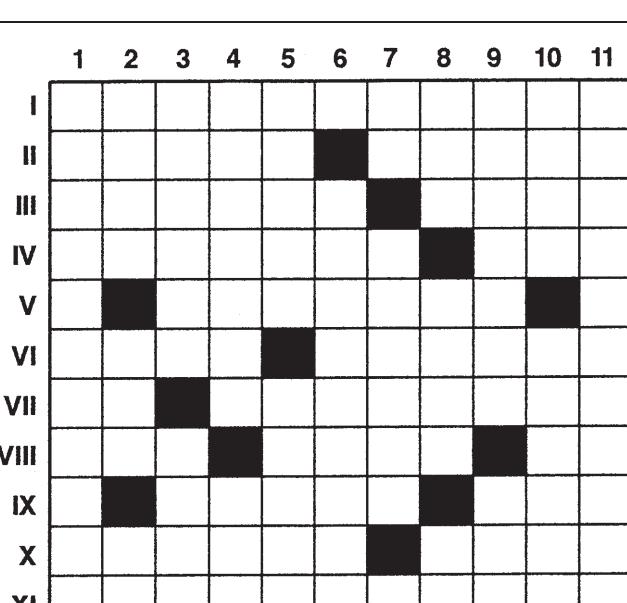
et de la répression des fraudes (renseignements auprès des préfectures ou par Minitel : 3614 Consom).

● **A lire.** Fiche J 146/6-99 sur les agences matrimoniales, publiée par l'Institut national de la consommation (gratuite, sur place ou par courrier : INC, 80, rue Lecourbe, 75732 Paris Cedex 15). *Cherche âme sœur. Pour en finir avec la solitude...*, par Chantal Hurteau-Mignon et Christophe Jaouën, Dangles, 1994, 126 p., 93 F (14,18 €).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 100

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORizontalement

I. Prise au coin du feu, mais pas à table. – II. Présente un défaut dans la pierre. Suit le jéjunum. – III. Raccourcis. Protection naturelle. – IV. Donner un coup de vieux. Une fois de plus. – V. Léguée par Mathilde aux papes avant de rejoindre la France puis l'Italie. – VI. Ouverture sur les courts. Joli coup sur le court. – VII. Possessif. Encombrées. – VIII. Rempli de bonnes pensées. Ne suit plus. Manifestation puérile. – IX. Cabillaud, merluce ou églefin. Assure l'héritage. – X. Assurer

la formation spirituelle. Sans façon. – XI. Perturbantes.

VERTICalement

1. Ramassent au passage. – 2. La moindre des choses. Gardien des ber-

I. Morte-saison. – II. Usuel. Clodo. – III. SCI. Céliet. – IV. Cantine. Euo. – V. Urée. Cricri. – VI. Stère. – VII. Ah. Onirisme. – VIII. Teinte. Imam. – IX. IUT. Ire. Eté. – X. Eve. Méson. – XI. Numérisé. Ut.

2. Avertissement. – 3. Ferme les fosses au passage. Désagréable. – 4. Prévues mais pas prises en compte au départ. Décor en façade. – 5. Leur maître est dans les lieux. Dures. – 6. Raccourcis à la campagne. – 7. Mesure au pied de la Muraille. Bois et dans les bois. – 8. Fête au stade. Point. A pris un F en déménageant. – 9. Recomme. La BD sera le neuvième. – 10. Enlevée par le plus fort. Contractée. – 11. Qui devraient stimuler.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 099

HORizontalement

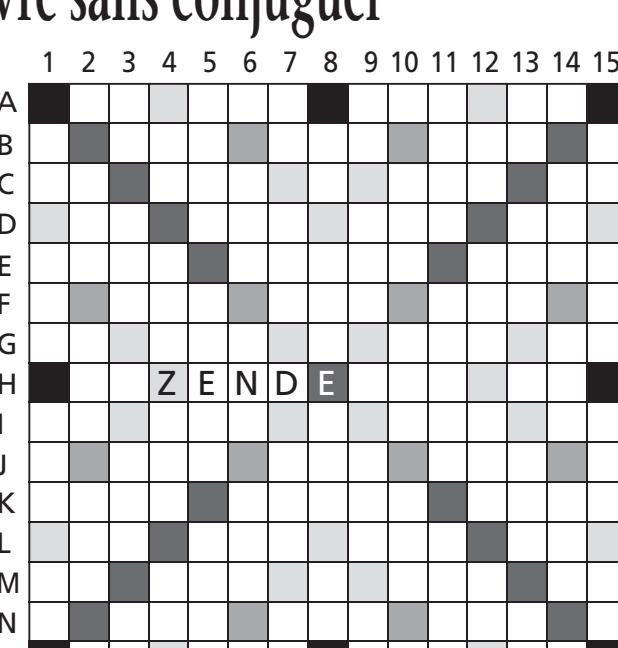
I. Morte-saison. – II. Usuel. Clodo. – III. SCI. Céliet. – IV. Cantine. Euo. – V. Urée. Cricri. – VI. Stère. – VII. Ah. Onirisme. – VIII. Teinte. Imam. – IX. IUT. Ire. Eté. – X. Eve. Méson. – XI. Numérisé. Ut.

VERTICalement

1. Musculation. – 2. Oscar. Heu. – 3. Ruinés. Item. – 4. Te. Téton. Vé. – 5. Elio. Entier. – 6. Encrier. – 7. Aciéter. Ems. – 8. Ill. Ii. Ee. – 9. Solécismes. – 10. Odeur. Matou. – 11. Notoirement.

SCRABBLE® PROBLÈME N° 171

Survivre sans conjuguer



CINÉMA Cette semaine, Julia Roberts est *Erin Brockovich*, comme annoncé par voie d'affiche dans tout le pays. On célébrera donc le mystère de l'incarnation d'une simple mortelle (le film est tiré d'un fait divers) par une star hollywoodienne, détentrice d'un statut d'exception dans l'étrange système hollywoodien. Mais l'existence d'un phénomène tel que Julia Roberts – actrice la mieux payée au monde – est-elle compatible avec celle du cinéma ? Malgré le talent de Steven Soderbergh, qui a réalisé *Erin Brockovich*, la réponse reste incertaine. A l'autre extrémité d'un arc tracé par le montant des budgets de film, on découvrira avec plaisir et émotion *Doulaye*, une saison des pluies, le premier long métrage de Henri-François Imbert tourné au Mali, une fiction où n'apparaissent que de vraies personnes, à moins qu'il ne s'agisse d'un documentaire qui raconte une histoire inventée.

Parmi les autres sorties de la semaine – toujours aussi nombreuses – deux films français : *Une affaire de goûts*, le second long métrage de Bernard Rapp, qui offre deux excellents rôles à ses interprètes, Bernard Giraudeau et Jean-Pierre Lorit ; *Six-Pack d'Alain Berberian* témoigne, lui, de la difficulté toujours renouvelée du cinéma français à s'approprier les genres américains, en l'occurrence le film de terreur.

Stephen Dwoskin, à l'avant-garde de la caméra

STEPHEN DWOSKIN KINO. Mercredi 26 avril, 19 heures et 21 heures, Forum des images, porte Saint-Eustache, Forum des Halles Paris 1^{er}. Tél. : 01-44-76-62-00.

Voici plus d'un an que l'association Cinédoc, filmothèque créée en 1979, organise un rendez-vous mensuel consacré au cinéma expérimental dans le cadre du Forum des images à Paris. Conçues par Claudine Eizykman, ces programmations connaissent depuis novembre 1998 un succès croissant, balayant le vaste champ des avant-gardes cinématographiques des origines à nos jours, selon des regroupements par thèmes (la ville), par nationalités (l'Italie, la Tchécoslovaquie) ou par auteurs. Après Michael Snow et Kenneth Anger, un coup de projecteur opportun met aujourd'hui en lumière l'œuvre de Stephen Dwoskin, très largement méconnue en France.

rement significatifs de son itinéraire artistique.

La première d'entre elles (à 19 heures) évoque en quatre courts métrages les débuts de sa carrière, placés sous le signe de l'obsession du corps féminin et de l'érotisation de la caméra. *Chinese Checkers* (1965), *Take Me* (1969), *Moment* (1969) et *Trix*

ZOOM

Le cinéaste nous parle des rapports intimes du cinéma et du néant

(1970), vus dans leur succession, composent un quatuor impressionnant où des femmes, et plus généralement une femme, esseulée dans un décor réduit au strict minimum, offre sans mot dire son corps à l'objectif. Tout à la fois primitif et sophistiqué, basé sur la troublante fixité du sujet (une femme fume une cigarette sur un lit en ne cessant de regarder la caméra) ou sur le crescendo rythmique de l'image et du son (une femme en robe de chambre se déshabille lentement avant de se vautrer nue sur le sol, le corps maculé de

peinture), le dispositif met à chaque fois en scène l'ambiguïté de la séduction, la fascination voyeuriste et la violence sexuelle. C'est bien, à travers ces coûts subsumés, le regard du spectateur qui est visé dans l'impuissance tragique qui est la sienne et les fantasmes d'autant plus cruels qui en résultent.

Trying To Kiss The Moon (1994), émouvant long métrage en forme de journal intime qui fait l'objet de la seconde séance (à 21 heures), éclaire dans une certaine mesure la singulière appétit avec laquelle Dwoskin s'est attaqué à ce genre d'exercice : frappé de poliomélyte, le cinéaste est paralysé des jambes depuis l'âge de neuf ans. Plus radicalement et plus crûment que le Michael Powell du *Voyeur* (1960), son cinéma met donc en lumière les principes inavoués autant qu'inavouables qui commandent ordinairement à la jouissance de la fiction cinématographique. Bien au-delà de l'obsession du sexe, auquel il serait fâcheux de le réduire, Dwoskin nous parle, via le corps rêvé, haï et à jamais inaccessible de la femme, des rapports intimes du cinéma et du néant.

Jacques Mandelbaum

★ Cinédoc : 18, rue Montmartre, Paris 1^{er}. Tél. : 01-42-33-10-64

RENCONTRE

Les producteurs du dernier Patrice Leconte

« Frédéric Brillion et Gilles Legrandont, vous qui avez produit le film, au lendemain de la sortie de « *La Veuve de Saint-Pierre* », comment s'annonce sa carrière ?

– Nous sommes un peu déçus. Nous avons fait 10 000 entrées à Paris, 37 000 sur la France, en 350 salles. Nous espérons 15 000 spectateurs à Paris. Ceci dit, sur les 695 films sortis l'an passé, 45 films seulement ont franchi la barre des 10 000 spectateurs le premier jour.

– **Votre film est distribué par Pathé, quel est votre rôle dans l'élaboration de la campagne de sortie ?**

– Le film devait initialement sortir le 2 février, distribué par Universal, ex-Polygram. Mais quand Universal a fermé cette structure et décidé de rejoindre le groupement américain UIP, nous avons fait casser le contrat et rejoint Pathé. Nous avons de toute façon fabriqué le film-annonce, participé à la création de l'affiche. Nous sommes sortis en avril parce qu'après il y a Cannes. Le film est prêt depuis novembre et nous ne pouvions pas attendre plus longtemps.

– **Comment expliquez-vous ces premiers résultats un peu décevants ?**

– Il faut savoir vendre des films d'amour. Nous ne sommes pas très efficaces vis-à-vis des jeunes qui vont au cinéma. Nous sommes quatrième derrière *Scream 3*, *Taxi 2*, *Stuart Little*. Dans le multiplexe de Villeneuve-la-Garenne, 64 personnes sont allées voir *La Veuve de Saint-Pierre* contre 17 000 pour *Scream 3*. Et on parlait des multiplexes comme de porte-avions pour tous les genres de cinéma. Pour expliquer notre relative déception – une fois encore, on ne peut pas parler d'échec à ce moment, nous avons fait le double des *Enfants du siècle* – il est compliqué de mettre sur le marché un film d'amour avec le mot "veuve" dans le titre.

– **Justement, un producteur américain vous répondrait qu'il aurait mieux valu changer le titre.**

– Nous l'assumons. Quand nous avons produit *Ridicule*, on nous a dit, « Vous êtes dingues de faire ça ». *La Veuve de Saint-Pierre*, c'est le titre original du film depuis des années. C'est vrai que l'autre jour aux Halles, nous avons vu les quinze films à l'affiche et le petit panonceau qui disait juste *La Veuve...* et nous nous sommes demandé qui choisirait ce film. »

Propos recueillis par Thomas Sotinel

Julia Roberts, un sourire qui déplace des montagnes de dollars

L'actrice américaine appartient au club très fermé, et très masculin, des stars payées plus de 20 millions de dollars pour un premier rôle

LOS ANGELES correspondance

Julia Roberts, la grande fille toute simple qui hante les comédies légères, est aujourd'hui l'actrice américaine la mieux payée. A l'âge de trente-deux ans, elle est la première à rejoindre Tom Cruise ou Tom Hanks dans le « boys club », celui des cachets à vingt millions de dollars (140 millions de francs environ), somme qu'elle a perçue pour son dernier long métrage, *Erin Brockovich*.

« C'est à cause de son sourire, explique un distributeur. Quand elle sourit, ses films gagnent de l'argent. C'est la Julia que le public aime. »

Son seul nom en haut de l'affiche a le pouvoir de défendre un film, comme le démontre encore le succès récent d'*Erin Brockovich* qui, à peine un mois après sa sortie américaine, a passé le seuil des 100 millions de dollars au box-office.

Dès 1990, le phénomène de *Pretty Woman* avait installé Julia Roberts dans son personnage de Cendrillon moderne et fatale, fraîche et irrésistiblement sympathique. Elle et son sauveur Richard Gere permettent aux distributeurs de récolter 450 millions de dollars de recettes internationales. Plus récemment, les films avec Julia Roberts dans un rôle principal ont atteint des scores remarquables aux Etats-Unis : 152 millions de dollars (*Just Married...* ou *presque*);

127 millions (*Le Mariage de mon meilleur ami*) ; 116 millions (*Notting Hill*) ; 101 millions (*Les Nuits avec mon ennemi*) ; 100 millions (*L'Af-faire Pélican*) ; 91 millions (*Step-mom*) et 76 millions (*Complots*) ! Ses trois derniers films (*Le Mariage de mon meilleur ami*, *Just Married*, *Notting Hill*) ont engrangé plus d'1 milliard de dollars au box-office international. Et l'été dernier, elle a même remporté un joli doublé avec deux gros succès simultanés à l'affiche (*Notting Hill* et *Just Married*).

Ces chiffres exceptionnels confèrent à l'actrice ce qu'on appelle, en jargon hollywoodien, la « bankability » : sa seule participation assure le succès d'un film. Julia Roberts serait même, d'après la « Studio Hot List » de l'analyste James Ulmer, « la valeur la plus sûre parmi toutes les stars du monde ».

CENDRILLON MODERNE

Julia Roberts était la seule femme à apparaître dans les dix premiers de la liste 1999 de l'hebdomadaire professionnel *Hollywood Reporter*, mesurant le pouvoir d'attraction des stars dans les salles de cinéma. « C'est vraiment *Miss America*, explique l'acteur britannique Rupert Everett à propos du succès de sa partenaire du *Mariage de mon meilleur ami*. Elle a toutes les qualités que les gens



Julia Roberts dans « *Erin Brockovich, seule contre tous* » de Steven Soderbergh.

cherchent dans une femme américaine. » « C'est une star au sens classique, estime Bob Friedman, vice-président de Paramount. Une star "classique" attire les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux. Tout le monde établit une certaine forme de relation. Les femmes ne se

sentent pas menacées et les hommes la trouvent attirante, tout en admirant sa force. »

Le président de la distribution internationale de Columbia-TriStar, Duncan Clark, a repéré une qualité hollywoodienne ancienne chez la jeune comédienne : « C'est une star

de cinéma à une époque où nous n'en avons plus beaucoup. Elle a cet ingrédient magique qui est là ou pas. »

Julia Fiona Roberts est née le 28 octobre 1967, à Smyrna (Géorgie). Son père Walter est professeur d'art dramatique, et disparaît

quand la petite fille a neuf ans. Sa mère Betty travaille dans l'immobilier. Elle aura le temps de suivre des cours d'art dramatique, mettant ses pas dans les pas de son frère aîné, l'acteur Eric Roberts (*Runaway Train*). Montée à New York, elle a dix-neuf ans quand elle est remarquée pour la première fois dans *Mystic Pizza*, puis dans *Potins de femmes*, au côté de Shirley McLaine.

SOURIRE QUI TUE

Pretty Woman fait d'elle une star de réputation internationale. Depuis, Julia Roberts a eu sa période sombre, due à de mauvais choix, comme les films *Mary Reilly*, ou *Les Complices*. A la même époque, ses aventures sentimentales projetaient une image trouble à la « une » de la presse tabloïde, particulièrement après sa rupture *in extremis* avec Kiefer Sutherland qu'elle devait épouser lors d'une cérémonie qui reprenait le thème de *Potins de femmes*, dans l'arrière-cour d'un studio. L'épisode préfigurait son rôle dans *Just Married*. La future mariée s'est enfuie...

Son attitude difficile sur plusieurs tournages a fait l'objet de rumeurs récurrentes. Le rôle de Tinkerbell, dans *Hook*, lui a valu le surnom de « Tinkerhell » (pour enfer). Steven Spielberg, le réalisateur, admettait devant les caméras du magazine télévisé de CBS, *60 Minutes*, à l'audience énorme, que « ce fut le mauvais moment pour une collaboration ».

Julia Roberts, qui parle peu à la presse, n'arrange rien quand elle rencontre des journalistes. Son esprit caustique et son humour cassant semblent en avoir irrité plus d'un. Elle gère les questions, et déteste particulièrement celles concernant son salaire.

Elle veut contrôler son image, au point d'exiger parfois, d'après Garth Pearce du *Sunday Times* de Londres, un droit de relecture et de veto sur les interviews qu'elle accorde. La publication de ses photos est soumise à son accord. On dit que son attachée de presse, Elaine Goldsmith-Thomas, a demandé au producteur de *Notting Hill*, Duncan Kenworthy, de faire d'abord une offre financière avant de prendre ses appels téléphoniques. Julia Roberts a compris qu'être une star, c'est savoir placer la barre très haut.

Car la « pretty woman » devenue provisoirement « bad girl » a triomphé de l'adversité et opéré un come-back réussi avec le succès du *Mariage de mon meilleur ami*. Depuis, son sourire qui tue incendie les écrans. Le public américain raffole de ces histoires où leur star sait exposer sa vulnérabilité, surmonter les mauvaises passes et reprendre, avec détermination et méthode, le chemin de la gloire.

Comment mettre en scène une star tout en faisant du cinéma

Erin Brockovich, seule contre tous. Une étape soigneusement calculée de la carrière de Julia Roberts

Film américain de Steven Soderbergh. Avec Julia Roberts, Albert Finney, Aaron Eckhart, Peter Coyote. 2 h 11.

C'est beau comme Alphonse Daudet. Un petit réalisateur (par le nombre d'entrées que ses films totalisent) vivait aux marges de Hollywood. Pour son premier film, il avait remporté la Palme d'or à Cannes. Ses deux derniers longs métrages avaient été des échecs commerciaux tout en attirant les bonnes critiques comme le miel les mouches.

Mais le petit réalisateur s'ennuyait (à moins que son compte en banque ne fût un peu atone). Alors il tenta de s'établir au cœur même du système, en réalisant un film dont le premier rôle serait tenu par la plus grande vedette du moment. Autour du monde, les cinéphiles – par profession et par passion – secouèrent la tête tristement en soupirant : tu te feras manger, comme tous les petits réalisateurs qui tournent avec de grandes stars. Mais il s'obstina, arriva jusqu'au tournage sans se faire renvoyer. Et pendant tout le temps

– tournage et montage – qu'il fallut pour terminer le film, il se battit pour faire du cinéma.

MÉNAGÈRES AMÉRICAINES *Erin Brockovich, seule contre tous*, vedette Julia Roberts, réalisateur Steven Soderbergh, est le produit de ce combat. C'est aussi un film fabriqué à Hollywood à l'intention des ménagères américaines et une étape soigneusement calculée de la carrière de Julia Roberts. Inspiré d'un fait divers, le scénario de Susannah Grant raconte comment une secrétaire sans diplômes, employée d'un cabinet d'avocats, a pris en charge la cause des habitants d'un petit village de Californie du Sud, contaminés par les agents polluants diffusés par une centrale électrique. Erin Brockovich – c'est le nom de la secrétaire – élève seule trois enfants, elle n'a pas de couverture sociale, elle a rencontré les pires difficultés pour trouver un emploi.

Et pourtant – ça se passe comme ça à Hollywood –, il suffit d'une demi-heure de fiction pour que cette moins que rien entre dans la caste des héros. Dans le monde réel – en

fin, en Californie –, Erin Brockovich est devenue avocate à part entière et a collaboré au film dans lequel elle apparaît brièvement.

Cette première partie du film est de loin la meilleure. Erin-Julia y rencontre son futur employeur (Albert Finney, parfaitement américainisé, délicieusement ringard, magnifique comme depuis quarante ans) à l'occasion d'un procès qu'elle perd parce qu'elle est court vêtue et jure comme un charretier. A sa première apparition (un entretien d'embauche qui se passe horriblement mal), elle arbore une de ces mises en plis qui ont permis aux Etats-Unis de faire régner la terreur sur toute la planète. Le temps de cette première scène, Julia Roberts prouve qu'elle sait très bien jouer la comédie. Elle arrive à faire croire que son charme peut rester inopérant, faute de savoir-vivre, de savoir-faire, par manque de confiance en soi.

Même si son statut capillaire progresse rapidement pour rejoindre celui qui sied à une star de première magnitude, Julia Roberts tient ce cap le temps de quelques séquences vives et drôles, que Soderbergh filme

avec sa retenue habituelle. Cette combinaison donne une comédie américaine classique légèrement décalée par la mise en scène, et suscite une sensation rare et agréable. Mais il y a de l'argent en jeu, on ne peut en rester là.

IDÉE MARKETING

Il faut un amant et une grande cause. L'amant est un motard atypique, colosse à moustache, queue de cheval et Harley Davidson, qui gagne les bonnes grâces d'Erin en devenant la nounou de ses enfants. Ce n'est pas un personnage, c'est une idée marketing à l'intention des ménagères de moins de quarante ans qui voudraient qu'un même homme soit à la fois Marlon Brando dans *L'Équipée sauvage* et Robin Williams dans *Madame Doubtfire*. C'est courir de très larges segments de marché, c'est poser bien des problèmes à un acteur, en l'occurrence Aaron Eckhart.

Quant à la grande cause, on l'a déjà évoquée. La petite secrétaire la prend à bras-le-corps, donnant son temps, son énergie et sa santé (elle attrape un gros rhume) pour la cause

de ces villageois victimes du grand capital. A ce stade, *Erin Brockovich* devient une hagiographie de star. Rien de ce que fait le personnage à qui la star a prêté sa présence inféconde n'est susceptible d'un regard critique. Et ses collègues – y compris un immense acteur comme Albert Finney – ne jouent que pour la plus grande gloire de Julia Roberts.

Pourtant, cette histoire de complot ordinaire, comme la civilisation industrielle en a produit des centaines, convient bien aux talents de Steven Soderbergh. Dès qu'il le peut, le réalisateur s'efforce d'introduire un peu de trouble, de cerner aussi la beauté du mal, de cette usine dans le désert californien qui pollue les piscines bleues où pataugent les enfants blonds. Mais un simple mortel ne peut infléchir la trajectoire des étoiles, et le film franchit placidement les étapes obligées du triomphe de Julia, somptueux (car Julia Roberts est radieuse, et Steven Soderbergh est l'un des cinéastes les plus plausibles à regarder du moment) mais vain.

T. S.

Claudine Mular

Henri-François Imbert et la caméra-stylo

QUAND Henri-François Imbert tourne un film, on ne barre pas les rues. Le metteur en scène de *Doulaye, une saison des pluies*, aime d'ailleurs le mot « *clandestin* », qui

PORTRAIT

Ce jeune cinéaste cherche à « s'exposer à des moments qui viennent des autres »

revient de temps en temps dans sa conversation, lorsqu'il évoque son travail. Par exemple le tournage de son premier film, un court-métrage consacré à l'artiste André Robillard, qui vit dans un hôpital psychiatrique, ou bien à propos du voyage au Mali qui a donné naissance à *Doulaye*.

Henri-François Imbert est un chercheur. Ses deux derniers films, *Sur la plage de Belfast* et *Doulaye*..., racontent comment cet homme jeune - il est né en 1967 - et discret, qui s'avoue « *timide derrière la caméra* », se lance à la recherche de morceaux de temps perdus. Le point de départ de *Sur la plage...* était une bobine de film super-8 oubliée dans une caméra achetée d'occasion. En 1994, au lendemain du cessez-le-feu, le cinéaste était parti à la recherche de la famille nord-irlandaise dont il avait recueilli quelques images. Pour *Doulaye*, il est parti au Mali à la re-

cherche d'un ami de ses parents, qui, depuis un quart de siècle, avait laissé sans nouvelles la famille Imbert.

Au moment où il se lance, Henri-François Imbert vise « *l'invention d'une histoire, son écriture par le cinéma au moment où on l'invente* ». Mais cette improvisation est soumise - tout à fait volontairement - à des inconnues : les autres, les gens qui surgissent au long du chemin que le cinéaste parcourt. Et c'est le deuxième axe du cinéma à la manière d'Henri-François : « *S'exposer à des découvertes, à des moments auxquels on n'aurait jamais songé et qui viennent des autres* ». En bref, « *une position très paradoxale de danger et de très grand bonheur* ».

NI FOLKLORE NI DOCUMENTAIRE

Voilà donc un drôle de metteur en scène qui laisse ses films envahis par les autres qui deviennent à leur tour non seulement acteurs, mais scénaristes, voire directeurs de la production ou metteurs en scène, comme ce moment de *Doulaye* où les étudiants qui guident le cinéaste à son arrivée à Bamako l'envoient chez le chef des griots (« *j'ai payé chacun des entretiens avec lui, au tarif d'un psychanalyste parisien* », raconte le cinéaste), maître de l'histoire et des généalogies, ou lorsque son chauffeur malien lui indique une scène à filmer. Mais cet explorateur timide (la voix

douce d'Henri-François Imbert, qu'on entend au long du film, est en parfaite adéquation avec son physique) est aussi un metteur en scène, qui veut être aussi le maître de son monde. « *Je tenais un carnet de notes pendant le tournage de Doulaye, et il témoigne de ma difficulté à maintenir un cap. J'écrivais qu'il ne fallait pas me laisser entraîner à filmer les gens que les gens veulent te faire filmer* ». A l'arrivée, on remarquera, par exemple, qu'Imbert n'a pas filmé le mariage malien auquel il était invité (il n'a même pas assisté à la fête de famille, juste à la cérémonie à l'état civil) tant il se méfie du folklore et du documentaire.

Pourtant *Sur la plage de Belfast* parle aussi de la paix naissante en Irlande du Nord, et *Doulaye* des balbutiements de la démocratie au Mali. Mais après avoir embarqué ses interlocuteurs dans son projet de mise en scène, Henri-François Imbert demande au spectateur de faire sa part de travail. *Doulaye* Danioko, l'ami retrouvé au Mali, n'explique jamais pourquoi il a cessé d'écrire à la famille Imbert. « *J'ai voulu préserver une zone d'opacité, à la fois pour les personnages et surtout pour les spectateurs. Je cherche quelle zone de discréption il faut établir autour des personnages. Mon désir est de faire le film avec les gens et pas sur les gens* ».

WILLIAM LAXTON/ACTE II POUR « LE MONDE »

T. S.



Henri-François Imbert : « Une position très paradoxale de danger et de très grand bonheur. »

Les tribulations d'un Français au Mali

Doulaye, une saison des pluies. Henri-François Imbert filme l'Afrique comme on retourne en enfance

Film français de Henri-François Imbert. Avec Madou Diarra, Soundi Coulibaly, Bakary Soumano, Doulaye Danioko. (1 h 20.)

Ce film procure un plaisir rare. Celui de l'intelligence au travail, alliée au sens de la beauté et à la générosité du regard. Est-ce du documentaire, de la fiction, du journal filmé, de l'essai ? On s'en fiche. Tout ce que l'on sait, c'est que c'est du cinéma, et du meilleur en dépit de sa modestie, telle que certains grands et dispensables acariâtres, abonnés à l'avance sur recettes, devraient s'en inspirer. Il faut courir, toutes affaires cessantes, voir *Doulaye, une saison des pluies*, et se laisser porter par la sensualité fraternelle de cette dérive africaine, signée d'un jeune cinéaste français dont on retiendra désormais le nom : Henri-François Imbert.

La voix off qui ouvre le film en annonce le projet. Cette voix, celle du cinéaste, nous dit que tout part du souvenir d'un ami de son père, Doulaye Danioko, qui vécut à Châteauroux et cotoya les Imbert, avant de retourner en 1976 au Mali, son pays natal, sans plus donner de nouvelles. Elle ajoute que l'adulte qu'il est devenu ne se souvient que du visage de cet homme, sur la surface et la couleur duquel ses mains aimaient à jouer. Et tandis que ces mots résonnent avec la douce sérenité d'une confidence intime, défilent à l'écran des images d'une beauté troublée par sauts et cascades, qui nous disent dans le même temps qu'on est déjà dans le mouvement annoncé par ces paroles, déjà sur cette mystérieuse terre africaine.

INSONDABLE MYSTÈRE

A elle seule, cette ouverture suggère que Henri-François Imbert - parti seul au Mali, muni d'un matériel hétéroclite (caméras super-8, 16 mm, et vidéo), pour y retrouver Doulaye Danioko - nous convie à une aventure qui dépasse de très loin l'objet de sa quête personnelle. Il y retrouvera d'ailleurs beaucoup trop tôt Doulaye pour qu'on puisse considérer que le « *suspense* » qui précède sa découverte, aussi bien que l'enjeu narcissique de ces retrouvailles, en constituent l'essentiel.

La véritable quête du film, et partant sa gageure si tant est qu'il s'agit d'un journal intime, a pour

fin l'impureté fondamentale du monde, l'insoudable mystère de notre présence et de celle d'autrui sur cette Terre, telle que le cinéma, et lui seul, les révèle et les confronte.

Tout dans le film, depuis sa technique jusqu'à sa mise en scène en passant par son argument, concourt à donner ce sentiment d'étrangeté familiale. La diversité des supports et des grains, l'alternance dans la manière de filmer, tantôt calme et claire, tantôt fébrile et impressionniste, inscrivent d'abord ce sentiment dans la chair du film. Les différents registres narratifs (voix off, interviews...), les blocs temporels qui se chevauchent, la désynchronisation des images et du son témoignent de la complexité de son élaboration. Sa méthode enfin, qui consiste à partager au hasard des rencontres la construction du film avec ses protagonistes, révèle une conception de l'art et du monde fondée tout à la fois sur la dépossession et le partage.

Lorsqu'il associe à sa recherche ses interlocuteurs en les laissant librement « *fictionner* » sur le destin de Doulaye, ou lorsqu'il confie sa caméra, plus tard, au même Doulaye pour qu'il filme sa

famille, que fait le cinéaste, sinon s'inscrire dans la grande tradition du cinéma moderne, telle que Jean Rouch l'inaugura voici déjà un demi-siècle avec *Moi, un Noir* ? Ce cinéma, sous le signe des « puissances du faux » formulées par le philosophe Gilles Deleuze, jette un trouble définitif sur la paternité et l'identité des œuvres. Il affirme, à partir du constat de la perte (de l'innocence, de l'enfance, de la maîtrise), la nécessité d'une reconstruction collective, où les hommes, au premier rang desquels les plus démunis, pourraient enfin se rencontrer dans une commune affabulation.

Voyez, par exemple, ce plan insolite et magnifique du fils de Doulaye, quelque part du côté de Bamako, en longue et silencieuse prière sur fond sonore d'un commentaire radiophonique du Tour de France. Ce n'est pas seulement le souvenir du colonialisme qui revient ici à la surface. C'est beaucoup plus beau que ça : c'est un corps noir recueilli sur une litanie blanche, telle l'onirique échappée africaine d'un petit garçon de Châteauroux, devenu cinéaste pour la filmer.

J. M.

Quand le cinéma hexagonal se rêve américain

Six-Pack. Une histoire de serial killer involontairement parodique

Film français d'Alain Berbérian. Avec Richard Anconina, Frédéric Diefenthal, Chiara Mastrianni, Jonathan Firth. (1 h 50.)

Plusieurs femmes sont retrouvées assassinées, violées et la bouche fracassée, toujours selon le même schéma, accréditant la thèse d'un tueur en série. Le commissaire Nathan (Richard Anconina), flic solitaire aux méthodes classiques - il prend des notes sur un calepin et se fie à son esprit cartésien - est chargé de l'enquête, assisté de Saule (Frédéric Diefenthal), un policier plus jeune, adepte de la technologie. L'enquête les mène à l'ambassade des Etats-

Unis où le maniaque recherché occupe un poste stratégique important. La conjonction dans ce film d'une enquête policière et d'une machination politique apparaît pour le moins étrange. Peut-on vraiment croire les services secrets français assez irresponsables pour laisser un meurtrier terroriser Paris afin de mieux accabler les Américains ?

COMÉDIE INVOLONTAIRE

Six-Pack se distingue par des scènes de comédie involontaire. La visite d'Anconina chez un libraire spécialisé dans la littérature consacrée aux tueurs en série et qui s'escrime à prononcer « *serial killer* » avec un accent américain est un moment d'antholo-

gie. Le voyage du même Anconina à New York, pour y rencontrer un flic spécialiste des tueurs en série, se révèle encore plus édifiant. Le « *spécialiste* » lui martèle des évidences dignes du *Manuel des castors junior* : le tueur en série est cruel, assassine sans mobile, ressemble à tout le monde, commet toujours une erreur. Le même spécialiste se fend ensuite d'un condensé « *je t'aime bien, Nathan* », résumant la démarche d'un film qui se place, complexé et maladroit, sous l'aile protectrice du grand frère américain.

« *Cela ne leur suffit pas de nous vendre leurs séries télé et leurs hamburgers pourris, il faut maintenant qu'ils nous exportent leurs tueurs* », s'ex-

clame le supérieur hiérarchique de Nathan. On ne saurait pourtant évoquer une quelconque invasion culturelle. Il serait plus juste de parler de contrebande au sujet de *Six-Pack* tant le film d'Alain Berbérian pille allègrement ce que le cinéma américain a produit de plus exemplaire en matière de film criminel. Emprunts grossiers à *Seven*, de David Fincher, au *Sixième sens*, de Michael Mann, à *Blow Out*, de Brian De Palma, donnent l'impression d'un film à deux dimensions, comme si Richard Anconina et Frédéric Diefenthal jouaient devant les transparents de ces films.

Samuel Blumenfeld

Intrigues de palais

Une affaire de goût. Les acteurs campent remarquablement un duo mortifère, au service d'un récit dépourvu de surprise

Film français de Bernard Rapp. Avec Bernard Giraudeau, Jean-Pierre Loret, Florence Thomasin, Charles Berling. (1 h 30.)

Nicolas, d'en faire sa chose. Ce dernier, trop faible et trop fasciné pour se déprendre, y perdra tout, ses amis, sa compagne, sa dignité.

Adapté avec la collaboration de Gilles Taurand (scénariste d'André Téchiné, d'Anne Fontaine et de Raoul Ruiz) d'un roman de Philippe Balland (*Affaires de goût*, éd. Julliard, 1992), ce film n'en fait pas moins immédiatement penser à deux œuvres cinématographiques. La première - *Une étrange affaire*, de Pierre Granier-Deferre (1981) - constitue, par le caractère quasiment identique d'une intrigue alors incarnée par Michel Piccoli et Gérard Lanvin, le modèle implicite d'*Une affaire de goût*. La seconde - *Gouttes d'eau sur pierres brûlantes* (2000) de François Ozon - développe, avec Bernard Giraudeau dans un rôle similaire, une situation apparentée. Mais le film d'Ozon s'éloigne considérablement de celui de Rapp dans ses enjeux esthétiques. C'est à son aune qu'il faut estimer ce dernier si l'on veut prendre la mesure de ce qui lui fait défaut : la cruauté.

Nicolas Rivièvre (Jean-Pierre Loret), jeune homme de condition modeste, exerce la profession de serveur intérimaire dans un grand restaurant. Frédéric Delamont (Bernard Giraudeau), quinquagénaire raffiné, richissime industriel et fin gourmet, remarque Nicolas et lui fait une demande incongrue : goûter les « *mises en bouche* » pour y déceler l'éventuelle présence de substances auxquelles il se prétend allergique. Caprice d'un homme riche ou coup de foudre amoureux ? C'est autour des ces deux hypothèses que le film va désormais tourner, suscitant bientôt une piste supplémentaire dès lors que Nicolas aura accepté, en échange d'un salaire mirabolant et par goût de l'aventure, de devenir le goûteur particulier de M. Delamont. Cette troisième voie, qui s'affirme à mesure que l'action progresse, est la jouissance du pouvoir exercé sans limites par un homme qui le possède sur celui qui en est dépourvu. Delamont, alternant cruauté et douceur, cultive l'exercice de l'amitié pour mieux imposer celui de la servitude et n'a de cesse de briser

J. M.



VIRGINIE DESPENTES S'ADAPTE ENFIN !

<http://www.baismemoilesite.com>

“BAISE-MOI” le livre, aujourd’hui le site, prochainement le film...



Dommages de guerre

Civilisées. Une tentative désespérée et désespérante d'évocation de la guerre civile au Liban

Film libanais de Randa Chahal Sabbagh. Avec Jalila Baccar, Tamim Chahal, Myrna Maakaron, Carmen Lebbos, Sotigui Kouyaté, Bruno Todeschini. (1 h 37).

Civilisées est un cas exemplaire : attaqué par les religieux intégristes dans son pays, le Liban, et par les autorités politiques, il devait être défendu et l'a été. Il fallait dénoncer sans ambiguïtés ni réserves la censure obscurantiste qui a empêché sa sortie à Beyrouth, retardé sa distribution en France (*Le Monde* du 15 décembre 1999), où il sort finalement avec quatre répliques occultées par des « bips » – comme au temps moyenâgeux où, en France, Valéry Giscard d'Estaing était président de la République, et qu'il ne fallait pas parler des œuvres de Charles Pasqua. Toutes ces attaques dont *Civilisées* a été victime ne

changent rien au fait qu'il s'agit d'un bien mauvais film.

Randa Chahal Sabbagh est née au Liban, son histoire et celle de sa famille sont tout entières marquées par la guerre civile de près de vingt ans qui a embrasé le pays – comme on le sait grâce à son beau documentaire, *Nos guerres imprudentes* (1995). De son projet de fiction, elle écrivait : « Nous l'avons faite cette guerre, nous avons tué, torturé, enlevé, nous avons beaucoup ri aussi, parfois pleuré. Nous l'avons faite cette guerre, nous étions tous responsables. Je voulais faire un film joyeux, simple, décalé, éclaté, sur la guerre. Je ne voulais pas de bilan, pas de jugement ni d'apitoiement. Je voulais revoir les gens de la guerre comme je les ai connus : cruels, violents, drôles, humains. » Dès la deuxième séquence, on sait qu'elle n'y est pas parvenue.

La première montre des enfants qui s'amusent à faire exploser des

chats avec de la dynamite, si stupéfiante qu'ils vont encore ajouter la mort à la mort. C'est tellement violent, tellement absurde (but trop explicitement recherché) que le film devrait s'arrêter là. Au lieu de quoi *Civilisées* va chercher à surenchérir sans cesse sur cette scène primitive extrême.

UN IMPROBABLE FILM NARRATIF

La réalisatrice ne peut le faire qu'en accumulant les horreurs, les agressions, les manifestations de l'imbécillité humaine les plus répugnantes. Un vague et improbable fil narratif tissé des émois d'un Roméo musulman et d'une Juliette chrétienne est supposé justifier l'apparition de saynettes où le grotesque le dispute à l'atroce. On croit entendre à chaque instant la réalisatrice murmurer, en voix off : « Je n'invente rien, tout cela est arrivé, et pire encore. »

Comme si c'était le problème ! Jamais la réalité d'un événement, aussi extrême ou impressionnante soit-elle, ne suffit à faire une scène de cinéma. Et, dans ce cas, jamais le film ne trouve la forme qui donnerait à ces bourgeoises éperdues, à ces servantes esclavagisées, à ces miliciens ivres de sang, à ces enfants qui ne connaissent d'autre comportement que celui de prédateurs, à ces médecins européens imbéciles de bonne volonté dans un monde abandonné de Dieu et de l'humain, une autre présence que celle de marionnettes fabriquées pour faire de l'effet. Ils ne sont pas là, « les gens » que Randa Chahal Sabbagh voulait retrouver. Et si l'émotion et la rage de dénoncer expliquent sans doute cette instance affectée qui finit par se retourner contre son film, elles ne peuvent rien pour le sauver.

Jean-Michel Frodon

LES NOUVEAUX FILMS

LA PARENTHÈSE ENCHANTÉE

■ Pour son deuxième long métrage, après *Emmène-moi* en 1995, Michel Spinoza raconte une histoire d'amour et de couples située dans les années 70, sur fond de lutte féministe. Deux copains se marient le même jour ; l'un n'est pas heureux avec sa femme, qui le trompe avec l'autre, lequel, tout en couchant avec toutes les autres demoiselles paraissant dans le paysage – méridional –, ne rêve que de la militante du MLF qui est un jour passée comme un coup de tonnerre dans sa libido. Sa femme finit par avoir une liaison avec le copain délaissé. Tout cela finit très mal puis s'arrange plus ou moins sur l'air de « et la vie continue ». Malgré le renfort de trois actrices excellentes (leurs collègues masculins ne peuvent rien pour des rôles vraiment plats), le réalisateur est confronté à deux problèmes qui s'avèrent insurmontables : trouver le juste ton pour évoquer l'époque ; affronter l'exubérance des vêtements, des objets, des meubles d'alors. Cette obstination à reconstituer et cette incapacité à traiter la reconstitution autrement que par le ridicule ou l'inconscience étouffent un film dont les seules images fortes sont celles où on voit Simone Veil annoncer à la tribune de l'Assemblée nationale la loi sur l'IVG. *J.-M. F*. Film français de Michel Spinoza. Avec Clotilde Courau, Geraldine Pailhas, Karin Viard, Vincent Elbaz, Roschdy Zem. (1 h 28).

MADEMOISELLE JULIE

■ A priori une entreprise louable : le réalisateur, qui se partage entre productions hollywoodiennes et films plus audacieux, filme très vite un grand texte de théâtre, *Madeleine Julie*, d'August Strindberg, dans une nouvelle traduction de la dramaturge britannique Helen Cooper. Saffron Burrows incarne la fille de bonne famille qui choisit la perdition dans les bras d'un domestique. Peter Mullan (le Joe de Ken Loach) porte la livrée de Jean, le majordome ambitieux. La plupart des partis-pris de Figgis sont raisonnables : rester à l'intérieur de l'espace (la cuisine du manoir) et du temps théâtral en s'interdisant flashback et scènes d'extérieurs ; le jeu des comédiens, très cinématographique, dépendant des gros plans, sied au naturalisme de Strindberg. Ce minimum permet au moins à ceux qui n'en n'ont jamais eu l'occasion de voir *Madeleine Julie*. A l'aune de la réussite cinématographique, le projet échoue assez loin

du but. Sa façon maniérée de composer des plans dans le souci d'épater le spectateur empêche l'adhésion, sans parler des petits trucs « expérimentaux » (comme l'écran divisé) qui parsèment le film. C'est peut-être une maniérisme aussi d'esquiver les vraies difficultés de la mise en scène de ce texte. *T. S.* Film britannique de Mike Figgis. Avec Saffron Burrows, Joe Mullan. (1 h 40).

TRE STORIE

■ Fondé sur un important travail documentaire et interprété par des acteurs non professionnels, ce film s'attache à suivre le destin de quelques personnages, issus d'un centre de désintoxication, dans leur tentative de réinsertion sociale. Après la présentation de ses personnes à travers la vie collective au centre, le film suit plus particulièrement Paolo, vendeur de voitures qui tentera de devenir photographe, ainsi que Martina et Giovanni qui, après s'être connus au centre, se marient et se lancent dans la vie active, lui comme jardinier, elle comme secrétaire. En dépit de sa contraction audacieuse et de fort beaux moments (par exemple, la séduction réciproque de Martina et Giovanni à travers une sensuelle bataille de figures), le film souffre d'une absence de cohésion qui finit par faire perdre de vue la nature de son jeu. *J. M.* Film italien de Piergiorgio Gay et Roberto San Pietro. Avec Sandra Cecarelli, Marcello Di Gregorio, Fabio Nova. (1 h 25).

ANDRÉ LE MAGNIFIQUE

■ Au commencement était un groupe de cinq jeunes comédiens qui, sur le mode de l'improvisation collective, imaginèrent la trame d'*André le Magnifique*. Le spectacle eut un gros succès (cinq trophées aux Molières en 1998). Son adaptation cinématographique en conserve la saveur originelle, fondée sur des recettes sympathiques et pas compliquées, aux limites de la caricature. Le ressort principal de la comédie repose sur l'opposition ville/campagne, avec le snobisme culturel d'un côté, la rusticité des moeurs de l'autre. Soit un couple de villageois de Vigoule, dans le Sud-Ouest, qui décident de réhabiliter le théâtre municipal désaffecté. Alexis, l'instituteur, écrit à cet effet une pièce de terroir moyenâgeuse, tandis que Janine, sa piquante épouse, en interprète (comme une casse-role) le rôle principal. Ils font appel à un acteur professionnel, Jean-Pascal Faix, qui descend tout exprès de

Paris. Il arrivera évidemment à cet histrion condescendant et boursouflé quelques navrantes mésaventures, causées notamment par André, le souffleur, jardinier municipal à la limite de la débilité. En un mot, une comédie joyeusement pétonnante, qui n'exerce pas son talent plus haut qu'il se doit : c'est déjà une vertu. *J. M.*

Film français de Emmanuel Silvestre et Thibault Staib. Avec Michel Vuillermoz, Patrick Ligardes, Isabelle Canclier, Jean-Luc Porraz, Loïc Houdré. (1 h 29).

BERLIN NIAGARA

■ Dans Berlin aujourd'hui se croisent quelques personnages que le hasard (à moins que ce soit le scénario) réunit. Il y a John, jeune sculpteur venu du Zimbabwe pour retrouver un film montrant deux funambules en train de franchir les chutes du Niagara ; Pierre, chercheur scientifique et coureur de marathon, compagnon de Myriam, joueuse de trompette dans un orchestre féminin de salsa-rock. Il y a aussi une poignée de figures sympathiques (deux vieux tailleurs juifs, la veuve d'un collectionneur de films, *deus ex machina* bien commode pour faire progresser un récit qui se focalisera bientôt sur l'amour que Myriam partage entre Pierre et John. Elle quitte l'un puis l'autre et finalement partage son temps entre les deux. *Berlin Niagara* est donc la radiographie du désordre sentimental qu'engendre la recherche d'une utopie introuvable. Une mise en scène impersonnelle, une musique composée de chansons pop pénibles, une poésie bon marché empêchent d'adhérer vraiment.

ment à un projet qui exigeait davantage de finesse psychologique. *Jean-François Rauher*

Film allemand de Peter Sehr, avec Heike Makatsche, Charles Berling, Daniel Crag (1 h 44).

L'ENTHOUSIASME

■ Guillermo, Fernando et Isabel sont trois jeunes Chiliens qui, au début des années 80, caressent l'espérance d'une transformation du pays, livré au capitalisme le plus sauvage. La fin de la dictature militaire ne leur apporte pas cette évolution. Eux-mêmes ont vieilli, Isabel a épousé Fernando, ils ont un enfant. Fernando monte un projet de complexe tourisme près de la frontière péruvienne ; Guillermo réalise des reportages truqués pour la télévision. *L'Enthousiasme* se veut une réflexion sur le temps qui, inexorablement, détruit les illusions de tout un chacun, avant que le récit se transforme en mauvais thriller. Ce suspens tardif n'y peut mais. *J.-E. R.*

Film franco-chilien de Ricardo Larraín. Avec Carmen Maura, Maribel Verdú, Alvaro Escobar. (1 h 45).

ERIN BROCKOVITCH

(*Lire critique page 30*)

DOULAYE

(*Lire critique page 31*)

UNE AFFAIRE DE GOÛT

(*Lire critique page 31*)

SIX-PACK

(*Lire critique page 31*)

CIVILISÉES

(*Lire critique ci-dessus*)

DRAME BURLESQUE ET T'AIME

La critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition, ainsi que les informations sur les entrées de la semaine, en raison du lundi de Pâques.

SORTIR

CRÉTEIL

Faulty Optic

Les grands provocateurs de la compagnie Faulty Optic sont un exemple unique de théâtre de marionnettes pour adultes. C'est dans un univers chaotique plutôt que dans une histoire qu'ils nous embarquent avec *Tunnelvision*, un spectacle mis en scène par Liz Walker, l'univers de deux créatures isolées dans leur solitude. A l'aide d'une caméra à la pointe de la « technologie maison », scotché sur deux planchettes, nous voilà propulsés à bord d'un train-fantôme miniature survolé par un inquiétant zeppelin.

Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Crétel.

M^e Crétel-Préfecture. Du 26 au 29, 20 h 30 ; le 30, 15 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. De 40 F à 100 F.

LA CIOTAT

Festival des scénaristes

La Ciotat (Bouches-du-Rhône), dont la gare fut immortalisée par les frères Lumière, accueille la 3^e édition du Festival des scénaristes : des lectures publiques de scénarios (par des comédiens, tels Jeanne Balibar et Denis Lavant), un forum des auteurs et un marathon du scénario (consacré aux courts-métrages), l'un sur 24 heures (pour débutants), l'autre sur 48 heures (pour scénaristes plus confirmés). Jean-François Goyet, qui s'est illustré aux côtés de Jacques Doillon, Patrice Chéreau et Philippe Garrel, est l'invité d'honneur de cette édition. *Dixit, Bureau du festival, 3, rue La Bruyère (13). Du 27 au 30 avril. Tél. : 01-48-74-36-30.*

(Publicité)



Irma la douce

comédie musicale

texte Alexandre Breffort

musique Marguerite Monnot et Raymond Legrand

mise en scène Jérôme Savary

avec Clotilde Courau, Arnaud Giovannetti

une coproduction Théâtre National de Chaillot, Spectacles Rémy Renoux

du 27 avril au 1^{er} juillet 2000

location 01 53 65 30 00

Théâtre National de Chaillot

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min.)

VERNISAGES

James Turrell

Espace Electra, 6, rue Rémusat, Paris 7^e. M^e Sèvres-Babylone. Tél. : 01-53-63-23-45. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 26 avril au 23 juillet. 20 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Dans la lumière des saisons

de Charles Juliet, mise en scène de l'auteur, avec Florence Marguier.

Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3^e. M^e Rambuteau. Du 26 avril au 28 mai. Du mercredi au samedi, 21 heures ; dimanche, 17 heures. Tél. : 01-44-54-53-00.

Masques

de François Cervantès, mise en scène de l'auteur, avec Sophie Brenas, Kara Deniz, Catherine Germain, Graig Schaffer, Laurent Stephan et Luigi Tomasi.

Lierre-Théâtre, 22, rue du Chevaleret, Paris 13^e. M^e Chevaleret. Du 26 avril au 7 mai. Les mercredi, vendredi, samedi, 20 h 30 ; jeudi, 19 h 30 ; dimanche, 15 heures. Tél. : 01-45-86-55-83. 90 F et 120 F.

Opéra du dragon

Musique du Karak le Donf, livret de Heiner Müller. Bertrand Binet, Vincent Granger, Pascal Lloret, Daniel Malvergne (musiciens, chant), Jean-Yves Faury (jouleur, danseur), Ahmed Guedaya, Pierre-Louis Calixte, Yann Nédelec, Hélène Ninérola, Sylviane Simonet (comédiens), Annette Zinglé (chant), Christelle Delarbre (conteuse pour sourds), Hélène Ninérola (mise en scène).

Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^e Porte-de-Pantin. Du 25 avril au 13 mai, 20 heures. Tél. : 01-42-02-02-68. De 65 F à 135 F.

Finghin Collins (piano)

Bach : *Fantaisie chromatique et fugue*. Berg : *Sonate pour piano op. 1*. Debussy : *Images, livre I*. Chopin : *Ballade op. 23*.

Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1^e. M^e Châtelet. Du 26, 12 h 45. Tél. : 01-40-28-40-55 F.

Orchestre de Paris

Mozart : *Concerto pour piano et orchestre KV 595, Sérénade KV 250 « Haffner »*. Jonathan Gilad (piano), Frans Brüggen (direction).

Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8^e. M^e Ternes. Les 26 et 27, 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 60 F à 240 F.

Séisme et racisme au Japon

La revue franco-japonaise « Ebisu » revient sur les massacres d'étrangers après le tremblement de terre de 1923. Malgré de récents dérapages verbaux, c'est la solidarité qui l'emporte désormais après ce genre de cataclysme

L'HISTOIRE se répète au Japon, à près de quatre-vingts ans d'intervalle. Tandis que l'éruption du mont Usu, dans l'île d'Hokkaido, rappelait que l'archipel est l'une des régions les plus volcaniques de la planète, le gouverneur de Tokyo, Shintaro Ishihara, appelait, lui, les forces d'autodéfense (armée) à se préparer à faire face à des émeutes d'étrangers en cas de catastrophe naturelle. Des propos qui ont soulevé un tollé au Japon comme dans les pays voisins, mais qui ont aussi rappelé les suites tragiques du grand séisme de 1923 dans le Kanto (région de Tokyo) : le massacre de plusieurs milliers de Coréens tués par les milices nippones à la suite de la propagation de fausses rumeurs.

Les catastrophes naturelles

peuvent être envisagées sous l'angle scientifique de la sismologie ou de la vulcanologie, mais elles ont aussi des dimensions culturelles (la manière dont elles sont vécues et inscrites dans une mémoire collective), économiques (prévention et reconstruction) et politiques. Le mérite de la dernière livraison de la revue *Ebisu*, publication de la Maison franco-japonaise à Tokyo, est de conjuguer ces différentes approches et d'offrir un éclairage historique aux troublants propos du gouverneur de Tokyo.

Ce numéro spécial, « Le Japon des séismes », dirigé par le sismologue Denis Legrand, débute par une analyse du « mythe » populaire des poissons-chats qui seraient responsables et annonciateurs des



séismes. Vivace lors du tremblement de terre qui frappa Edo (ancienne Tokyo) en 1855, il donna lieu à une abondante iconographie à fonction exorciste mais péculiaire à la suite du séisme de 1923. Outre des textes de Paul Claudel, alors ambas-

sadeur au Japon, qui vécut cette catastrophe (140 000 morts) et décrivit Tokyo et Yokohama anéantis, ont été traduits des témoignages japonais inédits en français. C'est le cas de « notes » du romancier Ryunosuke Akutagawa (1892-1927). L'auteur de *Rashomon* pointe, ça et là, dans les décombres les sursauts de vie, « ces choses que même un incendie déchaîné ne peut réduire en cendres ». Les suites politiques du séisme sont abordées à travers des témoignages pris sur le vif, qui décrivent le pogrom dont furent victimes les Coréens au lendemain de la catastrophe. La péninsule est alors une colonie japonaise et beaucoup de Coréens avaient été contraints à venir travailler dans l'archipel. Dans les jours qui sui-

virent le séisme, accusés de piller les maisons et d'empoisonner les puits, des milliers d'entre eux furent massacrés. Des Chinois et des anarchistes subirent le même sort : il y aurait eu jusqu'à 23 000 victimes. Le texte courageux (compte tenu de l'époque) du politologue Sakuzo Yoshino met en lumière la responsabilité des autorités dans ces massacres.

A la suite du tremblement de terre de 1923, des efforts seront entrepris pour comprendre les séismes et pour s'en protéger, au point que le Japon passa pour le pays le mieux préparé à les affronter. Le séisme de Kobe, en janvier 1995 (6 400 morts), a fait voler en éclats cette illusion.

Les sismologues doivent admettre, écrit Denis Legrand, que « la nature est encore plus forte que nous » et qu'ils peuvent moins prévoir que surveiller les mouvements du sol. Le séisme de Kobe a marqué cependant le début de phénomènes sociaux nouveaux : l'essor du volontariat et la prise en compte du traumatisme psychologique des victimes.

C'est l'entraide et non la discrimination, et encore moins les violences racistes, qui fut le phénomène le plus marquant à la suite du séisme de Kobe : un démenti s'il en est aux « rumeurs » que cherche à propager le populiste gouverneur de Tokyo dont les propos sont loin de refléter le sentiment de la majorité. *Ebisu* est distribué en France par les Editions du Centenaire (5, rue de Belleville, 75019 Paris).

Philippe Pons

DANS LA PRESSE

RTL

Alain Duhamel

■ [C'est] le début d'un débat qui va durer jusqu'à la mi-juillet : la définition de la ligne fiscale et budgétaire du gouvernement Jospin durant sa seconde phase, c'est-à-dire d'ici aux échéances électorales de 2002. Derrière les décisions techniques, souvent délicates (la transparence et la fiscalité des stock-options, les ambitions et les moyens de l'épargne salariale, la baisse de la fiscalité directe, les instruments de la régulation économique), la question est de savoir s'il y aura désormais simple gestion des dividendes de la croissance ou poursuite d'un effort de modernisation. Grâce au retour de la crois-

sance, une marge existe. Pour le gouvernement, le choix est entre un ensemble de mesures émiettées – l'opposition sera alors fondée à parler de distribution générale pré-électorale – ou une ligne claire : action en faveur des classes populaires mais aussi des classes moyennes, poursuite de l'adaptation des structures économiques, fiscales et sociales à la concurrence et à l'ouverture.

LE FIGARO

Jean de Belot

■ Si la croissance permet bien des petits cadeaux, et parfois même des gros, on voit mal, entre la logique d'un Fabius et celle des « chiens de garde » de la gauche classique, celle des Emmanuelli et autres Bonrepaux,

l'espace pour une véritable impulsion. Du tachisme sans doute, une dose de modernité, le tout bien enrobé et bien vendu. Mais alors que la conjoncture permet de repenser les dépenses publiques, il serait surprenant qu'on aille au-delà de la distribution des surplus de la croissance. Jospin II pourra parler de réforme. Il ne faut, hélas ! espérer qu'un programme électoral.

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Ceux qui attendent ou espèrent l'annonce d'une grande révolution fiscale pour les deux années à venir en seront pour leurs frais. Quand bien même le souhaiterait-il, le tandem Jospin-Fabius n'a ni la possibilité politique ni les moyens économiques

d'inaugurer un brutal changement de l'organisation, du taux et du montant des prélèvements d'ici à 2002. Voilà pourquoi tous les arbitrages que sera conduit à rendre le premier ministre au cours de cette semaine réputée décisive obéiront pour l'essentiel à la logique du compromis (...). C'est le traitement des stock-options qui trahira le mieux cette recherche d'un prudent équilibre. Non que ce dossier soit fiscalement le plus important. Mais il est le plus emblématique. Or, déjà, il semble qu'il ait été trouvé un compromis. Au-delà d'un certain seuil de gains, la fiscalité des stock-options sera alourdie. En deçà, elle sera allégée. C'est ce qu'on pourrait appeler la politique de la chauve-souris : voyez mes ailes, je suis libéral ; voyez mes pattes, je suis socialiste.

SUR LA TOILE

PROTECTION DES MINEURS

■ Réagissant à la nouvelle loi fédérale sur la protection de la vie privée des mineurs sur Internet, America Online (AOL), premier fournisseur d'accès américain, a décidé d'annuler tous les abonnements souscrits par des internautes âgés de moins de treize ans. L'un des objectifs de la loi est d'empêcher les opérateurs Internet de collecter des informations d'ordre financier sur les foyers américains par le biais de leurs enfants. – (Reuters.)

SYNDICATS

■ La CGT a demandé au gouvernement d'introduire une nouvelle disposition dans le code du travail, afin que les organisations syndicales puissent utiliser le courrier électronique et les messageries internes des entreprises pour communiquer avec les salariés. – (AFP)

CHIRURGIE EN DIRECT

■ L'hôpital Fuwai de Pékin a diffusé en direct sur Internet le 21 avril une opération du cœur, réalisée sur un patient de cinquante-sept ans. L'émission a duré deux heures et demie. L'opération, un triple pontage coronarien, a été couronnée de succès. – (AP)

WWW.CORRIDAS.NET

Un ancien matador crée le premier quotidien tauromachique français



solide réseau de relations en France, en Espagne et en Amérique du Sud. Pour autant, il n'élude pas les sujets délicats, par exemple les rémunérations des toreros, les problèmes de fiscalité ou les appels d'offres douze. Dans un milieu qui n'est

pas réputé pour sa transparence, il s'amuse à jouer les trouble-fêtes : « La difficulté est de donner suffisamment d'informations pour fidéliser un public, sans trahir ceux qui me font confiance et qui me permettent d'être présent dans les coulisses. Et il y a un équilibre

à trouver. » Après seulement deux mois d'existence, corridas.net a su s'imposer comme une référence auprès de la plupart des professionnels français. Outre l'actualité, le site donne accès à une vaste base de données sur les matadors, les ganaderias, les origines de la corrida et même sur la littérature qui lui est rattachée. Peu à peu, le cercle des aficionados du site s'élargit aux simples amateurs, qui y trouvent de quoi améliorer leurs connaissances et leur compréhension de la corrida. Déjà, les prises de position d'André Viard sont débattues dans les forums de discussion espagnols : « Des internautes viennent à me demander des renseignements pratiques sur des hôtels ou des restaurants pour préparer leur prochaine feria », constate André Viard. En quelques semaines, il a reçu autant de messages de sympathie qu'en dix ans de combat dans les arènes.

Richard Benguigui

■ Le « mouvement des bandits armés d'Ijou » prévient par voie d'affiche les habitants de la banlieue de Lagos, capitale du Nigeria, avant de les cambrioler.

■ Les détenus ayant participé au chemin de croix, vendredi 21 avril, dans la cour de la prison de Montelupi à Cracovie, ont eu droit à un repas maigre : du hareng aux oignons.

■ Vendredi 21 avril, sur une colline de Cutud au nord de Manille, un pénitent philippin décloué confiait en redescendant de sa croix : « C'est la 14^e année que je le fais. »

■ S'élançant d'un saut brutal avec une corde trop courte, dimanche 23 avril, pendant la célébration du chemin de croix à Camerata Nuovo, en Italie, Renato di Paolo, jouant Judas pris de remords, s'est pendu.

■ Jeudi 20 avril près du mont Tazat, dans le Tassili N'Ajjer, Yves Merle d'Aubigné, soixante-sept ans, touriste français, est mort de mort naturelle à dos de chameau.

Christian Colombani

Bernadette Il-sung

par Luc Rosenzweig

CE PORTRAIT de Bernadette Chodron de Courcel, épouse Chirac, avait été annoncé avec tambours et trompettes par nombre de gazettes. On allait voir ce qu'on allait voir, découvrir la première dame de France sous un jour inédit, une vraie surprise de Pâques qui nous ferait jubiler comme un gamin découvrant un œuf en chocolat derrière les thuyas. Nous entrâmes donc chez France 3 comme le chaland dans une baraque de la Foire du Trône, mis en condition par l'habileté du bonimenteur. Une fois sorti et dégrisé, il nous faut faire ce triste constat : nous nous fimes avoir, nous entrâmes naïf et sortîmes gogo. A moins que la réalisatrice Marion Sarraut puisse prouver qu'elle a été conduite chaque jour entre deux gendarmes sur les lieux du tournage pour mettre en image un script conçu dans l'officine de Mme Chirac (Claude), ce document mérite le prix Kim Il-sung décerné chaque année au Festival du film

politique de Pyongyang. Jamais, à aucun moment, on n'a l'impression que l'auteur se met à la place du public qui se pose quelques questions à propos de cette dame, et pas seulement sur des sujets propres à tracer l'image d'Epinal d'une épouse modèle d'un grand homme d'Etat. C'est Bernadette qui conduit de bout en bout la manœuvre, parlant de ce qu'elle a envie au moment choisi par elle, traitant l'équipe de tournage comme « la formidable équipe d'entretien de l'Elysée », avec courtoisie mais avec fermeté. Ainsi, jamais on ne saura ce que Mme Chirac pense de son récent tour de valse-musette avec le premier ministre chinois, Jiang Zemin, une image qui est restée dans les mémoires et qui fit couler beaucoup d'encre. Il semble que Marion Sarraut ait oublié de l'interroger à ce sujet.

En revanche, on ne manquera rien de la scène où Mme la conseillère générale de Sarraut (Corrèze)

Abonnez-vous au *Monde*

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1086 F 1 AN - 1980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1170 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement)

je joins mon règlement soit : 001 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*

par carte bancaire N°

Date de validité Signature :

M. Mme Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité : Code postal :

TARIFS HORS FRANCE

USA - CANADA

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc. Téléphoner au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

EN VUE

■ « C'était un barbu, qui est arrivé dans notre village sans prévenir », se souvient Davi Kopenawa, chef de la tribu Yanomami de l'Etat de Roraima au Brésil, qui, en 1970, voyait un Blanc pour la première fois.

■ « Le jour où, avec la venue de Cabral au Brésil, deux nations se sont rencontrées pour construire les fondements d'un nouvelle nation, fut un grand jour », a déclaré Jorge Sampaio, président du Portugal, invité aux cérémonies commémoratives de Porto Seguro au moment où la police, réprimant la marche des Indiens, envoyait à l'hôpital huit chefs parés de plumes et de peintures corporelles.

■ Envoyé au tapis par Alejandra, son épouse qui avait reçu « quelques gifles », l'Argentin Jorge Rodrigo Barrios, surnommé « la hyène », champion du monde de boxe, catégorie super-plume, a été recousu pour une plaie sans gravité.

■ Samedi 22 avril, à Canton, trouvant « trop saignante » à leur goût une rencontre de boxe organisée par des managers américains, les spectateurs chinois couraient, à la fin des combats, se faire photographier, souriants, aux côtés des perdants.

■ « Nous sommes inquiets pour la sécurité », admet Viktor Gavrikov, adjoint au chef du département des chemins de fer de Vladivostok, région où les voleurs de métaux arrachent les rails pour les revendre aux ferrailleurs chinois.

■ Le « mouvement des bandits armés d'Ijou » prévient par voie d'affiche les habitants de la banlieue de Lagos, capitale du Nigeria, avant de les cambrioler.

■ Les détenus ayant participé au chemin de croix, vendredi 21 avril, dans la cour de la prison de Montelupi à Cracovie, ont eu droit à un repas maigre : du hareng aux oignons.

■ Vendredi 21 avril, sur une colline de Cutud au nord de Manille, un pénitent philippin décloué confiait en redescendant de sa croix : « C'est la 14^e année que je le fais. »

■ S'élançant d'un saut brutal avec une corde trop courte, dimanche 23 avril, pendant la célébration du chemin de croix à Camerata Nuovo, en Italie, Renato di Paolo, jouant Judas pris de remords, s'est pendu.

■ Jeudi 20 avril près du mont Tazat, dans le Tassili N'Ajjer, Yves

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 La Crise de 1929. Forum
22.00 Cinéma, ton univers impitoyable... Forum
23.05 Tiers-monde, ouvriers ou esclaves ? Forum

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : André Vuillermez ; Isabelle Candelier ; Boss Hog ; Bernard Werber ; Karin Viard. Canal +
19.00 Archimède. Arte
20.50 E = M 6 spécial. La nature comme vous l'avez jamais vue ! M 6
20.55 Questions pour un champion. Spéciale grandes écoles. France 3
21.00 Le Gai Savoir. Vous avez dit bizarre. Paris Première
22.50 Alors, heureux ? Invité : Christophe André. France 2
23.10 Droit de savoir. Trafic de femmes : les nouvelles esclaves. TF 1

DOCUMENTAIRES

18.10 Le Clergé et le Génocide rwandais. Odyssée
20.15 Reportage. Mondialisation, mode d'emploi. Arte
20.40 La Vie en face. Je crois que j'étais mort. Arte
21.00 Mata Hari. Histoire
21.30 L'Amérique perdue et retrouvée. Planète

TELEVISION

ARTE

20.15 Mondialisation, mode d'emploi

Ce reportage de Patrice du Tertre montre François Guichard, PDG pragmatique d'une petite entreprise spécialisée dans la fabrication de composants électroniques. Au nom de l'efficacité et en raison d'*« un système qui le dépasse »*, il a fermé une usine en France et dépeçé la seconde : l'internationalisation concerne les grandes entreprises mais aussi les PME.

22.30 Sur les traces de la nature. [4/13]. Les richesses de l'Afrique du Sud. Planète
22.40 Théma. Poe, visionnaire de l'irréel. Arte
23.25 California Visions. [5/6] Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

20.30 Basket-ball. Championnat Pro A (play-off, quart de finale retour). Pathé Sport
22.00 Boxe. Championnat de France. Poids mi-lourds: Kamel Amrane - Madjid Zaim. Eurosport

DANSE

23.55 Satie et Suzanne. Chorégraphie de Debra Brown. Musique d'Erik Satie. Muzzik

MUSIQUE

19.30 Ton Koopman dirige... Jean-Sébastien Bach. Cantate *Herz und Mund und Tat und Leben* BWV 147. Par l'Amsterdam Baroque Orchestra et l'Amsterdam Baroque Choir. Mezzo
19.30 Les Voix des Joselito et Terremoto. Mont-de-Marsan, 1999. Muzzik
21.00 Europa Konzert 1993. Avec Frank Peter Zimmermann, violon. Par la Philharmonie de Berlin, dir. Bernard Haitink. Muzzik
22.00 Carissimi. Par l'Ensemble Seicentonovecento de San Giacomo, dir. Flavio Colusso. Mezzo

23.00 L'Opéra du gueux. Opéra de Pepusch. Par les English Baroque Soloists, dir. John Eliot Gardiner. Mezzo
1.00 Berlioz. *La Mort de Cléopâtre*. Avec Anne-Sofie von Otter. Mezzo

TÉLÉFILMS

20.30 Les Brouches. Alain Tasma. Festival
20.55 La Mémoire à vif. Patrick Poubel. RTBF 1
21.40 La Chute de la maison Usher. Alexandre Astruc. Arte
23.25 Ligéia. Maurice Ronet. Arte
0.20 Le Système du docteur Goudron et du professeur Plume. Claude Chabrol. Arte

COURTS MÉTRAGES

0.15 La Récré. Philippe Toulmet. France 3
1.15 Le Corbeau. Manfred Uhlig. Arte
20.20 Les Arpents verts. Party Begins at Home. O. Série Club
20.45 Le Caméléon. Trahison. O. Série Club
21.40 Ally McBeal. Out in the Cold (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird. Je ne suis plus personne. 13ème RUE
22.00 Friends. The One Where Chandler Can't Cry (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Once & Again. The Past is Prologue (v.o.). Téva

FILMS

14.20 Kika. ■■■ Pedro Almodovar (Fr. - Esp., 1993, 110 min) O. Cinéfaz
15.40 Autour de minuit. ■■■ Bertrand Tavernier (Fr. - EU, 1986, 130 min) O. Cinétoile
16.40 Jessie. ■■■ Raoul Ruiz (GB, 1999, 100 min) O. Canal + Vert
17.05 Une affaire de femmes. ■■■ Claude Chabrol (France, 1988, 105 min) O. Cinéstar 1
17.20 Les Félins. ■■■ René Clément (France, 1964, N., 100 min) O. Ciné Classics
17.50 Le Cuisinier, le Voleur, sa femme et son amant. ■■■ Peter Greenaway (Fr. - GB, 1989, v.o., 125 min) O. Ciné Cinémas 1
20.30 Les Naufrauges des Mers du Sud. ■■■ Cecil B. DeMille (Etats-Unis, 1941, v.o., 120 min) O. Ciné Cinémas 1
20.40 Enemy. ■■■ Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1985, 110 min). RTL 9
21.25 Femmes au bord de la crise de nerfs. ■■■ Pedro Almodovar (Espagne, 1988, 95 min) O. Cinéfaz
22.05 French Cancan. ■■■ Jean Renoir (France, 1954, 105 min). Festival
22.10 Ascenseur pour l'échafaud. ■■■ Louis Malle (France, 1958, N., 110 min) O. Cinétoile



22.30 Jeremiah Johnson. ■■■ Sydney Pollack. Avec Robert Redford, Will Geer (Etats-Unis, 1972, v.o., 105 min). Paris Première
23.00 Descente aux enfers. ■■■ Francis Girod (France, 1986, 90 min) O. Cinéfaz
1.30 Un plan simple. ■■■ Sam Raimi (Etats-Unis, 1998, 120 min) O. Canal +

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Madame Doubtfire. Film. Chris Columbus.
23.10 Le Droit de savoir. Trafic de femmes : les nouvelles esclaves.
0.30 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.55 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

17.25 et 22.45 Un livre, des livres.

17.30 Nash Bridges.

18.20 Face caméra.

18.45 Friends.

19.15 Qui est qui ?

19.50 Un gars, une fille.

20.00 Journal, Météo.

20.50 Sauvez Willy. Film. Simon Wincer O.

22.50 Alors, heureux ?

0.35 Journal, Météo.

1.00 P.I.N.K.

FRANCE 3

17.45 Le Kadox.

18.20 Questions pour un champion.

18.48 Un livre, un jour. Paris.

18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.

20.05 Fa si la Surprises.

20.35 Tout le sport.

20.55 Questions pour un champion. Spéciale grandes écoles.

22.45 Météo, Soir 3.

23.20 Questions d'identité.

Grande bouffe, malbouffe, les enfants de la nouvelle cuisine : à la recherche de leurs racines.

0.15 Libre court.

CANAL +

16.30 Le Grand Galop. Film. Krzysztof Zanussi O.

► En clair jusqu'à 20.40

18.15 Flash infos.

18.20 Nulle part ailleurs.

20.30 Le Journal du cinéma.

20.40 Excalibur, l'épée magique. Film d'animation. Frederik Du Chau.

22.00 Exodes.

22.05 La vie est belle. Film. Roberto Benigni (v.o.) O.

0.05 Je suis une légende. Film. S. Salkow et U. Ragona (v.o.) O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Accord parfait.

21.30 Fiction 30. *La Soupleuse du vent*, d'Hervé Prudon.

22.10 Multipistes.

22.30 Surpris par la Nuit. 0.00 Du jour au lendemain. Stéphane Michaud (*Lou Andréas-Salomé*) [2/2].

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Garage Rigaud, Henri Demarquette, Alexis Cardenas, Bevinda, Sarocchi.

22.30 Jazz, suivez le thème. Bluesette.

23.00 Le Conversatoire.

0.00 Tapage nocturne. Arnaud Vincent.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Suite n° 2 pour suite en si mineur BWV 1067, de Bach, dir. Reinhardt Goebel.

20.40 Le 8 mars 1900 à la Société Philharmonique de Londres. Beethoven, Wagner, Tchaïkovski.

22.48 La voile de gambe. Œuvres de Dowland et Gibbons, Telemann, Bach, Marais, Holborne.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.05 Energie nucléaire, l'atome business. Forum
22.00 Culture yiddish, morte à Auschwitz ? Forum
23.00 Einstein, l'univers en équation. Forum

MAGAZINES

13.05 Temps présent. Mérite : le salaire de la peur. TV 5
14.15 Envoyé spécial. A fleur de peau. Affaires et franc-maçonnerie. Pêcheurs de brume. TV 5
17.00 Les Lumières du music-hall. Line Renaud. Franck Alamo. Paris Première
18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Gwen Stefani et No Doubt. Michel Jonasz. Canal +
20.15 Faits divers. La liberté jusqu'au bout. RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'histoire. Apocalypse Vietnam [2/3] : La guerre en Indochine, 1968-1975. Arte
20.55 La Marche du siècle. Adolescents : la force fragile. France 3
21.00 Paris modes. Collections prêt-à-porter printemps-été 2000 femmes à Milan. Paris Première
21.05 L'Hebdo. La valse-hésitation. Les bateleurs du Dymphna. TV 5
22.40 Ça se discute. Femmes battues : comment briser la loi du silence ? France 2
22.40 La Route. Invités : Hélène Noguerra ; Didier Le Pécheur. Canal Jimmy
0.20 E = M 6 spécial. La nature comme vous ne l'avez jamais vue ! M 6

1.00 Le Canal du savoir. Invité : Gérard-Georges Lemaire. Paris Première

DOCUMENTAIRES

17.00 Histoire de la BD. [12/13]. *Manga ! Manga !* Histoire
17.10 Peter Lorre, acteur maudit. Planète
17.15 Football, du rêve à la réalité. Conte d'Espagne.
17.45 L'Histoire des grands ballets. [9/20]. Don Quichotte. Mezzo
18.00 L'Actors Studio. Christopher Walken. Paris Première
18.10 Légendes des tribus perdues. [3/13]. La tribu Ibo. Planète
18.10 Rhino & Co. La toilette dans la nature. Odyssee

TELEVISION

ARTE

19.15 Abraham Lincoln. [2/2]. Histoire
18.30 Le Monde des animaux. Délinquance des ours. La Cinquième

18.40 Un temps d'avance. [3/12]. L'aile volante de Jack Northrop. Planète
19.00 Connaissance. Le Meilleur des mondes sécuritaires : les nouveaux moyens de contrôle. Arte

19.05 Aux pays de France. Cigognes en vol d'Allier. Odyssée
19.10 Jorge Luis Borges. [3/9]. Histoire
19.30 Albert Einstein. Comment je vois le monde. Planète

20.15 Reportage. Journal de l'espace. Arte
20.30 Splendeurs et misères de Brasilia. Planète

21.00 Histoires secrètes de la deuxième guerre mondiale. [26/26]. La guerre de course des pirates du Reich. Histoire

22.25 Musica. Max Deutsch, un pédagogue rebelle. Arte
22.50 CIA. [4/5]. Vietnam : la naissance de Phenix. Odyssée

23.10 Le Désastre de Tchernobyl. Planète
23.50 Mémoire vivante. Charles Manson, l'homme qui tua les « sixties ». TSR

0.45 La Case de l'oncle Doc. Napoléon III. France 3

SPORTS EN DIRECT

13.00 Tennis. Tournoi messieurs de Barcelone. Eurosport

17.00 Football. Match amical. Russie - Etats-Unis. Eurosport

20.50 Football. Match amical. France - Slovénie. TF 1

2.35 Basket NBA. Play-off. Canal +

MUSIQUE

19.30 Jazz at the Smithsonian. Avec Red Norvo. Muzzik
21.55 Motown Live. Paris Première

22.25 Rodrigo. *Le Concerto d'Aranjuez*. Avec Pepe Romero, guitare. Par the Academy of St Martin in the Fields, dir. Sir Neville Marriner. Mezzo

23.00 Bach. *La Passion selon saint Jean*. Par le Concentus Musicus de Vienne et le Tölzer Knabenchor, dir. Nikolaus Harnoncourt. Mezzo

23.30 Musica. Thomas Hampson chante Schoenberg et Mahler. Arte

0.40 Chant mozartab. Par l'Ensemble Al'Abbasyia de Marrakech, dir. Mohammed Azeddine. Muzzik

THÉÂTRE

Les chefs aboient

par Pierre Georges

LA CHASSE au député en baie de Somme est ouverte ! Voilà bien un sport intéressant et une activité parfaitement naturelle dont Bruxelles ne saurait interdire le libre exercice. Cet art cynégétique admirable qui consiste à cailler l'élu, à le bombarder de pierres et d'œufs pourris, 150 à 200 chasseurs l'ont pratiqué, samedi, à Ault. Avaient-ils, au moins, bien mis leur tenue de camouflage pour ne pas effrayer le gibier, ces doux nemrods et parfaits démonstratrices ?

L'étonnant serait que cette affaire lamentable étonne. Depuis des mois, des années, les leaders de Chasse, pêche nature et traditions, et d'abord leur président Tartarin Saint-Josse, ne cessent de chauffer leurs troupes. Ils menacent, tempêtent, pratiquent l'insulte vis-à-vis de l'adversaire honnie, Dominique Voynet. Ils annoncent les représailles électorales les plus définitives aux députés qui n'auront pas eu la sagesse frileuse de ne pas les contrarier. N'est-ce pas Jean Saint-Josse lui-même, qui, dans une de ces envolées de plomb admirables qui lui tiennent lieu de rhétorique, a promis récemment aux élus indociles que « *ceux qui n'iront pas dans notre sens seront morts politiquement* » ?

Les chefs aboient, les troupes caillassent. Et voici que CPNT, un peu embarrassé, déplore très vaguement cette explosion « *du chasseur de base* » incontrôlé et incontrôlable au motif de l'avoir annoncée. Attention, attention ! Nous ne tenons plus nos troupes, avaient-ils déclaré, au terme de leur harangue, comme prophètes de leurs propres menaces. Car qui avait projeté, vainement, de rassembler des meutes de chiens sous les colonnes du Palais-Bourbon ? Qui avait traité les députés

de « *faux-culs* » ? Qui, le 15 janvier à Abbeville, dans un meeting public devant 5 000 chasseurs de base, avait promis de « *faire payer* » les élus qui ne soutiendraient pas la cause ?

Les chefs aboient, la justice passe. Peut-être. Puisque aussi bien, à ce qu'en lit, les furieux de base ont été filmés lors de leur expédition de chasse au député en baie de Somme. Il n'empêche. Quelle curieuse défense de la chasse que celle-ci, armée et vociférante ! Comme les vrais chasseurs, car on en sait de parfaitement estimables, méritent mieux et de meilleurs avocats que cette traque absurde, violente, que ces apprentis sorciers feignant d'ignorer que la loi récente leur a permis d'obtenir le meilleur et le plus sage des compromis possible.

Et à part cela ? Il serait question de football, encore et toujours. Et de l'horrible malheur que connaîtront les joueurs et les clubs professionnels français, affligés par l'impôt et la gabelle. Pauvres d'eux ! Si Bordeaux fut battu et plus que battu, humilié par une joyeuse bande d'amateurs calaisiens, c'est principalement, fondamentalement, la faute à Bercy. Si les joueurs du PSG ne mirent pas un crampon devant l'autre, face à des moindres et affamés pros de Gueugnon, c'est parce qu'ils courraient, malheureux, un boulet fiscal au pied.

Ah ! les braves gens ! Mais de qui se moquent-ils, sinon d'eux-mêmes ? Lorsqu'un professionnel est payé entre 200 000 et 1 million de francs par mois, ce qui est misérable on en conviendra, il peut, même taxé, s'offrir le luxe de ne pas se comporter comme un (faux) amateur. Bref, voici un nouveau grand malheur national qui ne nous fera pas vraiment pleurer !

Six adolescents ont été blessés lors d'une fusillade au zoo de Washington

La « Célébration de la famille africaine-américaine » avait réuni 20 000 personnes

SIX ADOLESCENTS, âgés de onze à seize ans, ont été blessés par balles, lundi 24 avril, dans une fusillade qui a éclaté au zoo de Washington, dans un quartier aisné du nord-ouest de la capitale fédérale américaine. L'un des enfants, un garçon de onze ans, atteint d'une balle au cerveau, était dans un état de coma profond mardi matin, et il n'était maintenu en vie, selon la police, qu'aux fins de préserver ses capacités de dons d'organes. Les autres enfants ont été blessés aux jambes. Selon les forces de l'ordre, la fusillade pourrait être liée à une rivalité de gangs de jeunes, dans une agglomération où la criminalité reste l'une des plus importantes du pays.

Comme tous les lundis de Pâques depuis huit ans, le zoo de Washington, qui fait partie de la vénérable Smithsonian Institution, accueillait une série de manifestations organisées à l'intention de la communauté africaine-américaine, la Célébration de la famille africaine-américaine. Parmi les événements prévus, des chasses aux œufs de Pâques, des démonstrations d'animaux, des groupes de musique et de danseurs africains.

EN FIN D'APRÈS-MIDI

Quelque 20 000 visiteurs se trouvaient au zoo, l'une des attractions principales de la capitale fédérale.

La fusillade a éclaté en fin d'après-midi à l'intérieur du parc, près de l'entrée principale de Connecticut Avenue, l'une des grandes artères qui traversent Washington. Un employé a raconté avoir vu une bagarre entre jeunes commencer par des jets de bouteilles puis dégénérer lorsque l'un des adolescents a sorti une

arme. Des cartouches de 9 mm ont notamment été retrouvées sur les lieux. Les enfants qui ont été atteints ont été pris au milieu des tirs. Deux adultes, dont une femme enceinte, ont aussi été hospitalisés.

Plusieurs heures plus tard, la police continuait à survoler le zoo et les quartiers voisins en hélicoptère, à la recherche du suspect. Le parc devait rester fermé mardi. Le porte-parole du zoo a estimé qu'il s'agissait d'une « terrible tragédie »

New York à une soirée de soutien au Parti démocrate, en présence du président Bill Clinton et de son épouse Hillary, candidate au poste de sénateur de l'Etat de New York. « Nous devons vraiment imposer l'obligation de dispositifs de sécurité sur les armes » afin que les enfants ne puissent pas s'en servir, a déclaré le vice-président.

Le contrôle des armes à feu – plus de 200 millions sont en circulation aux Etats-Unis – est l'un des thèmes de la campagne pour

L'accord avec Smith and Wesson en difficulté

La Maison Blanche s'était enorgueillie en mars d'avoir conclu un accord capital avec Smith and Wesson, le principal fabricant d'armes du pays, aux termes duquel l'armurier s'est engagé à installer des verrous de sécurité sur ses armes à feu. Le fabricant avait obtenu en échange de cet accord l'abandon de poursuites judiciaires ainsi que des promesses de commandes de la part de plusieurs villes pour l'armement de leurs policiers. Quelques semaines plus tard, la portée de cet accord est battue en brèche. L'administration fédérale et Smith and Wesson font état de divergences d'« interprétation » sur des clauses de l'accord. Il semble que la compagnie ait été l'objet d'une campagne de la part de l'association de défense des porteurs d'armes à feu, la National Rifle Association (NRA).

et de nombreux visiteurs ont été très choqués. « Je ne reviendrai jamais. C'est trop dangereux », a dit une femme qui avait accompagné ses petits-enfants. « C'est la faute du Congrès, si les enfants ont des armes. Une fusillade au milieu de la fête de Pâques, voilà où on en arrive », a estimé une responsable politique locale du district de Columbia, Eleanor Holmes Norton, citée par CNN.

Une heure à peine après les faits, le vice-président Al Gore a annoncé cette nouvelle fusillade à un parterre de personnalités, dont Lauren Bacall, qui participaient à l'élection présidentielle du 7 novembre. Malgré une série de fusillades dans des lieux aussi divers que les écoles, les lieux de travail et les maisons de retraites, le Congrès américain a refusé de voter des mesures restrictives. Ce blocage législatif est tel que plusieurs municipalités essaient de le contourner en attaquant en justice les fabricants d'armes. C'est également pour faire pression sur les législateurs qu'un groupe de mères de famille organise à Washington le 14 mai, jour de la fête des mères aux Etats-Unis, une manifestation nationale contre les armes.

Fonctionnaires : M. Sapin renonce à un accord-cadre sur les 35 heures

IL N'Y AURA PAS d'accord-cadre sur la réduction du temps de travail dans la fonction publique. Deux mois après l'échec des négociations sur l'application des 35 heures dans les ministères, les hôpitaux et les collectivités locales, le successeur d'Emile Zuccarelli au ministère de la fonction publique, Michel Sapin, a renoncé à l'éventualité d'améliorer, en vue d'obtenir son approbation par la majorité des sept syndicats de fonctionnaires, le texte qui n'avait été approuvé que par la CFDT en février.

Au terme des contacts officieux noués depuis une dizaine de jours avec les organisations syndicales, il est apparu à M. Sapin qu'il restait « trop d'ambiguités » sur la question du décompte annuel du temps de travail pour que la réouverture de négociations apparaisse comme une perspective « réaliste ».

En dépit de son attachement réaffirmé à un « cadre national permettant de garantir l'unité de la fonction publique », il n'était pas question, pour le ministre, de revenir sur la base « intangible » des 1 600 heures de travail annuel inscrite dans la version initiale du texte, l'un des points sur lesquels les négociations avaient achoppé en février.

Comme il l'a écrit dans une lettre envoyée aux syndicats, mardi 25 avril, le ministre entend donc en revenir à la voie réglementaire : un projet de décret sur l'application des 35 heures dans la fonction publique d'Etat leur sera prochainement adressé. Celui-ci devrait ensuite être transposé dans un article de loi pour voir son application étendue à la fonction publique territoriale.

Alexandre Garcia

Etats-Unis : la polémique se poursuit autour d'Elian

TROIS JOURS après la spectaculaire opération commando des agents fédéraux américains pour récupérer le petit Elian Gonzalez à Miami et le ramener à son père à Washington, la polémique a continué aux Etats-Unis sur l'ampleur, voire la disproportion, des moyens déployés.

Les républicains n'ont pas manqué de saisir cette nouvelle occasion de critiquer le président Bill Clinton, qui a personnellement donné son feu vert à l'opération de samedi matin, et son ministre de la justice, Janet Reno, déjà mise en cause pour plusieurs autres affaires, comme l'assaut donné par les « fédéraux » contre une secte à Waco (Texas) ou son refus de nommer un procureur indépendant dans le scandale du financement de la campagne démocrate de 1996.

Originaire de Miami, Mme Reno avait jusqu'à samedi fait preuve de beaucoup de prudence dans l'affaire et si elle avait été critiquée, c'était pour ce qui commençait à apparaître comme de l'indécision. Lundi, elle a répété qu'elle n'avait pas de « regrets » d'avoir envoyé un commando anti-terroriste armé de fusils mitrailleurs pour récupérer un enfant de six ans.

Principal organisateur du procès en destitution contre le président Clinton, le représentant Henry Hyde, qui préside le comité des affaires judiciaires de la Chambre, a annoncé lundi que ses services commenceraient une enquête préliminaire sur les méthodes employées par l'administration Clinton pour s'emparer du petit

Cubain. « L'enquête portera sur le fait de savoir si l'usage de la force tel qu'il a été mené était nécessaire ou approprié », a indiqué M. Hyde dans un communiqué. Le sénateur Trent Lott, le chef de la majorité républicaine au Sénat, a pour sa part demandé à l'Attorney général, Mme Reno, de venir s'expliquer mardi matin devant les législateurs.

« LAISSEZ COURIR »

Enfin, le président du comité des affaires judiciaires du Sénat, le républicain Orrin Hatch, de l'Utah, a écrit à Mme Reno en lui demandant de présenter les documents relatifs au mandat de perquisition ayant permis de forcer la porte de la maison du grand-oncle d'Elian à Miami. Plusieurs démocrates, de leur côté, ont ironisé à l'idée de voir les républicains se lancer sur une nouvelle enquête contre l'administra-

tion, alors même que la procédure en impeachment du président Clinton, très moyennement approuvée par l'opinion, leur a coûté en popularité. « Laissez courir les républicains sur ce thème, c'est la meilleure chose qui pourrait arriver aux démocrates », a déclaré le sénateur Christopher Dodd du Connecticut.

Le petit garçon a passé la journée de lundi sur la base aérienne d'Andrews, près de Washington. Le transfert de la famille Gonzalez réunie au centre de conférences de Wye Plantation, dans le Maryland, n'avait pas encore été définitivement décidé lundi. Candidat républicain à l'élection présidentielle de novembre, le gouverneur du Texas, George W. Bush, a pour sa part espéré que l'administration Clinton essaierait de persuader le père d'Elian de faire défection.

C. LS

DÉPÈCHES

■ **RUSSIE** : prendre le train dans l'Extrême-Orient russe devient dangereux en raison des vols de métal, y compris de rails, ont indiqué, le 21 avril, les autorités locales. « Nous sommes inquiets pour la sécurité des passagers et des conducteurs », a indiqué à l'AFP Viktor Gavrikov, du département des chemins de fer de Vladivostok. Des sans-abri, des adolescents et des employés des chemins de fer dérobent ces équipements pour les revendre à la ferraille. Au cours du premier trimestre de cette année, 213 distributeurs d'air ont été volés. 1 250 mètres de rails et 12 cabines de transformateurs ont été démontés. Les voleurs volent parfois les fixations métalliques et laissent les rails. Des groupes de policiers ont été créés pour garder les rails et les installations ferroviaires. – (AFP)

■ **DOPAGE** : un triathlète âgé de 22 ans, Matthias Mure, l'une des personnes interpellées en région Rhône-Alpes dans l'affaire de dopage et de trafic de stupéfiants dans les milieux cyclistes, a été mis en examen et écouté durant le week-end pascal. La perquisition effectuée chez lui, à Valence a été déclarée « positive » par les enquêteurs.

www.voila.fr



Que vous consultez Internet au travail, à la fac, dans un cybercafé ou en faisant le tour du monde, Voila vous propose VOTRE E-MAIL PERSONNEL GRATUIT, consultable de n'importe quel ordinateur.

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VETEMENT

LEGRAND

Depuis 1894

Tailleur et Chemisier sur mesures

Collections Hommes & Dames

Grand choix de tissus et de prix

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e

Tél : 01.47.42.70.61

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

Le Monde INTERACTIF

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

www.lemonde.fr/aietek

MERCREDI 26 AVRIL 2000



PORTRAIT

Gilles Ghesquière et Jean Postaire sont à l'origine de Nomade, l'un des premiers annuaires français en ligne.

P. IV

100

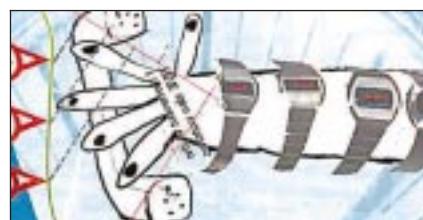
Déjà très répandu en Amérique du Nord, l'enseignement à distance via le Web se développe en France



Le Réseau donne de nouveaux **atouts** à l'enseignement à **distance**. L'accès au **savoir** devient plus simple, **personnalisé**, et plus interactif. Un **bouleversement** **pédagogique** et **économique** qui suscite la **convoitise** du secteur privé.

TECHNIQUES

Un stylo d'un nouveau genre transfère vos notes manuscrites sur un PC, en les filmant au rythme de 100 images par seconde. P. V



MÉTIERS

Les courtiers télécoms achètent et vendent du temps de communication en gros pour les opérateurs de téléphonie.

P. VIII

ENTREPRISES

Les PME peuvent désormais louer en ligne des logiciels de gestion auprès des ASP (Application Service Provider).

P. VI



MULTIMÉDIA

Ceremony of Innocence, un poème visuel interactif original, basé sur une correspondance amoureuse.

P. VII

ENQUÊTE

Internet ébranle la formation

FINI LES bousculades aux portes des salles de classe. Fini aussi les interminables séances de cours magistraux. Fini enfin la course aux livres dans les centres de documentation et les bibliothèques. L'enseignement présentiel a vécu. La formation sera virtuelle ou ne sera pas.

Personne ne sera surpris, la nouvelle nous vient d'outre-Atlantique. Selon le cabinet d'étude IDC, plus d'un million d'étudiants américains auraient suivi une formation en ligne en 1998 et, cette année, ce qu'il convient dorénavant d'appeler l'**« e-**

formation » devrait prendre le pas outre-Atlantique sur la formation classique pour représenter 60 % des dépenses en matière d'éducation.

En France, si le mouvement n'en est qu'à ses balbutiements, la mutation n'en est pas moins amorcée. Le « campus électronique » du Centre national d'enseignement à distance (CNED), qui propose en ligne aussi bien des cours de primaire que des préparations à l'agrégation de sciences physiques, compte déjà plus de 80 000 inscrits. Et une récente enquête de l'Institut d'études

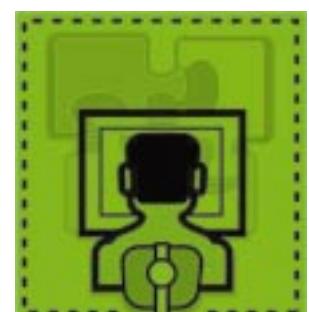
de la population étudiante (IEPE) révèle que, parmi les étudiants internautes français (soit un étudiant sur deux), 41 % se disent prêts à suivre une partie de leurs cours sur Internet.

Pourquoi un tel engouement pour la téléformation ? Parce qu'Internet permet de s'affranchir de trois contraintes : l'obligation d'aller à l'école, celles de respecter des horaires fixes et de se plier à l'autorité professorale. L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la formation préfigure en effet un système éducatif au sein duquel l'apprentissage ne se limite plus au temps et à l'espace de l'école, mais se décline « tout au long de la vie » et dans des lieux différents : du foyer à l'entreprise. En privant l'école du monopole du savoir, Internet ne provoque pas seulement un bouleversement d'ordre pédagogique, mais aussi économique. Il précipite l'arrivée de nouveaux acteurs dans un secteur qui restait traditionnellement la chasse gardée de l'Etat dans la plupart des pays du Vieux Continent et amorce un processus de « marchandisation » du système éducatif. Car, en passant en ligne, la formation accouche d'un nouveau marché aux dimensions planétaires. Et avec un chiffre d'affaires mondial déjà estimé par IDC à plus de 2 milliards de dollars (auant d'euros) en 2000, celui-ci n'est pas sans aiguiser quelques appétits.

Les acteurs traditionnels de l'éducation commencent à réagir, mais ils n'en sont pas moins sérieusement attaqués sur leur territoire par une pluie de start-up (Studi, TopClass...) qui proposent des plates-formes de formation en ligne, rejoints par les opérateurs de télécommunications (dont France Télécom) et les géants de l'informatique (Microsoft ou IBM). Ceux-ci ont de plus en plus de difficultés à limiter leurs prestations à l'installation de tuyaux sans y associer des contenus sous forme de services d'accompagnement scolaire à usage des foyers ou de formations continues en entreprise. D'autre part, près de 80 % des ressources en ligne proviennent aujourd'hui des Etats-Unis et, comme le note l'Observatoire des ressources pour la formation, « sur 7 000 applications de formation en ligne, seulement 200 sont en langue française » ; cela explique l'ampleur des défis que va devoir relever l'éducation nationale.

« Il y a une réplique à donner, reconnaît-on dans l'entourage du ministre de l'éducation, pour répondre à un double enjeu, franco-français, de défense du service public d'enseignement, et international, de rayonnement culturel. » Pour préparer sa « contre-attaque », le gouvernement entend s'appuyer sur l'expérience du CNED pour distribuer sur la Toile mondiale les contenus produits par les universités françaises. Le nouveau ministre de l'éducation nationale a tout intérêt à ne pas retarder trop longtemps la riposte. Sous peine que la formation ne se transforme en un vaste « marché sauvage », et que des principes tels que l'égalité des chances et la gratuité de l'enseignement pour tous ne soient sérieusement écornés.

Stéphane Mandard



MODE D'EMPLOI

Tous les nouveaux outils que la formation en ligne offre aux étudiants.

P. III

10 heures gratuites
Internet + téléphone inclus

Sur la toute première connexion lors de l'ouverture de votre compte. AOL est un service de Cegetel. 0959 02 091 0900. Au tarif habituel de communication téléphonique. 402 192 177

AOL est un service de Cegetel

Le.top.des.réseaux

Des sites sur la formation en ligne

www.campus-electronique.tm.fr

Fort de 400 000 usagers répartis dans 176 pays, le Centre national d'enseignement à distance (CNED) est le premier opérateur d'enseignement à distance en Europe et en francophonie. Des exercices de remédiation en classe de CE 2 à l'agrégation d'anglais, en passant par des cours de cinquième, son « campus électronique » propose une multitude de formations en ligne. Certains contenus sont en libre accès, mais la majorité sont réservés aux personnes inscrites au CNED.

www.univ-lemans.fr

L'université du Maine (Le Mans) poursuit depuis plusieurs années une politique d'intégration des NTIC dans ses services d'enseignement et de recherche. Elle propose aujourd'hui plusieurs cursus complets de formation en ligne sur son campus virtuel, tel un DESS de politique linguistique et technologies éducatives ou la licence de chimie, et développe un diplôme de « communicateur multimédia » à destination d'étudiants africains.

www.univ-lille1.fr/lemm/rucu

Pour se faire une idée de l'université de demain. Ce site donne accès à « Premier cycle sur mesure » : 14 modules universitaires multimédias en mathématiques, physiques, chimie et biologie. Destinés aux étudiants des premiers cycles scientifiques, ce projet ambitieux est géré par le Réseau universitaire des centres d'autoformation (RUCA) et rassemble déjà 11 universités. Des DEUG complets seront bientôt disponibles en autoformation dans toutes les universités qui accepteront de rejoindre le projet.

www.educnet.education.fr

Educnet est un site dédié entièrement aux applications des nouvelles technologies dans l'enseignement. Il présente la politique menée par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie pour intégrer les NTIC dans le système éducatif et fait le tour des nouvelles pratiques pédagogiques induites par l'usage d'Internet dans les établissements scolaires. Le site fait également office d'espace d'échange (forums, listes de diffusion, appels à projet...) ouvert à tous les acteurs de l'éducation.

www.educasource.education.fr

Géré par le Centre national de documentation (CNDP), ce site permet aux enseignants d'accéder à une multitude de ressources électroniques (banques de données, catalogues, corpus de textes, collections d'images...) toutes sélectionnées pour leur intérêt pédagogique. Plus de 2 500 produits sont actuellement référencés dans la base.

Une sélection de St. M.

Trois questions à...

Jacques Bahry

1 En tant que président du Forum français pour la formation ouverte et à distance (FFFOD), pensez-vous qu'Internet va bouleverser l'enseignement à distance, en particulier, et la formation en général ?

Nous sommes dans le cas de figure d'une fusée à plusieurs niveaux. Internet en est le dernier étage, le plus décisif, mais il préexiste toute une série d'éléments qui font que l'arrivée d'Internet va effectivement bouleverser la donne en matière de formation. Le socle en est une vraie crise quantitative et qualitative des systèmes de formation classiques. Ils ne répondent plus ni à l'ampleur de la demande en matière de formation ni à l'individualisation croissante des besoins en matière d'apprentissage et de savoir. Quant aux budgets, tant publics que privés, alloués à la formation, ils sont largement insuffisants. Dans ce contexte, Internet apporte des solutions inédites.

2 Quelles sont précisément ces solutions que vous évoquez ?

Internet améliore les dispositifs pédagogiques classiques en permettant de s'adapter à la personne qui apprend et d'atteindre des populations qui étaient privées d'accès à la formation, pour cause d'isolement géographique, par exemple. Concrètement, il autorise l'accès au savoir au niveau mondial et la mise en œuvre peu onéreuse de suivis individualisés ou de véritables tutorats en ligne. On a souvent reproché aux nouvelles techniques éducatives de laisser l'individu seul face à la machine, de nier l'intérêt du groupe et

Propos recueillis par Stéphane Mandard

L'Actualité Multimédia sur France Info
tous les samedis dans "Multimédia"

avec Jérôme Colombain



Vers une nouvelle pédagogie

« L'ENFANT n'aime pas écouter une leçon ex cathedra. (...) L'enfant n'aime pas le travail de troupeau. (...) Il aime le travail individuel ou le travail d'équipe au sein d'une coopérative. » Par ces propos, réunis en 1947 dans un ouvrage intitulé *L'Education du travail*, Célestin Freinet ne se doutait sans doute pas que la pédagogie éducative qu'il venait de théoriser serait reprise à leur compte, un demi-siècle plus tard, par les tenants de la formation en ligne. Au point que l'on peut se demander si le développement des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) n'annonce pas le retour en grâce de la méthode Freinet.

Que dit Freinet exactement ? Que l'enseignement doit être fondé sur quelques principes de base : la communication et la coopération au service de l'expression libre de l'apprenant, et la personnalisation de la formation, basée sur le tâtonnement expérimental et l'utilisation des techniques et des outils. Or que tente de mettre en place l'e-learning, si ce n'est, précisément, les principes précédemment énoncés ? Dans les établissements « connectés », on correspond par e-mail, on s'envoie des documents par fichiers attachés, on développe le travail coopératif en réseau.

Ainsi, des élèves de CE 1 de l'école Toreille, de Vence (Alpes-Maritimes), réalisent un journal en ligne en collaboration avec une dizaine d'écoles du département. « Les élèves s'autocorrigent et se sanctionnent eux-mêmes à travers le courrier électronique », constate leur instituteur, Marcel Pomares. La nouveauté, fait remarquer ce passionné d'informatique, est que les élèves n'écrivent plus seulement pour effectuer un exercice imposé, mais dans l'optique d'être lus par autrui.

« La grande force pédagogique de la formation en ligne est de favoriser l'individualisation de l'enseignement et d'atteindre des publics atomisés qui ne pourraient pas avoir accès à l'éducation sans Internet. » Pascal Geeraert sait plutôt de quoi il parle. Depuis un an, le « campus virtuel » de l'université du Maine, au Mans, dont il est un



L'enseignement en ligne remet au goût du jour la théorie pédagogique alternative de Célestin Freinet

des responsables, forme à distance des étudiants togolais et burkinabés au diplôme de communicateur multimédia, un enseignement de niveau bac + 3 qui n'est pas dispensé dans leurs pays. Internet semble aussi bouleverser la relation pédagogique apprenant-formateur en permettant au premier de gagner en autonomie par rapport au second. L'élève internaute peut s'autoformer en accédant à la gigantesque base d'informations, de cours et d'exercices disponibles sur la Toile, et apprendre en échangeant ses expériences avec d'autres cyberélèves. Ce qui n'empêche pas certains professionnels de la formation en ligne de reconnaître que laisser l'élève seul face à l'écran est une aberration pédagogique.

Dans ce contexte, l'enseignant ne disparaît donc pas, mais s'efface devant le « tuteur », sorte de maître nageur à qui incombe la tâche d'apprendre à ses élèves comment ne pas se noyer dans l'océan Internet. « Le tuteur en ligne n'est pas un tuteur au sens végétal du terme. Pour vingt heures de formation en ligne, je ne passe qu'une heure avec les élèves pour suivre leurs progrès et corriger leurs erreurs par mail », explique Paul Delanoy, tuteur de la formation en ligne dispensée par l'université du Maine. Mais pour l'évaluation finale, le traditionnel examen sur table reste de mise et rappelle le chemin qui reste à parcourir pour que l'e-learning propose une offre pédagogique complète et viable.

« Cliquer n'est pas apprendre », résume en une formule Jean-Claude Arroué, qui mène depuis un an, pour le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), des observations sur l'utilisation des TICE en écoles primaires et collèges. « Certains enseignants veulent rassurer en disant qu'Internet ne fait que du Freinet. C'est oublier un peu vite des situations induites par les technologies de l'information, comme l'hypertexte, et auxquelles ni Freinet ni personne ne prépare aujourd'hui », tempère le responsable de la division de l'animation pédagogique et de l'intégration des ressources du CNDP.

« L'hypertexte nous place dans un terrain d'investigation totalement nouveau, et il nous incombe de proposer de nouveaux scénarios pédagogiques pour apprendre aux élèves à maîtriser ce nouvel outil », analyse Jean-Claude Arroué, qui assigne pour mission à l'école de former à la lecture hypertextuelle, sous peine de creuser davantage le fossé entre les premiers de la classe et les élèves en difficulté.

St. M.

Menace sur le modèle français ?

UNE UNIVERSITÉ créée par une start-up ? Aux Etats-Unis, le cas de figure existe déjà. Baptisée Cardean University, elle a été créée de toutes pièces par une start-up de Chicago, Unext.com (voir article en page III). Cette université nouvelle vague est entièrement virtuelle. Pas de locaux, mais des cours en ligne, conçus par des professeurs issus des meilleures universités américaines. En France, le scénario pourrait-il être crédible ?

Le développement de l'éducation en ligne est en tout cas en passe de bouleverser le jardin à la française de l'éducation nationale, en attisant l'appétit d'acteurs issus du monde d'Internet et de l'industrie. L'éducation nationale, qui ne veut pas être en reste sur ce terrain, s'est depuis quelques années appuyée sur le monde de l'entreprise, pour faire entrer les nouvelles technologies à l'école. Il suffit de citer les partenariats entre les écoles et France Télécom en matière tarifaire, ou dans le domaine des services et du contenu, ou avec des éditeurs de logiciels comme Microsoft, pour s'en persuader. Même si ces entreprises ont marqué des points dans leurs tentatives d'utiliser le biais de l'éducation pour la

Sur le marché de la formation via Internet, l'éducation nationale fait face au secteur privé

promotion de leurs produits, leurs ardeurs étaient en quelque sorte canalisées. Les industriels fournissaient les « tuyaux » ou des services, mais sans mettre en cause la toute-puissance de l'éducation nationale en matière de pédagogie.

Aujourd'hui, la donne est tout autre, avec le risque de voir se répandre sur le Web des éditeurs informatiques, des universités nord-américaines ou des universités d'entreprises proposant des cours en ligne, voire des cursus complets, qui échapperaient au contrôle de l'éducation nationale. A l'instar d'autres sociétés, Studi.com, une jeune entreprise spécialiste de l'apprentissage en tutorat, a dans ses tiroirs différents projets, allant du portail de formation aux cours pour étudiants. La start-up ne cache pas ses ambitions de proposer à brève échéance,

« avec plusieurs partenaires, un cursus scolaire », selon Marjorie Dumot, la directrice commerciale de Studi.com.

Dans l'entourage du ministre de l'éducation nationale, on assure que tout est fait pour que ne se développe pas une offre parallèle en matière d'éducation. Dans cette optique, le CNED a été chargé en février dernier par Claude Allègre de fédérer l'offre française en formation en ligne. Il agirait ainsi comme un canal de distribution, tandis que les universités assureront la production de contenus. Mais cette riposte suffira-t-elle ? Pour Sylvain Phelipeaux, chargé des nouvelles technologies de formation à l'Atelier BNP Paribas, « le danger pèse surtout sur la formation continue et sur l'enseignement supérieur, davantage que sur le primaire ». La France possède en effet un atout de choc : la gratuité de son système scolaire, qui constitue une arme puissante contre les cours des organismes privés. « La scolarité complète d'une classe de quatrième ne coûte que 500 francs », rappelle-t-on au CNED.

Catherine Rollot

Les profs devant l'écran

« J'ARRIVE à satisfaire 60 % des demandes de formation individuelle aux technologies de l'information. » Ghislaine Genty, conseillère académique de la formation aux technologies de l'information et équipements informatiques du rectorat de Créteil, qui a reçu 5 000 demandes individuelles de formation cette année, témoigne de l'ampleur de la tâche. Dans cette académie, près de 3 500 enseignants ont été formés cette année dans ce domaine, soit près de 10 % de l'effectif total de l'académie. Depuis 1998, l'éducation nationale forme aux technologies de l'information près de 80 000 enseignants par an. En 1998-1999, plus de 50 000 enseignants du second degré ont bénéficié d'une formation de ce type. Un chiffre à rapprocher de la population enseignante du second degré : près de 270 000 personnes. En revanche, dans le primaire, l'évolution est plus lente. Selon un membre de son cabinet, le nouveau ministre de l'éducation nationale se donne encore deux ans pour toucher l'ensemble de la po-

ce qu'elles peuvent apporter aux pratiques pédagogiques. »

Dans l'académie de Créteil, Ghislaine Genty observe aussi une évolution de la nature des stages : « Depuis deux ans, nous proposons aux enseignants des formations aux premiers usages d'Internet. Aujourd'hui, nous avons diminué d'un tiers le nombre de ces sessions et multiplié par deux les stages de formation à la recherche d'information sur Internet et à la création de sites. »

Autre point fort : les formations d'établissement déclinées au fur et à mesure de l'arrivée des équipements informatiques. Elles représentaient, par exemple, cette année, 40 % de l'offre de formation continue orientée vers les technologies de l'information de l'académie de Versailles. Jacques Richard, conseiller du rector, souhaite qu'« il n'y ait pas de formation sans équipement et pas d'équipement sans formation ». Si la formation continue connaît un développement certain, la priorité gouvernementale reste la formation initiale des enseignants dans les

IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres). Depuis 1998, 60 millions de francs ont été injectés dans le cadre d'un plan d'urgence.

La mission de ces formateurs : inventer la pédagogie qui va avec ces nouvelles technologies. Comme en témoigne Bernard Cornu, directeur de l'IUFM de Grenoble, « en deuxième année, nos stagiaires ont un rendez-vous quotidien d'une demi-heure par visioconférence pendant leur stage de trois semaines dans les établissements scolaires, à la fois avec leur formateur de terrain et leur tutor ». Reste à valoriser les compétences liées à ces nouveaux outils dans l'éducation : l'annonce, par le ministère, de la création d'un poste d'inspecteur général nouvelles technologies est un premier pas vers la reconnaissance de ce pôle de savoir-faire.

Claire Sassis

Retrouvez nos enquêtes sur le site www.lemonde.fr/lemonde

Carnet interactif

PPR Interactive

Jean-François Nebel, 35 ans, vient d'être nommé président du directoire de PPR Interactive du Groupe Pinault-Printemps-Redoute, qui développe mageos.com, fournisseur d'accès gratuit à Internet et portail généraliste. Il était précédemment Associate Partner auprès d'Andersen Consulting.

Business Pace

Valentine Chapus, 28 ans, vient d'être nommée responsable des ressources humaines de Business Pace, société spécialisée dans la création de start-up Internet. Elle était précédemment consultante en cabinet de recrutement.

Philippe Agulhon, 35 ans, vient d'être nommé responsable des aspects juridiques de Business Pace. Il était auparavant avocat spécialiste des nouvelles technologies.

Unisys

Eric Seulin, 44 ans, vient d'être nommé directeur général de la division services et réseaux d'Unisys France, spécialisée dans les solutions e-business. Au sein d'Unisys Global Customer Services, il avait précédemment la responsabilité du développement de la stratégie de services en informatique distribuée pour l'Europe du Sud.

Yahoo ! Europe

Philippe Guillanton vient d'être nommé directeur des opérations Europe chez Yahoo ! Europe. Il est, depuis janvier 1999, directeur général de Yahoo ! France.



Agenda

Le rendez-vous des nouvelles technologies

Du 26 au 27 avril

Médias On Line : les médias face à l'Internet

Séminaire pour les éditeurs de presse en vue du virage Web : stratégie et rentabilité.

- Hôtel Lutétia, Paris 6^e.
- Tél. : 01-53-24-33-24.
- E-mail : e.dufour@icad.fr
- www.strategies-online.com

Les métiers du Net

Salon de recrutement des métiers liés à l'Internet, e-commerce, multimédia, réseaux, Web call center, Internet mobile.

- Paris, la Défense.
- Tél. : 01-56-77-02-02.
- www.metiersdunet.com

Du 26 au 28 avril

Téléform 2000

Rendez-vous annuel des professionnels de la formation à distance.

- Parc Chanot, Marseille.
- E-mail : info@xcom.fr
- www.teleform2000.com

Le 27 avril

Internet mobile, aujourd'hui et demain

Séminaire sur les technologies de l'Internet mobile et l'élaboration d'offres multi-accès.

- Ecole polytechnique, Palaiseau (91).
- Téléphone : 01-69-33-43-86.
- E-mail : tetard@sphinx.cea.fr
- goldmann@idris.fr
- www-aristote.cea.fr

Du 4 au 6 mai

8^e prix Möbius international des multimédias

Soixante œuvres multimédias (off et on line) sélectionnées parmi plusieurs milliers de réalisations dans le monde et présentées par leurs auteurs.

- Grande salle du Centre Georges-Pompidou.
- Tél. : 01-49-40-67-11 ou 01-46-34-18-85.
- Ghislaine.Azemard@wanadoo.fr
- mobius.univ-paris8.fr

Du 17 au 18 mai

L'Université des réseaux intelligents

Formation et conférence à propos des développements et des tendances des réseaux intelligents.

- Centre de congrès CAP 15, Paris.
- Tél. : 01-42-17-47-13.
- E-mail : vanessa.raguet@novamedia.fr

Du 18 au 21 mai

Rencontres internationales de la réalité virtuelle

Séminaires sur la réalité virtuelle et la réalité augmentée, les agents et les créatures virtuelles.

Colloque scientifique du 18 au 19 mai sur les rapports entre la réalité virtuelle et la médecine, l'industrie et l'éducation.

- Laval, place de Hercé.

- Inscription au colloque scientifique : conference@laval-virtual.org
- Inscription aux séminaires : antonin@wanadoo.fr
- www.laval-virtual.org

Du 23 au 25 mai

IDT Net

Salon professionnel de l'informatique électronique et de l'Internet : conférences sur les thèmes de l'intranet, l'intelligence économique, le marché de l'information, l'actualité juridique.... Ateliers thématiques et espace Emploi/Métiers/Formations en accès libre.

- Palais des congrès, Paris.
- www.idt.fr

Du 1^{er} au 2 juin

Webcontent 2.0

Conférence sur l'édition en ligne avec l'évocation des questions du contenu, du texte, de l'image, de l'audiovisuel, de la streaming vidéo, des stratégies financières, parmi lesquelles le droit d'auteur, les technologies et les sources d'information.

- Church House, Westminster Abbey, Londres.
- www.infonortics.com

Du 27 au 28 juin

4^{es} Rencontres des droits d'auteur

Séminaire de formation sur la propriété des contenus et sur les problématiques des droits d'auteur.

- Tél. : 01-44-88-14-88.
- www.euroforum.fr

Rendez-vous notés par Claire Sassus

■ Vous pouvez nous signaler vos manifestations et nominations à l'adresse électronique agenda@lemonde.fr

BIEN SÛR qu'ils regrettent un peu leurs locaux du Sentier, en plein cœur de la capitale. Mais, quand on s'appelle Nomade, il faut savoir bouger et accompagner les développements de sa start-up. Même si ceux-ci vous conduisent le long du périphérique au nord de Paris, dans un bel immeuble moderne entouré de chantiers dont on se demande s'ils aboutiront un jour. Après tout, Gilles Ghesquière (à gauche sur la photo) et Jean Postaire (à droite), les fondateurs du premier annuaire français de la Toile, s'en moquent bien. Nomade fête aujourd'hui ses quatre ans d'existence, et c'est bien là l'essentiel. Une longévité flatteuse qui fait de ce guide pionnier l'un des sites les plus populaires du Web franco-phone, avec plus de 26 millions de pages vues en février 2000.

Sur l'immense plateau qui sert de bureau commun à l'ensemble du groupe Libertysurf, désormais actionnaire majoritaire de Nomade depuis juillet 1999, les deux bureaux vitrés de Gilles Ghesquière, 37 ans, et Jean Postaire, 39 ans, ressemblent à de petits îlots protégés du brouhaha ambiant. Noyé, Nomade ? « Pour nous, la fusion avec Libertysurf [filiale de Kingfisher et d'Europeweb, au sein de la galaxie Arnault] fait partie d'une logique de groupe, rétorque, serein, Jean Postaire. Nous aurions pu rester seuls et réaliser une introduction en Bourse, mais pour des raisons évidentes de synergie l'option Libertysurf s'est imposée. Nous apportons du contenu et eux nous donnent du trafic et du cash ! » En vieux briscards du Net, Postaire et Ghesquière ont donc choisi d'an-

ticiper l'avenir et sa probable concentration de marché en s'adosant à plus gros qu'eux. On n'est jamais trop prudent.

C'est que de l'argent, les deux compères n'en ont pas toujours eu autant qu'ils le souhaitaient pour mener à bien leur affaire. Hilares, ils se souviennent de leurs débuts, quand la Netéconomie et la folie Internet n'agitaient que leur cerveau et celui de quelques autres précurseurs. « Nous avons débuté avec trois francs six sous », s'exclame Jean Postaire. « Pour obtenir un prêt de 400 000 francs, il a fallu qu'on se porte caution auprès de la banque, renchérit Gilles Ghesquière. Et encore, heureusement que l'informaticien de la banque connaissait Nomade. Il a pu témoigner que nous n'étions pas trop mauvais ! » Moins drôles en revanche ont été les nuits blanches qui précèdent les décisions qui fâchent, comme quand il fallait annoncer que les salaires seraient payés en deux fois. « Mais on y a toujours cru. »

Elle semble loin maintenant, cette époque « pâtes au beurre » où, pour faire connaître le site, ils

enfourchaient leur moto pour distribuer des flyers dans les facs. « Tout a changé. Aujourd'hui, quelqu'un qui dit avoir levé 4 MF pour sa start-up fait hurler de rire tout le monde. Maintenant, c'est 20 millions minimum et plus le droit à l'erreur, tellement la pression est énorme sur les entrepreneurs. »

Pour survivre aussi bien pendant ces quatre ans, qui à l'échelle de l'Internet valent un bon siècle, le duo a d'abord compté sur un concept et un modèle économiques qu'il n'a jamais reniés, contrairement à d'autres. « Notre truc, c'est la valeur ajoutée, explique Gilles entre deux éclats de rires tonitruants. La première personne que nous avons embauchée, c'est un vrai rédacteur en chef pour développer l'aspect éditorial du site. » Et ça a payé. Nomade pèse aujourd'hui 10 % de part de marché de la pub Internet en France.

Guillaume Fraissard

Une identité éditoriale

SUR INTERNET, rien ne ressemble plus à un annuaire qu'un autre annuaire : une barre pour la recherche, des rubriques thématiques, des partenaires publicitaires et un classement des sites par sections (société, culture...). Pour se démarquer de ses concurrents actuels (Yahoo ! en tête) et futurs (Magéos, l'annuaire du groupe Pinault-Printemps-Redoute), Nomade a fait le pari de l'éditorial en recrutant dès le début de son aventure un rédacteur en chef issu de la presse magazine. Les utilisateurs de Nomade trouvent donc en plus des fonctions classiques de recherche, un magazine quotidien traitant de sujets aussi divers qu'un voyage en Tunisie ou... du nomadisme. Nomade recense aujourd'hui 80 000 sites. Les plus nombreux sont les sites d'entreprise, devant les sites personnels et ceux des associations. « Nous avons vu une grande évolution dans tous ces sites, constate Jean Postaire. Au départ, les entreprises mettaient tout leur argent dans la réalisation du site sans penser à son évolution. Désormais, elles consacrent un tiers de leur budget à la création, un autre à la promotion et le dernier pour la mise à jour. »

A bon droit

Les enchères en ligne en voie de réglementation

ALORS que la question de la vente d'objets nazis sur le site Yahoo ! Auctions ou le retrait in extremis du site Ebay de la vente d'un rein humain en septembre 1999 font prendre conscience des débordements et dangers de l'absence d'une réglementation des ventes aux enchères publiques sur Internet, le législateur français vient de profiter d'une réforme de la matière pour amorcer la mise en place d'un cadre légal. La loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, adoptée le 4 avril 2000, a donné lieu à d'importants débats entre le Sénat et l'Assemblée, chacun défendant sa position sur l'extension de la réglementation des enchères publiques aux ventes réalisées par voie électronique. Le rapport fait par Mme Nicole Feidt au nom de la commission des lois précise ainsi que, « lorsque la société se contente d'intervenir comme un simple intermédiaire ou prestataire de services – annonçant une liste d'objets, ouvrant un site aux

enchères et mettant en relation des internautes avec le vendeur – mais pas comme mandataire du vendeur ou de l'acheteur, les parties restant libres une fois les enchères terminées de conclure ou non la vente, le projet de loi n'a pas lieu de s'appliquer, puisqu'on ne retrouve pas les ingrédients de la vente aux enchères, et notamment l'adjudication : il s'agit plutôt d'un journal électronique de petites annonces, avec utilisation de la technique des enchères ».

La nouvelle loi distingue donc entre, d'une part, les véritables ventes présentant toutes les caractéristiques d'une véritable vente aux enchères, conformément aux critères dégagés par la jurisprudence, et à toutes les ventes de biens culturels faites en la forme de vente aux enchères. Le rapport fait par Mme Nicole Feidt au nom de la commission des lois précise ainsi que, « lorsque la société se contente d'intervenir comme un simple intermédiaire ou prestataire de services – annonçant une liste d'objets, ouvrant un site aux

enchères et mettant en relation des internautes avec le vendeur – mais pas comme mandataire du vendeur ou de l'acheteur, les parties restant libres une fois les enchères terminées de conclure ou non la vente, le projet de loi n'a pas lieu de s'appliquer, puisqu'on ne retrouve pas les ingrédients de la vente aux enchères, et notamment l'adjudication : il s'agit plutôt d'un journal électronique de petites annonces, avec utilisation de la technique des enchères ».

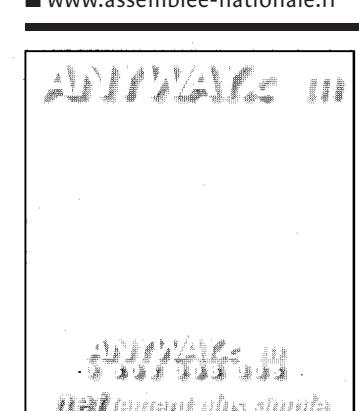
La nouvelle loi distingue donc entre, d'une part, les véritables ventes présentant toutes les caractéristiques d'une véritable vente aux enchères, conformément aux critères dégagés par la jurisprudence, et à toutes les ventes de biens culturels faites en la forme de vente aux enchères. Le rapport fait par Mme Nicole Feidt au nom de la commission des lois précise ainsi que, « lorsque la société se contente d'intervenir comme un simple intermédiaire ou prestataire de services – annonçant une liste d'objets, ouvrant un site aux

Dans ce domaine, rappelle le rapport de Nicole Feidt, les ob-

jectifs du législateur sont d'assurer le même régime protecteur aux consommateurs achetant aux enchères, en ligne ou en salle, de ne pas freiner l'essor du commerce électronique en le réglementant inconsidérément et d'assurer la protection du patrimoine national en établissant un « espace sécurisé » pour les ventes d'œuvres d'art.

Alain Hazan est avocat à la cour.

■ www.assemblee-nationale.fr



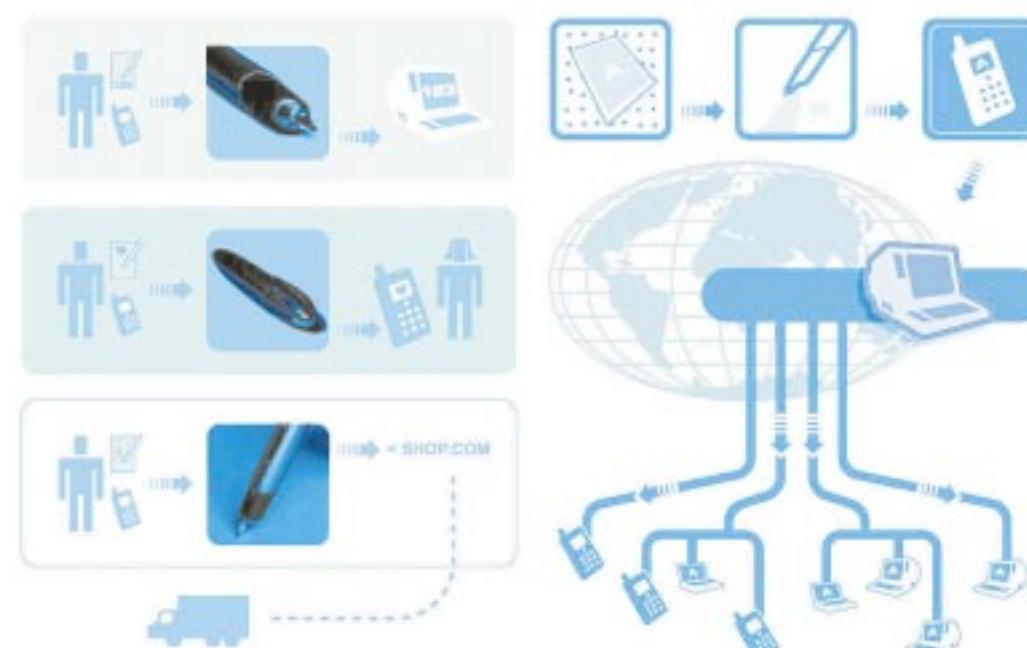
Assemblée Nationale

A l'encre sympathique et numérique

LES AMOUREUX du papier et les frustrés du clavier accueilleront la nouvelle avec joie. Enfin, ils vont pouvoir renouer avec la sensation de l'écriture manuscrite sans renoncer pour autant aux avantages du numérique. Anoto AB, start-up suédoise filiale de C Technologies – qui commercialise des stylos « intelligents » –, s'est en effet associée au géant de la téléphonie mobile Ericsson et à la société Time Manager – dont l'activité est centrée sur l'organisation et la conduite du changement – pour développer un étonnant couple papier-stylo qui permettrait d'envoyer des e-mails écrits à la main à l'autre bout de la planète ou de conserver sans le moindre effort de transcription une version numérique de notes prises au cours d'une réunion.

Un gadget tel qu'on n'en voit que dans les films de James Bond, concoctés par le fameux « Q » ? Presque. Car, sous leurs dehors communs, le papier et le stylo d'Anoto cachent une mine de dispositifs high-tech : encre « invisible » recélant une foule d'informations, caméra constituée d'une diode infrarouge et d'un processeur pour les déchiffrer et les photographier, émetteur-récepteur d'ondes radio à la norme Bluetooth – qui permet aux appareils mobiles de communiquer avec les réseaux informatiques – pour les transmettre.

« Imaginez une immense feuille de papier, disons d'une taille égale à la moitié des Etats-Unis, dit la start-up sur son site Web, cherchant à familiariser le visiteur à un concept de patron quelque peu déconcertant pour celui qui n'a jamais manié fil et aiguille. Maintenant, imaginez que cette feuille puisse être divisée en morceaux de tailles diverses. » Chacun des morceaux correspond à une application différente. Selon le type de page de ce papier spécial que vous utilisez, le système reconnaît l'usage que vous faites du stylo. L'une d'entre elles pourraient, par exemple, être votre calepin.



Innovation Une start-up suédoise a mis au point une technologie d'écriture numérique sur papier

Qu'un utilisateur écrit alors sur n'importe quelle partie de cet immense patron, et Anoto saurait exactement où il se trouve dans la totalité des 73 000 000 000 000 de pages mises côté à côté.

Comment les instructions de l'utilisateur sont-elles alors prises en compte ? En fait, le patron est un maillage très serré de points (tous les 0,3 mm) et certains de ses espaces ont été réservés aux commandes – telles qu'envoyer un e-mail – avec des lettres ou des fonctions prédefinies. Quand l'utilisateur se met à écrire, il ne voit que

l'encre qu'il dépose sur le papier. Mais, de l'intérieur du stylo, la diode illumine une autre encre qui absorbe sa lumière : celle des points, restée invisible à l'œil. Dès lors, une séquence de points est établie et enregistrée par la caméra au rythme de 100 clichés par seconde. D'autres paramètres vont compléter le dessin, tels que l'angle entre le papier et le stylo, les rotations du stylo et la pression sur le papier. Ces informations ainsi que les coordonnées spatiales et temporelles associées (valeurs de x et y sur le patron, équivalent d'un timbre pour l'heure) seront stockées dans le stylo, qui peut garder en mémoire un bon nombre de pages manuscrites.

A ce moment, l'émetteur-récepteur entre en scène. Au choix, il peut directement transmettre les informations engrangées par le stylo à un ordinateur, qui va les stocker comme des images, ou utiliser un PC, un téléphone mobile ou un PDA comme relais vers le serveur Anoto. Connecté à Internet, ce der-

nier se charge alors du tri, de la distribution des documents et des données vers des PC, des téléphones ou des PDA.

Le système, explique Anoto, pourrait voir le jour au second semestre de l'année 2001. Les applications envisagées sont multiples, de la simple conservation de documents rédigés manuellement à la publicité interactive. Dans un magazine, on pourrait ainsi trouver une publicité pour un fleuriste, demander plus d'information en cochant quelques zones actives ou même commander un bouquet et rédiger la petite carte qui va avec. « Notre objectif est d'établir un standard pour le stylo numérique », dit Christer Fahraeus, président d'Anoto, qui compte pour cette technologie sur une pénétration dans les cinq ans similaire à celle que vient de connaître le téléphone mobile.

Corinne Manoury

Les bactéries démasquées en pleine lumière

Biotechnologie Le marquage fluorescent et le laser remplacent les boîtes de Pétri

piégées sur un filtre, puis marquées grâce à un dérivé de la fluorescéine qui est coupé par une enzyme quand il pénètre dans une cellule. Il se transforme alors en fluorochrome, et devient fluorescent quand il est excité par un faisceau laser. Ainsi, seuls sont détectés les micro-organismes vivants ayant un métabolisme actif et une membrane intacte, capable de retenir le marqueur.

Après l'étape de marquage, le filtre est introduit dans l'analyseur Chemscan. Un laser, qui émet dans le bleu, balaye la totalité de sa surface en trois minutes. Chaque fois que le faisceau rencontre un micro-organisme contenant le marqueur, ce dernier est excité et émet une lumière fluorescente, elle-même col-

lectée par des photomultiplicateurs, numérisée, puis analysée par un système informatique. « Cette technique est un gain de temps considérable, explique Frédéric Nunzi, chef de produits chez Chemunex. En moins de deux heures, elle détecte individuellement des bactéries vivantes, sans aucune culture préalable. »

Actuellement, cet appareil est très utilisé par l'industrie pharmaceutique et l'industrie des eaux de boisson. Pour ces dernières, Chemunex a développé des tests de détection spécifiques pour un certain nombre de germes (*Cryptosporidium*, *Giarda*, *E. coli* et les coliformes totaux) qui, lorsqu'ils sont présents en infimes quantités dans l'eau, peuvent être nocifs.

Basé sur la même technique, l'autre appareil développé par Chemunex, le D-Count, est proche du cytomètre en flux, habituellement utilisé en médecine pour compter les cellules sanguines. Il sert à tester les produits non filtrables, comme les crèmes, les pâtes dentifrices, les yaourts. Là, l'échantillon est injecté dans une cellule de mesure et les micro-organismes marqués par la fluorescéine passent un à un devant un rayon laser fixe. Près de 60 échantillons peuvent être testés par heure. Le D-Count améliore la qualité des produits par un contrôle quasi instantané du procédé de fabrication. Ce qui permet une rotation des stocks rapide.

Sensibles et performants, ces nouveaux outils bouleversent le domaine des tests microbiologiques. Et s'ils représentent un investissement financier important pour les industriels – environ 800 000 francs –, leur rentabilité à court terme est assurée.

Lucille Bellanger

RAPIDE ET EXTRÉMEMENT sensible, la méthode de Chemunex trouve des applications dans divers secteurs industriels. Le Chemscan est ainsi utilisé par les industriels de la microélectronique pour contrôler la qualité des eaux de process. La fabrication des puces électroniques réclame une quantité importante d'eau. Si une bactérie vient à se poser sur une ou plusieurs puces, elle peut provoquer des courts-circuits, les rendant hors d'usage. Les industriels de la photographie utilisent cet outil pour contrôler la pureté des bains lors de la fabrication des films. Et, en biotechnologie, Chemunex développe un protocole de détection des bactéries dans les cultures de cellules animales. En milieu hospitalier, enfin, cet appareil trouve aussi ses applications. Il a permis de détecter une seule cellule tumorale parmi 50 millions de cellules saines. Il pourrait constituer un progrès vers le diagnostic précoce d'une maladie et permettre une meilleure gestion de la thérapie.

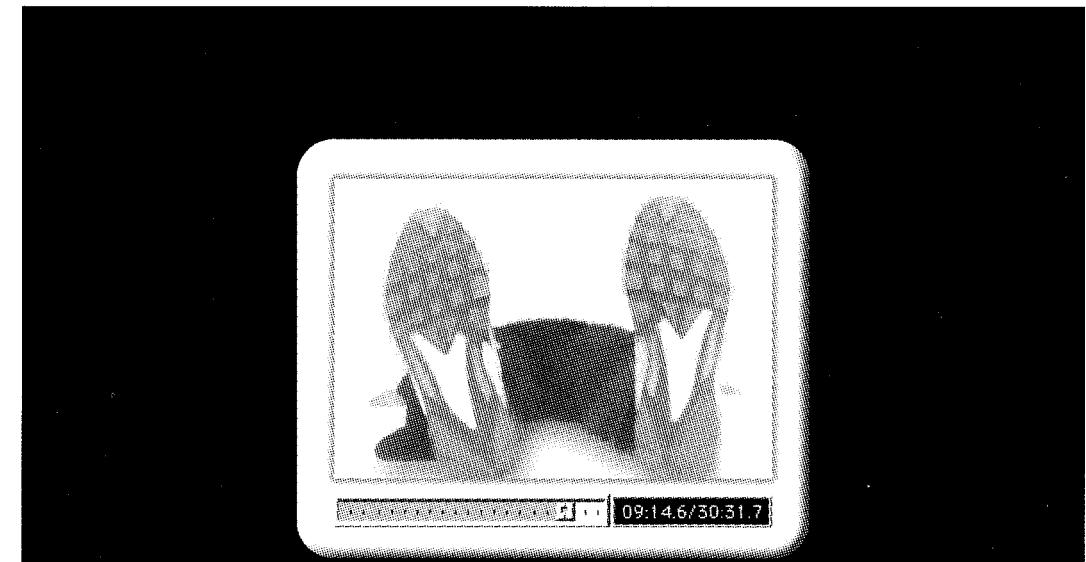
De la paix sociale dans le virtuel

« SITOT qu'on est plus de quatre, on est une bande de cons », chantait Georges Brassens. Et, de son temps, Internet n'existe pas, les chats (discussion en ligne) et les communautés virtuelles non plus. Qu'aurait-il dit en se connectant sur certains fils de discussion dans lesquels dix, vingt, voire cinquante personnes discutent en même temps dans un désordre inimaginable ? Et que dire des mondes virtuels du type Deuxième Monde (Canal+) ou Cryopolis (Cryo Interactive), dans lesquels le novice peut rapidement se sentir noyé dans une marée d'avatars, ces représentations iconographiques des personnes physiques dans les espaces numériques ?

Pour gérer cette interactivité de masse, les chercheurs du Sociable Media Group du Massachusetts Institute of Technology (MIT), spécialisés dans les relations sociales sur Internet, ont mis au point une interface graphique originale. Baptisée Chat Circle (cercle de discussion), elle permet d'attribuer un cercle de couleur à chaque internaute qui se connecte à un fil de discussion utilisant cette technologie. Ainsi représentés, les « parleurs » en ligne ont la possibilité de visualiser l'ensemble des participants à la discussion. Pour échanger des phrases écrites ou des paroles (s'il s'agit d'un chat vocal), les « cercles » de deux internautes doivent être le plus proches possible sur l'écran de l'ordinateur.

Chaque cercle est ainsi doté d'un « niveau de communication » qui autorise les gens à ne discuter que s'ils sont près l'un de l'autre, afin d'éviter tout parasitage. Les cercles éloignés n'ont alors plus de contact entre eux. Pour se rapprocher les uns des autres, et donc discuter, les internautes peuvent déplacer leur cercle avec la souris et regarder le sujet de conversation d'autres groupes.

Guillaume Fraissard



Mort de rire
sur Télé Montréal,
réincarnez-vous en live
sur Radio India.

1510 webcams live
255 télévisions live
3 499 radios live

comfm
www.comfm.com

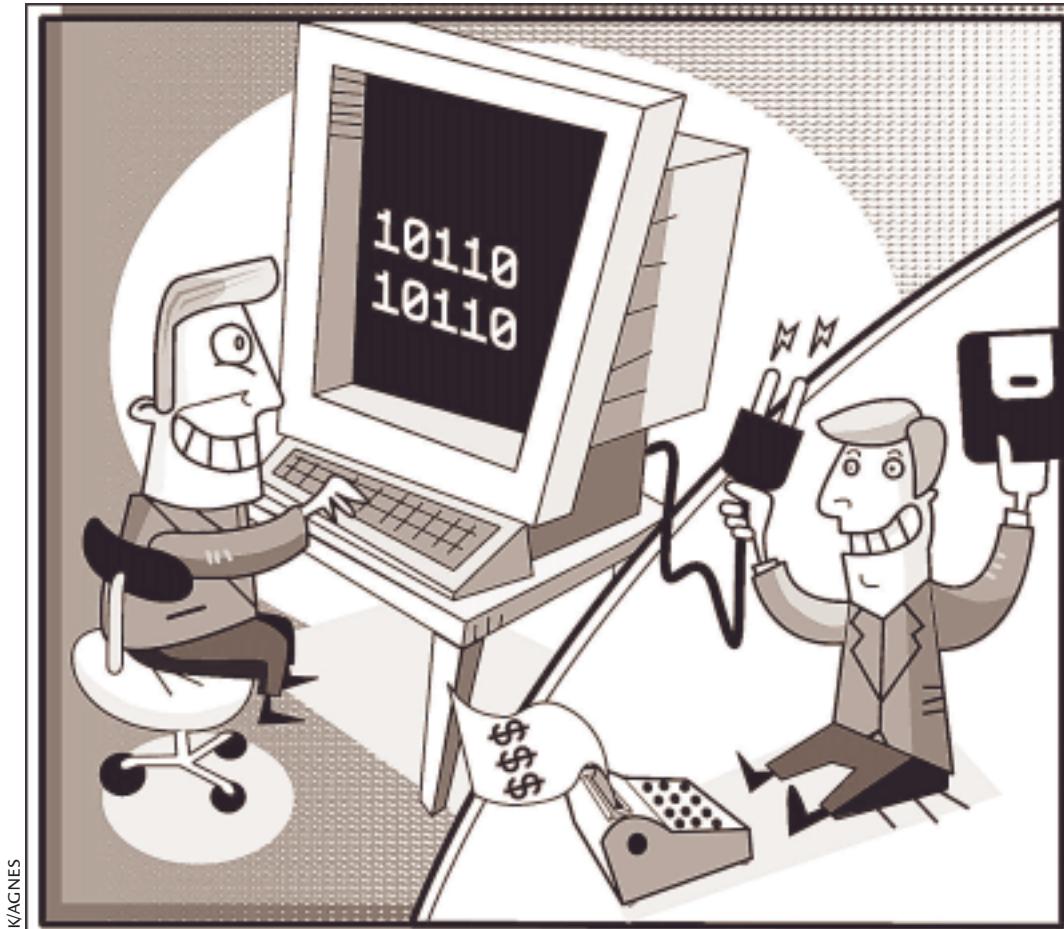
Vous n'avez pas fini d'être ailleurs

Des logiciels loués en ligne pour les PME

POURQUOI acheter quand on peut louer ? C'est la question qu'essayent de susciter, dans la tête des entreprises, les ASP (Application Service Provider), tout nouveaux venus sur le secteur du service informatique, et, écartée la logorrhée marketing dont ils s'entourent, porteurs d'un projet vraiment révolutionnaire. Sur le principe des ISP (Internet Service Provider, comme Unet, Wanadoo, Free, etc.), qui fournissent des accès à Internet et des services d'e-mail, les ASP, des start-up pour la plupart, louent l'utilisation en ligne de logiciels, souvent des applications de gestion (comptabilité, finance, ressources humaines). Un nouveau modèle de commercialisation des applications, qui s'adresse surtout aux petites entreprises (de l'artisan à la grosse PME, c'est-à-dire de 6 à 499 salariés), incapables d'investir dans des progiciels de gestion intégrée à plusieurs dizaines de milliers de francs la licence.

La liste des avantages convaincrait les patrons de PME les plus récalcitrants aux nouvelles technologies. En louant, ils peuvent réduire leurs coûts de gestion, en n'étant plus obligés de se rééquiper tous les six mois pour suivre l'évolution des applications informatiques. De plus, l'ASP leur propose « au lieu des 700 fonctions sur leurs logiciels habituels, qu'ils n'utilisent presque jamais, une application allégée, avec les 30 fonctions les plus utilisées, donc d'autant moins chère à louer », explique Jacques Degroote, PDG d'Aspinet (un ASP de 12 salariés, créé en novembre dernier).

Autre source de satisfaction immédiate, la PME va enfin pouvoir s'offrir « la Rolls des logiciels au prix d'une Clio » : des logiciels pour gérer les relations avec les clients (CRM, Customer Relationship Management) ou les achats (pour organiser ses approvisionnements en ligne), un niveau de sécurité et de dépannage haut de gamme, avec centre d'ap-



Sous-traitance La location de logiciels en ligne permet aux PME d'évoluer avec la technologie

pels ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, toutes bonnes choses d'habitude réservées aux grandes entreprises. Certains vont d'ailleurs devenir ASP tout seuls.

Les éditeurs de logiciels n'ont a priori rien à gagner de ces nouveaux acteurs. Si la location se généralise, comment feront-ils pour vendre leurs licences ? Jacques Degroote, PDG d'Aspinet, pare le coup : « Ils peuvent très bien non seulement louer le logiciel, mais aussi proposer des services associés comme la téléformation. De plus, nous leur permettons d'attaquer le marché des PME. » Une bouffée d'oxygène pour nombre d'éditeurs de progiciels de gestion, SAP, JD Edwards, Baan ou Oracle, qui ont équipé presque toutes les grandes entreprises. Certains vont d'ailleurs devenir ASP tout seuls.

Ainsi d'Oracle, qui vient de lancer Business On Line. Mais les petites ASP ne sont guère mieux armées pour apporter la bonne parole, porte à porte, à des dizaines de milliers d'artisans et de PME. Comment compétent-elles s'en sortir ? La stratégie d'ASP One Europe, filiale à 100 % de l'éditeur américain Prologue, comme celle d'Aspinet, est de pactiser avec des portails de métiers (les dentistes, les agriculteurs, les notaires...) et de leur vendre des bouquets d'applications spécialisées. Les portails intègrent ces bouquets sur leurs sites pour les rendre plus attractifs. Aspinet est en train de

travailler sur ce mode avec un portail de santé. ASP One Europe a déjà créé Rent@net, une société commune avec le centre d'économie rurale de l'Oise (qui gère la comptabilité des agriculteurs du département).

Jean-François Vernoche, directeur général de Rent@net, remarque : « Un logiciel de gestion de parcelle coûte 5 000 francs. L'agriculteur ne s'en sert qu'une fois par an pour déclarer ses jachères. Au lieu de faire ses calculs sur un coin de nappe, il pourra désormais l'utiliser, ainsi que tout un tas d'autres logiciels de bureautique, moyennant un montant global d'environ 500 francs par mois. » Déjà 50 agriculteurs sont clients d'ASP One Europe et un chiffre d'affaires de dizaines de millions de francs est attendu par Aspiserve dès 2001. Les offres des concurrents, notamment celles des éditeurs de progiciels, devraient sortir à l'automne. Mais Alain Petrisans, analyste chez IDC, modère les enthousiasmes : « Certes, le marché pourrait représenter 1,4 milliard de francs en 2004. Mais il est aujourd'hui dans les limbes. Le concept n'est pas connu des PME et le modèle de prix de ces start-ups ASP pas encore stable. »

En effet, comment par exemple facturer, au mois ou à la minute de connexion ? Pour un agriculteur qui se connecte une heure par jour, rien de grave, il lui en coûte au plus 20 francs de la communication. Mais que dire de l'officine qui reste connectée sur son traitement de texte huit heures par jour ?... Autre point douloureux : les ASP doivent rester crédibles auprès des éditeurs, qui sont en quelque sorte leurs « offres » de contenu. Et donc leur garantir que les logiciels loués ne seront pas sauvagement enregistrés sur les disques durs de clients indélicats, clients qui pourraient ensuite revendre des copies sous le manteau.

Cécile Ducourtieux



Prezz.com

Une agence de presse
européenne sur le Web

BIEN PEU d'entre nous sont capables d'apporter l'ombre d'une réponse à des questions européennes qui influent pourtant de plus en plus sur notre quotidien. Lancée le 10 avril 2000, l'agence de presse européenne en ligne Prezz.com est née de cet état de fait. « L'information diffusée par les institutions de l'Europe reste opaque pour le simple citoyen. Qui aujourd'hui fait l'effort de chercher dans les nombreux sources et supports d'information de Bruxelles ? », demande Guikje Roethof, à l'origine de Prezz.com. Journaliste et écrivain, cette Hollandaise de 43 ans connaît bien les questions européennes pour avoir siégé au Parlement hollandais de 1994 à 1998 et occupé le poste de rapporteur de la Commission des droits de l'homme à l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) pendant trois ans.

« Au niveau de l'Europe, il n'existe pas de réel débat politique. Sans doute parce que les journalistes présents à Bruxelles écrivent pour des journaux nationaux dans un contexte national. C'est donc une chance pour nous de pouvoir proposer une information avec une mise en perspective européenne pour un public de non-experts », ajoute-t-elle. Elle a ainsi décidé de lancer Prezz.com en ligne et de ne vendre qu'à des sites Web ou à des internautes.

La capitale belge représente le lieu incontournable de la vie politique européenne. C'est pourquoi Prezz.com a mis en place sept journalistes permanents basés à Bruxelles, chacun spécialisé dans son domaine (élargissement de l'Europe, politique de défense, transports, télécommunications...).

Mais, pour Simon Coss, rédacteur en chef du site, ancien journaliste à l'hebdomadaire anglais *European Voice*, à la BBC, et producteur d'émissions de télévision pour la Commission européenne : « Bruxelles est un microcosme. Les liens tissés par les journalistes, les fonctionnaires et les politiques sont trop serrés... C'est pour cette raison que nous avons choisi de nous installer à Paris. Pour prendre du recul. »

Une trentaine de correspondants disséminés en Europe viendront renforcer la rédaction. Parce que, pour Simon Coss, les frontières de l'Europe ne s'arrêtent pas aux quinze pays membres de l'Union, mais englobent les pays de l'Est, les pays baltes, la Turquie et même la Russie.

Plusieurs formules d'abonnement offrent aux clients, entreprises ou même particuliers (les tarifs ne sont pas encore établis, mais pourraient être abordables) la possibilité d'approvisionner quotidiennement leur propre site en articles de fond et brèves européennes sur une trentaine de thèmes. Le service News Alerts permet de recevoir en temps réel les dernières dépêches mises en ligne.

Prezz.com revendique son indépendance financière et éditoriale. Pour l'heure, Steef van Berkel, directeur financier, a quand même convaincu trois partenaires d'entrer dans le capital : Access4all, premier fournisseur d'accès à Internet aux Pays-Bas, Bibit Billing Service, spécialiste du paiement sécurisé, et Info.nl, créateur de sites Web, qui ont tous trois mis 2,5 millions de francs (400 000 euros) dans le berceau de la start-up.

Jean-Michel Bénard

Les Japonais ont la fièvre MagMag

IL S'APPELLE MagMag (www.mag2.com, tout en japonais hélas) et a été couronné par les internautes japonais à l'occasion du Web of the Year 1999 organisé par Yahoo ! Japan. Ce site Web, qui propose aux internautes d'édition gratuitement leur propre journal en ligne, est en train de bouleverser tous les supports médias nippons. Sans aucune campagne promotionnelle, MagMag accueille déjà plus de 14 000 « mail magazines » et compte plus de 24 millions de membres lecteurs.

Le concept de MagMag est celui du mail magazine, et permet à chacun, disposant d'un ordinateur, de réaliser, librement, un magazine tout-numérique sous forme de newsletter. Celui-ci est ensuite envoyé par mail aux internautes-lecteurs qui le désirent, à condition que ces derniers laissent leur e-mail sur MagMag. Publier son mail magazine est donc un jeu d'enfant. Il suffit de savoir utiliser un logiciel de traitement de texte. Kijima Shin, vice-président et cofondateur de MagMag, considère son métier comme « la circulation interactive des pensées » et classe ses magazines en dix-sept catégories, dont actualités politiques, cours d'anglais, rencontres, etc.

MagMag publie même, trois fois par semaine, son propre mail magazine, *Weekly MagMag*, cata-

Concept La start-up MagMag donne la possibilité à M. Tout-le-Monde d'édition gratuitement en ligne son journal

logue des nouveaux mail magazines. M. Tout-le-Monde peut ainsi s'exprimer publiquement. La plupart des rédacteurs en chef de MagMag, désormais plus de quatre mille, exercent un métier pas forcément lié au Net. Tous avouent la joie de publier et de communiquer avec leurs lecteurs. Certains trouvent même que le mail magazine change leur vie. « [Il] me permet d'émettre des informations avec un point de vue personnel, différent de celui, souvent trop convenu, des grands médias, et de susciter ainsi les réactions personnelles de mes lecteurs », explique le rédacteur en chef de *Japan Economic Report*, l'un des plus populaires webzines de MagMag, qui compte à lui seul près de trois millions de lecteurs.

Pour cette raison, la start-up, qui a démarré en 1997, avec pour fondateurs Okawa Kôichi et Kiji-

ma Shin, et un ordinateur à 2500 francs, est en train de changer l'usage que les Japonais font d'Internet. En effet, au lieu de naviguer sur le Web sans repères, ils s'abonnent désormais à des mail magazines. Le prix de la communication téléphonique, bien plus élevé qu'en France, joue un grand rôle dans le succès du concept, qui permet de ne plus perdre de temps sur la Toile.

MagMag, c'est aujourd'hui dix employés, 100 millions de yens de chiffre d'affaires (soit près de 15 millions de francs) provenant des recettes publicitaires du *Weekly MagMag*, mais c'est aussi l'émergence d'une culture qui s'installe en marge des normes du Japon traditionnel. En effet, les forums de discussion des lecteurs de MagMag constituent des communautés où l'individualité s'exprime, phénomène remarquable pour les Japonais, qui ont l'habitude de vivre de fortes obligations sociales et hiérarchiques.

Takada Morio, PDG de Sinet, fournisseur d'accès Internet et lecteur de MagMag, explique que « le mail magazine change de l'attitude passive des Japonais face aux grands médias. Chacun va [y] chercher des informations sur mesure ». Murakami Ryû, écrivain (auteur du roman *Les Bébés de la consigne automatique*, succès de librairie jusqu'en France), préface ainsi le MagMag magazine *Japan Mail Media* (5,6 millions de lecteurs internationaux !) dont il est rédacteur en chef : « J'en ai assez de critiquer les médias existants. Je traite de l'économie dans ce magazine, pour constater et améliorer la situation du Japon actuel. »

MagMag va bientôt distribuer des fichiers MP3 ou d'autres formats pour que les artistes puissent publier leurs œuvres. Pour le moment, il reste entièrement édité en japonais, mais ses fondateurs, francophiles, rêvent de lancer le concept en Europe.

Le message marketing de ces sociétés est simple : quand ils surfent sur le Web, les internautes ont le droit d'être récompensés. Derrière cette générosité, ces start-up ont des vues beaucoup moins philan-

Les pères Noël du Web

Marketing De nombreux sites tentent de fidéliser les internautes avec des pratiques à la limite de la légalité

thropiques : l'utilisation de données personnelles. « Nous offrons à nos clients [d'autres sociétés ou des portails] une plate-forme d'acquisition et de fidélisation d'internautes », explique Frédéric Arnedo, le directeur général de Webmiles. Médiabarre.com ou Surfismoney.com se sont engagés sur un créneau lancé aux Etats-Unis, il y a plus d'un an, par des sociétés comme All Advantage (6 millions d'utilisateurs référencés) ou Cybergold. Chez Médiabarre, l'internaute télécharge une barre de navigation qui contient des banderoles de publicité. Il est payé s'il choisit d'utiliser cet outil, sans être pour autant obligé de cliquer sur les bannières. « Il gagne de quoi rembourser ses communications Internet et parfois plus », explique Hubert Janvier, le cofondateur de Médiabarre. Nous venons ainsi de signer un chèque de 800 francs à un internaute. »

Mais comment gagner de l'argent en en donnant ? Médiabarre prévoit de devenir bénéficiaire en 2001. La start-up vend des campagnes de publicité à ses clients et reverse environ 35 % de ses gains aux 130 000 internautes qui ont téléchargé la « médiabarre » et qui font office d'audience. Les 65 % restants servent à couvrir les frais de fonctionnement et de développement de l'entreprise. Ces activités auront-elles du succès auprès de l'internaute ? Rien de moins évident.

Pierre Bouvier

Pour vos livres professionnels,
fiez-vous à un spécialiste !

eyrolles.com



La librairie en ligne des professionnels

Le Réseau gagné par la mobilité

UN ORDINATEUR pour surfer ? C'est cher, compliqué à utiliser, rapidement obsolète, souvent laid et encombrant. D'où l'intérêt de la technologie WAP, l'un des futurs standards d'accès à Internet depuis les téléphones mobiles. Trois nouvelles lettres – Wireless Application Protocol – pour les accros qui veulent rester connectés dans tous leurs déplacements, mais aussi pour séduire un public plus large, jusqu'ici rebuté par la complexité et le prix des systèmes.

Selon Greg Williams, président du WAP Forum (plus de trois cents sociétés qui travaillent sur la communication mobile dans le monde), le nombre d'abonnés à Internet sur téléphone cellulaire dépasserait en 2005 les abonnés sur ligne fixe. Pour Nokia, le constructeur finlandais leader dans le domaine de la téléphonie mobile, ce sera fait avant 2003 !

De quel Internet parlez-vous ?

Oubliez tout de suite vos sites Web préférés ! Les contraintes ergonomiques ne sont pas résolues. Avec un écran limité en taille et un clavier au minimum, finies les photos ou les animations en Flash. Internet sur un téléphone mobile, c'est la régression graphique absolue, un rejeton du bon vieux Minitel. Excepté quelques icônes, on n'a droit qu'à du texte. Un « sujet, verbe, complément » au maximum ! Inutile d'espérer plus, il n'y a pas de place ! Sans oublier les limites techniques, avec des débits très faibles (9,6 Kbits pour la France), avant l'arrivée des réseaux du GPRS, qui proposera des débits comparables à ceux d'une ligne à haut débit de type Numeris, mais pas avant 2001.

Avec de tels handicaps, on se demande bien comment le WAP va s'imposer... Il y a deux raisons simples.

Les services WAP

Si certains services existent déjà sur nos portables, ils se multiplient et s'affinent en passant par Internet. Météo (ville par ville), infos en direct



Tout s'explique Le WAP, une technologie qui permet d'accéder au Web grâce au téléphone mobile

et thématiques (économie, politique...), horoscopes, fax, PMU, infos trafic, baby-sitters, banques, dé-marches administratives, jeux en tout genre... La liste paraît sans fin.

Mais c'est la localisation qui est le nouveau fer de lance des services WAP. Dès qu'il est allumé, le téléphone portable doit être repéré par l'antenne GSM (Global System for Mobile Communications) la plus proche pour recevoir des appels (en fait, sans le savoir, votre cellulaire joue aussi les GPS, le Global Positioning System). Voilà une précieuse information pour les opérateurs, qui pourront contacter leurs abonnés en fonction de leurs goûts mais aussi de l'endroit où ils se trouvent. Mon téléphone pourra ainsi m'avertir qu'on solde des places de concert à deux rues de là ou qu'un restaurant offre le deuxième couvert à cinq minutes à pied.

Bien sûr, pour cela, il faudra que vous donnez à votre opérateur des informations sur vos centres d'intérêt. Le commerce électronique sur Internet devient alors un « plus » concret. D'ailleurs, on ne parle pas d'« e-commerce », mais de « m-commerce », pour « mobile commerce ».

Une poule aux œufs d'or

Si le Minitel a fait les beaux jours des fournisseurs de services – payés à la minute –, sur Internet, les surfeurs n'ont pas encore pris l'habitude de donner leur numéro de Carte bleue. Mais grâce au WAP, opérateurs et fournisseurs vont enfin renouer avec les bénéfices des services payants !

Reste que les téléphones à la norme WAP 1.1 en France se font attendre, même si France Télécom vient d'annoncer qu'il achetait 5 millions de terminaux WAP pour les vendre bientôt. « WAP = Where Are the Phones ? », rigolent les « accros à la techno » ! L'Internet mobile était pourtant au centre de toutes les discussions au Congrès mondial du GSM 2000 à Cannes, en février dernier. Premiers arrivés, Ericsson, Sagem et Nokia confortent leur avance, talonnés par Samsung, Alcatel, Motorola, Benefon et Siemens, qui commercialisent leurs téléphones dans les mois à venir.

La vraie notion de portail Web

Si les grands sites Internet cherchent encore l'application qui fera de leurs pages un passage obligé sur le Web, les opérateurs – qui se comptent sur les doigts des deux mains – n'ont pas ce problème de concurrence. Comme il est bien trop

compliqué de taper l'adresse d'un site sur le clavier d'un téléphone cellulaire, l'utilisateur dépend des services que son opérateur a sélectionnés pour lui.

Même si techniquement rien n'empêche la manipulation, les opérateurs n'ont aucun intérêt à offrir un accès à l'ensemble du Web, sur lequel ils ne perçoivent pas de commission. Jusqu'à présent, on choisissait son abonnement en fonction des zones de couverture des opérateurs. Puis c'est le prix des communications qui a fait la différence. Aujourd'hui, le WAP ouvre une nouvelle période de concurrence entre opérateurs sur les services proposés.

Les Japonais déjà accros

Avec un peu d'avance, plus de quatre millions de Japonais ont déjà cédé à la tentation du téléphone nommé I-Mode. C'est DoCoMo, la branche de téléphonie mobile de l'opérateur NTT, qui a lancé le modèle en février 1999. Capable d'afficher des versions allégées de certains sites, d'envoyer et de recevoir des e-mails, c'est aussi un téléphone portable très fashion aux alentours de 400 francs.

Avec un abonnement modique de 300 yens par mois (l'équivalent de deux tickets de métro), 300 services sont accessibles depuis l'I-Mode (toujours les mêmes, dont l'IMA-HIMA, service de rencontres très prisé des ados). Consulter les horaires d'avion et acheter son billet est un jeu d'enfant, grâce à une mollette qui fait office de souris. Toutes les dépenses sont ensuite reportées sur la facture de téléphone. Non seulement c'est facile, pratique et rapide, mais la facturation est parfaitement sécurisée grâce aux puces qui équipent nos téléphones cellulaires. La formule fonctionne parfaitement. Logiquement, les magasins et fournisseurs de services font tout pour faire partie de l'offre DoCoMo, quitte à lui reverser une commission de 9 % des ventes.

Julien Pot (Canal+)



Internet

INTERNET, un des mots aujourd'hui les plus prononcés, n'a qu'une origine très banale. C'est une abréviation. Mais plusieurs erreurs circulent à son sujet. Internet ne vient pas d'*International Network*, comme l'affirme le Dictionnaire historique de la langue française. Sans doute pas non plus d'*interconnection of networks*, mais plus vraisemblablement d'*internetworking of networks* (mise en réseau de réseaux).

Le premier texte public qui utilise le mot est un article universitaire de Vinton Cerf (souvent présenté comme l'inventeur du mot) et Bob Kahn : « A protocol for packet network intercommunication » qui fut publié dans l'édition de mai 1974 de la revue *IEEE Transactions on Communications Technology*.

Cet article décrivait le protocole TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol), qui organise la façon dont les données circulent encore aujourd'hui sur les réseaux. Le protocole Internet, la partie IP de TCP/IP, s'occupe de la façon dont les données, découpées en petits paquets, circulent entre des réseaux, au sens de ce terme dans les années 70. Ces « réseaux » étaient la plupart du temps des sites informatiques, par exemple celui d'une université ou d'une grande entreprise. Pour que ces mastodontes incompatibles s'échangent des informations, il fallait qu'entre eux, les choses se passent poliment. C'était la tâche d'IP. IP était ainsi un diplomate, un protocole entre les réseaux.

Pourtant, ses promoteurs avaient une idée légèrement différente en tête quand ils inventèrent le mot. Ils s'intéressaient déjà au résultat, au fait que si on mettait « en réseau les réseaux », on procérait à la dissolution fonctionnelle de ce qui les séparait :

internetworking of networks. Mais, dans cette expression, les deux occurrences du mot réseau ne recouvrent pas les mêmes réalités. Les réseaux sont des installations informatiques « privées », mais leur lien est un réseau de télécommunications.

Discussion sur le sexe des anges ? Sans doute pas pour les quelque 300 000 employés des télécommunications qui ont perdu leur emploi dans le monde quand les conséquences de cette « subtilité » furent tirées. Car c'est cette connexion des réseaux professionnels et publics qui a abouti à la déréglementation des monopoles des télécommunications.

Si l'on admet l'origine du mot Internet comme venant d'*internetworking of networks*, on doit alors en accorder la paternité non plus à Vinton Cerf et à Bob Kahn, mais plutôt à Bob Taylor, futur dirigeant du Palo Alto Research Center (où s'inventèrent l'interface graphique, l'imprimante laser, etc.). C'est lui, le patron du programme ARPAnet, qui à défaut de trouver la solution (TCP/IP), avait trouvé le problème : comment faire fonctionner les réseaux en réseau ? Il utilisait le terme *internet* dès 1971 pour condenser l'énoncé du problème. Mais c'était dans des documents internes, dans une administration militaire, dans le cadre du cahier des charges d'un programme de recherche. Le mot Internet fut donc porté sur les fonts baptismaux par d'autres pères, dans une publication académique.

Agnes Batifoulier

nit par nous imposer sa durée propre, notamment à l'occasion de quelques « lettres » plus longues, en phase avec de belles réalisations plastiques encadrées de papier légèrement pelucheux, celui qui d'habitude sert au dessin.

Les auteurs ont donc voulu une sorte de poème épistolaire où leur culture du vidéo art vient renouveler les formes de la correspondance amoureuse. Il faut installer ce programme pour n'en découvrir qu'une lettre chaque jour, par exemple, et le laisser croiser notre vie.

Pour l'affinité de l'amour et du voyage, l'inquiétude devant ce à quoi l'amour engage, la vision des collages qu'il suscite redessinent finalement la carte du Tendre : Tendre-sur-Passion, Tendre-sur-Amour, Tendre-sur-Inclination. Tout voyage sur la carte des Précieuses délicates a pour nom l'énamoration, fascinante cérémonie vers une innocence bien évidemment perdue.

Patrick Longuet (Canal+)

Création Une correspondance amoureuse sert de canevas à cette magnifique œuvre interactive

Il existe un mot pour dire la plus belle des aventures du cœur et, curieusement, ce mot passe pour un peu précieux. L'énamoration, c'est le mot, décrit le trajet irréversible de l'amour chez celui qui en est touché. *Ceremony of Innocence* prend ce mot à la lettre et nous prend à témoignage d'une telle aventure entre deux êtres auxquels Marie Trintignant et Tom Novembre prêtent leur voix.

Pourtant ils ne se parlent jamais qu'à travers de bien étranges cartes postales, si bien

écrites qu'ils les entendent (et nous les font entendre). Ainsi

s'envoient-ils trois séries de

cartes postales, qui correspon-

dent à trois phases de leur

dialogue amoureux.

Au commencement, intitulé

« Le Faucon », la naissance de

l'amour rapproche une femme

un peu voyante d'un homme as-

sez perdu, avec entre eux ce mys-

tère : il ne la connaît pas, elle

semble cependant vivre dans sa

propre maison. La deuxième par-

tie, « Le Griffon », franchit le

seuil de la vraisemblance : est-

elle venue chez lui en son ab-

sence ? Aucune trace de son pas-

age et pourtant toutes les cartes

semblent prouver le contraire...

Enfin une dernière série, « Le

Sphinx », déplace définitivement

ceux qui s'aiment dans un autre

monde d'où parfois leurs paroles

viendront jusqu'à nous.

Il nous reste les cartes, cin-

quante-huit, pour dire l'amour de

loin, celui qui inspire le dis-

course, stimule le désir d'images

uniques, attend des amoureux

qu'ils inventent les formes les

plus belles, les seules qui soient

dignes. Et ces cartes-là sont

neuves : d'abord elles s'animent,

émettent de curieux bruits, et ne

se laissent retourner qu'une fois

découverte l'énigme de leur

image. Tantôt leur apparition capture le curseur et le change en avion, en chat, en petit pantin, tantôt il faut se promener sur l'apparence pour trouver la voie d'accès au retour. Ensuite chaque carte fait voir son texte en même temps qu'on l'entend.

Ces textes, en anglais, sont

en français dans une traduction

incertaine, plusieurs fois édulcorée.

C'est le principal défaut de ce programme, qui vient contrarier nos usages de l'ordinateur :

comme le cinéma ou la musique,

il nous interdit d'accélérer le

temps de son déroulement, et fi-

nit par nous imposer sa durée

propre, notamment à l'occasion

de quelques « lettres » plus

longues, en phase avec de belles

réalisations plastiques encadrées

de papier légèrement pelucheux,

celui qui d'habitude sert au dessin.

Les auteurs ont donc voulu une

sorte de poème épistolaire où

leur culture du vidéo art vient

renouveler les formes de la cor-

respondance amoureuse. Il faut

installer ce programme pour n'en

découvrir qu'une lettre chaque

jour, par exemple, et le laisser

croiser notre vie.

Pour l'affinité de l'amour et du

voyage, l'inquiétude devant ce à

quoi l'amour engage, la vision

des collages qu'il suscite redes-

sinent finalement la carte du

Tendre : Tendre-sur-Passion,

Tendre-sur-Amour, Tendre-sur-

Inclination. Tout voyage sur la

carte des Précieuses délicates a

pour nom l'énamoration, fasci-

nante cérémonie vers une inno-

cence bien évidemment perdue.

Si l'on admet l'origine du

mot Internet comme venant

d'internetwork

Profil

Le curriculum vitae idéal

Age : 30 ans environ

Compétences : connaissance des mathématiques financières et bonne appréhension du secteur des télécoms.

Conditions de travail : ce métier implique une disponibilité importante et des déplacements en France et à l'étranger.

Qualités demandées : forte capacité à la négociation, de l'autonomie et une grande résistance au stress.

Formation : grandes écoles de commerce, 3^e cycle spécialisé en finances.

Expérience : quelques années chez un opérateur ou en salle de marchés.

Lieux de travail : opérateurs, intermédiaires dans le secteur des télécoms. Le courtier télécom pourra, après quelques années d'expérience, s'orienter vers des fonctions achats dans de grandes entreprises.

Salaires : le secteur, très concurrentiel, pèche par son manque de transparence en matière de politique salariale. Les courtiers télécoms, à l'instar des commerciaux, fonctionnent sur la base d'une partie fixe et d'une partie variable.

Langue : anglais obligatoire.

Les formations

Le courtier télécom n'existe pas, il y a seulement cinq ans. Une formation commerciale ou financière, de type DESS banque ou finance, est très appréciée sur le marché. On peut citer, parmi les troisièmes cycles spécialisés en finance :

DESS finance

Université Panthéon-Assas, 92, rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06.

■ Renseignements : 01-44-41-59-27.

■ www.u-paris2.fr/assas-finance

DESS marchés financiers, marché des matières premières et gestion des risques

Université Paris-IX, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 75775 Paris Cedex 16.

■ Renseignements : 01-44-05-49-33.

■ www.dauphine.fr

DESS finance d'entreprise et des marchés

École supérieure des affaires, université

Grenoble-Pierre-Mendès-France. BP 47, 38040 Grenoble Cedex 9.

■ Renseignements : 04-76-82-54-74.

■ www.esa.upmf-grenoble.fr

DESS ingénierie financière

Université de Nice/Sophia-Antipolis, 7, avenue Robert-Schuman,

06050 Nice Cedex 1.

■ Renseignements : 04-92-15-70-90.

■ www.idefi.cnrs.fr/DESS-IF

DESS Banques et Finances

Université Paris-V, René Descartes.

■ Renseignements : 01-41-17-30-00.

■ www.culture-w3.com

Sur la Toile

Pour avoir une bonne vision des acteurs du marché des télécommunications, quelques sites où vous trouverez études et analyses :

■ www.art-telecom.fr

Le site de l'Autorité de régulation des télécommunications.

■ www.idate.fr

Le site de l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe.

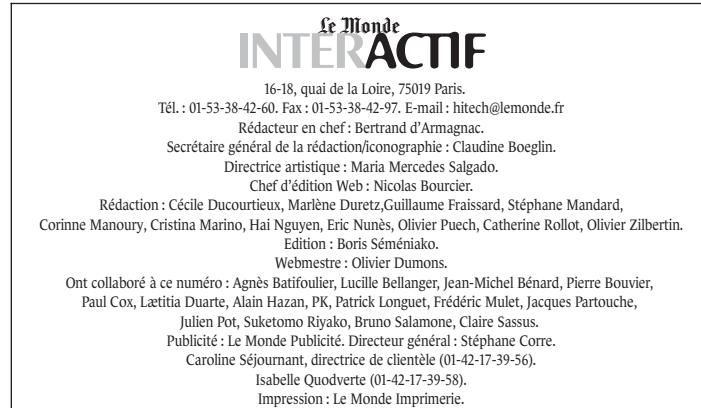
■ www.budgetelecom.com, www.comparatel.fr

Des sites de comparaison des tarifs téléphoniques à destination du grand public.

Manifestation

La Semaine des télécoms et des réseaux, du 19 au 21 septembre 2000, Paris.

■ Renseignements : Sircom. Tél : 01-49-68-51-85.



Un jour vous avez dit :

«... et l'on pourrait voir Internet sur son GSM, non ?...»

La foire aux affaires télécoms

ON VEND, on achète, on brade. En coulisse, le monde des télécoms est le théâtre d'un vaste bazar. Les transactions qui s'y déroulent ne portent pourtant pas sur des biens tangibles, mais sur des minutes, de la bande passante ou de l'accès Internet. Les principaux intéressés par ces drôles de denrées ? Les opérateurs de télécommunications, qui, tout en se livrant à une féroce concurrence, se vendent et s'achètent des minutes de communication, selon leurs besoins, vers telle ou telle destination. Ce petit monde n'est pas nouveau. Pour supporter des pics de consommation, les grands opérateurs sont obligés de prévoir des « tuyaux » supérieurs à leurs besoins habituels. Sur certaines destinations, comme les liaisons transatlantiques, le taux d'utilisation du réseau d'un grand opérateur peut atteindre à peine 25 %. Pour rentabiliser leurs réseaux, les opérateurs ont donc tout intérêt à vendre la capacité à d'autres.

Pendant longtemps, ces transactions se faisaient entre gens du même monde. La dérégulation du secteur télécoms a tout bouleversé. « *Jusque dans les années 90, le marché était simple, une quarantaine de personnes dans le monde, qui se connaissaient entre elles, se livraient à cette activité* », explique Joseph Bouchez, chef du département des sciences humaines et de la gestion à l'ENIC (Ecole nouvelle d'ingénieurs en communication). Aujourd'hui, le marché s'est considérablement complexifié. On ne dénombre pas moins de 3 000 opérateurs de réseau et de services aux Etats-Unis, 130 au Royaume-Uni et 80 en France. Fini l'artisanat, le trading de minutes est devenu une activité à part entière, qui mobilise des compétences en interne. Les opérateurs ont ainsi au sein de leurs organigrammes des acheteurs et des vendeurs de minutes, qui négocient « leur » marchandise. Deuxième



Profession : courtier télécoms Des spécialistes de l'achat et de la vente de minutes

conséquence de la dérégulation, l'apparition d'une nouvelle race d'intermédiaires qui se positionnent sur le marché du courtage télécoms sur Internet. L'idée est nouvelle en France, mais elle existe depuis plusieurs années aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, où des sociétés comme Arbinet ou Band-X ont pignon sur rue. L'arrivée de ces courtiers d'un nouveau genre dans l'Hexagone ne date que de quelques mois, mais ces sociétés, à l'image de Trading.com, veulent déjà devenir un lieu incontournable d'échange pour les opérateurs. Pour Arnaud Beaure-

gard, son PDG, « *Trading.com rend le marché plus ouvert grâce à la divulgation d'un prix de référence associé à un niveau de qualité* ».

Pratiquement, la vente et l'achat de minutes passent par un commutateur auquel est rattaché un logiciel qui détermine en temps réel le meilleur chemin de transmission ou de routage en fonction des critères de prix, de qualité et de capacité. Un opérateur demandeur de minutes bénéficie ainsi de prix bas auprès d'un autre opérateur avec lequel il ne réalise ordinairement aucun échange ou avec un opérateur habituel avec lequel Trading.com a négocié de meilleurs tarifs. Avantage, le client n'a affaire qu'à un seul intermédiaire au lieu de négocier avec une multitude de fournisseurs.

C'est aussi sur ce créneau que s'est positionnée la société hollandaise Interxion, qui vient d'ouvrir à Paris un centre d'hébergement technique pour opérateur et une *virtual dealing room*, salle de marchés virtuelle sur Internet, à tra-

vers laquelle les entreprises du secteur des télécoms et de l'Internet peuvent effectuer en temps réel des transactions portant sur de la minute de communication et de la bande passante.

Pour autant, comme ses confrères, Fabrice Coquio, directeur général d'Interxion, se refuse à parler de Bourse et préfère l'appellation de « facilitateur » des télécoms. « *La notion de Bourse impliquerait des notions de volatilité, de couverture et de spéculation qui n'existent pas encore* » Mais ce n'est qu'une question de temps. Le cabinet d'analystes britannique Phillips Tariffable table sur une explosion de cette activité. Selon ses prévisions, les échanges en ligne de minutes et de bande passante devraient peser 8 milliards de dollars à l'horizon 2002, et 10 % du trafic Internet pourraient être échangés de la sorte. Le Palais Brongniart risque très vite de faire figure d'ancêtre.

Catherine Rollot

La marchande de minutes

Portrait Géraldine Lang vend du temps de communication

AU PAYS des merveilles de Géraldine, il n'y a pas de lapin blanc à montrer ni de reine de l'Echiquier. Loin de l'univers imaginaire de Lewis Carroll, Géraldine Lang, 28 ans, vend ce qui a priori n'est pas vendable : le temps. Tête plongée dans les colonnes de chiffres, c'est pourtant dans la « vraie vie », au sein du département Wholesale Services de l'opérateur GTS, qu'elle fixe, au gré des fluctuations du marché, le prix des minutes de communication qui seront vendues à d'autres opérateurs.

Depuis deux ans, les minutes c'est son truc. A peine sortie de HEC Genève, cette Suissesse a fourbi ses premières armes chez l'opérateur RSL Com en tant que responsable marketing et déjà elle se livrait à ce drôle de commerce.

On lui posait aussi les mêmes éternelles questions sur son métier. « *Mon métier intrigue beaucoup* »,

Depuis deux ans, les minutes c'est son truc. A peine sortie de HEC Genève, cette Suissesse a fourbi ses premières armes chez l'opérateur RSL Com en tant que responsable marketing et déjà elle se livrait à ce drôle de commerce.

On lui posait aussi les mêmes éternelles questions sur son métier. « *Mon métier intrigue beaucoup* »,

Depuis deux ans, les minutes c'est son truc. A peine sortie de HEC Genève, cette Suissesse a fourbi ses premières armes chez l'opérateur RSL Com en tant que responsable marketing et déjà elle se livrait à ce drôle de commerce.

On lui posait aussi les mêmes éternelles questions sur son métier. « *Mon métier intrigue beaucoup* »,

Depuis deux ans, les minutes c'est son truc. A peine sortie de HEC Genève, cette Suissesse a fourbi ses premières armes chez l'opérateur RSL Com en tant que responsable marketing et déjà elle se livrait à ce drôle de commerce.

On lui posait aussi les mêmes éternelles questions sur son métier. « *Mon métier intrigue beaucoup* »,

Depuis deux ans, les minutes c'est son truc. A peine sortie de HEC Genève, cette Suissesse a fourbi ses premières armes chez l'opérateur RSL Com en tant que responsable marketing et déjà elle se livrait à ce drôle de commerce.

On lui posait aussi les mêmes éternelles questions sur son métier. « *Mon métier intrigue beaucoup* »,

Depuis deux ans, les minutes c'est son truc. A peine sortie de HEC Genève, cette Suissesse a fourbi ses premières armes chez l'opérateur RSL Com en tant que responsable marketing et déjà elle se livrait à ce drôle de commerce.

On lui posait aussi les mêmes éternelles questions sur son métier. « *Mon métier intrigue beaucoup* »,

Depuis deux ans, les minutes c'est son truc. A peine sortie de HEC Genève, cette Suissesse a fourbi ses premières armes chez l'opérateur RSL Com en tant que responsable marketing et déjà elle se livrait à ce drôle de commerce.

On lui posait aussi les mêmes éternelles questions sur son métier. « *Mon métier intrigue beaucoup* »,

Depuis deux ans, les minutes c'est son truc. A peine sortie de HEC Genève, cette Suissesse a fourbi ses premières armes chez l'opérateur RSL Com en tant que responsable marketing et déjà elle se livrait à ce drôle de commerce.

On lui posait aussi les mêmes éternelles questions sur son métier. « *Mon métier intrigue beaucoup* »,

telle destination et que vous ne la répercutez pas sur votre prix de vente, c'est de la perte nette » – ni par le devoir de confidentialité. « *Je dois être l'une des seules à connaître au sein de GTS les tarifs de vente que nous pratiquons* » Néanmoins, l'aspect trading ne représente qu'une partie de son travail. « *Je fréquente les salons spécialisés, je fais de la veille pour pouvoir repérer les nouveaux opérateurs qui pourraient travailler avec nous* », explique Géraldine Lang. Outre la prospection de nouveaux clients, la « trader » télécoms peaufine aussi les contrats établis entre opérateurs et surveille les statistiques de trafic sur chaque destination : « *Je vérifie régulièrement que les capacités mises à disposition des opérateurs sont bien utilisées, donc que nos tuyaux sont bien remplis* », explique-t-elle. Au compteur des ventes, chaque mois, c'est 15 mil-

lions de minutes qui transite entre ses mains.

Sans cesse en vadrouille entre le siège de son département, qui se trouve à Londres, et son bureau à Paris, elle travaille aux côtés de ses collègues européens, qui sont chacun affecté à un marché différent. Elle, c'est du marché français et suisse qu'elle s'occupe. Plus tard, elle aimerait bien « *avoir une vision globale, à la fois côté vente et côté achat* », toujours dans les télécoms, ou, pourquoi pas ? se diriger vers la fonction achat dans une grande entreprise. Pour l'heure, elle court après le temps. Comme toujours.

C. Ro.

Retrouvez nos enquêtes sur le site
www.lemonde.fr/laetek

Ce jour-là nous l'avons fait

L'urgence : votre développement dans la Nouvelle Economie.

Première idée : choisir CVF comme partenaire...

Deuxième idée : valoriser ensemble les avantages du e-commerce et du e-business en e-profits bien réels !

Avec 310 MF de CA, depuis 10 ans nous sommes précurseurs dans la conception et l'hébergement de solutions multiterminales interactives.

Nos innovations et notre expérience donnent toute sa valeur à la convergence de la voix et des données, de l'internet au WAP, du PC au GSM...

Alors, pour être interactif sur toute la ligne et profiter réellement de tous les potentiels de la Nouvelle Economie, suivez votre idée et contactez-nous sur www.cvf.fr



Le Monde ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

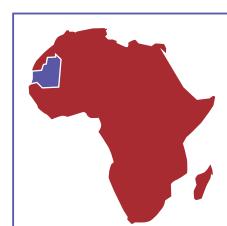
MERCREDI 26 AVRIL 2000

EUROPE

La Belge Simone Susskind met en réseau les femmes de part et d'autre de la Méditerranée, pour favoriser leur insertion dans les activités économiques (page IV)



FOCUS

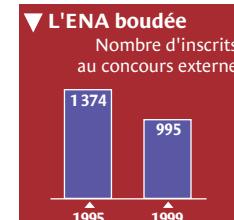


La Mauritanie pourrait bénéficier d'une annulation de sa dette.

Ses créanciers conditionnent cette mesure à l'instauration de politiques sociales, afin de remettre le pays sur les rails du développement (page VI)

LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● La haute fonction publique est en mal de vocations. Le nombre de candidats à l'ENA baisse, et les hauts fonctionnaires sont de plus en plus tentés par le privé. La nouvelle économie, avec ses promesses de gains rapides, renforce le phénomène (page VIII)



● En Belgique, les Centres européens d'entreprise et d'innovation s'associent pour former un réseau de « business angels » et aider à la création de start-up (page IX)

● **16 300** emplois devaient être supprimés après la fusion entre la Dresdner et la Deutsche Bank. L'échec de ce rapprochement a mis en lumière la difficulté de ces opérations, suspendues à la gestion des rapports humains (page X)

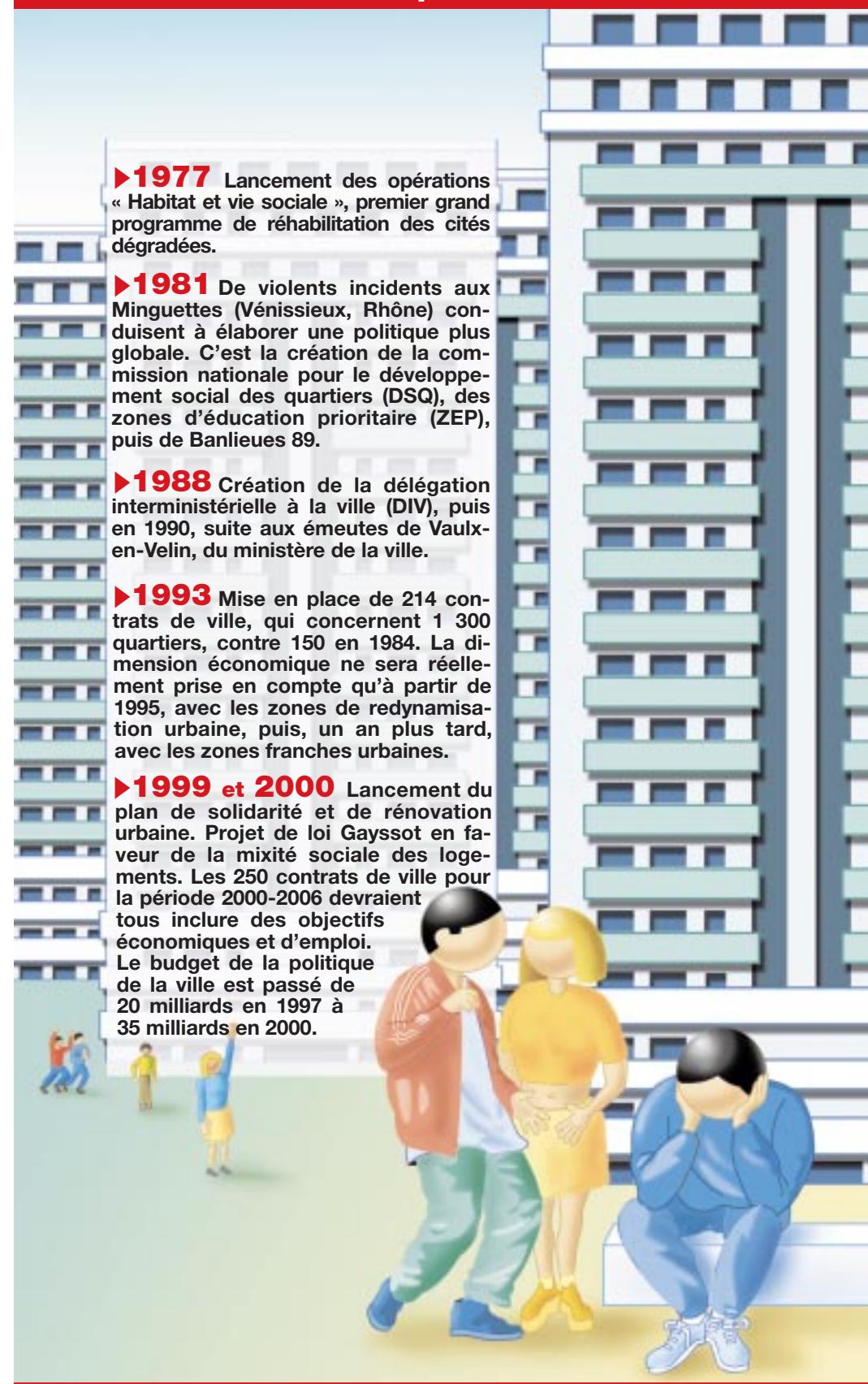
ANNONCES CLASSÉES

De la page XI
à la page XXXVI

Le gouvernement accentue l'action économique de la politique de la ville. Mais la discrimination à l'embauche bride l'insertion sociale

Les banlieues veulent leur part de croissance

23 ans d'expérimentation



► **1977** Lancement des opérations « Habitat et vie sociale », premier grand programme de réhabilitation des cités dégradées.

► **1981** De violents incidents aux Minguettes (Vénissieux, Rhône) conduisent à élaborer une politique plus globale. C'est la création de la commission nationale pour le développement social des quartiers (DSQ), des zones d'éducation prioritaire (ZEP), puis de Banlieues 89.

► **1988** Création de la délégation interministérielle à la ville (DIV), puis en 1990, suite aux émeutes de Vaulx-en-Velin, du ministère de la ville.

► **1993** Mise en place de 214 contrats de ville, qui concernent 1 300 quartiers, contre 150 en 1984. La dimension économique ne sera réellement prise en compte qu'à partir de 1995, avec les zones de redynamisation urbaine, puis, un an plus tard, avec les zones franches urbaines.

► **1999 et 2000** Lancement du plan de solidarité et de rénovation urbaine. Projet de loi Gayssot en faveur de la mixité sociale des logements. Les 250 contrats de ville pour la période 2000-2006 devraient tous inclure des objectifs économiques et d'emploi. Le budget de la politique de la ville est passé de 20 milliards en 1997 à 35 milliards en 2000.

Les quartiers en difficulté font rarement la « une » des journaux, sauf quand un drame s'y déroule. On le voit encore aujourd'hui, à Lille-Sud, une zone urbaine de 23 000 habitants coincée entre une autoroute et des voies de chemin de fer, où de violents incidents ont éclaté après la mort d'un jeune Algérien tué par un policier. Mais à Lille-Sud comme dans d'autres quartiers, tel celui de la Reynerie, à Toulouse, théâtre d'affrontements en décembre 1997, la violence révèle une autre réalité, celle du chômage, qui atteint en moyenne le double du taux national, avec des pointes à 30 % ou 40 % dans certaines banlieues. Réalité de la discrimination à l'embauche aussi, fondée sur le nom, le quartier ou la couleur de la peau. Quand on a envie de travailler, « d'être quelqu'un », d'avoir « un parcours professionnel normal », comme disent les jeunes de la Reynerie, ces obstacles provoquent un profond sentiment d'injustice.

Cette injustice économique et sociale risque d'être ressentie d'autant plus durement que la croissance s'accélère en France et que les quartiers « sensibles », dans lesquels résident six millions d'habitants, craignent d'être tenus à l'écart de cette embellie. Que les banlieues ne profitent pas d'une reprise confortée, ce qui creuserait encore plus l'écart entre les territoires, « c'est un risque majeur, c'est mon angoisse », confie Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Le ministre cite souvent les Yvelines, exemple frappant de ces villes à deux vitesses. Le taux de chômage y est passé en dix-huit mois de 9 % à 6 %, tandis que dans les quartiers défavorisés, il n'a pas baissé dans les mêmes proportions, restant supérieur à 30 %.

DU SOCIAL À L'ÉCONOMIQUE

Depuis vingt ans, à droite comme à gauche, la politique de la ville a peu investi le champ de l'emploi et du développement économique, privilégiant le traitement social des quartiers, sans que cela donne des résultats très probants. En axant aujourd'hui sa politique de la ville sur une démarche inverse, sans pour autant délaisser les autres aspects, notamment la restructuration du bâti, le gouvernement compte bien aider la reprise à franchir les limites des quartiers « sensibles ». Ainsi, dotés de financements de l'Etat accrus de 70 % par rapport à la période antérieure, les contrats de ville pour les années 2000 à 2006, en cours d'élaboration, devront comporter un volet emploi. En outre, le 14 décembre 1999, lors du

comité interministériel des villes, Lionel Jospin a annoncé une série de dispositifs, par exemple la création de 150 équipes locales emploi-insertion, chargées d'aider à mieux mobiliser les dispositifs d'accès à l'emploi, dont les populations des banlieues ne profitent pas ou peu. Ou encore le lancement, sur trois ans, de 10 000 postes d'adultes relais, chargés de missions de médiation sociale. D'autres décisions concernent le soutien aux activités économiques, dans le but que se créent, se maintiennent et se développent des entreprises dans ces zones urbaines sensibles.

Les chefs d'entreprise ont eux aussi un rôle à jouer, et là la partie n'est pas gagnée d'avance si l'on en juge par la discrimination raciale et territoriale souvent pratiquée. Comment, dans ce contexte de « racisme de plus en plus banalisé », parler aux jeunes des quartiers « d'avenir, de projet, d'insertion, voire d'intégration » ?, s'est interrogé Claude Bartolone lors des Assises nationales des missions locales qui se tenaient

à Paris le 20 avril. Les employeurs vont avoir besoin de ces jeunes dans les années à venir, pour rajeunir la pyramide des âges de leurs personnels, explique le ministre, ajoutant qu'ils ne peuvent « pas trépigner en réclamant une reprise de l'immigration alors que des jeunes qui ont une formation ou de l'expérience resteraient à attendre un emploi à tout jamais ». Et il ne peut y avoir de prospérité durable dans un environnement qui, dans trop d'endroits, souffre et se paupérisé.

Le gouvernement Jospin a de la chance. Il est aux commandes dans une période charnière, où la reprise laisse penser que bien des choses sont possibles pour les banlieues. « Si l'amélioration de la conjoncture révèle de manière plus criante les inégalités, estime Claude Bartolone, elle doit nous permettre aussi de les faire cesser. » A l'approche des élections municipales, passer à côté de cette chance ne lui serait sans doute pas pardonné.

Francine Aizicovici

INSTITUT

3
CYCLE
Études supérieures professionnelles spécialisées

DE GESTION SOCIALE

RESPONSABLE EN MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Titre homologué par l'Etat niveau I

Admission : BAC+4 / BAC+5
(écoles d'ingénieur, écoles de commerce, IEP, maîtrise...)

Renseignements :
Christine VALFREY
Tél. 01 40 03 15 88

GROUPE IGS
L'UNIVERSITÉ PROFESSIONNELLE INTERNATIONALE

Demande de documentation à retourner à IGS, 12, rue A. Parodi - 75010 Paris

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____

Formation en cours _____

BANLIEUE

Questions-réponses

1 Combien d'habitants vivent dans les quartiers en difficulté ?

Environ six millions de personnes résident dans les sites faisant l'objet d'un contrat de ville, soit 1 400 quartiers en difficulté. Le taux de chômage y est environ le double du taux national. Basée sur le recensement de 1990, une étude de l'INSEE sur les zones urbaines sensibles (ZUS), qui recouvrent partiellement les quartiers en contrat de ville, indique que les jeunes de moins de 25 ans représentent 43 % de la population, contre 35 % pour les villes auxquelles les ZUS appartiennent. 53 % des jeunes poursuivent leurs études (contre 61 %), et parmi ceux sortis du système scolaire, 36,7 % déclarent n'avoir aucun diplôme (contre 27,3 %).

2 Quelle politique de la ville a défini le gouvernement Jospin ?

Elle vise à mieux intégrer les quartiers aux communes et à favoriser le développement économique. Lors du comité interministériel des villes (CIV) du 14 décembre 1999, Lionel Jospin a annoncé de nouvelles mesures dans de multiples domaines. 250 contrats de ville, couvrant la période 2000-2006, seront signés au cours des prochains mois entre l'Etat et les collectivités locales, bénéficiant d'un budget de 18 milliards de francs sur sept ans. Généralisés en 1993, les contrats de ville fixent des objectifs à atteindre sur des thèmes tels que l'emploi, la revitalisation économique, les services publics, l'habitat, etc. Dans le cadre de ces contrats, 50 grands projets de ville (GPV) vont être lancés, visant à remodeler les sites les plus dégradés, qui bénéficieront d'une enveloppe supplémentaire de 6 milliards de francs.

D'autres mesures prévoient un fonds de soutien aux activités économiques existantes dans les ZUS, doté d'un budget de 50 millions de francs en 2000 et de 250 millions de francs en 2001 ; un budget équivalent alimente un fonds de revitalisation économique destiné à soutenir les investissements dans les ZUS, y compris la création d'entreprises.

Afin d'améliorer la lutte contre le chômage, 150 « équipes emploi insertion » vont être créées à partir de septembre ainsi que 10 000 postes d'« adultes-relais » (d'ici à trois ans), réservés aux adultes sans emploi, dont la mission est de contribuer à améliorer les rapports sociaux dans les quartiers.

L'Etat financera ces postes sur le modèle des emplois-jeunes. 150 millions de francs seront consacrés en 2000 au lancement de ce programme, d'un coût total de 1 milliard de francs.

3 Quels autres dispositifs d'insertion par l'économie existe-t-il ?

Entreprises d'insertion, associations intermédiaires, emplois-jeunes, etc., peuvent exister dans les banlieues, mais ne leur sont pas spécifiques, à l'exception des zones franches urbaines et des régies de quartier. Structures de proximité, ces dernières ont pour finalité de retrouver les liens sociaux sur un territoire et de redonner la parole à ses habitants. Elles réunissent des représentants des résidents, des collectivités locales et des bailleurs sociaux. Leur activité consiste à assurer des activités pour le compte de donneurs d'ordre (entretien du bâti, réparations, médiation...), en employant des habitants. Le comité national de liaison des régies de quartier, qui regroupe 135 structures, a organisé le 15 avril les troisièmes rencontres européennes des régies de quartier, auxquelles 7 000 personnes ont participé. Quant aux emplois-jeunes, 15 % concernent des personnes issues de ces quartiers, alors que l'objectif fixé était de 20 %.

4 Comment sont coordonnés les différents moyens d'action ?

Cette coordination peut être assurée par les plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE), lancés en 1992 et financés à 50 % au maximum par le Fonds social européen. Les communes sont à l'initiative de ces PLIE, qui réunissent les collectivités locales, l'Etat et les associations. D'une durée définie (3 à 5 ans), ce ne sont pas des instruments spécifiques aux quartiers en difficulté, mais 96 des 163 plans existants concernent un site en contrat de ville. Selon un document du Centre d'études de l'emploi, 137 000 personnes ont été suivies dans un PLIE entre 1993 et décembre 1997. Plus de la moitié ont obtenu une issue « positive » (emploi d'au moins six mois, formation qualifiante ou emploi indépendant). La loi contre les exclusions a fixé un objectif de 250 PLIE d'ici trois ans, les nouveaux devant s'inscrire en priorité dans les sites en contrats de ville.

5 Que fait la commission européenne pour les quartiers en difficulté ?

Son programme Urban, lancé en 1994, touche environ 3,2 millions de personnes. Dans les 118 sites concernés, le taux de chômage atteint 22 % en moyenne. Sa philosophie est fondée sur le concept d'approche globale des problèmes (sociaux, économiques, de logement, etc.). Son enveloppe a atteint 1,8 milliard d'euros pour la période 1994-1999.

Les jeunes des cités rêvent d'une insertion professionnelle sans discrimination

Entre les mirages du sport et du rap et la tentation du découragement, ils sont nombreux à se battre pour un diplôme ou un emploi

pire vers le bas, constate David. Pour leur ouvrir d'autres horizons, l'émission « Délic », sur RDC, invite des habitants du quartier qui ont eu un parcours scolaire ou professionnel intéressant « pour donner l'espérance et des repères », explique Fahim.

A Toulouse, dans la cité de la Reynerie, un groupe de jeunes a lui aussi décidé de se prendre en mains. En octobre 1998, dans le cadre de l'Association socio-éducative du Mirail (ASEM), s'est monté le « collectif

Quelques messages de morale dits par Zinedine Zidane ou Djamel Bourras, des chansons inédites comme Ma France à moi, interprétée par Bernard Lavilliers, le rappeur Faouzi Tarkhani et le chanteur congolais Nzongo Soul, et un fameux sketch joué par le même rappeur et Dieudonné : Brise de conscience, sorti le 4 avril, n'est pas un CD comme les autres. C'est aussi le nom d'une association, présidée par Faouzi Tarkhani, enfant de Sarcelles, qui a eu l'idée, avec le soutien de Mohamed Mestari, manager de Faudel, de réunir ces vingt-huit artistes, sportifs et humoristes pour dénoncer « la violence gratuite dans les quartiers » et défendre d'autres valeurs. Comme « le chômage est à l'origine de tous les maux », dit Faouzi, les bénéfices de la vente du CD serviront, à 70 %, à aider la création d'entreprises dans les quartiers, le reste allant à des associations de soutien scolaire ou sportives. Une manière aussi, pour ces stars, de montrer qu'elles n'oublient pas d'où elles viennent.

Quartésien », qui se réunit chaque semaine pour réfléchir aux relations entre l'emploi et les jeunes, notamment ceux d'origine étrangère. Le groupe travaille actuellement sur la question de la discrimination à l'embauche.

Ce jour-là, d'autres jeunes étaient présents dans les locaux de l'ASEM, pas encore décidés à entrer dans ce collectif, comme Rachid, 21 ans. De nationalité algérienne, il a quitté l'école après la 3^e et depuis, il galère. « De cette situation vient le découragement qui incite les jeunes à faire de l'argent facile. » Lui-même est passé par là, quand il était mineur. Pour lui, tout le problème vient du fait qu'il n'a pas la nationalité française – elle lui a été refusée –, qu'il vit dans ce quartier stigmatisé, et de la couleur de sa peau. « Les gens de l'extérieur croient que l'on écoute du rap toute la journée et qu'on porte des vêtements volés ! », proteste-t-il. Alors il a « une boule, là ». « Même si on est diplômé, on galère pour trouver un emploi », estime Chérif, 20 ans, en 1^{re} année d'histoire. « Je ne sais

pas si ça va inciter les petits de 10 ans à faire des études... Je crains qu'ils prennent plutôt exemple sur ceux qui roulent en BMW. »

« DEUX FOIS PLUS D'EFFORTS »

Face à ces discours d'écorchés vifs, les jeunes du collectif opposent un certain recul. « Je ne réfléchis pas trop à l'avenir », confie Fatima, 21 ans, en maîtrise d'anglais dans le but de devenir « traductrice dans le journalisme ». « Je pense que l'on va tous y arriver mais qu'il faudra qu'on fasse deux fois plus d'efforts qu'un jeune pas typé, ne venant pas de banlieue. » Ce n'est pas une raison pour baisser les bras. « Le piège dans lequel les jeunes tombent trop souvent quand ils n'ont rien, c'est de se projeter dans le rêve. Alors que c'est maintenant qu'il faut se bouger. » Kadie, 20 ans, en 2^{re} année d'un DEUG de droit, veut devenir avocate. « Il ne faut pas rester dans son coin. On doit cesser de pleurer. J'ai envie d'être quelqu'un. Je vois ma mère trimer comme femme de ménage. J'ai pas envie de galérer moi aussi. »

Leurs relations avec leurs parents sont ambiguës. « Ils marchaient pieds nus dans le bled, parcouraient 5 kilomètres pour avoir de l'eau, raconte Rachid. Quand ils sont arrivés ici, pour eux, avoir tout à portée de main, l'eau chaude, l'eau froide, c'était du luxe. Alors ils nous disent : "ne te plains pas trop de ta vie." C'est une morale et ça m'aide. Mais ce qu'ils ne comprennent pas, c'est que nous qui avons grandi dans ce confort, on veut plus. » Ce que veulent ces jeunes, comme le dit Fatima, c'est simplement « un parcours normal et ça, c'est beaucoup plus que le luxe qu'ils ont eu ».

Francine Aizicovici

Le « mieux-disant social » peine à s'imposer au marché

Saisi par le préfet, le tribunal administratif de Strasbourg a annulé, le 30 novembre 1999, le marché public qui avait été confié à la régie de quartier Au port'unes par la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS). Le motif ? L'attribution avait été obtenue sur la base d'une procédure d'appel d'offres qui a été jugée illégale. Celle-ci comportait en effet un critère de « mieux-disant social », la CUS souhaitant que les entreprises candidates recrutent des personnes en difficulté pour intervenir dans un quartier où sévit un fort taux de chômage.

A l'époque, Roland Reis, maire (PS) de Strasbourg, avait contesté cette décision de justice et adressé une lettre au premier ministre, Lionel Jospin, pour demander une évolution de la réglementation des marchés publics, « peu soucieuse des droits sociaux », et en contradiction avec les circulaires réglementaires « incitant les acteurs publics à prendre en compte, lors de la passation de marchés publics, les notions d'insertion sociale ». « Au-delà du cas strasbourgeois, cette décision ne manque pas d'inquiéter tous ceux qui militent pour le développement des struc-

tures d'insertion par l'économie », poursuivait M. Reis. Egalement choqué, le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) s'inquiétait, dans un communiqué, des « conséquences désastreuses de la généralisation de la procédure d'appel d'offres, qui écarte les plus défavorisés du monde du travail en mettant sur un pied d'égalité salariés « classiques » et chômeurs de quartiers défavorisés qui n'ont, au départ, pas les mêmes chances que les autres ».

Depuis, quelques signes sont venus rassurer les milieux de l'insertion. Profitant des troisièmes rencontres européennes, organisées le 15 avril par le CNLRQ à Paris, Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, a assuré qu'il étudiait des solutions avec l'aide de juristes. Guy Hascot, nouveau secrétaire d'Etat à l'économie sociale, a été interpellé dans le même sens.

Apparu au début des années 90, le critère du « mieux-disant social » avait fait l'objet de deux décrets aussitôt invalidés par le tribunal administratif. Des entreprises privées, dont celles du bâtiment, obtinrent ainsi gain de cause contre les entreprises d'insertion, accusées de les concurrencer de façon déloyale. Cela gêna

beaucoup la politique de la ville naissante, mais les régies de quartier, notamment, prirent l'habileté de contourner l'obstacle en s'appuyant sur d'autres textes réglementaires, dont l'appel d'offres à caractère social ou la clause de savoir-faire particulier. Pour pérenniser cette pratique, le CNLRQ voudrait qu'un système juridique garantisse l'accès à des marchés en tenant compte de la spécificité sociale de ses interventions.

Cette affaire témoigne cependant d'une inflexion. Les institutions se sont désengagées des structures de l'insertion et, sous le contrôle des cours régionales des comptes, craignent d'être accusées de gestion de fait. Parallèlement, dans la lignée de la loi contre les exclusions, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, répète qu'il ne saurait être « question de faire mauvaise concurrence au marché sur des secteurs qui lui appartiennent ». Ce qui pourrait signifier que les régies de quartier et les associations intermédiaires doivent se cantonner dans un rôle de voiture-balai, les amateurs ne jouant pas dans la cour des professionnels.

Alain Lebaube

Les descendants des harkis conviés au tourisme écologique en Camargue

rappelle Françoise Franjus, chargée de mission pays ; il s'agissait de les aider à chercher du travail ailleurs, vers l'agglomération d'Arles.

Marine Baudry, responsable emploi de la ville, ajoute : « Nous avons peu à peu compris que Mas-Thibert était coincé entre les barrières naturelles que sont la Camargue et la Crau et qu'il était préférable de lui permettre de se développer par lui-même. » Arles s'est donc efforcé de répondre à une triple interrogation que formule Frédéric Rostaing, chargé de mission « développement et insertion » : « Comment passer d'une économie agricole à une activité de tourisme écologique ? Comment marier un développement social urbain et un projet de développement économique ? Comment réaliser le développement d'un hameau dans la perspective d'une intégration avec un territoire et une ville ? »

NOUVELLES ACTIVITÉS
Odile Crombé, responsable du pôle environnement, explique que le projet entend conjurer protection de la nature et développement durable : « Les marais sont ouverts au public, mais ils ne couvrent pas leurs frais. Il conviendrait de passer à une étape qui verrait la création de nouvelles activités capables d'attirer

un public plus nombreux (60 000 visiteurs par an) sans perturber le milieu. » Conçu par les créateurs de la Cité des enfants de La Villette à Paris, un « sentier découverte » intelligent enseignera aux familles, dès cet été, l'écosystème de la Camargue. Dans quelques années, les visiteurs gareront leur véhicule à Mas-Thibert ; ils emprunteront un bateau électrique pour gagner les marais, où leur seront proposés un écomusée, un jardin ethno-botanique, deux circuits pédestres et même un petit train électrique destiné aux personnes à mobilité réduite. Un investissement de 50 millions de francs à terme.

Pour accueillir les citadins et pour entretenir les installations, il faut

des bras. Les Marais ont formé huit jeunes de Mas-Thibert dans le cadre de contrats emploi-solidarité, soit quatre issus du groupe harki et quatre Provençaux de souche ; à l'issue de cette formation, quatre d'entre eux ont été embauchés en emplois-jeunes pour rejoindre l'équipe chargée de débroussailler, construire les observatoires et compter les oiseaux. Neuf jeunes du cru sont désormais à pied d'œuvre, dont Magali, fille d'éleveur de taureaux, et Mohammed. Tout un symbole.

Mais l'idée des responsables de l'insertion et des spécialistes de l'écologie est de passer d'une logique d'assistance à une logique d'autonomie. Autrement dit, les

Querrien (Editions de l'Aube, 1997, 344 p., 200 F, 30,5 €).

● **Amère banlieue. Les gens des grands ensembles**, d'Agnès Villechaise-Dupont (Grasset-Le Monde, janvier 2000, 317 p., 135 F, 20,57 €).

● **Les Banlieues en France. Territoires et sociétés**, de Jean-Claude Boyer (Armand Colin, avril 2000, 195 p., 110 F, 16,77 €).

60 000 visiteurs espérés auront besoin de gardiens de parking, de buvettes, de restaurants, de loueurs de vélos tout-terrain ou de chevaux. Ils voudront des guides pour visiter les caves des alentours. Ils demanderont des gîtes ruraux et des tables d'hôtes pour des séjours qui ne seront plus limités à une journée.

Réunis autour de Catherine Lafont, directrice du centre socio-culturel Les Tuiles bleues, les responsables des associations locales n'osent pas encore croire à ce renouveau-ménage annoncé. « Les gens attendent de voir construits le parking et l'embarcadère », dit l'un. Les scolaires se sont mis à faire des herbiers et des femmes iront visiter, en juin, les marais, qu'elles ne connaissent pas. Pensent-elles à mettre leurs talents de cuisine au service des futurs touristes ? « On a beaucoup ri à cette idée, mais on en est resté au stade du rêve », dit l'autre.

En tout cas, la fermeture des commerces ne semble plus d'actualité et l'ambiance change à Mas-Thibert, où « on disait qu'on était un village mort », comme le rappelle Hansa. Les portes sont ouvertes sur le premier commerce qui rouvrira si la greffe écolo-touristique prend : la mercerie ou le salon de coiffure ?

Alain Faujas

Anne McAllister, directrice du projet irlandais « Upper Springfield Development Trust »

« Si nos jeunes ont le sentiment d'être les oubliés de la révolution high-tech, ce sera dramatique »

« Vous êtes l'une des responsables du projet irlandais Upper Springfield Development Trust (USDT), qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans la banlieue de l'extrême ouest de Belfast. D'où viennent les difficultés de la population que vous accompagnez ?

— La banlieue d'Upper Springfield abrite environ 11 500 habitants, dont la moitié ont moins de vingt-cinq ans. Et, alors que le taux de chômage en Irlande diminue depuis plusieurs années pour atteindre 6,3 % en 1999, il reste à 18 % pour les jeunes que nous suivons. Il faut comprendre que 70 % d'entre eux sortent du système scolaire sans aucune qualification ! Ils n'ont pas de compétences valides à monnayer sur le marché du travail.

— Est-ce le tissu éducatif qui serait déficient ?

— Non, pas du tout. Nous avons d'excellentes écoles, qui emploient des professeurs très compétents. En réalité, ce sont les enfants, même très jeunes, qui ne s'investissent absolument pas dans l'apprentissage scolaire. Ils ont vu et voient leurs grands-parents et parents rester au chômage. Alors pourquoi s'ennuieraient-ils avec des livres et des devoirs ?

— Ils pensent depuis longtemps que leur sort est réglé d'avance, qu'il n'y a pas d'avenir pour eux. Catholiques, fils et petits-fils de catholiques, ils ont compris ce que les mots « discrimination à l'embauche » — l'essentiel des entreprises sont dirigées par des protestants — voulaient dire. C'est vrai qu'il y a toujours la solution de partir, de quitter le pays. Certains, surtout parmi les plus diplômés, le font et choisissent souvent soit l'Irlande du Sud, soit les Etats-Unis. Mais la grande majorité refuse l'exil, car l'attachement à la terre natale demeure le plus fort.

— Le plus étonnant, c'est que ce renoncement reste aussi marqué aujourd'hui alors que depuis vingt ans la loi impose aux employeurs d'embaucher un nombre équivalent de protestants et de catho-

liques. Les jeunes le savent, mais ne trouvent pas l'école plus séduisante pour autant. On a le sentiment qu'ils sont prisonniers de l'histoire. Ce désespoir se traduit évidemment par une consommation excessive de vin, de bière, de vodka, qui conduit des adolescents de douze-treize ans à l'alcoolisme. Vous pouvez aisément imaginer la suite du scénario : la santé se dégrade, des désordres mentaux apparaissent, et bien sûr on finit par assister à de nombreuses ruptures familiales... Quand on commence sérieusement à boire jeune, on arrive à la trentaine dans un triste état.

— Quelle est la philosophie de votre programme ?

— Nous parlons sur les liens très forts qui existent au sein de la communauté catholique irlandaise, sur l'entraide possible. La majorité des acteurs de terrain (communes, services sociaux,

associations, etc.) sont ainsi associés à notre action. Ils sont membres de la structure pilote du programme.

— Compte tenu de ce que je viens de vous décrire, vous comprendrez aisément que le cœur de notre intervention est lié à la question de l'éducation. Nous travaillons beaucoup avec les écoles, avec les parents des enfants en difficulté, qui, ayant eux-mêmes rejeté le système éducatif, peuvent apprendre à trouver les mots susceptibles de dissuader leurs enfants d'agir de même. Tout cela réclame beaucoup de temps et de patience. Notre programme, soutenu par la Communauté européenne, n'a été lancé qu'en 1993.

— Avez-vous des résultats encourageants ?

— A une échelle qui reste encore petite, oui. L'année dernière, par exemple, sur 40 stagiaires de moins de vingt-cinq ans, 80 % ont obtenu un travail. Même quand l'emploi a été trouvé en dehors de la banlieue, nous sommes contents si le jeune décide de continuer à habiter à Upper Springfield, car il prouve alors directement à ses frères, ses sœurs, ses copains, qu'il est possible de sortir du cercle vicieux dans lequel ils sont encore enfermés.

— Ainsi, dans le même ordre d'idées, nous employons nous-mêmes des jeunes qui étaient au chômage et sans qualification. Nous les formons à devenir des interlocuteurs pour tous ceux qui n'arrivent pas à voir une issue. Ils parlent le même langage.

— Le sentiment d'injustice est-il encore plus tenace auprès des jeunes de la banlieue quand l'embellie est au rendez-vous, ce qui est le cas pour l'Irlande, dont la situation économique s'améliore... ?

— Bien sûr. L'Irlande est, comme vous le savez, une terre d'accueil pour la nouvelle économie avec l'implantation de nombreuses entreprises spécialisées dans le commerce électronique, dans la conception de logiciels. Sans oublier, bien sûr, la ribambelle de

centres d'appel qui profitent de coûts salariaux moins élevés que dans beaucoup d'autres pays d'Europe. Nos moins de vingt-cinq ans mettent beaucoup d'espoir dans ces nouvelles technologies. Ils ont vu leurs pères et leurs grands-pères s'épuiser dans de vieilles industries — comme les chantiers navals —, qui ont fini par être restructurées puis souvent définitivement abandonnées. Ils ont le sentiment de disposer d'outils neufs, il ne faut pas rater cette occasion.

— Comment procédez-vous, par conséquent ?

— Sur la période 1995-2000, le financement européen du programme Urban a été de 7 millions de livres sterling (77 millions de francs environ). Nous avons demandé 1 million de livres sur la période 2000-2002 afin de disposer d'un budget spécifique à la formation des jeunes aux nouvelles technologies. Nous devons pouvoir compléter notre parc d'ordinateurs déjà existant et recruter les meilleurs pédagogues possible.

— Pensez-vous qu'Internet est un vecteur de réduction des inégalités ?

— Oui, je l'espère. Vous ne pouvez pas savoir à quel point la population que nous suivons a soif d'informations, souhaite voir ce qui se passe ailleurs, à l'étranger, sans abandonner pour autant leur région. Avec Internet, ils parviennent à se projeter dans le futur. Ils entendent que certains, et pas forcément les mieux qualifiés, finissent par gagner très bien leur vie.

— Les décevoir serait dramatique. Voilà pourquoi nous voulons les former du mieux possible pour qu'ils deviennent des cadres, et pourquoi pas des patrons... Nos jeunes ne doivent pas tous finir salariés dans des centres d'appels. Internet doit leur ouvrir de nouveaux horizons. S'ils ont le sentiment d'avoir encore été les oubliés de cette révolution du high-tech, ce sera dramatique.

Propos recueillis par
Marie-Béatrice Baudet



Anne McAllister

● Diplômée en communication et en marketing de l'université d'Ulster, Anne McAllister débute sa carrière au début des années 80 comme rédactrice dans une entreprise américaine implantée en Irlande mais qui ferme quelques années plus tard.

● Elle s'engage alors dans le développement local. En 1993, elle rejoint la Making Belfast Work Initiative, destinée à consolider les organisations qui œuvrent pour l'insertion par l'économie. Elle dirige le projet Upper Springfield Development Trust depuis 1996.

Les effets contrastés de la reprise économique

Faire bénéficier les quartiers en difficulté de la croissance exige de renouer le lien avec les entreprises

d'emploi, qui vivent essentiellement dans les quartiers d'habitat social.» Des formations ont été mises en place. Les premières embauches devraient avoir lieu en septembre.

Un risque est cependant souvent évoqué : que les entreprises ne proposent aux habitants des quartiers que les emplois les moins payés, les plus précaires, les moins valorisants, comme le craint André Bruston, sociologue et conseiller pour la recherche à la délégation interministérielle à la ville (DIV). Or nombre de jeunes ne sont pas prêts à les accepter. « Alors qu'un diplômé lambda qui débute forcera sur un CDD (contrat à durée déterminée) de trois mois, parce que c'est un pied à l'étrier, un jeune des quartiers, échaudé parce qu'il baigne dans la précarité depuis des années, ne sera pas attiré, souligne Charles Bouzols, directeur du cabinet Civilités (Citoyens et initiatives pour la

vie locale, l'insertion et l'économie solidaire). Il attend quelque chose de plus sûr, de plus concret, un travail qui ait du sens ; et il veut être respecté. »

Renouer les liens entre les quartiers et les entreprises risque d'être difficile. Pendant des années, les structures d'insertion se sont efforcées de préparer les gens à reprendre un travail. Mais paradoxalement, « nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation que nous n'avons pas anticipée », observe Charles Bouzols, qui a longtemps présidé le Comité national de liaison des régies de quartier. Les débuts de l'insertion par l'économie reposaient sur une logique de sas : après une période de réadaptation au travail, chaque personne était censée être prête à intégrer le monde de l'entreprise.

Mais petit à petit, le sas n'a plus fonctionné, faute d'embauches. Aussi, les structures d'insertion se sont-elles organisées pour conserver les personnes. « On se retrouve aujourd'hui à un moment où le sas pourrait à nouveau marcher mais nous avons un peu perdu le lien avec les entreprises. »

André Bruston, à la DIV, reste nuancé sur les effets de la reprise dans les quartiers. Concernant les adultes, « il y a, semble-t-il, un

mouvement un peu contradictoire. Face à la pénurie de main-d'œuvre, les entreprises semblent moins regardantes qu'auparavant envers les diplômes, et recherchent des personnes ayant un certain comportement au travail, pour occuper des postes peu qualifiés. Mais dans d'autres cas, les chômeurs de longue durée rencontrent encore plus de difficultés qu'auparavant. »

DISCRIMINATIONS

Du côté des jeunes, « la reprise touche les bac+2 et plus depuis fin 1999-début 2000 ». Tandis que pour les jeunes non diplômés, « il y a des indications de reprise mais dans le même temps, à certains endroits, on constate un durcissement des discriminations ». Au total, reprend André Bruston, « il semble y avoir plus qu'un frémissement dans les quartiers en difficulté, mais l'amélioration n'est pas favorable au plus grand nombre ».

Pour aller plus loin, il faut, dit-il, « travailler sur les recrutements auprès des entreprises pour les convaincre de dépasser leurs préjugés » afin qu'elles « prêtent à la compétence, critère objectif, une attention plus grande qu'à d'autres éléments subjectifs tels que le comportement » ou la couleur de la peau. « Manifestement, une partie des patrons sont sensibles à ce discours », affirme André Bruston, en raison notamment de la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs.

Si les choses s'améliorent, du moins pour certains habitants et dans certains sites, pourquoi entend-on si souvent dire dans les quartiers qu'« il ne se passe rien » ? Ce serait en raison de la « persistance des représentations, qui ne peuvent pas changer en huit jours », estime André Bruston. Il faudra des mois pour que revienne un minimum de confiance, qui était complètement perdue. »

Les effets pervers du plein emploi...

Le discours ambiant selon lequel « on va vers le plein emploi » risque de provoquer des effets pervers, prévient Farouk Belkreddad, directeur de l'association d'aide à l'insertion Starter. « Ce discours induit par petites touches l'idée que la crise est en train de passer et que vous pouvez travailler si vous le voulez. » Le risque est que les personnes « les plus fragilisées, les moins formées, interprètent ce message par : "l'impasse, c'est vous" », et que l'on dérive ainsi vers « un sentiment de culpabilité qui peut engendrer la violence vis-à-vis de soi-même ou dans le groupe familial, et le désarroi dans les cités ». Mais un sentiment de culpabilité, voire de « trahison vis-à-vis du collectif de la cité », pourrait toucher aussi ceux qui retrouvent un emploi, estime Pierre Roche, sociologue clinicien au Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq). « Souvent, dans ce cas, on doit quitter la cité, car qu'est-ce que cela signifie de réussir à s'en sortir quand les copains continuent de galérer ? »

F. A.

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

Turbulences sociales sur la nouvelle économie

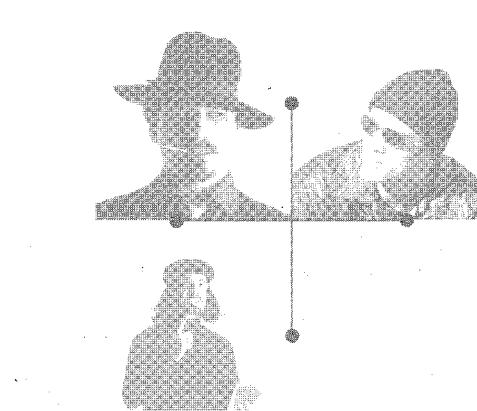
Il fut un temps, vieux d'à peine quelques semaines, où la nouvelle économie incarnait la modernité sans restriction. Avec ses effets de montagnes russes, elle est peut-être en train de ruiner, actuellement, les espoirs, y compris sociaux, que certains s'apprêtaient à lui reconnaître. Aujourd'hui, la question dépasse le sort momentané des actionnaires et des boursicoteurs : peut-on engager le changement sur un socle qui risque de se dérober, financièrement s'entend ?

Pourtant, c'est bien cette révolution qui était en cours. Face à des politiques salariales bloquées par la faiblesse de l'inflation, les stock-options ne représentaient pas seulement un eldorado. Elles étaient appelées à fonder une autre relation entre le capital et le travail, que l'on retrouve aussi dans l'idée de l'épargne salariale. Tout cela est-il encore possible si la valeur s'effondre ou que, à tout le moins, elle subit des mouvements imprévisibles ? L'incertitude ne fait pas bon ménage avec une gestion que l'on voudrait confiante et basée sur un partage des richesses produites. Au plus profond, quand les perspectives se troublent, la motivation et la fidélité peuvent être découragées par des variations heurtées.

Il n'y a pas que le financement des start-up, dévouées de capitaux, qui peut devenir plus problématique. Après l'engouement frénétique de ces derniers mois, les candidats à la grande aventure seront sans doute rendus méfiants ou prudents, au mieux, qu'ils se rêvent salariés, officiants sous toutes formes de statuts, ou créateurs. Ayant un avenir moins prometteur, les entreprises de la nouvelle économie viennent de perdre un argument de poids, alors qu'elles ont un impératif besoin de recruter et d'entrainer pour poursuivre leur développement. Et cela sans avoir toujours les moyens qui les obligent justement à séduire par des solutions originales.

Aux Etats-Unis, où le phénomène causait des ravages dans les rangs des jeunes diplômés, tout frais émoulu des universités, il va falloir regarder de près pour voir si l'attrait se dément. Après s'être beaucoup plaintes de cette concurrence dans « la guerre des talents », décrite par la McKinsey Review, les entreprises de l'économie traditionnelle, également soumises à la pénurie de main-d'œuvre, auront de toute manière davantage de moyens de persuasion. En France, le mouvement qui commençait à s'amorcer peut s'en trouver compromis au moment où la conversion allait se produire. La tentation ne sera-t-elle pas plutôt de revenir sur des rives plus assurées ?

Il est, de plus, probable que les dirigeants les plus audacieux vont devoir calmer leurs ardeurs réformatrices. Se désespérant de la lenteur des évolutions dans les pratiques sociales, ceux-là se hâtaient de muer en entreprise de la nouvelle économie pour rompre avec les blocages du passé, encore présents dans le projet de « refondation sociale » du Medef. Décidés à « faire table rase », observe Claude-Emmanuel Triomphe, l'un des fondateurs de l'Université européenne du travail, ils croyaient pouvoir tout réinventer, dans les relations et l'organisation du travail. Le pourront-ils encore demain, comme ce patron qui déclarait orgueilleusement que « le siège social se trouve là où je suis avec mon portable », en réplique à une menace de manifestation ?



Syntegra, s'intégra pas ?

Retrouvez-nous en rubrique Emploi.

DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

Les mouvements de capitaux sous contrôle

usqu'à quel point un Etat membre de la Communauté européenne peut-il contrôler, voire interdire, pour des raisons de sécurité les investissements que des étrangers souhaitent réaliser en France ? La question est délicate car elle met en cause deux principes fondamentaux. D'une part, la nécessité pour un pays de se protéger des investissements à caractère mafieux, et d'autre part le nécessaire respect de la liberté de circulation des mouvements de capitaux institué par l'article 73 B du traité de Rome, lequel indique clairement que « toutes les restrictions aux mouvements de capitaux entre les Etats membres et entre les Etats membres et les pays tiers sont interdites ».

Dans un arrêt du 14 mars 2000 (affaire C-54/99), la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) vient d'apporter une réponse concrète à ce dilemme. Réponse d'autant plus intéressante que la cour a rendu un arrêt défavorable à la France tout en ne condamnant pas a priori les contrôles effectués sur les mouvements de capitaux. Voici les faits.

Par deux fois, en avril et en novembre 1995, le ministre de l'économie et des finances a refusé des investissements en France en provenance de l'Eglise de scientologie américaine, puis de l'Eglise de scientologie anglaise. La législation française en matière de contrôle des mouvements de capitaux est complexe. Elle repose essentiellement sur trois textes, les lois des 28 décembre 1966 et 14 février 1996 et sur le décret du 29 décembre 1989 (n° 89-938). Ces textes prévoient, en substance, que lorsqu'un investissement étranger est de nature à mettre en cause l'ordre public, la santé publique ou la sécurité publique, il est soumis à l'autorisation préalable du ministre de l'économie. Cette autorisation est réputée acquise si le ministre ne répond pas dans le mois qui suit la demande. C'est ainsi qu'ont été bloqués les investissements litigieux.

L'Eglise de scientologie de Paris a demandé au premier ministre, puis au Conseil d'Etat, d'abroger le décret du 29 décembre 1989, qui selon

elle est contraire aux articles 73 B à 73 G du traité de Rome. Estimant qu'il existe des doutes sur la manière dont ces articles doivent être interprétés, le Conseil d'Etat a demandé l'avis de la CJCE, par la procédure de la question préjudicielle. L'Etat français a soutenu lors de l'audience que cette procédure est légale dans la mesure où l'autorisation préalable n'est demandée que pour les investissements de nature à mettre en cause l'ordre public – et non pour tous les investissements – et que cette demande ne fait que suspendre l'opération pendant un mois. La Commission européenne estimait pour sa part que la restriction apportée à la liberté des mouvements de capitaux, telle qu'elle est prévue par la législation française, n'est pas justifiée car le blocage des investissements peut se faire non seulement en cas de menace effective de l'ordre public, mais également en cas de simple soupçon d'opération dangereuse ou illégale, ce qui est alors disproportionné.

Dans ses conclusions très complètes, l'avocat général, Antonio Saggio, estime qu'un Etat est en droit de demander une autorisation de capitaux mais pour certains d'entre eux et notamment ceux qui menacent l'ordre ou la sécurité publics. Toujours selon lui, la législation communautaire n'interdit pas que cette autorisation soit préalable au transfert des fonds et qu'elle suspende momentanément l'opération. M. Saggio fait également remarquer qu'une fois entrés dans un pays, les capitaux sont très difficilement contrôlables et que la sécurité d'un Etat membre intéresse les autres Etats membres, compte tenu du caractère souvent international des opérations illégales. Mais l'avocat général ajoute que l'exercice d'une autorisation préalable ne peut être justifié que par une menace effective pour la sécurité publique et non par un risque vague.

risation, non pour tous les mouvements de capitaux, mais pour certains d'entre eux et notamment ceux qui menacent l'ordre ou la sécurité publics. Toujours selon lui, la législation communautaire n'interdit pas que cette autorisation soit préalable au transfert des fonds et qu'elle suspende momentanément l'opération. M. Saggio fait également remarquer qu'une fois entrés dans un pays, les capitaux sont très difficilement contrôlables et que la sécurité d'un Etat membre intéresse les autres Etats membres, compte tenu du caractère souvent international des opérations illégales. Mais l'avocat général ajoute que l'exercice d'une autorisation préalable ne peut être justifié que par une menace effective pour la sécurité publique et non par un risque vague.

C'est à ce stade du raisonnement que M. Saggio s'éloigne de la position française. Une autorisation qui s'exercerait à l'encontre de toutes les opérations qui « sont de nature à mettre en cause l'ordre public, la santé publique ou la sécurité publique » est, selon lui, trop générale. Un tel texte autorise en fait l'Etat français à soumettre à autorisation tous les transferts internationaux de fonds. L'investisseur obligé de se poser la question d'une autorisation éventuelle est alors placé dans une situation d'insécurité juridique. Pour l'avocat général donc, une demande d'autorisation ne peut être motivée qu'au cas par cas et toujours en fonction de la personnalité de l'investisseur ou du but de l'investissement.

Cela dit, lorsque « une association religieuse est appelée à répondre d'escroquerie et d'évasion fiscale, l'Etat membre peut, par une mesure ad hoc, soumettre à un contrôle préalable les investissements destinés à la financer dès lors qu'il existe un risque que l'association viole des dispositions internes, surtout de nature pénale ». Ce n'est donc pas le fond de la mesure prise à l'encontre de l'Eglise de scientologie que critique M. Saggio, mais bien l'aspect général de nos textes qui permettrait des abus de droit. Et M. Saggio de conclure que cette procédure n'est pas contraire au traité de Rome à condition de « définir les types d'investissements pour lesquels une demande d'autorisation doit être soumise aux autorités nationales ». Comme de coutume, la Cour a repris les conclusions de l'avocat général et a reproché à la législation française d'être trop générale.

Le jugement de la Cour de justice européenne apparaît d'autant plus fondé que la législation française soumet en fait à autorisation toute personne qui entend commettre un acte illégal, ce qui est pour le moins curieux ! Car de deux choses l'une : soit le transfert de fonds est contraire à l'ordre public et alors aucune autorisation ne peut ni ne doit être obtenue, soit le transfert est légal et l'autorisation n'est pas nécessaire. Le Conseil d'Etat va maintenant devoir abroger le décret litigieux. Mais l'arrêt rendu par la Cour de justice européenne n'est pas si défavorable qu'il apparaît au premier abord pour le gouvernement français. Ce dernier conserve en effet une marge de manœuvre importante. Il peut soit renoncer à l'autorisation préalable au profit d'un contrôle a posteriori des mouvements de capitaux, soit préciser les critères qui soumettront un transfert de fonds à l'autorisation préalable.

Agence Juris Presse.

Les directives de Bruxelles redessinent la place des mutuelles d'assurance

C'est à Paris, lieu même de sa création en 1950, que l'Association internationale de la mutualité (AIM) a décidé de souffler le 31 mars dernier ses cinquante bougies. L'AIM réunit aujourd'hui 42 membres, organisations provenant de 27 pays pour l'essentiel européens, qui défendent toutes les mêmes principes : accès universel à des soins de santé de haute qualité, solidarité, autonomie de gestion, non-lucrativité et non-sélection des risques.

Les adhérents n'ont cependant pas les mêmes activités, ni les mêmes champs de compétences. « Certaines mutualités assument les missions obligatoires, explique Henri Lewalle, conseiller régional à la Mutualité chrétienne belge, tandis que d'autres offrent des assurances complémentaires, alternatives ou substitutives à l'assurance obligatoire. » C'est donc un véritable puzzle que composent ces mutualités européennes, qui imbriment leurs actions dans les systèmes de santé définis par chaque pays, et qui ne répondent pas tous à une même logique de financement.

En Belgique par exemple, l'assurance maladie obligatoire est gérée par les mutualités, qui exercent également d'autres fonctions dans le domaine de la santé, notamment celles d'assureurs complémentaires. En France ou au Luxembourg, les mutualités complètent la couverture socialisée tandis qu'en Grande-Bretagne, en Italie ou en Espagne, où existent des services nationaux de santé, les mutualités proposent des assurances alternatives, identiques à celle proposée par l'Etat. Dans ces pays, l'assurance privée finance souvent « l'accès aux soins de personnes qui ont des revenus moyens et élevés et souhaitent davantage de confort, comme les Britanniques par exemple, qui veulent éviter les listes d'attente de leur National Health Service », précise Henri Lewalle.

Quelque 12 % des Britanniques souscrivent à une assurance pri-

L'Association internationale de la mutualité s'inquiète de la libéralisation du marché au profit des assureurs privés

vée », complète Stephen Withers, directeur des affaires européennes de la British United Provident Association (BUPA). C'est en Allemagne et aux Pays-Bas, notamment en raison de l'existence de plafonds d'affiliation, que l'assurance privée est la plus importante. Ainsi, en Allemagne, « environ 10 % de la population qui perçoit plus de 16 400 marks (8 385 €) par mois dépend d'une assurance santé privée », explique Volker Wanek, porte-parole de la Handwerkskrankenkasse (caisse maladie des artisans).

A une plus ou moins grande échelle, les mutualités ont vu leur rôle s'accroître depuis les années 1980, en raison des objectifs de régulation des dépenses publiques de santé, qui ont engendré un glissement du financement des soins de santé vers les familles. Les assu-

reurs privés s'intéressent aussi à ces « nouvelles parts de marché ». Ce que redoute l'AIM qui, dans un *Liber Memorialis*, publié à l'occasion de son Jubilé, estime que « la confrontation des logiques d'action des assureurs privés et des mutualités ne peut déboucher que sur une concurrence "désloyale" au détriment des mutualités, qui risquent de voir fuir les "bons risques" au profit des assurances commerciales ».

Depuis les directives européennes de libéralisation du marché des assurances, les compagnies commerciales peuvent proposer leurs services dans toute l'Europe. Cela n'a guère posé de problèmes aux mutualités d'Europe, sauf aux mutualités françaises, qui souhaitaient participer à ce grand marché. Aujourd'hui, la France est pressée par la Commission européenne et la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) de réformer son code de la mutualité de façon à ce que les mutualités françaises exportent leurs produits dans les mêmes conditions que les compagnies commerciales.

L'AIM est également confrontée à la question sensible des soins transfrontaliers. L'Association s'est vu confier par la Commission européenne la rédaction d'un rapport sur les suites de deux arrêts

(Kohll et Decker) rendus le 28 avril 1998 par la CJCE. Dans ces décisions, les juges européens reconnaissaient à deux Luxembourgeois le droit de se faire rembourser dans leur pays des dépenses d'orthodontie et de lunetterie effectuées dans un autre Etat et pour lesquelles ils n'avaient pas reçu d'autorisation de leur caisse d'assurance maladie. Bruxelles s'interroge sur les conséquences, pour les systèmes européens de sécurité sociale, de cette jurisprudence.

L'AIM remettra son rapport à la Commission européenne à la fin du mois de mai. Mais au regard des études en cours, Willy Palm, directeur du secrétariat de l'AIM, explique que si « les Etats membres ont réagi aussi fermement à ces arrêts, c'est parce qu'ils estiment qu'ils peuvent remettre en cause l'équilibre financier des systèmes de Sécurité sociale ». Non « par crainte de voir arriver un afflux massif de patients étrangers », mais par crainte « d'une dérégulation de leur propre système par l'existence de ces soins transfrontaliers ».

Un risque qui concerne surtout les Etats dont les systèmes de santé ne reposent pas sur le principe du remboursement au malade, mais sur celui de la gratuité de la prestation, comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne. Si les sécurités sociales de ces pays étaient contraintes de rembourser des soins privés réalisés sans autorisation en dehors de leurs frontières, elles pourraient en effet être amenées à le faire également pour des soins privés pratiqués dans le pays d'origine, ce qu'elles ne font pas aujourd'hui. A terme, la jurisprudence européenne pourrait donc engendrer de profonds bouleversements de l'organisation et du financement des systèmes de sécurité sociale. Elle pourrait ainsi redéfinir la place de l'assurance santé privée, et donc des mutualités.

Isabelle Moreau

L'Amérique du Sud attentive au modèle européen

D'abord membres correspondants de l'AIM, des mutualités d'Argentine, d'Uruguay et de Colombie ont fondé en 1988 l'Alianza del Mutualismo de America (AMA), bientôt rejoints par des organismes du Chili, de la Bolivie, du Brésil, du Paraguay, du Costa Rica, du Mexique et plus récemment du Texas, très hispanophone. Ces mutualités ont un rôle économique assez différent, en raison de la diversité des secteurs qu'elles couvrent. « En Uruguay, par exemple, explique Henri Faivre, président de la Mutualité de Vendée et responsable du groupe Nord/Sud de l'AIM, elles offrent à leurs adhérents un service de santé très performant, alors qu'au Brésil elles interviennent essentiellement dans le domaine des retraites. » Au sein de l'AMA, ce sont les pays du Mercosur qui font le plus souvent appel à l'AIM. Confrontés aux conséquences de la création d'un marché commun sur la protection sociale, ils souhaitent s'inspirer de ce qui a été fait dans ce domaine au sein de l'Union européenne.

Simone Susskind met en réseau les femmes de part et d'autre de la Méditerranée

Faire avancer la cause de la paix et des femmes : tel est le fil conducteur des nombreuses initiatives qui jalonnent le parcours de Simone Susskind, présidente de l'association Actions in the Mediterranean (AIM, Actions dans la Méditerranée), basée à Bruxelles. Les 24 et 25 mars, AIM a organisé, dans la capitale belge, la conférence euro-méditerranéenne sur la promotion de la femme dans le développement économique. Quelque 150 déléguées des pays de l'Union européenne et méditerranéens se sont réunies pour approfondir cette question.

Femmes chefs d'entreprise, responsables d'association, universitaires ont tenté de cerner les priorités pour aider les femmes de cette zone euro-méditerranéenne dans la vie économique. Quatre ateliers – législation et droits des femmes au travail, participation des femmes au marché du travail, création d'entreprise et entreprenariat féminin, formation professionnelle – ont permis d'identifier huit projets pilotes, comme la création d'une banque de données relative à l'accès des femmes au marché du travail ou la promotion des micro-entreprises et des activités économiques des femmes économiquement démunies.

« Le développement économique, c'est le nerf de la guerre, explique Simone Susskind. Les femmes les plus démunies du bassin méditerranéen n'ont aucun moyen de développer leurs activités. Elles n'ont pas accès par exemple à des informations comme le design, qui leur permettraient de rendre les produits qu'elles confectionnent plus attractifs. » A partir de ce constat, la conférence s'est donnée pour but essentiel de mettre en œuvre un réseau euro-méditerranéen des femmes dans la vie économique.

« Les femmes de certains pays méditerranéens éprouvaient le besoin de se connecter avec d'autres femmes européennes, précise la présidente d'Actions dans la Méditerranée, il

quelle façon ils pourraient apporter leur concours. L'organisation de cette conférence sur la promotion de la femme dans le développement économique est l'aboutissement d'un long cheminement. L'idée remonte au mois de mai 1994. A cette date, Simone Susskind, alors présidente du Centre communautaire laïc juif à Bruxelles, organise à Marrakech une conférence euro-méditerranéenne des femmes réunissant plus de 200 participantes sur le thème « Les femmes et la paix ». Cet événement aboutit à une déclaration qui prévoit la création de différents réseaux euro-méditerranéens de femmes. Six ans plus tard, celui qui a trait à la vie économique est le premier à voir le jour.

Licenciée en sociologie de l'Université libre de Bruxelles, Simone Susskind s'est consacrée depuis 1968, à l'époque au sein du bureau de l'Union des étudiants juifs de Belgique, au développement du dialogue entre les communautés juives et arabes, et entre Israéliens et Palestiniens. En mai 1989, elle organise à Bruxelles une conférence intitulée « Donner une chance à la paix, les femmes prennent la parole », qui aboutit à la création, à Jérusalem, d'une coopération entre femmes israéliennes et palestiniennes. Son engagement lui vaut d'être élue, début 1991, femme de l'année par les journalistes de la presse belge.

C'est en 1995 qu'elle fonde Actions dans la Méditerranée, avec

comme objectif le renforcement du dialogue entre les femmes de la Méditerranée et d'Europe. « Je suis en plus convaincue que le XXI siècle sera celui des femmes et que nous avons un rôle particulier à jouer dans la résolution des conflits », conclut-elle.

M. L.



Simone Susskind

● Agée de cinquante-deux ans, Simone Susskind a présidé le Centre communautaire laïc juif de Bruxelles de 1986 à 1996. Elle a fondé Actions dans la Méditerranée en 1995, et en est la présidente. ● Elle est à l'initiative de conférences visant à développer la paix au travers des femmes : elle a réuni des Palestiniennes et des Israéliennes en 1992, des Chypriotes grecques et turcs en 1997.

UNIVERSITÉ PARIS 1

PANTHEON · SORBONNE

DESS / **en apprentissage**

- CAAE MBA
- Certificat d'aptitude à l'Administration des Entreprises
- Marketing
- Systèmes d'Information et Communication

Tél. : 01 44 25 27 48

e-mail : pedori.iae@univ-paris1.fr

IAE DE PARIS

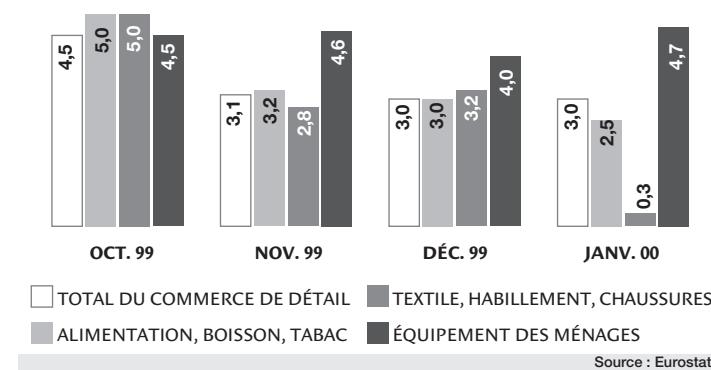
UNIVERSITÉ PARIS PANTHEON · SORBONNE

www.iae-paris.com - Minitel 3616 IAE (1,29 F/mn)

EUROPE

▼ Le commerce de détail tiré par l'équipement

Variation des ventes par rapport au même mois de l'année précédente dans l'UE 15



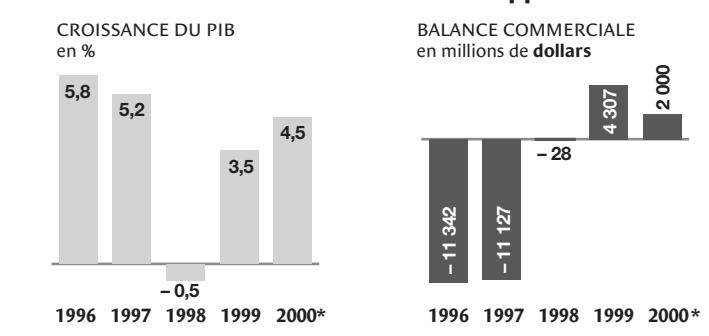
Source : Eurostat

■ AU MOIS DE JANVIER 2000 par rapport au même mois de l'année précédente, le volume des ventes du commerce de détail a progressé de 3 % dans l'Union européenne. Seul le secteur du textile a enregistré une baisse (-1,7 %). En Allemagne, les ventes ont baissé de 3,2 % alors qu'elles ont progressé de plus de 6 % en Espagne, Suède, Finlande et Royaume-Uni.

■ PAR RAPPORT À DÉCEMBRE 1999, les ventes du commerce de détail ont augmenté de 0,3 %. Les ventes dans le secteur « textile, habillement et chaussures » ont continué de baisser pour le troisième mois consécutif, à un rythme plus important que précédemment (-0,3 %). En revanche, les ventes dans le secteur de l'équipement ménager se sont redressées en augmentant de 1,3 % (après correction des jours ouvrables et des variations saisonnières), tandis que les ventes du secteur alimentaire sont restées stables.

PAYS ÉMERGENTS

▼ Un redressement inattendu aux Philippines



Source : Nord-Sud Export, groupe « Le Monde »

■ PERSONNE n'imaginait, il y a un an, que la croissance du PIB des Philippines pourrait être de 3,5 % en 1999. Mais le déficit du secteur public a atteint 3,6 % du PIB, alors qu'il n'aurait pas dû dépasser 3,2 % en vertu de l'accord signé avec le FMI.

■ L'AUTRE SURPRISE vient du solde commercial, excédentaire de plus de 4 milliards de dollars. Mais les exportations se sont dangereusement polarisées : l'électronique génère 72 % des recettes, contre 42 % en 1995 et 18 % en 1992.

■ LES BÉNÉFICES de la croissance ne touchent pas la population. Le chômage concerne 9,4 % de la population active et le sous-emploi 22 % de la population totale. (Nord-Sud Export, groupe Le Monde.)

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (janv. 00, en %)											
Sur un an	3,3	3,9	4,2	0,4	5,6	5,9 (12/99)	0,5	0,5	-0,1	-0,4	5,0 (12/99)
Sur un mois	-0,2	0,0	0,7	-0,7	1,5 *	0,0 (12/99)	-0,8	-0,8	-2,2	-0,2	1,3 (12/99)
PRIX À LA CONSOMMATION (fév. 00, en %)											
Sur un an	1,9 *	2,0 *	2,1 *	2,1	3,0	1,5 *	0,2 *	2,4	1,5 *	0,6 *	3,2
Sur un mois	0,4 *	0,4 *	0,4 *	0,5	1,0	0,9	0,4	0,4	0,8 (janv. 00)	-0,9 (janv. 00)	-1,1
PIB EN VOLUME (4^e trimestre 99, en %)											
Sur un an	3,0	3,0	2,3	2,9	4,0	3,2	2,1	3,9	3,0	4,6	0,0
Sur trois mois	0,8	0,9	0,7	1,2	1,0	0,9	0,4	1,2	0,8	1,8	-1,4
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,2	-1,2	-0,9	-1,1	-1,8	-1,9	0,5	1,2	1,6 (1998)	-6,1 (1998)
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	114,4	63,5	58,6	114,9	63,8	46,0	57,4 (1998)	99,9 (1998)
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, déc. 99)											
	-1,2	2,8 *	4,0	0,5	-3,2	0,2	-0,1	1,1	-3,6	-33,2 (oct.)	10,3 (oct.)
INVESTISSEMENT (FBCF) (4^e trimestre 99, en %)											
Sur trois mois	0,7	0,6	0,8	2,1	0,7	1,7	1,8	2,5	1,6	1,3	0,2

* provisoire

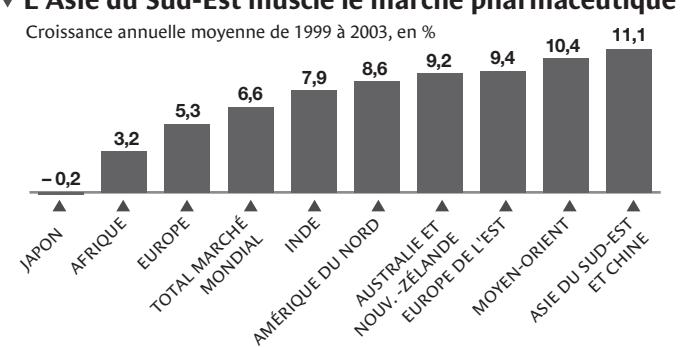
** source Commission européenne

*** Luxembourg inclus

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

INNOVATION

▼ L'Asie du Sud-Est muscle le marché pharmaceutique



Source : IMS HEALTH Global Pharma Forecast

■ LE MARCHÉ pharmaceutique mondial devrait atteindre 435 milliards de dollars en 2003 selon une étude publiée par la société d'études de marchés américaine IMS Health.

■ L'AMÉRIQUE DU NORD reste le premier marché mondial, totalisant 39 % des ventes en 1999. Le Japon arrive en deuxième position avec un chiffre d'affaires total de 48 milliards de dollars. Mais celui-ci évolue à la baisse en raison de la situation économique de ce pays et de la diminution du prix des médicaments.

■ L'ASIE DU SUD-EST devrait en revanche connaître une croissance à deux chiffres dès cette année, la Chine représentant à elle seule 40 % des ventes de cette région.

L'austérité et la crise du cacao compliquent la transition en Côte d'Ivoire

La junte militaire au pouvoir depuis quatre mois s'efforce d'assainir les finances publiques, dans un climat d'affrontements politiques aigus

Les coups d'Etat n'effacent pas les dettes. En Côte d'Ivoire, la junte militaire, qui a pris le pouvoir le 24 décembre, a bien rencontré une certaine compréhension de la part des créanciers. Mais, alors que les caisses de l'Etat étaient pratiquement vides à son arrivée, elle n'en a pas moins été sommée de régler au plus vite les arriérés de paiements vis-à-vis de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement. Ce qu'elle a fait.

Dans la foulée, une première mission du Fonds monétaire international (FMI), dépêchée à Abidjan début février, a pu constater « une situation des finances publiques plus grave que prévue », ce qui l'a conduit à recommander des économies budgétaires. Le ministre des finances du gouvernement de transition a donc révisé de manière drastique le budget voté à la fin de 1999, sous la présidence d'Henri Konan Bédié. Il n'empêche, la deuxième mission du FMI, qui s'est rendue à Abidjan du 26 mars au 8 avril, n'a guère récompensé ce zèle autrement que par de bonnes paroles, assorties d'une critique sur l'augmentation des soldes de la troupe.

La transition politique, qui prévoit un référendum sur la nouvelle Constitution fin mai, puis des élections générales, législatives et présidentielles avant la date butoir de la fin octobre, va donc se dérouler dans un climat d'austérité accrue, sans l'espoir de nouvelles aides extérieures. Ce contexte ne facilitera pas le bon déroulement des scrutins. Il aiguise les tensions et une xénophobie qui se drape dans les voiles de l'« ivoirité », un concept inventé de toutes pièces par l'ancien président Henri Konan Bédié pour disqualifier ses rivaux potentiels, au premier rang desquels Alassane Ouattara, l'ancien premier ministre d'Houphouët Boigny. Reconvertis durant cinq ans à la direction générale adjointe du FMI, il est aujourd'hui candidat à l'élection présidentielle.

Ce cercle vicieux n'a pourtant rien d'inéluctable. Que les partenaires extérieurs acceptent de mettre un peu d'huile dans les rouages et la si-

teurs de la première version de la loi de finances 2000, celle qui avait été adoptée le 17 décembre par l'Assemblée nationale, avant le coup d'Etat, avaient de surcroît tablé sur un taux de croissance de 6 % qui n'était guère crédible. Il apparaît aujourd'hui que la progression du PIB n'a été que de 1,4 % l'année dernière et qu'elle sera quasiment nulle cette année.

Le budget révisé par le gouvernement de transition le 13 mars est en baisse de 1,3 milliard de francs par rapport au précédent. Sur 17,9 milliards de dépenses, 7,6 milliards seront consacrés au paiement de la dette de l'Etat, dont 1,7 milliard au service de la dette intérieure. Le déficit programmé n'est que de 1,1 milliard, soit 1,05 % du PIB. Mais, pour atteindre un tel résultat sans toucher aux budgets sociaux, il est indispensable que le recouvrement des impôts soit considérablement amélioré. Le fait est que les rentrées fiscales sont assez bonnes depuis le début de l'année, meilleures qu'espérées dans une période de stagnation.

GEL DES COMPTES EN SUISSE

Le ministre du budget, Mamadou Koulibaly, a annoncé qu'« une loi anticorruption » serait prochainement mise en place. Celle-ci devrait permettre de poursuivre, sur le territoire national, les opérations « mains propres » menées à l'étranger dans l'espoir de récupérer une partie des sommes détournées sous le régime de M. Bédié. Ainsi, à la demande des nouvelles autorités ivoiriennes,

la police suisse a gelé, début mars, « à titre provisoire », les comptes d'Henri Konan Bédié et de ses proches. Précédemment, trois comptes suisses appartenant à l'ancien ministre de la santé avaient subi le même sort. L'office fédéral de la police helvétique n'aurait probablement pas fait preuve de tant de diligence sans l'insistance de l'Union européenne, qui avait promis aux nouvelles autorités ivoiriennes de les aider à récupérer les sommes détournées sur un prêt communautaire destiné au secteur de la santé, pour peu qu'elles achèvent de le rembourser dans son intégralité.

L'économie ivoirienne n'irait donc pas si mal si elle n'avait pas eu à subir, coup sur coup, deux chocs extérieurs qui déséquilibrent totalement sa balance commerciale en s'attaquant à la filière du cacao. D'une part, la libéralisation de ce secteur, exigée par la Banque mondiale, mais mal conduite, s'est traduite par une augmentation de la production ivoirienne qui a bouleversé le marché mondial de cette denrée, provoquant une chute vertigineuse des cours, tombés en début d'année à des niveaux inconnus depuis vingt-sept ans ! D'autre part, l'adoption de la directive européenne permettant le remplacement du beurre de cacao par d'autres matières grasses végétales est arrivée au pire moment. Les autorités ivoiriennes ont bien essayé de réguler le marché en annonçant le retrait de 100 000 tonnes de cacao de la récolte intermédiaire. Mais sans succès.

Les associations de producteurs de café et de cacao estiment qu'ils ont subi une perte financière de 4 milliards de francs du fait de la baisse des prix pratiqués depuis la fin de la campagne 1998/1999. Non sans logique, ils demandent aujourd'hui au gouvernement d'« inscrire ce montant au titre des dettes de la Banque mondiale et du FMI vis-à-vis d'eux », en tant que préjudice né de la libéralisation...

Et comme tout, en Côte d'Ivoire, en cette période d'incertitudes politiques, est devenu objet de polémique, la grogne des planteurs ne fait pas l'affaire du candidat Alassane Ouattara. Si ses adversaires

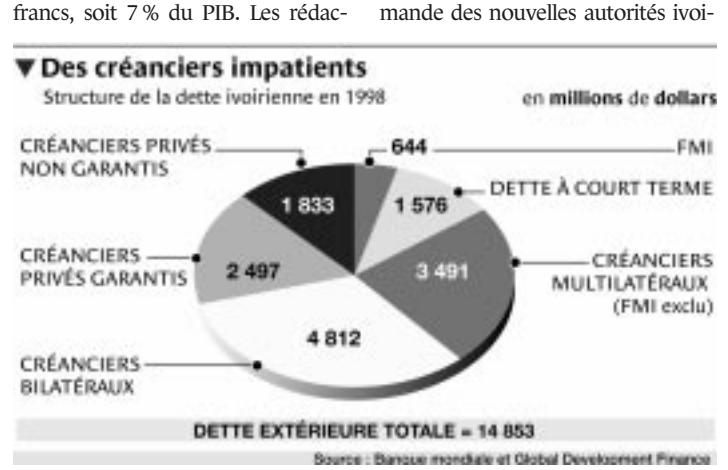
politiques le suspectent de ne pas être totalement ivoirien, les planteurs, eux, lui reprochent surtout d'avoir été l'homme des institutions internationales. Pour compliquer le tout, le coton, qui est cultivé dans la moitié nord du pays (région musulmane acquise au parti de M. Ouattara, le RDR), est en passe de retrouver des niveaux de prix beaucoup plus confortables. Cette injustice du sort ne peut que briser un peu plus deux communautés qui s'affrontent désormais sans retenue sur le terrain politique. La junte militaire qui a renversé Henri Konan Bédié à la veille de Noël ne peut rien contre les caprices des marchés et se retrouve empêtrée dans des antagonismes séculaires, entre cultivateurs musulmans et planteurs chrétiens, dont elle se serait bien passée.

Nicole Chevillard
(Nord-Sud Export)

■ CES QUESTIONS seront au centre des débats du séminaire « Côte d'Ivoire : enjeux et échéances », organisé par Le Monde et Nord-Sud Export, le 12 mai, à Paris.

▼ Des créanciers impatients

Structure de la dette ivoirienne en 1998



HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Bernard Kapp

Frédéric Tudor,
le roi de la glace

Au tout début du XIX^e siècle commence l'aventure de Frédéric Tudor. Ce jeune entrepreneur de Boston décide à l'époque d'exploiter massivement les épaisse couches de glace qui se forment chaque année à la surface des lacs du Massachusetts. L'idée de récolter des blocs de glace pendant l'hiver pour les revendre à la belle saison n'était certes pas nouvelle. Il s'agissait d'une activité artisanale assez répandue à cette époque dans les régions tempérées, aux Etats-Unis et au Canada comme en Europe. Mais elle se pratiquait toujours à l'échelle locale. C'est la stratégie commerciale de Tudor qui est originale : il veut transformer une ressource naturelle abondante et gratuite en marchandise de prix la transportant dans des contrées chaudes où la fraîcheur est un luxe recherché...

Dans un premier temps, il confie sa fragile denrée à des navires qui amènent le coton des plantations du Sud aux filatures de la Nouvelle-Angleterre et qui ont besoin de lest pour le trajet de retour. Facile à organiser, ce trafic se développe très rapidement, notamment vers Savannah et La Nouvelle-Orléans, où la maison Tudor installe des comptoirs de vente au détail. Puis il se lance vers des marchés étrangers qui lui semblent beaucoup plus prometteurs. C'est ainsi qu'il affrète un petit voilier de 130 tonneaux, en février 1805, pour livrer quelques dizaines de tonnes à la Martinique, puis un autre, plus important, l'année suivante, à destination de Cuba et de la Jamaïque. Le bilan de ces deux opérations lointaines est toutefois mitigé : si la glace s'écoule effectivement à des prix très élevés auprès d'une riche clientèle de planteurs, les recettes sont insuffisantes pour couvrir les frais de transport. La moitié de la cargaison fond pendant les vingt jours de navigation qui séparent Boston des tropiques ; et un autre quart disparaît au cours du déchargement et des diverses manutentions qui précèdent la vente.

Ce pâtre résultat pousse Tudor à réfléchir aux problèmes de conservation du froid et à rechercher des solutions efficaces. Ce qui va prendre de longues années. Il commence par faire construire des entrepôts d'un nouveau type, mieux isolés et bien aérés, sur les lieux d'expédition comme dans les ports d'arrivée. Ce qui réduit immédiatement les taux de perte dans des proportions considérables. La présence d'installations de stockage adéquates va même s'imposer comme un préalable indispensable à l'ouverture de nouveaux marchés. Il réorganise par ailleurs tout son système d'exploitation, sur son site du lac de Fresh Pond, afin de réduire ses coûts et d'améliorer la qualité de ses produits. La méthode de récolte traditionnelle qui consistait à fractionner la glace des lacs gelés à l'aide de simples pics d'acier aboutissait en effet à des blocs de formes et de volumes très variés. Or Tudor souhaite disposer de blocs réguliers. Il introduit donc l'usage de grandes scies, qui permettent de découper le banc de glace en rectangles standards de 60 centimètres sur 20. Les pains ainsi obtenus peuvent alors être empilés (en prévoyant des couches intermédiaires de poudre de paille, afin que les blocs ne se soudent pas les uns aux autres) dans les entrepôts comme dans les cales des navires sans la moindre perte de place.

Ces innovations techniques donnent à l'entrepreneur les moyens de développer son entreprise dans des conditions économiques beaucoup plus favorables. Il élargit tout d'abord ses débouchés dans le sud des Etats-Unis, où le « long drink » agrémenté de glaçons devient, dès les années 1820, un accessoire indispensable du mode de vie ostentatoire de la bonne société blanche. Les livraisons, qui atteignent déjà 1 500 tonnes pour la seule Nouvelle-Orléans en 1827, vont croître à un rythme effréné au fil des décennies suivantes. La progression des ventes est tout aussi spectaculaire à Cuba et dans les grandes îles des Caraïbes. Mais Tudor ne se contente pas de ces marchés voisins, où d'autres négociants de Nouvelle-Angleterre prennent pied et où la concurrence laisse prévoir une baisse sensible de ses marges bénéficiaires.

Au milieu des années 1830, il élargit à nouveau son horizon commercial. D'un côté, il s'intéresse à l'Amérique du Sud, en allant vendre sa glace à Rio de Janeiro, puis dans la plupart des ports de la façade atlantique. De l'autre, il part à la conquête de l'empire colonial britannique, où il vise la vaste clientèle des militaires et des fonctionnaires harassés par la chaleur. Il commence par Calcutta, où une première cargaison de 100 tonnes arrive en 1833 et dont l'approvisionnement est assuré tout au long de l'année à partir de 1840, et continue par Bombay et Madras. Son succès est d'ailleurs officiellement encouragé par le gouvernement de l'Empire des Indes, qui supprime totalement les droits d'entrée à payer sur sa précieuse marchandise.

Par la suite, ses implantations se multiplient dans tous les grands ports de la région : en 1850, il dispose d'entrepôts à Rangoon, à Galle (dans l'île de Ceylan) et à Singapour, mais aussi à Hongkong, à Manille, à Batavia (l'actuelle Djakarta) ou à Sydney... Au milieu du siècle, le « roi de la glace » – c'est ainsi que la presse américaine le surnomme – règne sur une entreprise en pleine santé. Un chemin de fer relie désormais le lac de Fresh Pond, où la glace est récoltée, aux entrepôts qu'elle possède sur les quais du port de Boston. Et les volumes expédiés augmentent très rapidement : environ 60 000 tonnes chargées sur 326 navires en 1853, le double à la fin de la décennie.

A sa mort, en 1864, Frédéric Tudor laisse une affaire qui génère d'énormes profits et dont les perspectives de croissance paraissent illimitées. Mais ses héritiers ne vont pas en profiter très longtemps. Car une industrie de la glace artificielle, basée sur le procédé de réfrigération à l'ammoniac, commence à se développer pendant les années 1880. Malgré son prix élevé, les consommateurs fortunés préfèrent longtemps le produit naturel – dont ils vantent la pureté et la limpidité inégalables –, mais le rétrécissement continu des débouchés va provoquer l'asphyxie progressive de l'entreprise. Après un siècle de fiévreuse activité, la surface gelée du lac de Fresh Pond sera finalement rendue aux chasseurs et aux promeneurs.

La Mauritanie devrait voir sa dette annulée pour avoir une chance de se développer

Une Mauritanie sans le fardeau de la dette ? Le pays vit désormais avec ce nouvel espoir. Appartenant à la quarantaine de pays classés par les institutions internationales dans la catégorie des pays pauvres très endettés (PPTE), elle vient de signer tour à tour avec le FMI puis, il y a quelques semaines, avec le Club de Paris un accord aux termes duquel 40 % de sa dette multilatérale et 90 % de la dette bilatérale seront annulés. La Mauritanie est le cinquième pays à bénéficier des décisions prises, en juin 1999, au sommet de Cologne, par les sept pays les plus industrialisés pour accélérer le processus d'effacement de la dette des plus pauvres. Les créanciers de tous bords sont en effet parvenus à la conclusion qu'une annulation de la dette s'avérait indispensable pour redonner à ces pays quelques chances de sortir de leur extrême pauvreté. Les rééchelonnements de créances à répétition n'ayant fait que repousser la situation de faillite virtuelle dans laquelle se trouvent ces économies.

La Mauritanie en est un triste exemple. En quinze ans, et après six rééchelonnements, sa dette est passée de 2 milliards à 2,5 milliards de dollars. En 1998, elle a dû débourser près de 90 millions pour honorer ses créanciers, soit davantage que l'en-

République islamiste de Mauritanie

- Chef de l'Etat : Maouiya Ould Sid'Ahmed Taya
- Régime : présidentiel
- Superficie : 1 030 700 km²
- Population : 2,5 millions d'habitants, dont 56 % urbains
- Croissance démographique : + 2,8 pour mille
- Densité moyenne : 2,2 hab./km² (1996)
- Capitale politique : Nouakchott (800 000 hab.)
- Croissance : 3,5 % (1998)
- Inflation : 8 %
- Monnaie : ouguiya (1 \$ = 137 um)
- Exportations : 369 millions de dollars
- Importations : 387 millions de dollars
- Dette extérieure : 2,59 milliards de dollars
- Service dette/exports : 29,5 %
- Taux de chômage : 26 %
- Espérance de vie : 52 ans
- Population vivant en dessous du seuil de pauvreté : 50,5 %
- Accès à l'éducation primaire : 70 %

Des mines de fer au cœur du désert

ZOUÉRATE
de notre envoyée spéciale

Les plaies béantes des gueuls d'extraction à ciel ouvert, collines sombres et défigurées, narguent la vaste étendue désertique. Nul signe de végétation dans ce paysage dévasté. L'hiver, le froid fige les hommes dans une lumière métallique ; l'été, la fournaise les harcèle et fait ruisseler les corps. Derrière ce vaste chaos se profile la SNIM, Société nationale industrielle et minière, première entreprise mauritanienne et deuxième source de revenus du pays.

Pauvre parmi les pauvres, la Mauritanie est un vaste territoire à 90 % désertique, deux fois plus grand que la France, où vivent dispersés 2,5 millions d'habitants. La moitié d'entre eux ne dépassent pas le seuil de pauvreté, évalué en 1997 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à 1 800 francs par an et par habitant. Le pays se relève à peine d'une terrible décennie de sécheresse qui a décimé ses troupeaux et ravagé son environnement. Au nord, le désert s'est vidé de ses nomades. Certains ont gonflé les bidonvilles de la capitale, Nouakchott ; d'autres ont poursuivi leur périple jusqu'au fleuve Sénégal.

Malgré ces calamités naturelles, le nord du pays a survécu. La Société nationale industrielle et minière est la deuxième source de revenus du pays. La population bénéficie peu de cette richesse

cu. La forte teneur en fer (65 %) de son sol en est la raison principale. L'exploitation n'en a jamais été interrompue, son exportation représente 12 % du PIB, 45 % de la balance des paiements et 15 % du budget de l'Etat. De quoi rassurer les créanciers d'une Mauritanie fortement endettée.

Exploité par la SNIM, le minerai de fer provient des mines de Zouérate, aux marches du Sahara occidental. Un chemin de fer à voie unique, long de 710 kilomètres, les relie au port minéralier de Nouadhibou, sur l'océan Atlantique. Six convois de 220 wagons tirés par quatre motrices circulent sans interruption, tous les jours.

« Mon plus beau souvenir, c'était en 1973 quand je suis parti comme chef de bord du train, devenu à 100 % mauritanien », raconte Matala Ahmed, à demi étendu sous la *khaïma*, tente nomade traditionnelle plantée dans le minuscule jardin atten-

tard d'ici trois ans. C'est en effet seulement au terme de cette période probatoire que les créanciers décideront de tirer définitivement un trait sur l'essentiel de leurs créances. Entre-temps, des allégements « intérimaires » seront accordés pour soulager Nouakchott de ses contraintes financières.

Ce geste des bailleurs de fonds étrangers suffira-t-il à mettre la Mauritanie sur les rails du développement ? A lui seul, c'est peu probable. Depuis 1985, date à laquelle il se trouve pour la première fois en défaut de paiement et doit solliciter l'indulgence de ses créanciers, le pays applique un programme d'ajustement structurel : assainissement des finances publiques, diminution du rôle de l'Etat, privatisations et libéralisation des échanges extérieurs.

REVENUS ALÉATOIRES

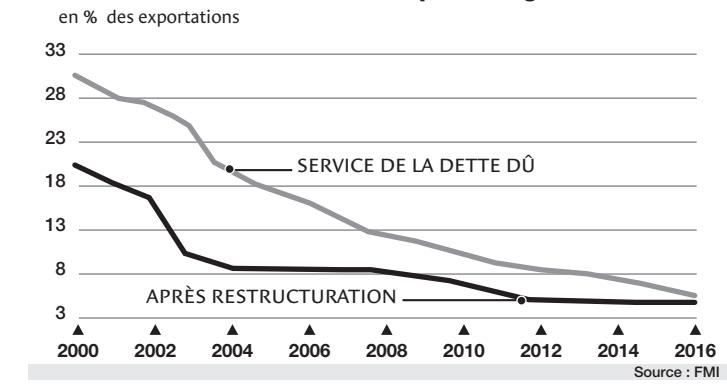
Le gouvernement de Nouakchott fait sans aucun doute partie des bons élèves. Le pays affiche sur la dernière décennie une croissance de 4 % en moyenne par an, l'inflation a été maîtrisée, le budget de l'Etat est désormais excédentaire et bon nombre de compagnies publiques ont été transférées au secteur privé. Voilà pour le côté doré de la médaille. Mais, sur le fond, l'économie mauritanienne reste toujours aussi

prisonnière de ses faiblesses intrinsèques. Faute de diversification, l'exportation du minerai de fer et la pêche demeurent ses deux principales sources de revenus, très fluctuantes en fonction des cours mondiaux. Les perspectives de croissance de ces deux marchés sont du reste très limitées, de l'avis même des experts du FMI qui tablent sur une hausse de 2,5 % par an à l'horizon 2002. Soit un rythme bien inférieur à la croissance du commerce mondial et aux performances des pays en développement qui ont su tirer profit de la libéralisation des échanges.

A l'image de la plupart des pays pauvres d'Afrique, la Mauritanie reste à l'écart des circuits de la mondialisation et est menacée d'une marginalisation croissante. Ce que confirme le flux quasiment nul des investissements étrangers. Après des années d'efforts, la richesse nationale plafonne désespérément à 1 milliard de dollars par an. Une personne sur deux sur une population de 2,5 millions d'habitants vit en dessous du seuil de pauvreté. L'annulation de la dette sera donc une bouffée d'oxygène incontestable. Elle ne résout pas pour autant le problème endémique de manque de capitaux dont souffre ce pays.

Laurence Caramel

▼ Service de la dette avant et après allégement



jeune femme de trente-deux ans, vient d'intégrer cette élite au poste de directeur du siège d'exploitation de Zouérate.

L'apparente vitalité du groupe ne cache cependant pas une réalité moins euphorique. L'Etat détient 80 % de son capital, mais les répercussions économiques ne se font guère sentir au niveau national. « La SNIM n'a pas d'impact en termes de vente et d'achat en Mauritanie », admet Mohamed Salek Ould Heyine, administrateur directeur général, membre de la famille tribale du président. Exceptés les salariés et leur famille, ou encore les locaux qui bénéficient de la gratuité des soins, de l'eau et parfois de l'électricité, le reste de la population mauritanienne ne bénéficie d'aucune retenue.

MODERNITÉ AFFICHÉE

Ne reste qu'une pincée de Français, des retraités auxquels sont confiés des postes de formateur. Blue-jeans, veste à carreaux, les cheveux grisonnants s'échappant d'une casquette vert pomme, mi-cowboy mi-ouvrier, Claude Simon est contrôleur de la voie et des appareils en gare de Nouadhibou. Souriant, il confie : « On n'est pas bousculé comme à la SNCF. » A l'autre extrémité de la ligne, un compatriote, Jean-Marie Brun, debout à la porte de son atelier sur le carreau de la mine, raconte son « bonheur de sortir en brousse, la beauté du désert. Ça repose l'esprit ».

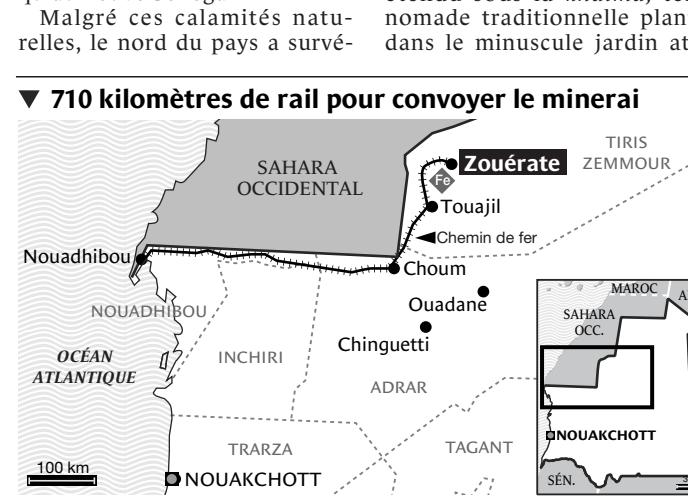
La France est cependant restée premier importateur de minerai de fer mauritanien avec 1,8 million de tonnes, talonné par l'Italie (1,6 million), la Belgique (891 000) et l'Allemagne (396 000). L'entreprise minière se vante des bons résultats et de la découverte de nouveaux gueuls d'exploitation. Son personnel d'encadrement, formé à l'étranger, affiche dynamisme et volonté. La modernité prime sur la tradition. Phénomène rare dans cette société islamique, Zeidane Ould Hmeida,

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES



LIVRES

par Serge Marti

L'horreur alimentaire

LE MONDE N'EST PAS UNE MARCHANDISE.
DES PAYSANS CONTRE LA MALBOUFFE,
de José Bové et François Dufour. Entretiens avec Gilles Luneau.
Editions La Découverte, 241 p., 98 F, 14,94 €.

En son temps – c'était en août 1999 – la photo avait fait le tour des rédactions. Les bras levés en signe de victoire, menottes aux poignets mais le visage éclairé par un large sourire, José Bové saluait ses supporters venus soutenir celui qui, avant son incarcération de trois semaines, par la grâce d'un habile coup médiatique dirigé contre le McDonald's de Millau, allait devenir la figure de proue française de la lutte contre la globalisation et la malbouffe américaine. C'est sur le rappel de cet événement que s'ouvre l'ouvrage consacré à l'étonnant parcours double de José (Bové), le « néorural installé sur le Larzac », et de François (Dufour), fils et petit-fils de paysan normand.

C'est à Seattle, là où devait se tenir la fameuse réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en décembre 1999, que les deux responsables de la Confédération paysanne ont connu leur heure de gloire. Et la possibilité de partager, avec des milliers d'autres contestataires, une longue explication de texte sur les dégâts du productivisme à outrance, les dangers de la standardisation des aliments et du recours non contrôlé aux organismes génétiquement modifiés (OGM), les dérives de la recherche agronomique, la nécessité, enfin, d'une agriculture paysanne qui « lie le choix des modes de production au choix social, aux solidarités locales, à la protection de l'environnement et à la biodiversité ».

Bien plus que l'épisode du McDonald's de Millau ou l'histoire de la longue complicité qui, depuis trente ans, unit ces deux paysans, l'intérêt majeur de ce livre réside surtout dans ce long développement sur « la recherche d'un commerce équitable » qui devrait régir tous les échanges internationaux – et « figurer au frontispice d'une OMC citoyenne » –, sur l'impérieux besoin de redéfinir le métier de paysan, pour savoir si la ferme « doit rester le pivot de la réorganisation des occupations du territoire ou une annexe de parc de loisirs ». Et dans les questions impertinentes posées par l'intervieweur sur les dégâts d'un certain « modèle breton » et sur le poids des lobbies, deux sujets qui invitent aussi le monde paysan à balayer devant sa porte...

« Le monde n'est pas une marchandise », affirme le titre de l'ouvrage. Dans le cas d'espèce, le propos vaut pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Mais le champ de la contestation organisée, dont le deuxième épisode vient de se dérouler à Washington à l'occasion de l'assemblée de printemps du FMI et de la Banque mondiale, vaut pour tous les secteurs – santé, culture, éducation – que l'humain tente de soustraire au seul pouvoir financier. « Si toute activité humaine devient un jeu mercantile », alors ce sont deux conceptions de la société qui s'affrontent, affirment José Bové et François Dufour. « L'une qui laisse le marché, avec ses propres règles, organiser la société, intégrer les activités humaines en les soumettant à la loi de l'argent, avec comme stade ultime la marchandisation du vivant. L'autre, où ce sont les citoyens, les institutions politiques, l'espace de vie et les autres enjeux comme l'environnement et la culture qui ont le pouvoir d'organiser la société. » Deux plaidoiries antagonistes que l'on devrait réentendre le 30 juin à Millau. C'est ce jour-là que José Bové et ses camarades seront jugés pour le saccage de l'enseigne symbolique de la fast-food.

COURRIER

HOMOSEXUELS
À SEATTLE...

Je souhaiterais réagir à votre article « Les entreprises américaines courtisent les homosexuels » paru dans « Le Monde Economie » du 14 mars. Un groupe semblable à ceux que vous évoquez existe chez Microsoft depuis les années 1980 (GLIM : Gay and Lesbian In Microsoft). De plus, Microsoft offre depuis toujours les mêmes avantages aux couples homosexuels qu'aux couples hétérosexuels : couverture maladie maximale (100 % médicale, 80 % dentaire), assurance-vie, assurance-décès, aide à l'immigration pour le conjoint, aide à l'intégration... Je souhaitais vous citer cet exemple, car il fait preuve d'une avancée sociale importante bien antérieure à cette vague d'ouverture. Si une entreprise voulait me déboucher un jour, je lui demanderais exactement les mêmes avantages sociaux pour mon « domestic partner ».

Meir Abergel

DÉMOGRAPHIE
AU MAGHREB

En réponse à l'auteur du courrier relatif à la démographie du Maghreb paru dans « Le Monde Economie » du 4 avril, je voudrais tout d'abord attirer votre attention et celle des lecteurs sur le fait que les travaux sur les changements démographiques dans les pays du Maghreb ne datent ni d'aujourd'hui, avec la chronique du CEPED n° 35, ni de 1996 avec l'article de l'auteur du courrier, mais de bien avant. Des chercheurs très connus sur la scène internationale ont largement montré scientifiquement les différents

changements démographiques qu'ont connus les différents pays de l'Afrique du Nord en général. C'est ainsi que l'on peut consulter mes travaux scientifiques suivants publiés et/ou présentés lors de colloques nationaux et internationaux : Ajbilou, A., (1991), « Relation entre nuptialité et fécondité au Maghreb », thèse de 3^e cycle en démographie, présentée à l'Institut de démographie de l'université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique ; Ajbilou, A., (1995), « La transition de la fécondité : une analyse comparative entre les trois pays du Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie », Actes de la journée d'étude sur la croissance démographique et le développement socio-économique au Maroc, avril 1995, faculté des sciences économiques de Casablanca, in *Revue marocaine de droit et d'économie du développement*, n° 36, pp. 111-125.

Je signale au passage, et en respectant la déontologie scientifique, que ces travaux reprennent, en les citant, les chercheurs ayant contribué à la recherche sur ce thème au Maghreb. Quant à ce qui concerne l'actualisation des données, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'il me semble plutôt préférable d'actualiser, outre les données, les idées et les écrits. Dans ce sens, je signale que les données récentes, auxquelles il est fait référence dans ce courrier du 4 avril, ont été exploitées selon leur disponibilité au moment de la rédaction de la chronique en question (l'enquête Papchild de 1997 pour le cas du Maroc par exemple).

Aziz Ajbilou, auteur de la Chronique n° 35 du Ceped.

VIA INTERNET, au travail ou chez vous

FINANCE
D'ENTREPRISE
EN ENSEIGNEMENT
A DISTANCE
ET EN LIGNE<http://www.univ-rennes1.fr/fc>

FORMATION CONTINUE UNIVERSITÉ DE RENNES 1

Contact
Eliane ANDRÉ
Tél. 02 99 84 39 50
Eliane.Andre
@univ-rennes1.fr
Ouverture
septembre 2000

La tentation de l'étranger par Philippe Juilhard

Les esprits se sont calmés, Marianne reste française. Au-delà de l'agitation de ces dernières semaines, il nous paraît utile de revenir sur un phénomène que certains sociologues considèrent déjà comme la troisième vague d'émigration des Français. Les impôts bousculent les Français hors de France.

Force est de constater que, avec un taux marginal d'impôt sur le revenu de 64 % (contributions sociales additionnelles incluses), un impôt sur les plus-values de 26 %, un taux marginal d'impôt sur la fortune de 1,8 % et des droits de succession de 40 %, la France est un pays fiscalement onéreux pour les hauts revenus et les personnes fortunées. Avec le déplafonnement de l'ISF introduit en 1996, certains contribuables supportent globalement une imposition, impôts sur le revenu et la fortune confondus, supérieure à leurs revenus disponibles. D'aucuns se prennent alors à rêver du plat pays, de la perle Albion ou de cimes enneigées. Selon le cas, le candidat à l'expatriation vient chercher dans un pays d'accueil une exonération d'impôt sur le revenu ou sur la plus-value, ou encore un moyen d'échapper à l'ISF ou aux droits de donation ou de succession.

Niée pendant un temps, cette fuite, une fois reconnue, n'aurait concerné que des « mauvais Français ». Jusqu'en septembre 1998, où le gouvernement a, dans le cadre de dispositions pour la « justice fiscale », proposé des mesures tendant à lutter contre les délocalisations des grandes fortunes. Pour tenter d'arrêter l'hémorragie, le seul remède a été d'introduire de nouveaux chefs d'imposition. Les trois principaux outils de cette lutte ont été, en effet, des mécanismes de sanction et non des mesures d'incitation à rester, et encore moins à revenir. Le régime fiscal français devait rester inchangé et il ne s'agissait que de punir les adeptes de l'école buissonnière qui entendaient protéger leurs revenus ou leur patrimoine en quittant la France pour des lieux fiscaux plus doux, ou en localisant leur patrimoine dans des structures étrangères à fiscalité privilégiée.

Dès la publication du projet de loi de finances pour 1999, il était évidemment à craindre, et nous l'avions dit, que ces nouvelles mesures ne se révèlent contre-productives et n'incitent au contraire ceux qui n'avaient pas encore succombé à la tentation de l'étranger... à quitter la France.

Par l'imposition des plus-values latentes lors du départ de France, premier outil de lutte contre l'expatriation, le gouvernement a tenté de retenir dans l'Hexagone l'actionnaire d'une entreprise qui recherchait au-delà des frontières une exonération de plus-values. Certes, cette disposition permet parfois, sans doute en violation de nos engagements internationaux, de conserver en France l'imposition de la plus-value de cession. Mais il faut bien convenir que l'entrepreneur qui quittait la France ne le faisait pas tant pour échapper à l'impôt sur les plus-values lors de la cession que pour échapper à l'imposition de sa fortune, car à la suite de la cession de son entreprise, son patrimoine allait cesser d'être exonéré comme bien professionnel. Pour un résultat net de cession, après l'impôt sur les plus-values, de 100 millions de francs, l'impôt sur la fortune s'élève à 1 300 000 francs par an. Pour un patrimoine net de 500 millions de francs, l'addition s'élève à 8 500 000 francs par an ! Sauf bien entendu si le contribuable transforme son patrimoine en antiquités ou autres objets d'art et de collection, biens qui bénéficient d'une exonération d'ISF. Mais tout le monde n'a pas nécessairement la vocation hérititaire d'antiquaire... D'autant que le marché de l'art a également quitté l'Hexagone... pour des raisons fiscales.

Le développement de la nouvelle économie et le succès de certains entrepreneurs dans ce domaine ne font que renforcer le phénomène en diminuant de façon spectaculaire l'âge moyen du candidat au départ.

Autre mesure contre-productive : celle élargissant le champ d'application des droits de mutation aux donations et successions provenant d'un donateur ou d'un défunt domicilié à l'étranger et portant sur des biens situés à l'étranger, dès lors que les bénéficiaires sont résidents de France. Cette nouvelle mesure de « justice fiscale », extraordinaire dans le panorama des fiscalités européennes, encourage les délocalisations de seconde génération, privant ainsi la France non seulement des droits de mutation mais également

de l'ISF dû par les héritiers s'ils étaient restés en France. Auparavant, de telles transmissions échappaient à l'imposition en France, ce qui permettait à un contribuable non résident de transmettre hors fiscalité son patrimoine à ses enfants restés en France. Si l'imposition des plus-values latentes se révèle inefficace, puisqu'elle attaque un faux problème, la mesure concernant les droits de mutation met un terme définitif à bon nombre de schémas d'optimisation et condamne trop souvent les bénéficiaires à quitter également la France.

Dernier panneau du triptyque migratoire, la punition infligée aux personnes qui avaient tenté d'optimiser leur situation en localisant leurs biens dans des structures patrimoniales étrangères fiscalement attrayantes, sans distinguer les simples régimes de faveur des purs paradis fiscaux. Les personnes concernées sont dorénavant taxables au taux plein sur les revenus réalisés par ces structures, même en l'absence de distribution. Imposés sur un revenu dont ils n'ont pas eu la disposition, ces contribuables peuvent être eux aussi tentés par l'étranger.

Face à ce constat affligeant, il n'existe que deux solutions. La première consiste à harmoniser les législations fiscales européennes, c'est-à-dire notamment supprimer les régimes de faveur et uniformiser les règles d'imposition des plus-values et de la fortune, sachant que, dans ce cadre, la France devra très certainement baisser ses préférences sur le niveau des prélèvements. La seconde revient à considérer que l'impôt ne doit pas être dissuasif, sans excéder les capacités contributives de chacun.

En attendant que la France, tout en œuvrant pour l'harmonisation des législations, abandonne son attitude doctrinaire pour adopter une fiscalité non dissuasive dans un cadre de compétition fiscale entre les Etats, il est fort à craindre que le chant des partisans de la délocalisation ne soit repris en choeur à Londres, Bruxelles ou Genève sur l'air de « douce France, trop cher pays de mon enfance ».

Philippe Juilhard est avocat au bureau Francis Lefebvre et membre du barreau de New York.

Salariés et anciens salariés,
avec le Bilan de compétences

prenez votre avenir en main !



« Je me suis longtemps interrogée sur mes compétences et mon évolution professionnelle. Pour être sûre de bien choisir, j'ai fait appel à un conseiller Fongecif et j'ai réalisé un bilan de compétences. Ça m'a permis d'être mieux dans mon travail, mieux dans ma vie. »

Michelle, Salariée

Réaliser un bilan de compétences est un droit ouvert à tout salarié en contrat à durée indéterminée depuis plus de 5 années, ainsi qu'aux salariés et anciens salariés en contrat à durée déterminée ou aux intérimaires.

Dans chaque région, il existe un Fongecif, qui pourra prendre en charge tout ou partie des frais de ce bilan. Ainsi, chaque salarié peut faire le point sur sa situation, en toute confidentialité, et mieux évaluer ses compétences et ses perspectives d'évolution.

Pour recevoir la documentation Fongecif,appelez le

N° Vert 0 800 624 624

Ou connectez-vous sur
www.c-i-f.com

Bilan de compétences
Tous gagnants

Fongecif

Le nombre des inscrits au concours externe de l'ENA a baissé de presque 30 % entre 1995 et 1999, et de plus en plus de hauts fonctionnaires sont tentés par des postes en entreprise. La concurrence du privé s'est accrue du fait du recul des missions de l'Etat et des perspectives de gains offertes par la nouvelle économie

La haute fonction publique en mal de candidats

Journée portes ouvertes ; organisation de vingt-cinq animations dans les universités de province par les élèves en stage dans les préfectures : accessible désormais à des profils universitaires via le dispositif des « bourses du mérite » de l'éducation nationale, l'École nationale d'administration (ENA) ne ménage pas ses efforts, cette année, pour communiquer sur les diverses missions de l'Etat auxquelles elle prépare. C'est qu'il y a péril en la demeure : en cinq ans, le nombre de candidats au concours externe a chuté de près de 30 %, passant de 1 374 en 1995 à 995 en 1999. L'ENA n'est pas la seule à connaître une telle désaffection. L'ensemble des concours de catégorie A de la filière administrative de la fonction publique d'Etat voient leur nombre de candidats reculer. Seule dans cette filière, l'École nationale de la magistrature résiste, bien qu'ayant connu un moindre succès en 1999.

L'attrait de la filière technique ne semble en revanche pas entamé. Les candidats au concours de Polytechnique ont même été plus nombreux en 1999 qu'en 1998. « Les corps administratifs sont sans doute aujourd'hui plus en porte à faux par rapport à leur identité que les corps techniques (Mines, Ponts, Télécoms...), qui ont toujours été ouverts sur l'industrie », observe Michel Berry, membre du conseil de l'association des anciens élèves de Polytechnique et animateur de l'École de Paris du management. L'absence d'une telle ouverture sur l'entreprise n'est sans doute pas en effet

étrangère à la désaffection que connaît la filière administrative.

« L'évolution des candidatures à l'ENA a toujours été cyclique, sensible au nombre de postes offerts mais aussi à la conjoncture », relève Raymond-François Le Bris, directeur de l'ENA. A la fin des années 80, période d'embellie économique, nous avons connu le même phénomène qu'aujourd'hui. A l'inverse, en 1995, année où la crise était à son paroxysme, nous avons atteint un pic, les jeunes ayant tendance à se porter vers les métiers offrant une sécurité. » Au-delà des effets liés à la reprise de la croissance et des traits de la nouvelle économie, cette désaffection interpelle toutefois. D'autant que le nombre de postes offerts aux énarques issus du concours externe, s'il avait sensiblement décliné en 1987, a eu plutôt ten-

dance depuis à croître. Dans le même temps, en revanche, l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris voyait sa section service public littéralement fondre : alors qu'il y a douze ans ils étaient 1 000 élèves à la choisir pour suivre ensuite une préparation à l'ENA, à la dernière rentrée ils n'étaient plus que 220.

« Peut-on vraiment s'étonner d'une telle tendance ? interroge Richard Descoings, directeur de l'école de la rue Saint-Guillaume. L'Etat n'a-t-il pas décidé de renoncer à un certain nombre de ses prérogatives ? Alors pourquoi s'étonnerait-on que les jeunes envisagent davantage de faire carrière hors de la fonction publique ? L'ENA, l'IX sont aujourd'hui soumis à une vraie concurrence : aller suivre un MBA à Harvard est aussi « payant » que de faire l'une de ces deux grandes écoles », relève-t-il.

« De plus en plus de jeunes fonctionnaires quittent la fonction publique. Non pour des raisons pécuniaires mais parce qu'ils ont le sentiment de ne plus pouvoir faire œuvre utile. Et cela finit par se savoir », souligne quant à lui Nicolas Tenzer, chef du service évaluation et modernisation de l'Etat au Commissariat général au Plan.

Non que l'Etat n'ait plus besoin de personnes qui se passionnent pour la cause publique. Il y a de nouvelles missions, de nouveaux chantiers à assurer en son sein, affirment Nicolas Tenzer comme Richard Descoings, mais, constatent-ils, l'administration a beaucoup de mal à s'y adapter.

Ces deux énarques en sont convaincus : la désaffection de la fonction publique ne s'explique pas tant par l'écart de rémunération qui peut exister avec le privé que par le manque d'attractivité des postes qu'elle offre. Des postes et des perspectives de carrière. Le fait qu'il soit encore très difficile de passer d'un ministère à l'autre pèse aussi.

« Après trente-cinq ans, relève Nicolas Tenzer, les carrières piétinent, les chances de continuer à progresser sont faibles. » A moins d'être issu d'un grand corps. « Les énarques « ordinaires » sont depuis quelques années désabusés, appuie Bénédicte Bertin-Mourot, chercheuse du CNRS à l'Observatoire des dirigeants. Car ils se retrouvent coincés dans leur carrière, les postes de direction étant occupés par les plus anciens compte tenu de la pyramide des âges, ou par les grands corps. Ils sont d'autant plus désabusés que les entreprises s'intéressent de moins en moins à eux, sauf à pantoufles de plus en plus tôt. »

Gilbert Santel, délégué interministériel à la réforme de l'Etat, n'ignore pas que, « avec la rarefaction des entrées sur le marché du travail, la concurrence public/privé risque de s'aviver. Il peut y avoir des interrogations sur l'intérêt de servir l'Etat, sur l'opportunité d'y réaliser une carrière complète », reconnaît-il. Et d'affirmer : « Nous devons développer une gestion plus dynamique des carrières en favorisant la prise de responsabilité, en récompensant les compétences de chacun. »

Quelques mesures ont déjà été prises, comme l'ouverture de postes de directeurs départementaux et régionaux à des personnes d'un autre corps que celui auquel ces postes étaient initialement attachés, le développement des pratiques d'évaluation prenant en compte, au-delà des exigences réglementaires, les objectifs atteints et les compétences acquises, ou encore la limitation du cumul des postes de sous-directeurs à deux fois trois ans maximum... Pour significatives qu'elles soient, ces avancées restent encore, à l'évidence, insuffisantes pour que la haute fonction publique suscite à nouveau des vocations.

Laetitia Van Eeckhout

Nicolas Véron, un « X-Mines.com »

Depuis son arrivée en février chez Multimania, une start-up spécialisée dans l'hébergement de sites Internet personnels, Nicolas Véron, qui y occupe les fonctions de « directeur du business development » (sic) regarde le cours de Bourse de l'entreprise « au minimum une fois par jour ». Au cabinet de Martine Aubry, c'est la presse qu'il dévorait... Conseiller technique de la ministre de l'emploi et de la solidarité, cet X-Mines de vingt-huit ans appartient – notamment – à l'équipe chargée de la mise en œuvre de la loi sur les 35 heures. Un dossier qui a fait plus d'une fois la « une » des journaux. « Et quand on est un peu responsable et exigeant, on lit tout... »

Les temps ont changé pour cette tête bien faite. Adieu lambris dorés de la République, bonjour la nouvelle économie. Il refuse d'être perçu comme « un symbole », même si sa reconversion semble en être un... Il faut dire qu'il est le « premier ». Pas à quitter la haute fonction publique pour le privé. Beaucoup de ses aînés ont franchi le pas allègrement et

sont allés poursuivre leur carrière au sein de grands groupes, assurés d'une rémunération beaucoup plus confortable. Non, lui est parti pour une start-up et « pour suivre la période captivante qui s'ouvre aujourd'hui avec Internet ».

L'argent ? Il serait faux de dire qu'il n'y pense pas, et les performances de Multimania dont « l'introduction en Bourse fut une réussite » devraient lui permettre d'en gagner plus vite. Non, en réalité, il veut vivre une nouvelle aventure. En être, en somme. Et les entreprises industrielles traditionnelles ne le tentent vraiment pas : « On a souvent l'impression que seuls les consultants auxquels les patrons font appel réfléchissent, et que les opérateurs sont là pour appliquer leur stratégie... »

Pas question de relier son départ – fin janvier – à la clôture du chantier des 35 heures et à une prétenue panne réformatrice du gouvernement : « C'est un contre-sens. D'ailleurs, je ne suis pas en rupture avec la fonction publique. Je ne sais même pas si j'y reviendrais

pas un jour... » Il pense simplement que dans un cabinet ministériel, comme ailleurs, « il y a des seuils au-delà desquels on apprend moins. Deux ans et demi Rue de Grenelle, c'est bien, mais... ».

Il ne regrette rien, bien sûr, et assure « admirer » les politiques qui prennent des coups tous les jours et qui, pourtant, réussissent à travailler et à travailler encore. Mais il pense que « son cas » ne sera pas isolé. « Rien de massif, rassure-t-il, mais le système de la haute fonction publique dont les règles sont autonomes et les parcours des diplômés des grandes écoles inscrits dans le marbre est de plus en plus en décalage avec la société. » En clair, selon lui, il est grand temps que l'Etat révise son mode de fonctionnement. « Pourquoi, alors que les compétences peuvent être identiques chez un énarque et un non-énarque, la carrière du second est systématiquement bloquée. Tout cela doit bouger et vite... » Et bouger, Nicolas Véron sait ce que cela signifie.

Marie-Béatrice Baudet

La Justice ne connaît pas de crise des vocations

A Bordeaux, l'École nationale de la magistrature (ENM), n'a pas d'états d'âme. Depuis le milieu des années 1990, elle reçoit chaque année de trois mille à quatre mille candidatures pour son concours externe et presque autant pour les concours « exceptionnels », qu'elle organise en réalité très régulièrement pour pallier le manque de magistrats dans certaines juridictions. Ses complexes plus ou moins avoués à l'égard de l'École nationale d'administration (ENA) appartiennent au passé depuis que les étudiants des Instituts d'études politiques (IEP) regardent vers Bordeaux en oubliant un peu Strasbourg. « Avant, nous avions les reculés de l'ENA, mais ce n'est plus le cas : des étudiants de Sciences-Po Paris viennent nous voir en premier choix », explique Jean-Paul Garraud,

La fonction de magistrat bénéficie de la revalorisation de l'image des juges

directeur de la formation initiale à l'ENM et chargé des recrutements.

Cette année, l'école a reçu trois mille candidatures. C'est un peu moins que l'année dernière, mais cette érosion, générale à l'ensemble des concours de la fonction publique, s'explique avant tout par l'embellie économique et le recul du chômage qui redonne au secteur privé un certain attrait et dissuade certains d'investir dans un concours qui demeure extrêmement sélectif. Si pour postuler au concours externe, il faut en théorie être muni d'un niveau bac + 4, dans la réalité ce sont des candidats beaucoup plus diplômés qui se présentent.

La Chancellerie compte offrir deux cent vingt postes au concours externe cette année, soit une trentaine de plus que l'an dernier. Mais le chiffre définitif n'est pas encore arrêté parce que l'école n'est pas sûre de pouvoir accueillir autant d'élèves en fournissant la même densité d'enseignement. Les bâtiments de Bordeaux et l'équipe pédagogique ont en effet été dimensionnés pour deux cent vingt élèves au maximum, tous concours confondus : externe, celui des étudiants, interne, qui s'adresse aux fonctionnaires et le troisième concours, qui puise ses candidats parmi les professionnels du secteur privé justifiant au moins de huit années d'activité.

DEMANDE DE DROIT

Comment expliquer que les carrières de la magistrature continuent à drainer autant d'aspirants, alors que l'image des ronds-de-cuir a pris un sérieux coup de patine au cours des dernières années ? Précisément, parce que le magistrat n'est peut-être plus perçu comme un rond-de-

cuir. Depuis quelques années, la justice occupe de pleines pages de l'actualité. La multiplication des « affaires » et le rôle joué par certains juges ont ainsi contribué à revaloriser l'image de cette fonction. Même si le débat sur le pouvoir qu'il convient ou non d'accorder à ces hauts magistrats n'est pas clos. « C'est une revalorisation récente, précise-t-on à la Chancellerie, le juge n'a pas toujours eu cette image vertueuse. Mais il est indéniable que les magistrats profitent aujourd'hui à la fois du décret dont souffre le monde politique et de la demande croissante de droit qui émane de la société. »

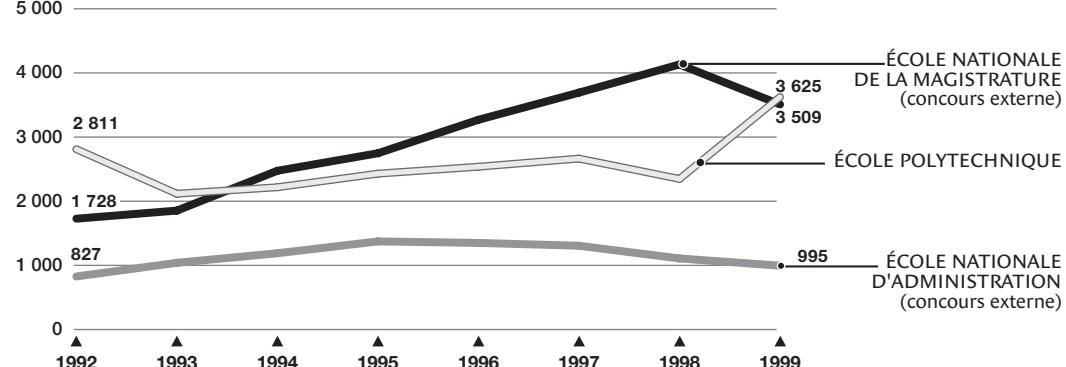
De son côté, Jean-Paul Garraud insiste sur la diversité des métiers qui s'offrent au magistrat tout au long de sa carrière, alors que dans la plupart des autres ministères, la progression demeure verticale, sans grandes possibilités de passerelles vers d'autres administrations. « Nos candidats ne viennent pas vers la Justice dans le but d'être fonctionnaire, mais parce qu'ils vont exercer un métier de responsabilités dans le cadre d'un service public », explique-t-il. Cette notion de service public est d'ailleurs beaucoup plus présente chez les jeunes générations qu'auparavant. A la sortie de l'école, ils souhaitent être nommés dans un tribunal de moyenne importance pour exercer la justice au quotidien et faire un travail de proximité. Ils veulent exercer leur pouvoir au niveau local et montrent souvent peu d'intérêt pour un poste qui les rapprocherait de la Chancellerie. »

D'ailleurs, la Place Vendôme a le plus grand mal à recruter ses hauts fonctionnaires. Bien que le premier tiers des reçus au concours de sortie de l'ENM soit normalement destiné à rejoindre la Chancellerie, le ministère est néanmoins obligé de diffuser à l'intention de tous ses magistrats la liste des emplois disponibles. En cela, il y a bien ici aussi une crise de l'administration centrale.

Laurence Caramel

▼ De moins en moins de candidats à l'ENA

Nombre d'inscrits au concours d'entrée



« L'argent facile remplace la notion de carrière »

L'un des derniers candidats qu'il a reçus lui a expliqué qu'il « quittait son poste, parce qu'il avait obtenu une augmentation salariale... de 15 % seulement dans le grand groupe qui l'emploie ! ». Pour Bernard Cantournet, comanaging partner du bureau milanais de Ray & Berndtson, important cabinet de chasse de têtes américano-suédois, cette réaction reflète l'humeur ambiante. « Il y a quelques années, 15 % étaient une belle performance. Avec la folie des start-up et des stock-options, beaucoup de cadres ne s'en contentent plus. L'argent facile est en train de remplacer la notion de carrière », estime ce Français installé depuis une vingtaine d'années en Italie.

Depuis le temps qu'il voit défiler des hauts potentiels dans son bureau, il s'inquiète de « ce côté roulette, de cette course à la loterie » dont il fait remonter les débuts à deux ou trois ans, « lorsque des bonus totalement monstrueux ont été accordés à des patrons américains ». Du coup, reprend-il, « la notion du temps a changé. La nouvelle génération veut gagner de l'argent vite et sans forcément construire », une tendance qui l'inquiète car elle favorise la prise de décisions de court terme.

A l'entendre, il faut désormais distinguer trois générations de cadres.

Bernard Cantournet, chasseur de têtes, distingue désormais trois générations de cadres

Cadres. Les premiers, qui ont aujourd'hui 50 ans et plus, ont fait des études supérieures souvent brillantes mais se sont pliés aux règles de promotion des grands groupes ou de l'administration qu'ils ont intégrés. « Ils ont grimpé les échelons hiérarchiques grâce à leurs compétences. Ils avaient le sens de l'effort, de la concentration. Arrivaient tôt au travail, en repartaient tard, et brandissaient assez fièrement le drapeau de leur entreprise. Un cadre d'IBM ou d'Usinor était content de représenter son groupe. » Le système était presque « militaire » puisque l'ancien était « maison » pesait également dans la balance. Ce petit monde a l'habitude de fonctionner en réseaux, s'envoie et se renvoie l'ascenseur, mais n'avait pas l'ambition de réformer l'entreprise. « S'ils gagnaient des salaires confortables, ils étaient tout à fait conscients qu'ils ne feraien

jamais fortune au sein de leur entreprise. »

Changement de décor pour la deuxième génération, que le chasseur de têtes situe autour des 35-45 ans. « Ces cadres ont débarqué dans l'entreprise avec la volonté de suivre les chemins de leurs aînés mais en développant un « projet managérial ». Pour eux, il s'est agi de transformer l'entreprise de l'intérieur en l'adaptant aux nouvelles exigences du marché. Ils ont, pour certains, réussi à mettre en place des structures organisationnelles plus performantes, destinées à favoriser le rapprochement avec leurs clients et leurs fournisseurs. » Même leur discours sur les ressources humaines est légèrement différent : ils n'ont, eux, pas eu à gérer les grandes restructurations.

Dernier élément du triptyque : les 25 ans et plus, qui, selon Bernard Cantournet, « n'ont pas forcément envie de construire une entreprise comme un François Michelin ou un François Dalle l'ont fait. Ils préfèrent jouer au « Monopoly » ». Pourquoi pas ? Mais ce jeu « mélange chance et capacités réelles. C'est vrai qu'Internet permet à d'autres que des hauts potentiels de faire fortune, mais on peut aussi échouer... Et il faut alors revenir à la notion de compétences... ». Des comportements qu'il estime donc excessivement « dangereux ».

M.-B. B.

Champions du Net

McKINSEY & COMPANY
John Hagel III, Marc Singer
Valeur sur le Net
Infomédiaires : Les nouveaux champions du Web
Worth

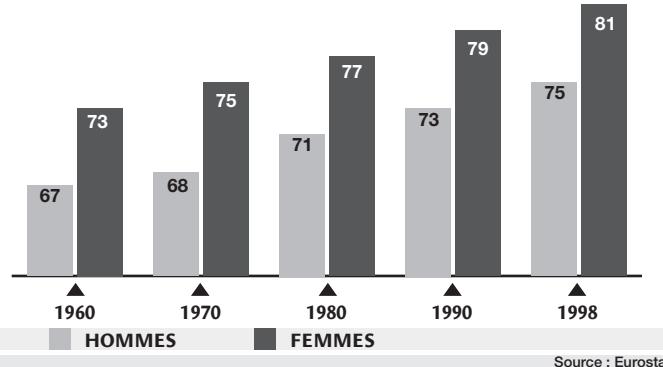
Un panorama visionnaire de la relation client

Editions d'Organisation - En librairie

EUROPE

▼ L'espérance de vie a fortement augmenté

Espérance de vie à la naissance dans l'Union européenne



Source : Eurostat

■ CES QUARANTE dernières années, l'espérance de vie des hommes et des femmes a connu une augmentation constante aboutissant à un gain total d'environ dix années pour chaque sexe.

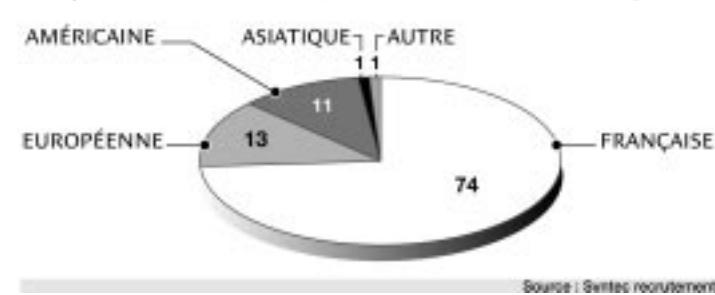
■ DANS TOUTE L'UNION, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. En 1998, l'espérance de vie des femmes de l'Union européenne était de 80,8 années, tandis que celle des hommes s'établissait à 74,5 ans. D'après les estimations d'Eurostat, les chiffres pourraient atteindre 84 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes d'ici à 2002.

■ L'ESPÉRANCE de vie s'améliore dans toute l'Union, mais son rythme de progression est variable. Les Etats membres du sud ont accompli de grands progrès qui les rapprochent de ceux du nord. Depuis 1960, l'espérance de vie des femmes et des hommes s'est améliorée respectivement de 10,5 et 12 années au Portugal, alors que la progression était de 3,2 et 4,1 années au Danemark.

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT / « LE MONDE »

▼ Un quart des missions confiées par des entreprises étrangères

Répartition des missions selon la nationalité de la maison mère du client, en %



Source : Syntec recrutement

■ LES TROIS QUARTS des missions de recrutement par approche directe (« chasse de tête ») traitées par les cabinets membres de l'Association professionnelle des conseils d'entreprise pour la recherche de dirigeants (Aprocord), principale organisation professionnelle de ce secteur du conseil en recrutement, concernent des entreprises françaises.

■ L'ESSENTIEL DU QUART restant se trouve partagé en parts à peu près égales entre des entreprises américaines et des entreprises européennes. Les Asiatiques n'interviennent qu'à hauteur de 1 %.

■ LA NATIONALITÉ ici retenue est celle de la maison mère de l'établissement ou de la filiale cliente du cabinet d'approche directe.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3 ^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1998 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	61	59	65 (1999)	53	52 (1999)	60 (1999)	53 (1999)	71 (1999)	68	64	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	48	45	48 (1999)	40	43 (1999)	47 (1999)	38 (1999)	50 (1999)	56	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)											
	40,5	39,7	40,1	38,6	40,7	39,6	38,5	39	44	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1999	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	1 ^{er} trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim. 98		
	+ 2,8	+ 2,4	+ 2,2	+ 2,6	+ 2,2	+ 3,1	+ 0,5	+ 3,2	+ 5	+ 4,9	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE FÉVRIER 2000 (en %)											
Hommes + femmes....	8,8	9,5	8,4	8,6	15,2	10,4	11,2	2,8	6	4,1	4,9
Moins de 25 ans.....	16,8	17,9	8,9	23,4	28,4	21,5	31,8	5,2	12,9	9,8	8,9
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1998 (en %)											
	49	52	52 (1999)	76	46 (1999)	39 (1999)	62 (1999)	44 (1999)	42	8	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	19,3% (fév.)	- 3,0
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	36,3% (fév.)	- 2,0
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	892	- 1,5 %*
INTÉRIM.....	446	+ 8,2 %*
APPRENTIS.....	276	+ 7,3 %*
CONTRATS AIDÉS.....	424	+ 4,4 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	6 933 (janv.)	+ 2,7 %*
Hommes.....	8 614 (janv.)	+ 0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire.....	40,72 (oct.)	+ 1,2 %
Mensuel.....	6 882 (oct.)	+ 1,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES		
DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)	1 137,4 (juin)**	+ 2,3 %***
* variation sur dix mois (janv. 99/mars 98) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois		
Sources : Insee, Dares, CNAF		

FLASH SETT / « LE MONDE »

▼ Les Néerlandais champions de l'intérim

Part des intérimaires dans la population active en 1998, en %

PAYS-BAS	3,9
FRANCE	1,8
GRANDE-BRETAGNE	1,8
BELGIQUE	1,4
ESPAGNE	0,7
ALLEMAGNE	0,5

Source : Eurostat-Insee

■ AVEC 450 000 SALARIÉS intérimaires en 1998, la France occupe le premier rang des pays d'Europe en effectifs, et le deuxième rang derrière les Pays-Bas en part de la population active (respectivement 1,8 % et 3,9 %).

■ L'INTÉRIM est présent dans la quasi-totalité des pays d'Europe ; l'Espagne (1994) et l'Italie (1997) sont les derniers pays à avoir légalisé le travail temporaire.

■ EN GRANDE-BRETAGNE, 60 % des intérimaires travaillent dans le secteur tertiaire, dont la part est également importante aux Pays-Bas. En Belgique et en France, ce sont au contraire les activités industrielles qui tiennent une place prépondérante.

En Belgique, les « anges du business » jouent l'effet de réseau

BRUXELLES
correspondance

W aban, ou Wallonia Business Angels Network : la dénomination énerve les puristes de la langue française, qui sont nombreux en Belgique. En revanche, elle paraît ravis les jeunes entrepreneurs qui, dans cette région en retard de développement, se heurtent à des attitudes frileuses lorsqu'ils tentent de faire financer leurs projets. Enfanté par le nouveau groupement des Centres européens d'entreprise et d'innovation (CEEI) de Wallonie, le réseau d'investisseurs individuels (business angels, ou « anges du business »), va tenter d'accompagner des start-up mais aussi tous ceux qui élaboreront des projets novateurs pour l'industrie.

Lancés, pour les premiers d'entre eux, au début des années 1980, les sept CEEI wallons ont créé ou dé-

Les Centres européens d'entreprise et d'innovation de Wallonie s'associent au sein du Waban pour aider des start-up

veloppé 1 400 entreprises. Ils auraient, selon les évaluations, permis d'assurer 6 000 emplois dans une région où la reconversion des secteurs traditionnels a causé un chômage structurel massif. Appuyés par la Direction générale (DG) XVI de la Commission européenne, ces Centres ont détecté des projets, assisté l'élaboration des plans d'affaires, formé les entrepreneurs et, surtout, aidé à la recherche de financement, prenant

souvent le relais d'un investissement informel (la famille, les amis...) aux possibilités limitées et d'un secteur bancaire qui ne rafle pas du risque.

L'aide publique wallonne a, elle, été longtemps réservée à des initiatives susceptibles d'assurer, à court terme, un emploi au plus grand nombre. Centrés sur le développement local et guettés par le repli, les CEEI de Wallonie ont toutefois décidé, au fil du temps, de fédérer leur action. Après avoir élaboré un plan d'aide à la gestion des PME et sensibilisé les petits patrons à l'importance de la recherche ou du multimédia, ils ambitionnent, avec le Waban, de transposer chez eux un modèle anglo-saxon de financement.

« Les trois quarts des start-up américaines bénéficient du système des business angels, créé à l'époque où des capitaines d'industrie décideront d'investir dans le théâtre ou

le cinéma », explique Patrick Ledoux, le coordinateur du projet. Ce jeune habitant du Grand Hornu, un site industriel reconvertis en zone de logement, a déjà exercé plusieurs métiers de l'ancienne économie. Aujourd'hui, il ambitionne de faire se rencontrer, via son tout nouveau réseau, basé dans le parc technologique de Mons, des investisseurs privés et des porteurs de projets. « Ceux de la nouvelle économie mais aussi ceux qui créeront la nouveauté en termes de produit, de marketing, de conditionnement, de distribution. »

« ARGENT ET INTELLIGENCE »
« A l'heure actuelle, poursuit Patrick Ledoux, les business angels rencontrent des difficultés lorsqu'ils tentent de s'informer sur des projets de qualité. Nous leur offrons la confidentialité, l'objectivité, ainsi qu'un filtrage et une analyse préalables. » Aux porteurs de projets

chercheurs, inventeurs, jeunes patrons -, Waban promet une relation efficace avec un réseau de financement, d'expérience et de relation. « Car notre projet, c'est plus que de l'argent pour entreprendre. C'est de l'argent avec de l'intelligence ajoutée », aime à dire M. Ledoux. Doté d'une structure ultralégère et articulée autour d'un site Internet (www.waban.be), Waban entend, en effet, accompagner le développement des projets qui trouveront un premier financement. Le cas échéant, il orientera les partenaires vers des dispositifs financiers complémentaires, bancaires notamment. Il mettra aussi à leur disposition l'expérience des CEEI dans le domaine de la gestion, de la stratégie et des services partagés.

Aux candidats qui se sont déjà manifestés après la présentation officielle du « network », le 13 avril, ses promoteurs soumettent les cas,

parfairement encourageants, de deux start-up wallonnes. Arkaos, d'abord. Au bout de deux ans, cette PME qui a développé un logiciel révolutionnaire pour programmer et projeter des images préenregistrées, œuvre lors des spectacles de David Bowie et des Rolling Stones. Installée près de Charleroi, Arkaos pénètre aussi, depuis quelques mois, le secteur de l'industrie graphique. Néosys, spécialisée dans les technologies d'Internet et le commerce électronique, a été créée en 1996, à Enghien, par deux jeunes ingénieurs. Composée de 12 personnes l'an dernier, la société en comptera 20 à la fin de 2000 et elle espère doubler son chiffre d'affaires. Là, les actionnaires de départ ont volontairement perdu de leur pouvoir pour intéresser les créateurs au capital de leur « jeune pouss... ».

(Intérim.)

Et en anglais où en êtes vous?

Une conversation mondaine



Un entretien d'embauche



Dominez-vous votre anglais ou êtes-vous dominé? Un programme d'anglais à OISE pourrait bien faire toute la différence. Vous réactualiserez vos bases, bien sûr, mais surtout vous développerez les aptitudes linguistiques nécessaires à la gestion d'affaires internationales. L'excellence de nos formations se mesure à la qualité de l'enseignement, mais aussi à la qualité du cadre de nos écoles, toutes implantées dans des villes universitaires renommées. Si vous devez apprendre l'anglais, commencez par apprendre plus sur OISE.

Franchissez le pas.
www.studyoise.com

Ou **0825 00 10 70** qui vous reliera directement à notre boutique conseil la plus proche (Bordeaux, Lille, Lyon, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg.)

Ecoles à
Oxford • Bristol • Cambridge • London • Newbury • Dublin • Boston
Sydney • Heidelberg

OISE
La passion des langues

Sur Cadres Online,
mettez votre carrière

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

Amiante & Cie

Ils viennent éroder et déchirer le tissu, provoquant par leur action pernicieuse une phthisie spéciale (...) : l'anémie, la consommation ou l'arrêt du cœur peuvent amener la mort après un temps variable selon la résistance de l'individu atteint. » Cet extrait d'un rapport de l'inspection du travail date de 1906. Il décrit les effets des cristaux d'amiante sur l'organisme des travailleurs. La reconnaissance comme maladie professionnelle des conséquences de l'inhalation de poussières d'amiante s'est étalée de 1947, pour l'asbestose et le mésothéliome, à 1979, pour d'autres formes de cancers moins caractéristiques des effets de ce matériau. Ce long délai pose la question de la définition et des procédures de reconnaissance d'une altération de la santé contractée dans l'exécution du travail. Le débat récent sur le stress montre combien la question est d'actualité.

Première surprise : il n'existe pas, en droit français, de définition générale de la maladie professionnelle. L'indemnisation en tant que telle suppose l'inscription, dans un « tableau » de la pathologie, des travaux susceptibles de les provoquer, de la durée d'incubation et d'un délai maximal de saisine. La prise en charge de la victime sera alors – à effets morbides identiques – plus favorable que celle de l'assurance maladie.

La création ou la modification d'un « tableau » nécessite des études épidémiologiques lourdes, longues et coûteuses, tout comme une validation de l'autorité administrative. Ce mécanisme a été jugé trop rigide : le législateur est intervenu pour créer, en 1993, des procédures simplifiées de démonstration du lien entre travail et maladie. Celles-ci coexistent aujourd'hui avec les « tableaux » dédiés à chaque maladie. Qu'en est-il dans les autres Etats membres de l'Union européenne ? Seconde surprise : alors même que ces pays connaissent des activités économiques très proches, les définitions, les procédures de déclaration, la reconnaissance des maladies professionnelles et les mécanismes d'indemnisation présentent des dissemblances majeures. La plupart des Quinze connaissent un système de listes comportant à la fois des pathologies indemnisables et des activités susceptibles de les provoquer.

Mais ces listes, fruits de l'histoire sociale nationale, sont très variables d'un pays à l'autre. Il en est de même des autres conditions d'indemnisation. Ainsi, l'Allemagne et l'Espagne ne tiennent pas compte de délais d'exposition et de prise en charge alors que le droit français en fait des éléments essentiels de l'indemnisation. Au gré des frontières, des maladies semblables sont, pour un même métier, considérées comme liées au travail dans certains Etats, mais dans d'autres non.

La gestion du risque est souvent confiée à des institutions paritaires autonomes également chargées de la réparation des accidents du travail. Ce mode d'organisation n'est pas partagé par tous les systèmes nationaux. Ainsi, la Belgique a confié les accidents du travail à des compagnies privées d'assurances mais les maladies professionnelles y relèvent d'un fonds public administré par les partenaires sociaux. Au Danemark, vingt compagnies d'assurances privées agréées ont en charge la réparation des risques accidents et maladies du travail, mais la reconnaissance du caractère professionnel est de la compétence d'un organisme public national.

Les cotisations sont, dans nombre de pays européens, à la charge exclusive des employeurs. Elles varient parfois, comme en France, à la hausse comme à la baisse, selon la fréquence des maladies recensées. A l'inverse, la contribution de l'employeur belge est fixe et indépendante de la réalisation du risque.

Plusieurs pays ne distinguent pas la maladie professionnelle d'autres cas d'incapacité de travail. Ainsi, l'assurance inaptitude au travail néerlandaise couvre toute inaptitude au travail ou invalidité, quelle qu'en soit l'origine. Les revenus de remplacement sont fonction du seul taux d'inaptitude et du salaire antérieur ; les soins sont pris en charge en fonction de la gravité de la pathologie par l'une des deux assurances-maladie obligatoires. Le financement n'en reste pas moins exclusivement patronal. Le Royaume-Uni a, pour l'essentiel, abandonné, en 1986, l'indemnisation particulière des maladies professionnelles : l'offre de soins y est traditionnellement gratuite quelle que soit la cause de la maladie. Les pertes de salaires ont été largement « privatisées » : elles relèvent essentiellement de l'employeur. Il n'y a pas de cotisation spécifique distincte de l'assurance maladie. Seules les prestations d'incapacité permanente restent traitées à part.

Ces approches différentes conduisent à des pratiques de déclaration et de reconnaissance des maladies professionnelles des plus contrastées. Les rares chiffres disponibles surprennent cependant. Selon une étude récente, menée sous l'égide du groupement Eurogip, la Belgique reconnaît, en 1997, quarante fois plus de nouvelles maladies professionnelles que la Grèce la même année. Alors que, selon les chiffres les plus récents, 70 % des maladies professionnelles déclarées en France sont reconnues pour telles, cette proportion ne dépasse guère 15 % au Danemark, en Italie ou en Finlande.

C'est là le reflet de la répartition des compétences au sein de l'Union européenne par laquelle les Etats restent maîtres de l'essentiel des questions sociales. L'abandon par la Commission de la référence à la « convergence des systèmes de sécurité sociale » (autrefois clé de voûte de son activité) dans la communication intitulée *Une stratégie concertée pour moderniser la protection sociale* (1999) laisse penser que ces différences vont persister. On peut ainsi pronostiquer que la prise en charge des maladies professionnelles demeurera le parent pauvre de la construction communautaire. Le décalage entre les discours sur « l'Europe sociale » ou le « modèle social européen » et la réalité des règles et des pratiques est en ce domaine flagrant et... inquiétant.

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.

Dresdner-Deutsche Bank : les ratés d'une fusion « entre égaux »

FRANCFOR

de notre correspondant

Tout était prévu, pensaient-ils. Bernhard Walter et Rolf Breuer s'étaient mis d'accord sur l'essentiel pour lancer début mars la fusion de la Dresdner et de la Deutsche Bank, qu'ils président respectivement. Ecartant toute rivalité personnelle, les deux hommes allaient se partager la direction de la première banque mondiale. Ils avaient pris soin de préciser que le premier terminerait son mandat bien après le second, histoire de rassurer les salariés de la Dresdner, de les persuader que leur établissement ne se faisait pas absorber par sa grande rivale francfortoise. Il fallait convaincre des bienfaits d'une « fusion entre égaux », bien que les actionnaires de la Deutsche Bank allaient à terme contrôler plus de 60 % du nouvel ensemble.

Afin d'éviter les spéculations, des détails avaient été donnés dès le premier jour sur le plan social et les 16 300 suppressions d'emploi qui devaient accompagner la naissance du champion bancaire allemand. Dans une déclaration commune, MM. Breuer et Walter avaient tracé les grandes lignes « sociales » des restructurations à venir, s'engageant à limiter les licenciements économiques. Il s'agissait de gérer en finesse, et le plus vite possible, le vaste chantier humain ouvert par le mariage des deux concurrentes aux cultures si différentes.

Ils avaient tout prévu, mais à peine un mois après l'annonce en fanfare de leur projet, la fusion qui devait bouleverser la finance allemande, voire européenne, s'est écroulée sur ses fondations. Un échec retentissant, annoncé mercredi 5 avril, et une gifle pour ses deux architectes en chef, qui ont largement sous-estimé les résistances internes à leurs rêves de grandeur. « Les fusions bancaires échouent souvent sur des questions humaines ; il faut savoir aller vite

Minutieusement préparé et lancé début mars, le projet s'est heurté aux réticences des salariés. Il a été abandonné le 5 avril

sans démotiver le personnel de l'une ou l'autre partie ; les titres de presse sont déterminants dans les premiers jours, pour donner le ton de l'ambiance interne », avertissait en privé, à l'automne 1999, un des principaux dirigeants de la Deutsche Bank. Les déboires de la Dresdner et de la Deutsche Bank ont confirmé de manière cinglante ce constat.

Le bras de fer autour de la banque d'investissement londonienne Dresdner Kleinwort Benson a déréglé le fragile équilibre du rapprochement entrepris. C'est ce dossier qui a finalement entraîné la rupture des fiançailles, après avoir suscité des « divergences insurmontables ».

Les résistances les plus fortes sont venues des banquiers d'investissement de la Deutsche Bank, re-

▼ L'après-fusion, une période risquée

Phases d'une fusion considérées par les dirigeants comme risquant le plus de conduire à l'échec, en % de répondants

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE, RECHERCHE DE CANDIDATS

30

NÉGOCIATION ET CONCRÉTISATION

17

INTÉGRATION APRÈS LA FUSION

53

Source : A. T. Kearney Global PMI survey

représentants du personnel se sont opposés au rapprochement. Les salariés ont traîné les pieds. « La consternation et l'incertitude dominent, ce n'est pas la joie, chez nous comme à la Deutsche Bank, on ne sait pas encore où les postes seront supprimés », rappelait Christian Hoehn, un syndicaliste de la Dresdner, quelques jours après l'annonce du projet. L'idée d'une fusion entre égaux est vite apparue peu crédible : « Le mariage avec la Deutsche Bank semble de toute façon déséquilibré, l'impression aurait été différente avec d'autres établissements allemands, comme l'HypoVereinsbank, où nous aurions joué un rôle plus important », soulignait un salarié du siège de la Dresdner. Dans ce contexte, les dissensions et l'attitude de la première banque privée allemande à propos de Dresdner Kleinwort Benson ont eu un effet désastreux sur le moral du personnel et des dirigeants de la Dresdner.

L'échec de la fusion n'a pas effacé toutes les tensions. Après la démission de son président, Bernhard Walter, les nombreuses rumeurs de prise de contrôle de la Deutsche Bank par un partenaire moins « amical » continuent de nourrir l'incertitude. Les deux établissements font profil bas. « Fusionner une banque est très difficile, beaucoup plus difficile que de réaliser une acquisition », a constaté Josef Ackermann. Jeudi 20 avril, un conseil de surveillance de la Deutsche Bank s'est tenu à la demande des syndicats, qui regrettaient le manque d'explications de la direction depuis la rupture. Pour justifier les difficultés rencontrées, Rolf Breuer répète à qui veut l'entendre que « l'activité bancaire repose sur des hommes, et pas sur des machines ». Une vérité peut-être négligée, avant de redevenir incontournable.

Philippe Ricard

Anis Bouayad, consultant, président d'AB Conseils

« Il faut partager le projet, la vision stratégique, les risques, mais aussi les gains et le pouvoir »

« Comment analysez-vous les échecs récents des fusions Deutsche Bank et Dresdner Bank ainsi que des chimistes Pechiney, Alcan et Algroup ?

– Régulièrement, des sociétés annoncent des unions qui ne sont jamais consommées. Dans la pharmacie, Glaxo-Wellcome et SmithKline Beecham avaient dû y renoncer après la chute du cours de leurs actions ; aujourd'hui, leur rapprochement semble mieux engagé. De même, dans l'audit, KPMG et Ernst & Young avaient raté leur mariage.

» Rappelons aussi qu'il y a des mariages consommés qui ressemblent à des échecs. On peut classer dans cette catégorie la reprise de Rover par BMW et celle de McDonnell-Douglas par Boeing, l'avionneur américain ayant accumulé des pertes dans la foulée de leur fusion et licencié 48 000 salariés...

– Pourquoi les fusions tournent-elles court ?

– Il y a d'abord des raisons humaines. Les chefs d'entreprise font dans le mimétisme et se disent : « Si la BNP a fusionné avec Paribas, moi, Deutsche Bank, je dois m'unir avec la Dresdner. » Ils connaissent des problèmes d'ego et ne veulent pas être plus petits que le concurrent. Ils ne savent pas ce que c'est que la mondialisation mais pensent qu'ils l'affronteront mieux s'ils sont plus gros.

» Il y a ensuite le réflexe hérité de l'ère industrielle qui fait croire aux économies d'échelle automatiques : plus on est grand, moins élevés seraient les coûts. C'est vrai dans le bois-papier ou la banque classique, mais les entreprises qui ont une stratégie de baisse des coûts ne sont pas forcément les plus rentables. Encore faut-il qu'elles mettent leur créativité au service de leur clientèle

en termes de produits et de services !

» Troisièmement, il existe des difficultés managériales ; mais c'est un alibi trop commode. C'est vrai que les problèmes de cultures d'entreprises et d'organisation sont importants, mais la meilleure façon de ne pas les résoudre est de leur consacrer toute son énergie. On ne dépasse pas les problèmes de « territoire » qu'en mobilisant ses collaborateurs pour un projet commun.

» Quatrièmement, la place excessive du secteur financier pousse celui-ci à des montages sophistiqués à l'anglo-saxonne qui ne marchent pas : l'assureur Allianz, qui se trouvait derrière la fusion Deutsche-Dresdner, n'a



Anis Bouayad

● Né le 27 janvier 1951 à Fès (Maroc), Anis Bouayad est titulaire d'un doctorat en sciences de gestion de Paris-IX-Dauphine et enseigne dans les universités de Perpignan et de Villeurbanne, ainsi qu'à l'Ecole nationale supérieure en génie des systèmes industriels de Nancy. Il préside AB Conseils. ● Il a publié chez Dunod *Les Alliances stratégiques* (octobre 1996), *La Stratégie des trois portefeuilles* (septembre 1998) et *Stratégie et métier de l'entreprise* (avril 2000).

pas eu plus de réussite que l'assureur Axa qui voulait rapprocher la BNP, Paribas et la Société générale.

– Pourquoi la fusion Dresdner-Deutsche a-t-elle échoué ?

– Parce que, comme dans le cas des autres échecs, le projet ne reposait sur aucune stratégie. La preuve en est qu'ils ont découvert après coup que l'un voulait vendre, et l'autre pas, la filiale d'investissement Dresdner Kleinwort Benson (DKB).

» D'autre part, les initiateurs du rapprochement voulaient se débarrasser de la banque de détail qui, en Allemagne, ne rapporte pas grand-chose ; mais, à l'heure d'Internet, qui brouille les spécialités bancaires, c'était prématûr : le client qui gère son compte courant en ligne y achète aussi des actions !

» En fait, aucun dirigeant n'accepte de gaîté de cœur de passer d'une indépendance à une interdépendance. Il faut que le projet proposé lui apparaisse comme impérial et supérieur à la situation du moment. Dans le cas de la fusion avortée entre Pechiney, Alcan et Algroup, ces conditions n'étaient de toute évidence pas réunies puisque le mariage a capoté sur le refus d'Alcan d'accéder à la demande – prévisible – de la Commission de Bruxelles de vendre son usine d'Alunorf. Ce motif ne paraît pas sérieux !

– Existe-t-il des fautes à ne pas commettre ?

– L'absence de stratégie se paie, mais la précipitation aussi. Quand on a envie et besoin de se rapprocher d'une autre entreprise, il faut vérifier qu'on est habitué par une intention commune. A partir de ce niveau zéro, il faut discuter le projet stratégique, ce qui permet de faire apparaître les doublons et les incohérences ; ensuite, il convient de travailler ensemble sur le système relationnel. Après seulement,

il sera possible de s'atteler au contrat qui formalisera l'union.

» Trop souvent, les chefs d'entreprise croient gagner du temps en sautant de la déclaration d'intention au contrat et ils déchaînent les incompréhensions et les procès d'intention qui sont de véritables bombes à retardement. Il vaut mieux se séparer bons amis au niveau du projet que pratiquer comme les deux banques allemandes : c'est moins traumatisant.

» Mais pourquoi céder à la « fusionmania » actuelle ? Je trouve qu'en ne rachetant pas totalement Nissan, Renault joue plus fin que Mercedes, qui a absorbé Chrysler. Renault n'a pris que 36,8 % du capital du constructeur japonais, ce qui lui a permis de rénover le management de celui-ci et de réserver ses capitaux pour l'Amérique où Renault et Nissan partageront un projet commun.

» Pourquoi perpétuer l'attitude antédiplomate qui consiste à dire que la vie et les affaires sont un long combat où l'on ne gagne que contre les autres ? Sony, qui avait racheté des studios de cinéma sans vision stratégique, a raté pourtant son développement dans le disque numérique (DVD), alors qu'Hitachi et Toshiba l'ont réussi parce qu'ils ont eu l'intelligence et la modestie de proposer une association à IBM. Autrement dit, il faut changer de mentalité et de comportement, et se dire que l'on gagne avec les autres. Ou plutôt avec certains autres que l'on aura bien choisis.

» Cette démarche d'alliances suppose que le chef d'entreprise accepte de partager son projet, sa vision stratégique, les risques, mais aussi les gains et le pouvoir. Sinon, le rapprochement apparaît comme un marché de dupes qui ne durera pas longtemps.

Propos recueillis par Alain Faujas